

## DEPARTEMENT DU GARD

### SEANCE PLENIERE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

*Séance du 12 janvier 2024*

---

DELIBERATION N° 4

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES RESSOURCES INTERNES

DIRECTION DES FINANCES ET DU CONTROLE DE GESTION

#### **Extrait de la réunion du 12 janvier 2024**

#### **ETAIENT PRESENTS**

Mme Dominique ANDRIEU-BONNET, M. Rémy BACHEVALIER,  
Mme Laurence BARDUCA-FAUQUET, M. Christian BASTID,  
M. Jean-Charles BENEZET, Mme Carole BERGERI, M. Gérard BLANC,  
Mme Pascale BORIES, M. Denis BOUAD, M. Vincent BOUGET,  
M. Ghislain CHASSARY, Mme Cathy CHAULET, Mme Amal COUVREUR,  
M. Robert CRAUSTE, M. Martin DELORD, Mme Muriel DHERBECOURT,  
Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE, Mme Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS,  
M. Jean-Pierre FUSTER, Mme Véronique GARDEUR-BANCEL,  
Mme Maryse GIANNACCINI, M. Frédéric GRAS, Mme Valérie GUARDIOLA,  
M. Marc LARROQUE, Mme Françoise LAURENT-PERRIGOT,  
M. Patrick MALAVIEILLE, Mme Hélène MEUNIER, Mme Valérie MEUNIER,  
Mme Elisabeth MONDET, M. Rémi NICOLAS, Mme Sylvie NICOLLE,  
Mme Bérengère NOGUIER, Mme Nathalie NURY, M. Bruno PASCAL,  
Mme Marie-Christine PEYRIC, M. Alexandre PISSAS, M. Julien PLANTIER,  
M. Philippe RIBOT, Mme Huguette SARTRE, M. Patrick SCORSONE,  
M. Christophe SERRE, M. Richard TIBERINO, M. Eddy VALADIER

#### **PROCURATIONS**

Mme Léa BOYER donne procuration à Mme Valérie MEUNIER

M. Olivier GAILLARD donne procuration à Mme Françoise LAURENT-PERRIGOT

Mme Sophie ROULLE donne procuration à M. Julien PLANTIER

**BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL**

**N° 4**  
**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

---

- VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment le Livre Troisième relatif aux Finances du Département et ses articles L.5217-10-1 à L.5217-10-15 et L.5217-12-2 à L.5217-12-5,
  - VU** le décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
  - VU** le décret n°2023-624 du 18 juillet 2023 portant application du III de l'article 106 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015,
  - VU** l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs mise en place par l'arrêté NOR : INTB1426317A du 29 décembre 2014,
  - VU** la délibération n°20 du Conseil départemental en date du 10 décembre 2021, portant approbation du règlement intérieur du Conseil départemental,
  - VU** la délibération n°01 du Conseil départemental en date du 1<sup>er</sup>décembre 2023 relative au débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2024,
  - VU** la délibération n°02 du Conseil départemental en date du 1<sup>er</sup>décembre 2023 relative à l'application de l'instruction budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2024 pour le Budget principal,
  - VU** la délibération n°03 du Conseil départemental en date du 1<sup>er</sup>décembre 2023 relative à l'adoption du Règlement budgétaire et financier du Conseil départemental (M57),
- 
- VU** le rapport n° 104 de Madame la Présidente du Conseil départemental,
  - VU** la réunion de la Commission finances et administration générale en date du 8 janvier 2024,
  - VU** les pièces du dossier,

Entendu le Rapporteur, Monsieur Rémi NICOLAS,

**Considérant** en premier lieu, le projet politique de la majorité départementale structuré autour de trois axes :

- soutenir et accompagner tous ceux qui en ont besoin
- protéger la santé et la qualité de vie des gardoises et des gardois
- relier les personnes et les territoires

**Considérant** que le Conseil départemental entend conserver une maîtrise nécessaire de ses dépenses réelles de fonctionnement tout en maintenant un haut niveau de service public rendu aux usagers,

- Considérant** en ce qui concerne la section de fonctionnement qui s'équilibre à 992 665 162,37 €, il apparaît que les dépenses réelles de fonctionnement, représentent 916 053 573,07 € en augmentation de +40 165 622,08 € par rapport au Budget primitif (BP) 2023 ; dans ces conditions, elles assurent une prise en compte la plus exhaustive possible des dépenses prévisionnelles, devant limiter de fait le recours à des décisions modificatives en cours d'exécution budgétaire 2024,
- Considérant** que pour parvenir à la maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement, le Budget primitif 2024 intègre des augmentations raisonnées et maîtrisées en ce qui concerne la plupart des chapitres du budget de fonctionnement, et notamment celui des charges à caractère général (chapitre 011) qui est en augmentation limitée de 3,1 M€, tenant compte notamment de l'augmentation des prix à la consommation (intégrant entre autre des achats de logiciels de sécurisation du parc informatique (+689 K€), une hausse de l'achat des carburants (+400 K€), des locations immobilières (+357 K€), des frais de télécommunication (+126 K€), des dépenses d'entretien de véhicule (+145 K€), des contrats d'assurance (+80 K€) etc...),
- Considérant** que les charges liées aux ressources humaines sont en progression de +14,9 M€ (+ 7,72 %) par rapport au BP 2023, le seul chapitre 012 progressant de 13,4 M€. Cette progression des charges de personnel, tous chapitres confondus, s'explique essentiellement par les revalorisations salariales intervenues en 2023, non inscrites au BP 2023 (+1,5% du point d'indice dans la fonction publique ; revalorisation de certaines grilles salariales ; diverses mesures anti inflation (dont la revalorisation de +5% de l'IFSE), mais impactant 2024 en année pleine, auxquelles s'ajoutent diverses mesures propres à l'exercice 2024 comme la revalorisation de l'indice majoré de 5 points au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la prime inflation , les primes SEGUR, les effets du Glissement Vieillesse Technique, ainsi que diverses augmentations de prestations sociales (restauration collective, complémentaire santé, prévoyance, etc...),
- Considérant** par ailleurs, les autres charges de gestion courante (chapitre 65) d'un montant global de dépenses de 334,1 M€, sont en augmentation de 17,1 M€ intégrant, entre autres, des augmentations en faveur de l'accueil des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance, du SDIS, du logement, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ainsi que des collégiens,
- Considérant** en outre, les dépenses du chapitre 017 (RSA - allocations et actions d'insertion) avec un montant global de 200,6 M€ (pour 199 M€ au BP 2023), dont 187 M€ pour la seule allocation RSA (contre 186,9 M€ au BP 2023),
- Considérant** que l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement a été réalisé par des recettes réelles d'un montant global de 968 748 162,37 € (contre 931 456 262,08 € en 2023) qui ont été inscrites de manière dynamique mais raisonnée : ainsi, par exemple, les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) ont été inscrits pour 135 M€ (en diminution de 10 M€ par rapport au BP de 2023), ce qui demeure pleinement réaliste au vu des encaissements 2023 qui sont estimés aux alentours de 140 M€),
- Considérant** qu'en conséquence, le niveau d'épargne brute prévisionnel (recettes réelles de fonctionnement moins dépenses réelles de fonctionnement) se situe pour l'exercice 2024 à un niveau toujours conséquent : 52,7 M€ (55,6 M€ en 2023),

**Considérant** que la section d'investissement qui s'équilibre à 267 539 747,78 € est le reflet de la volonté du Conseil départemental de renforcer son effort sur l'investissement local, en vue d'accroître encore l'attractivité de son territoire et de soutenir les collectivités. Ainsi, les dépenses réelles d'investissement (hors dette) restent très soutenues : 156,4 M€ au BP 2024 contre 144,7 M€ au BP 2023,

**Considérant** qu'à ce titre, le Conseil départemental entend investir 52 M€ sur le volet mobilité intégrant notamment l'entretien du patrimoine routier et la réalisation d'infrastructures nouvelles ; 36,3 M€ sur le volet logistique (rénovation énergétique, collèges, bâtiments départementaux, etc...) ; diverses subventions d'investissement pour la construction et la réhabilitation d'établissements pour les personnes âgées (5,5 M€) ; du Fonds de Solidarité Logement (1,5 M€) ; ainsi que diverses actions en faveur de l'attractivité du territoire et de l'habitat (18,9 M€ dont près de 13,4 M€ pour les Crédits Départementaux d'Equipement (CDE) et les Dossiers d'Intérêts Départementaux (DID)) ; 4 M€ pour des études et travaux du centre sportif de Méjannes-le-Clap ), etc...,

**Considérant** le volume et les caractéristiques des prêts qu'il est envisagé sur 2024, le montant du remboursement en capital de la dette pour 2024 est estimé à 45,1 M€. Le montant de la charge des intérêts pour 2024 est de 11,4 M€. A cela, il est estimé également une charge d'intérêts de 100 K€ pour recours éventuel à des lignes de trésorerie et 300 K€ d'intérêts courus non échus, soit un total de 11,8 M€ (contre 11,5 M€ au BP 2023),

**Considérant** que l'équilibre de la section d'investissement se réalise notamment par des recettes réelles hors dette de l'ordre de 32,1 M€ (dont 11 M€ liés au Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)), un autofinancement net en provenance de la section de fonctionnement pour 6,6 M€ et un recours à l'emprunt d'équilibre inscrit pour 116,7 M€ (contre 108,6 M€ au BP 2023). Le résultat de fonctionnement 2023, qui sera constaté au Compte administratif 2023, viendra naturellement diminuer ce montant,

**Considérant** que, dans ces conditions, le budget 2024, alliant ambition et maîtrise ; dégage une épargne brute de bon niveau ; renforce un investissement conséquent et raisonné dans les structures et l'économie gardoises, et doit poursuivre dans la voie d'un endettement contenu, après intégration du résultat 2023 qui sera affecté en investissement en 2024,

## **A LA MAJORITE,**

Opposition de M. Jean-Pierre FUSTER, Mme Elisabeth MONDET

Abstention de M. Rémy BACHEVALIER, M. Jean-Charles BENEZET, M. Gérard BLANC, Mme Pascale BORIES, Mme Léa BOYER, Mme Muriel DHERBECOURT, Mme Véronique GARDEUR-BANCEL, M. Frédéric GRAS, Mme Valérie MEUNIER, Mme Marie-Christine PEYRIC, M. Julien PLANTIER, M. Philippe RIBOT, Mme Sophie ROULLE, Mme Huguette SARTRE, M. Richard TIBERINO, M. Eddy VALADIER

Interventions de Madame Valérie MEUNIER, Messieurs Philippe RIBOT, Robert CRAUSTE, Christian BASTID et Christophe SERRE.

## **DELIBERE**

### **ARTICLE 1 :**

Est adopté le **Budget Primitif 2024** du Budget principal, présenté en *annexe n°1* par chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres, avec opérations d'ordre et hors report.

Pour information, le Budget Primitif 2024 est également présenté (sans vote) par fonction, avec opérations d'ordre et hors reports, en *annexe n°2*.

Les crédits 2024 votés à cette séance budgétaire sont, tout mouvement confondu, en dépenses et en recettes, d'un montant de **1 260 204 910,15 €**. Une vue d'ensemble du Budget Primitif 2024, ventilée par section, est jointe en *annexe n°3*.

Les éléments figurant en *annexe n°4* présentent les décisions budgétaires ventilées par politiques publiques ainsi que les tableaux financiers (*tableaux de suivi des autorisations d'engagement et des autorisations de programme (AE-AP) ; tableaux des opérations réelles par prestation et service ; tableaux des opérations d'ordre et des opérations patrimoniales ; synthèse des opérations réelles et des opérations d'ordre par commission.*)

### **ARTICLE 2 :**

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Madame la Présidente du Conseil départemental du Gard, 3 rue Guillemette 30044 Nîmes Cedex 9, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères 30000 Nîmes.

## **POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**LA PRESIDENTE,**



Françoise Laurent-Perrigot

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La publication le : 27-01-2024
- La transmission au représentant de l'Etat le : 26-01-2024

## Annexe 1

### Présentation par chapitre avec opérations d'ordre et hors report

	Fonctionnement	Fonctionnement	Investissement	Investissement
avec opérations d'ordre et hors report	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>F 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	39 866 229,23			
<b>F 012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES</b>	189 597 831,76			
<b>F 013 ATTENUATIONS DE CHARGES</b>		480 000,00		
<b>F 014 ATTENUATIONS DE PRODUITS</b>	47 138 473,00			
<b>F 016 APA</b>	91 424 994,68	41 522 727,00		
<b>F 017 RSA / REGULARISATIONS DE RMI</b>	200 587 453,56	4 353 875,00		
<b>F 6586 FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS</b>	480 000,00			
<b>F 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	334 088 590,84			
<b>F 66 CHARGES FINANCIERES</b>	11 850 000,00			
<b>F 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	200 000,00			
<b>F 68 DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>	820 000,00			
<b>F 70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES</b>		3 030 250,00		
<b>F 731 IMPOSITIONS DIRECTES</b>		391 418 517,00		
<b>F 73 IMPOTS ET TAXES</b>		344 580 305,00		
<b>F 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>		170 093 788,37		
<b>F 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>		12 100 600,00		
<b>F 76 PRODUITS FINANCIERS</b>		1 000 000,00		
<b>F 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		168 100,00		
<b>I 10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES</b>				11 000 000,00
<b>I 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (RECUES)</b>			67 684,00	10 315 757,35
<b>I 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>			53 005 000,00	124 596 401,13
<b>I 204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES</b>			40 539 242,41	
<b>I 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF LE 204)</b>			10 442 965,11	800 000,00
<b>I 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			12 827 656,37	
<b>I 23 IMMOBILISATIONS EN COURS</b>			91 035 199,89	8 511 000,00
<b>I 27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>			1 500 000,00	1 500 000,00
<b>F 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	6 611 589,30			
<b>F 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	70 000 000,00	23 917 000,00		
<b>I 021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (RECETTES)</b>				6 611 589,30
<b>I 040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION</b>			23 917 000,00	70 000 000,00
<b>I 041 OPERATIONS PERIMONIALES</b>			34 205 000,00	34 205 000,00
	<b>992 665 162,37</b>	<b>992 665 162,37</b>	<b>267 539 747,78</b>	<b>267 539 747,78</b>

## annexe 2

### Présentation par fonction avec opérations d'ordre et hors report

	Fonctionnement	Fonctionnement	Investissement	Investissement
avec opérations d'ordre et hors report	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>01 OPÉRATIONS NON VENTILABLES</b>	138 600 456,30	908 357 277,00	112 627 000,00	248 603 292,43
020 ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	1 053 800,00	30 000,00	33 200,00	
021 PERSONNEL NON VENTILE	43 985 257,56	705 000,00		
022 INFORMATION, COMMUNICATION, PUBLICITE	2 035 080,00		150 000,00	
028 AUTRES MOYENS GENERAUX	15 841 270,00	211 000,00	19 633 600,00	40 000,00
031 ASSEMBLEE DELIBERANTE	2 839 040,00			
041 OPERATIONS RELEVANT DE LA SUBVENTION GLOBALE	3 300 000,00	1 500 000,00		
048 AUTRES ACTIONS	27 000,00			
11 POLICE, SECURITE, JUSTICE	1 000,00			
12 INCENDIE ET SECOURS	55 117 125,03		4 539 825,81	
18 AUTRES INTERVENTIONS PROTECTIONS DES PERSONNES ET DES BIENS	238 651,68			
201 SERVICES COMMUNS	26 869 712,80		607 000,00	
221 COLLEGES	17 558 400,00	1 923 300,00	23 297 500,00	6 393 575,11
23 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR			200 000,00	
281 HEBERGEMENT ET RESTAURATION SCOLAIRES	376 500,00		2 000,00	
30 SERVICES COMMUNS	4 437 213,41		20 000,00	
311 ACTIVITÉS ARTISTIQUES, ACTIONS ET MANIFESTATIONS CULTURELLES	2 880 000,00		70 000,00	
312 PATRIMOINE	38 800,00		202 000,00	
313 BIBLIOTHÈQUES, MEDIATHEQUES	2 002 597,96	8 000,00	606 000,00	
314 MUSEES	1 246 308,11	60 050,00	108 500,00	
315 SERVICES D'ARCHIVES	3 216 258,30	500,00	434 556,37	
321 SERVICES DE SPORT, GYMNASES	2 261 480,00		4 150 000,00	
338 AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUNES	750 000,00			
410 SERVICES COMMUNS	40 000,00			
411 PMI ET PLANIFICATION FAMILIALE	12 550 315,66	504 109,00	36 500,00	
412 PREVENTION ET EDUCATION POUR LA SANTE	328 066,00			
420 SERVICES COMMUNS	46 813 437,92		4 915 000,00	100 000,00
4213 AIDES SOCIALES A L'ENFANCE	128 097 393,00	2 875 000,00	118 000,00	
4231 FORFITS AUTONOMIE		2 475 000,00		
4232 AUTRES OPERATIONS DE PREVENTION	2 200 000,00	200 000,00		
4238 AUTRES OPERATIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	28 721 343,00	9 400 000,00	4 561 743,00	
425 PERSONNES HANDICAPEES	95 386 595,00	13 991 189,00	1 572 500,00	
428 AUTRES INTERVENTIONS SOCIALES	3 200 560,00	500,00	161 774,00	
430 SERVICES COMMUNS	5 111 994,68	38 679 627,00		
431 PERMIS DE DOMICILE	55 440 000,00	3 083 100,00		
433 PERMIS D'ETABLISSEMENT	30 773 000,00			
444 INSERTION PROFESSIONNELLE	9 923 798,00	2 722 600,00	150 000,00	
445 EVALUATION DES DEPENSES ENGAGEES	27 000,00			
446 DEPENSES DE STRUCTURE	3 506 965,56			
447 RESERVES	187 331 000,00	1 631 275,00		
448 AUTRES DÉPENSES AU TITRE DU RSA	53 000,00			
501 SERVICES COMMUNS	28 740 002,03	899 800,00	20 920 541,24	10 094 000,00
515 OPERATIONS D'AMENAGEMENT	963 600,00		1 832 411,00	
555 LOGEMENT SOCIAL	4 389 652,00	812 000,00	3 028 601,00	
588 AUTRES ACTIONS D'AMENAGEMENT	500 000,00			
60 SERVICES COMMUNS	654 906,52			
62 STRUCTURE D'ANIMATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	568 000,00		45 304,00	
6311 LABORATOIRE	2 035 351,84	560 000,00	157 300,00	

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Investissement</b>
<b>Avec opérations d'ordre et hors report</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>6312 AUTRES</b>	525 600,00	43 535,37	471 961,33	
<b>633 DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE</b>	5 085 800,00	300 000,00	836 440,00	
<b>70 SERVICES COMMUNS</b>	173 000,00			
<b>731 POLITIQUE DE L'EAU</b>	96 406,78	211 100,00	6 217 286,98	
<b>735 LUTTE CONTRE LES INONDATIONS</b>			252 000,00	
<b>78 AUTRES ACTIONS</b>	5 223 424,65	815 600,00	1 345 323,54	
<b>81 TRANSPORTS SCOLAIRES</b>	2 688 000,00	1 600,00		
<b>843 VOIRIE DEPARTEMENTALE</b>	5 539 100,00	550 000,00	47 840 000,00	2 090 000,00
<b>847 EQUIPEMENTS DE VOIRIE</b>	500,00		785 000,00	
<b>853 HALTES FLUVIALES ET AUTRES INFRASTRUCTURES FLUVIALES</b>	1 301 398,58	114 000,00	5 610 879,51	218 880,24
<b>SOMME :</b>	<b>992 665 162,37</b>	<b>992 665 162,37</b>	<b>267 539 747,78</b>	<b>267 539 747,78</b>



### Annexe 3

#### Vue d'ensemble par section avec opérations d'ordre et reports

##### Fonctionnement

<b>Fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Opérations réelles</b>	904 203 573,07	968 748 162,37
<b>Opérations réelles Dette</b>	11 850 000,00	
<b>Autofinancement complémentaire</b>	6 611 589,30	
<b>Opérations d'ordre</b>	70 000 000,00	23 917 000,00
<b>Somme :</b>	<b>992 665 162,37</b>	<b>992 665 162,37</b>

##### Investissement

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Mouvements financiers</b>	7 905 000,00	7 905 000,00
<b>Opérations réelles</b>	156 412 747,78	32 126 757,35
<b>Opérations réelles Dette</b>	45 100 000,00	116 691 401,13
<b>Autofinancement complémentaire</b>		6 611 589,30
<b>Opérations d'ordre</b>	23 917 000,00	70 000 000,00
<b>Opérations patrimoniales</b>	34 205 000,00	34 205 000,00
<b>Somme :</b>	<b>267 539 747,78</b>	<b>267 539 747,78</b>



# SÉANCE PLÉNIÈRE DU VENDREDI 12 JANVIER 2024

Présentation du Budget départemental

**Budget primitif 2024 du Budget principal**

## **PARTIE 1. CREDITS BUDGETAIRES..... 4**

<b>AXE 1 - SOUTENIR ET ACCOMPAGNER TOUS CEUX QUI EN ONT BESOIN</b>	<b>7</b>
A) Accompagner les choix de vie des personnes âgées et favoriser l'inclusion des personnes handicapées.....	7
B) Mener une politique d'insertion au service de l'emploi.....	16
C) Soutenir les parents et les enfants de la naissance à l'adolescence .....	20
D) Faire du logement une priorité.....	25
E) Soutenir l'activité et l'emploi.....	30
F) Favoriser la réussite de tous les jeunes .....	32
G) Garantir l'égalité entre les femmes et les hommes.....	42
H) Aider les plus vulnérables .....	43
<b>AXE 2 - PROTEGER NOTRE SANTE ET NOTRE QUALITE DE VIE</b>	<b>47</b>
A) Favoriser le développement d'une agriculture durable pour une alimentation de qualité.....	47
B) Réussir la transition écologique.....	52
C) Construire une destination touristique d'exception .....	70
D) Aménager le territoire en soutenant les dynamiques territoriales.....	75
E) Militer pour la culture pour tous .....	78
F) Faire du sport la clé de l'épanouissement de chacun.....	90
G) Agir pour lutter contre les risques .....	94
H) S'engager pour la santé et les soins partout et pour tous.....	101
I) Développer la lecture publique sur l'ensemble du département .....	105
<b>AXE 3 - RELIER LES PERSONNES ET LES TERRITOIRES</b>	<b>109</b>
A) Soutenir une vie associative locale .....	109
B) Garantir et simplifier les services de proximité.....	112
C) Mieux circuler et se déplacer.....	114
D) Connecter chacun au très haut débit .....	118
E) Faire vivre la démocratie locale dans la concertation et la transparence.....	119
<b>MOYENS ET RESSOURCES - RENDRE POSSIBLE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS EN ADAPTANT LES RESSOURCES AUX BESOINS</b>	<b>121</b>
A) Gérer l'institution de manière pérenne.....	121
B) Innover et protéger le système d'information et les usages numériques.....	125
C) Accompagner et sécuriser la Collectivité dans ses démarches juridiques .....	132
D) Préserver durablement les finances du Conseil départemental .....	134
E) Développer et piloter une politique RH de qualité.....	140

F) Entretien et valoriser notre patrimoine bâti .....	143
G) Préserver la santé des agents .....	146

## **PARTIE 2. LES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES**149

---

<b>UNE SECTION DE FONCTIONNEMENT PERMETTANT DE DEGAGER UNE EPARGNE BRUTE D'UN MONTANT DE 52,7 M€</b>	<b>150</b>
A) Des recettes réelles de fonctionnement inscrites pour 968,7 M€ .....	150
B) Des dépenses réelles de fonctionnement inscrites pour 916 M€ .....	151
<b>UNE SECTION DE D'INVESTISSEMENT DOTE E D'UN HAUT NIVEAU D'INVESTISSEMENT EN SOUTIEN A L'ACTIVITE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE</b>	<b>152</b>
<b>GRAPHIQUES</b>	<b>154</b>
A) Volet Dépenses .....	154
B) Volet Recettes .....	158
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>159</b>
<b>SYNTHESE GLOBALE</b>	<b>161</b>

## **PARTIE 3. TABLEAUX FINANCIERS** ..... 162

---

<b>AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) ET AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP)</b>	<b>163</b>
<b>OPERATIONS REELLES (PRESTATIONS)</b>	<b>181</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE ET OPERATIONS PATRIMONIALES</b>	<b>271</b>
<b>SYNTHESE PAR COMMISSION</b>	<b>275</b>

# Partie 1. CREDITS BUDGETAIRES

---

L'action publique que le Conseil départemental souhaite promouvoir s'articule autour de trois axes prioritaires :

1. Soutenir et accompagner tous ceux qui en ont besoin
2. Protéger notre santé et notre qualité de vie
3. Relier les personnes et les territoires

Ces trois axes sont déclinés en 22 engagements politiques qui sont précisément exposés dans le présent document de présentation du budget départemental.

Pour parvenir à la réalisation de ces 3 axes prioritaires et de ces 22 engagements politiques, le Conseil départemental se dote de moyens et ressources déclinés en 7 engagements de l'administration.

Par ailleurs, 4 actions phares du projet départemental peuvent être mises en exergue :

- ⇒ La création des Maisons du Conseil départemental qui ont vocation à constituer un réseau de sites avancés de la Collectivité sur les territoires pour en faciliter l'accès aux Gardoises et aux Gardois. Les premières Maisons ont été ouvertes en 2023 sur les communes d'Alès et de Bagnols-sur-Cèze.
- ⇒ La mise en place d'un Conseil départemental des jeunes (CDJ), projet lancé dès la rentrée scolaire 2022/2023, qui assure une représentativité de tous les cantons et de tous les collèges publics avec des jeunes élus parmi des élèves de 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>.
- ⇒ La modernisation du Centre sportif de Méjannes-le-Clap, vitrine de la politique sportive du Conseil départemental, avec la poursuite des travaux en 2024.
- ⇒ La création de l'Agence départementale de l'habitat et du logement (ADHL) au 1<sup>er</sup> janvier 2023 qui permet au Conseil départemental de renforcer sa capacité d'action en matière de logement et d'habitat et de mettre en cohérence les missions d'accompagnement des publics.

La Collectivité se donnera également les moyens de porter les orientations des différents schémas adoptés ou à venir :

- Schéma unique des solidarités sociales
- Schéma des mobilités
- Schéma du tourisme, des loisirs et de l'attractivité
- Schéma des enseignements artistiques
- Schéma de l'éducation et des collèges
- Schéma de la culture
- Schéma des archives départementales
- Schéma de l'économie sociale et solidaire
- Schéma de la lecture publique
- Schéma des sports
- Schéma des dessertes forestières
- Schéma eau-climat 3.0
- Schéma de cohérence des activités de pleine nature
- Schéma des espaces naturels sensibles
- Schéma du débroussaillage
- Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables

Ces schémas départementaux donnent un cadre aux objectifs fixés par l'Assemblée délibérante. Ils permettent d'apprécier les besoins de la population et de déterminer les actions à mettre en œuvre pour répondre à chaque situation. Ces documents ont pour socle commun l'information, l'accès aux droits, l'accompagnement et le renforcement des partenariats.

S'agissant en particulier du **Schéma unique des solidarités sociales**, ce dernier ayant été adopté en novembre 2022, son application a été mise en œuvre dès 2023, par des actions directement issues de la concertation. Ainsi, il a été créé, pour une durée de cinq ans, une autorisation d'engagement en dépenses (AE 2023 SCHEMADSD) et d'une autorisation d'engagement en recettes (AE 2023 SCHEMADSR) dont les montants respectifs sont de 52 M€ et 20 M€.

## AXE 1 - SOUTENIR ET ACCOMPAGNER TOUS CEUX QUI EN ONT BESOIN

Ce premier axe prioritaire se décline en 8 engagements politiques :

- ❖ Accompagner les choix de vie des personnes âgées et favoriser l'inclusion des personnes handicapées
- ❖ Mener une politique d'insertion au service de l'emploi
- ❖ Soutenir l'activité et l'emploi
- ❖ Soutenir les parents et les enfants de la naissance à l'adolescence
- ❖ Faire du logement une priorité
- ❖ Favoriser la réussite de tous les jeunes
- ❖ Garantir l'égalité entre les femmes et les hommes
- ❖ Aider les plus vulnérables

Le **Schéma départemental des solidarités sociales 2022-2027** est la feuille de route du Conseil départemental pour soutenir, accompagner et apporter des réponses adaptées aux gardoises et aux gardois qui ont en besoin : les enfants, les familles, les personnes en situation de handicap, les personnes âgées et l'ensemble des personnes qui rencontrent des difficultés dans leur quotidien pour se loger, se soigner ou trouver un emploi. Il comprend 11 orientations et des objectifs stratégiques et opérationnels dont la mise en œuvre mobilise l'ensemble du budget 2024 des directions de la Direction générale adjointe des solidarités.

### A) Accompagner les choix de vie des personnes âgées et favoriser l'inclusion des personnes handicapées

Les crédits votés visent à la réalisation des objectifs du **Schéma départemental des solidarités sociales 2022-2027** et son orientation « Bien vieillir dans le Gard - chez soi ou comme chez soi », et notamment :

- ⇒ « Développer et renforcer la prévention de la perte d'autonomie »,
- ⇒ « Soutenir les proches aidants »,
- ⇒ « Agir sur l'habitat et les lieux de vie ».

Par ailleurs, le Schéma affirme une approche « inclusive » pour les personnes en situation de handicap qui trouvent des réponses à leurs besoins selon leurs âges dans chacune des trois orientations :

- ⇒ « Bien grandir »,
- ⇒ « Bien vivre - être autonome par l'activité »,
- ⇒ « Bien vieillir – chez soi ou comme chez soi ».

#### 1) Répondre aux besoins spécifiques des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de leurs aidants

##### a) Les dépenses consacrées aux personnes âgées

###### §1. L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile

L'Allocation personnalisée d'autonomie à domicile (APAD) sert à payer (en totalité ou en partie) les dépenses nécessaires pour permettre aux personnes âgées de rester vivre à leur domicile. Les prévisions de dépenses pour l'APAD prennent en compte d'une part « l'effet volume » (+ 4%), c'est-à-dire l'augmentation du nombre de bénéficiaires, et d'autre part, pour l'APAD bénéficiaires, l'augmentation du tarif horaire (de 25 à 27 €) pour l'intervention des Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD).



- Le total des crédits inscrits, en dépenses de fonctionnement, au titre de l'APA à domicile est de 50 003 500 € :
  - dont APAD versées aux services d'aide à domicile : 42 000 000 €
  - dont APAD versées directement aux bénéficiaires : 8 000 000 €
  - dont Titres annulés : 3 500 €
  
- De manière corollaire, et compte tenu des prévisions réalisées pour l'exercice 2023, le montant des recettes de fonctionnement estimées issues des versements de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) s'élève à 38 679 627 € pour 2024.

## §2. L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) aux établissements

Pour les personnes âgées hébergées dans un établissement médico-social (un Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ou une Unité de soins de longue durée (USLD)), l'Allocation personnalisée d'autonomie couvre une partie du tarif dépendance fixé par l'établissement. L'ensemble des établissements perçoit ainsi un « forfait dépendance » dont les modalités de calcul s'appuient notamment sur le niveau de dépendance des personnes hébergées (dans le département du Gard et hors Gard).

Dans le Gard, ce forfait concerne 84 EHPAD et 5 USLD, toutes situées dans les Centres hospitaliers (CHU de Nîmes, CH Bagnols-sur-Cèze, Alès, Le Vigan, Uzès). Les prévisions de dépenses pour 2024 s'appuient sur le niveau de dépendance 2023 des résidents avec l'application du nouveau point GIR 2024 de 8,01 € (7,74 € pour 2023).

Le montant des crédits prévus en dépenses de fonctionnement est de 30 500 000 €.

## §3. La Carte mobilité inclusion (CMI)

L'Imprimerie nationale est seule habilitée à éditer ces cartes afin d'en garantir une plus grande sécurisation. Le coût de fabrication et d'expédition des CMI est estimé à 20 000 € en dépenses de fonctionnement pour l'année 2024.

### b) L'allocation individuelle de transport

Le financement du transport sur le lieu de scolarisation des élèves et étudiants en situation de handicap s'élève pour :

- les dépenses de fonctionnement à 2 688 000 €,
- les recettes de fonctionnement à 1 600 € pour les annulations de mandat sur exercice antérieur.

### c) Les subventions à divers organismes partenaires

De nombreuses associations œuvrent pour développer des actions en faveur des personnes en situation de handicap et des personnes âgées.

Le Conseil départemental soutient ces actions à hauteur de 275 200 € en dépenses de fonctionnement ainsi répartis :

- Subventions aux associations œuvrant pour les personnes âgées : 113 200 €
- Subventions aux associations œuvrant pour les personnes handicapées : 162 000 €

Concernant les dépenses d'investissement visant à soutenir les territoires et les acteurs innovants pour la santé, renforcer l'attractivité des territoires par le soutien aux projets médicaux coordonnés et faciliter l'accès à la télémédecine, le **Schéma départemental des solidarités sociales 2022-2027** prévoit la participation du Conseil départemental.

En investissement, le montant des crédits de paiement s'élève à 200 000 € (Autorisation de programme AP SANTE 2023).

d) Les compensations du handicap

§1. L'allocation d'aides individuelles à l'hébergement des personnes handicapées

Le Conseil départemental finance l'aide sociale pour les frais de séjour en établissements et services pour adultes handicapés. Il convient d'inscrire pour permettre une revalorisation des tarifs à hauteur de 3% :

- en dépenses de fonctionnement : 54 580 000 €
- en recettes de fonctionnement : 300 000 € (issues de la CNSA)

§2. La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

La Prestation de compensation du handicap (PCH) est une aide financière versée par le Conseil départemental. Elle permet de rembourser les dépenses liées à la perte d'autonomie, et comprend plusieurs formes d'aides (humaine, technique, aménagement du logement ou transport, aide spécifique ou exceptionnelle, animale). Son attribution dépend du degré d'autonomie, de l'âge, des ressources et de la résidence. La PCH est attribuée à vie si l'état de santé ne peut pas s'améliorer.

Le tarif horaire des Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) est revalorisé (de 25 à 27 €).

- Les crédits nécessaires sont estimés à 29 100 000 € en dépenses de fonctionnement :
  - dont PCH pour les personnes de plus de 20 ans : 23 600 000 €
  - dont PCH pour les personnes de moins de 20 ans : 3 500 000 €
  - dont PCH pour le soutien à l'autonomie des personnes sourdes et/ou aveugles (surdicécité) et des personnes vivant avec une altération des fonctions mentales, psychiques ou cognitives ou des troubles neurodéveloppementaux : 2 000 000 €
- Il convient d'inscrire 9 581 649 € en recettes de fonctionnement issues de la CNSA.

§3. La prise en charge des aides ménagères en faveur des personnes handicapées

Les crédits votés s'élèvent à 15 000 € en dépenses.

§4. Le financement des Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) et des Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)

Les Services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) et les Services d'accompagnement médico-sociaux pour adultes handicapés (SAMSAH) contribuent à permettre aux personnes handicapées de

vivre à leur domicile. Le montant des crédits votés en dépenses de fonctionnement s'élève à 3 254 000 €.

#### §5. Le versement de l'allocation compensatrice

L'Allocation Compensatrice, créée par la loi du 30 juin 1975, ne donne plus lieu à l'instruction de nouvelles demandes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006. En effet, la PCH instaurée par la loi du 11 février 2005 remplace cette prestation. Pour autant, un droit d'option entre ces deux prestations reste ouvert aux personnes qui bénéficiaient de l'Allocation Compensatrice avant le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

- Les crédits nécessaires sont estimés à 3 220 000 € en dépenses de fonctionnement.
- Il convient d'inscrire 25 000 € en recettes de fonctionnement issues de la CNSA.

#### e) Les aides sociales aux personnes âgées et recours

##### §1. L'allocation d'aides individuelles à l'hébergement des personnes âgées

L'aide sociale à l'hébergement permet de prendre en charge tout ou partie des frais liés à l'hébergement d'une personne âgée en établissement. Le montant des crédits nécessaires s'appuie :

- sur la prise en compte du déploiement du paiement différentiel (contraction entre la contribution des personnes hébergées et le versement de l'aide sociale) pour les personnes âgées, bénéficiant de l'Aide Sociale à l'hébergement, résidentes au sein des EHPAD rattachés à un établissement public de santé (EPS), des EHPAD hors Gard et des EHPAD privés associatifs et privés à but lucratif,
  - et sur l'augmentation de 3 % du tarif hébergement Aide Sociale Personnes Agées.
- Les crédits nécessaires sont estimés à 25 500 000 € en dépenses de fonctionnement.
  - Il convient d'inscrire 7 000 000 € en recettes de fonctionnement pour les résidents en EHPAD autonomes et territoriaux (CCAS, communes), établissements pour lesquels le paiement différentiel n'a pas encore été mis en œuvre.

##### §2. Les participations aux associations tutélaires

La participation du Conseil départemental en faveur des services mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM) découle d'un arrêté, pris par les services de l'Etat, qui fixe la contribution de chacun des financeurs institutionnels. Le montant des crédits nécessaires est estimé à 17 000 € en dépenses de fonctionnement.

##### §3. La prise en charge des aides ménagères en faveur des personnes âgées

L'aide-ménagère à domicile est une prestation d'aide sociale. L'estimation des dépenses de fonctionnement est de 1 724 143 €.

#### §4. L'Allocation Représentative des Services Ménagers

L'Allocation Représentative des Services Ménagers (ARSM) est une prestation d'aide sociale permettant de couvrir une partie des frais liés à une situation de dépendance en les aidant à réaliser certaines tâches quotidiennes. Le montant des crédits nécessaires est estimé à 5 000 € en dépenses de fonctionnement.

#### §5. Les récupérations d'aide sociale

Il s'agit des créances d'aide sociale faisant l'objet d'une récupération entière ou partielle suite au décès des personnes. Les recettes de fonctionnement sont estimées à 2 300 000 €.

##### f) Mission de soutien au Groupement d'intérêt public (GIP) et mode d'accueils alternatifs

Il s'agit de la contribution du Conseil départemental au fonctionnement du groupement d'intérêt public de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

- Les crédits nécessaires sont estimés à 528 500 € en dépenses de fonctionnement :
  - dont participation au GIP de la MDPH : 500 000 €
  - dont fonds de Compensation du Handicap : 28 500 €
- Les recettes de fonctionnement sont estimées à 163 000 € issues de la refacturation des frais de gestion et de personnel.

##### 2) Développer l'habitat et les lieux de vie afin d'accompagner la transition démographique et les nouvelles aspirations des gardoises et des gardois

###### a) L'aide à la vie partagée

Engagé pour accompagner les personnes âgées ou en situation de handicap dans leur choix de vie et d'habitat, le Conseil départemental a été précurseur, en 2022, dans la mise en œuvre d'une nouvelle prestation individuelle, « l'aide à la vie partagée » (AVP). Elle permet l'accès et la vie dans un habitat alternatif (entre domicile et établissement), facteur d'inclusion sociale, aux gardoises ou gardois éligibles à cette prestation en raison de leur âge ou leur situation de handicap. Le premier appel à initiatives (Millésime 2022) lancé par la Conférence des financeurs de l'habitat inclusif du Gard a permis de retenir 15 premiers projets de mobilisation de « l'aide à la vie partagée » et du déploiement de l'habitat inclusif.

Il est décidé de poursuivre la mise en œuvre de la programmation de l'Aide à la vie partagée (AVP) dans les habitats inclusifs.

- Les crédits nécessaires sont estimés à 500 000 € en dépenses de fonctionnement.
- Il convient d'inscrire 475 000 € en recettes de fonctionnement issues de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

Avec l'appui de la CNSA, le Conseil départemental lance un appel à manifestation d'intérêt d'aide à l'investissement pour accompagner le développement de l'habitat inclusif et le déploiement de l'Aide à la vie Partagée.

Les crédits prévus pour l'investissement visent à soutenir des projets de construction et de réhabilitation, ou l'adaptabilité des habitats inclusifs. Pour 2024 il est décidé d'inscrire 280 000 € de crédits de paiement sur l'AP AVP 2023 et 300 000 € de crédits de paiement sur l'AP HABITINCLU 2023.

- En dépenses d'investissement, le montant total des crédits de paiement inscrits s'élève à 580 000 €.
- En recettes d'investissement, il convient d'inscrire 100 000 € issues de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

En conséquence, il est décidé une augmentation de 229 500 € de l'autorisation de programme AVP 2023 en dépenses d'investissement. Le montant de l'enveloppe est porté à 750 000 € pour les dépenses d'investissement, et à 511 924 € en recettes d'investissement.

b) Les subventions d'investissement pour les établissements sociaux et médico sociaux

§1. Les autorisations de programme

Dans le cadre de l'aide à l'investissement destinée à accompagner les projets de reconstruction et de modernisation des EHPAD et des résidences autonomie, il est décidé la création des autorisations de programme suivantes :

- 2024 EHPADBEAU d'un montant de 9 300 000 € destinée à soutenir la reconstruction des EHPAD « L'Oustau » et « Gaston Doumergue » à Beaucaire gérés par les Hôpitaux des Portes de Camargue.
- 2024 EHPADQUAI d'un montant de 2 000 000 € pour la reconstruction de l'EHPAD privé non lucratif « Le Quai de la fontaine » et l'Unité PHV « Le Quai de la fontaine » gérés par l'association Maison Protestante de Nîmes.
- 2024 EPHADVIDOU d'un montant de 3 800 000 € pour le projet de rénovation complète de l'EHPAD « Vidourle » à Sauve.

Il est également décidé la création d'une autorisation de programme AP 2024 REHABESMS (ancienne dénomination AP SOLIDARITE) d'un montant de 12 000 000 € pour l'aide à l'investissement des ESMS. Celle-ci permettra d'engager et de financer durant les trois prochains exercices budgétaires diverses opérations de mises aux normes (modernisation des systèmes de sécurité incendie, des services alimentaires, travaux de sécurisation, d'adaptation des ascenseurs ou d'accessibilité, etc.) ou d'acquisition d'équipement (mobilier, etc.).

§2. Les crédits de paiement 2024

Pour les EHPAD et Résidences autonomie, l'aide à l'investissement (nouvelle doctrine votée le 17 février 2023) permettra d'accompagner les projets de reconstruction et de modernisation, tels que ceux de l'EHPAD « Maurice Larguier » à la Grand Combe, l'EHPAD « Serre Cavalier » à Nîmes, l'EHPAD « Le Vidourle » de Sauve, l'EHPAD « Quai de la Fontaine » à Nîmes et l'EHPAD « Les Portes de Camargue » de Beaucaire.

Il est décidé d'inscrire 5 501 743 € de crédits de paiement, en dépenses d'investissement, pour poursuivre ou solder les engagements déjà pris (subventions accordées les années précédentes), et permettre le démarrage de nouveaux projets, ainsi répartis :

- 3 951 743 € de crédits de paiement sur les AP SOLIDARITES de 2019 à 2023, pour le paiement des subventions accordées les années antérieures
- 500 000 € de crédits de paiement sur la nouvelle AP 2024 REHABESMS
- 500 000 € de crédits de paiement sur l'AP EHPADBEAU pour la réhabilitation
- 500 000 € de crédits de paiement sur l'AP 2023 CHUSERRECA
- 50 000 € hors autorisations de programme.

b) Les modes d'accueil alternatif

§1. Les frais de formation des accueillants pour les personnes âgées (PA) et les personnes handicapées (PH)

Les crédits nécessaires en dépenses de fonctionnement, à hauteur de 60 673 €, sont ventilés comme suit :

- S'agissant des formations des accueillants PA PH, les dépenses sont estimées à 55 673 €,
- Les remboursements des frais de déplacement sont prévus à hauteur de 5 000 €.

§2. L'hébergement des personnes handicapées en familles d'accueil

L'accueil familial est une solution alternative entre la vie à domicile et la vie en établissement. Il permet à une personne âgée ou en situation de handicap, moyennant la rémunération de l'accueillant, d'être accueillie au domicile d'une personne ou d'un couple. Le dispositif d'accueil familial, sous la responsabilité de la Présidente du Conseil départemental, prévoit l'agrément, la formation des accueillants, le suivi des personnes accueillies (1 à 3 personnes), le contrôle des conditions d'agrément et le financement pour les personnes accueillies relevant de l'Aide sociale départementale à l'hébergement.

Pour l'hébergement, les crédits nécessaires sont estimés à 380 000 € en dépenses de fonctionnement.

§3. Les subventions pour les modes d'accueil alternatif

La « Maison en partage » est une solution alternative d'habitat qui s'adresse à des personnes âgées ou handicapées dont le logement est inadapté ou inadapté à leur degré d'autonomie, ou en situation d'isolement, et qui ne peuvent y demeurer de ce fait.

Logement social locatif individuel, une « Maison en partage » doit permettre aux personnes de disposer d'un logement situé au cœur de la vie sociale et économique du lieu d'implantation, de manière à prévenir isolement et dépendance, à des conditions financières accessibles à leur budget. Une « Maison en partage » inclut une fonction d'animation et d'accompagnement.

Les « Maisons en partage » sont portées par les centres communaux d'action sociale (CCAS), par les communautés de communes ou par des associations. Les crédits nécessaires sont estimés à 244 000 € en dépenses de fonctionnement.

#### §4. Suivi médico-social des personnes accueillies en famille d'accueil

Les crédits inscrits d'un montant de 273 000 € en dépenses de fonctionnement correspondent au suivi des personnes âgées et handicapées hébergées en famille d'accueil.

##### 3) Agir en faveur de la valorisation des métiers du soin et de la modernisation des services

Pour la valorisation des métiers du soin et la modernisation des services, il convient d'inscrire 7 735 000 € de dépenses de fonctionnement et 5 364 640 € de recettes d'investissement. Les crédits sont déclinés comme suit :

##### a) Le soutien aux actions des Services d'Aides et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)

Le Conseil départemental répond en 2024 à un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé par la Caisse nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) qui prend le relais de la convention de modernisation des SAAD « section IV » conclue avec la CNSA pour la période 2020-2023. Cet AMI porte sur la transformation des Services d'aide et d'accompagnement à domicile en Services autonomie à domicile, l'attractivité des métiers de l'autonomie, le soutien aux proches aidants de personnes handicapées.

Ainsi, il est décidé de créer une autorisation d'engagement sur la période 2024-2026, AE AIDOMICILE 2024.

Il est décidé de ventiler les crédits de paiement en dépenses de fonctionnement de cette autorisation d'engagement de la manière suivante :

- 2024 : dépenses de 245 000 € / recettes de 260 000 €
- 2025 : dépenses de 245 000 € / recettes de 195 000 €
- 2026 : dépenses de 245 000 € / recettes de 195 000 €

De plus, pour accompagner la généralisation du « baluchonnage » (relayage des proches aidants à domicile) sur l'ensemble du territoire gardois, il est décidé l'inscription d'un montant de 150 000 €.

Au total, les inscriptions budgétaires pour le soutien aux actions des services d'aides et d'accompagnement à domicile (SAAD) sont déclinées comme suit :

- dépenses de fonctionnement : 395 000 €
- recettes de fonctionnement : 260 000 €

##### b) Compensation du surcoût lié à l'application de l'avenant 43 de la branche de l'aide à domicile

Cette disposition nationale induit une revalorisation des salaires des intervenants des Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) de la branche de l'aide à domicile.

- Le montant des crédits nécessaires en dépenses de fonctionnement est estimé à 4 640 000 €
  - dont APAD : 3 540 000 €
  - dont PCH : 900 000 €
  - dont Aide-ménagère : 200 000 €

- Le montant des crédits nécessaires en recettes de fonctionnement est estimé à 3 214 640 €
  - dont APAD : 2 583 100 €
  - dont PCH : 531 540 €
  - dont Aide-ménagère : 100 000 €

c) Les accords dits Laforcade-Séguir 2PH

Les crédits votés découlent de l'application du décret du 27 avril 2022 relatif à la mise en place d'une revalorisation pour le personnel exerçant au sein des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS) accueillants des personnes handicapées (accords dits « Laforcade »).

- Le montant des crédits nécessaires est estimé à 2 700 000 € en dépenses de fonctionnement.
- Les recettes de fonctionnement sont estimées à 1 890 000 € issues de la compensation de la part de la CNSA.

4) Développer et renforcer la prévention de la perte d'autonomie

En 2024, la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) apportera son concours aux lauréats de son appel à initiatives inscrit dans les orientations de son 2<sup>ème</sup> programme coordonné 2022-2025. Celui-ci prévoit une attention particulière envers les seniors les plus éloignés ou en difficulté d'accès aux actions et notamment les personnes handicapées vieillissantes, les personnes âgées isolées, les personnes âgées en situation de précarité, les proches aidants de moins de 60 ans, les personnes particulièrement fragilisées par l'impact de la crise sanitaire, les actions destinées ou portées par les habitants d'habitat inclusif, en cohérence avec le programme coordonné de l'habitat inclusif (2022-2024).

Le concours financier est versé par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) à hauteur des dépenses de l'année n-1. Pour le financement des actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie, il est donc décidé d'inscrire les montants suivants :

- En dépenses de fonctionnement : 2 200 000 €
- En recettes de fonctionnement : 2 200 000 €

FOCUS sur le Schéma unique des solidarités sociales

Les crédits de paiement inscrits en 2024 dans le cadre de l'autorisation d'engagement AE SCHEMADSD 2023 pour l'engagement « Accompagner les choix de vie des personnes âgées et favoriser l'inclusion des personnes handicapées » sont déclinés comme suit :

Concernant les dépenses de fonctionnement :

- 601 000 € pour répondre aux besoins spécifiques des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de leurs aidants.
- 420 000 € pour permettre le développement de l'habitat et les lieux de vie afin d'accompagner la transition démographique et les nouvelles aspirations des gardoises et des gardois.
- 1 900 000 € pour agir en faveur de la valorisation des métiers du soin et de la modernisation des services.

Concernant les recettes de fonctionnement :

- 500 000 € pour agir en faveur de la valorisation des métiers du soin et de la modernisation des services.



Au total pour l'engagement politique « Accompagner les choix de vie des personnes âgées et favoriser l'inclusion des personnes handicapées », il est décidé d'inscrire :

En fonctionnement : 215 744 016 € en dépenses et 66 590 516 € en recettes

En investissement : 6 281 743 € en dépenses et 100 000 € en recettes

## B) Mener une politique d'insertion au service de l'emploi

Les crédits inscrits visent à la réalisation des objectifs du **Schéma départemental des solidarités sociales 2022-2027** et son orientation « Bien vivre – être autonome par l'activité ». La politique d'insertion au service du retour à l'emploi repose sur quatre axes stratégiques :

- ⇒ Prévenir les situations d'exclusion
- ⇒ Conforter et diversifier l'offre d'insertion départementale
- ⇒ Pour que l'accès à l'emploi soit l'affaire de tous
- ⇒ Favoriser l'innovation au service de l'insertion

Ces quatre grandes orientations départementales sous-tendent l'action de la collectivité et les moyens budgétaires qu'elle y consacre.

### 5) Garantir un niveau minimum de revenu aux personnes sans ressource

#### a) Le Revenu de solidarité active (RSA)

La stabilisation des dépenses d'Allocation du Revenu de Solidarité Active prévue pour l'exercice 2024 résulte de la baisse tendancielle du nombre de bénéficiaires permettant de compenser l'augmentation de 4% générée par la revalorisation gouvernementale des minimas sociaux.

Les recettes estimées se composent, d'une part, du versement de la compensation de l'Etat à la suite du transfert du RSA vers les départements et, d'autre part, de la récupération des indus constatés sur le versement de l'allocation. Il est donc décidé d'inscrire :

- en dépenses de fonctionnement : 187 085 000 €
- en recettes de fonctionnement : 110 075 792 €

#### b) Le Plan de contrôle des allocations RSA avec les organismes payeur

Il est décidé d'inscrire 27 000 € de dépenses de fonctionnement pour le paiement d'interventions spécifiques des organismes payeurs afin d'assurer le contrôle qualité de la gestion de la prestation.

En effet, les actions de contrôle des bénéficiaires du RSA relèvent d'un plan de contrôle national décliné localement au niveau de chaque Caisse (CAF et MSA).

- 6) Développer et déployer une offre d'insertion unique permettant un accompagnement adapté des personnes éloignées de l'emploi

Les crédits de fonctionnement sont dédiés à l'ensemble de l'offre d'insertion socioprofessionnelle développée par la Collectivité en direction des publics très éloignés du marché de l'emploi.

a) La conduite de missions de primo-accueil et d'accompagnement des Gens du voyage

Ces crédits sont destinés à contribuer à la prise en charge d'un dispositif de premier accueil et d'accompagnement social des personnes installées sur les aires d'accueil des gens du voyage implantées dans le Gard. Il est décidé d'inscrire 47 000 € en dépenses de fonctionnement (AE 2021 GDV).

Il est décidé de clôturer l'AE 2018 GDV, les dispositifs portés par cette enveloppe étant terminés.

b) Le financement des emplois du secteur non marchand (CAOM)

Chaque année, le Conseil départemental et l'Etat s'engagent conjointement, au travers d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM), sur la volumétrie et les modalités de co-financement des contrats aidés conclus par les structures de l'insertion par l'activité économique. Ainsi, il est décidé de prendre en charge les coûts des salaires des bénéficiaires du RSA et la participation aux salaires des jeunes recrutés sur ces emplois aidés et permettre aussi de couvrir les frais de gestion de l'Agence de Service et de Paiement (ASP), mandatée par convention de gestion.

- Le montant des crédits nécessaires est estimé à 2 772 000 € en dépenses de fonctionnement.
- Les recettes de fonctionnement sont estimées à 53 000 €.

c) La participation volontaire départementale aux salaires des contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) - Insertion par l'activité économique (IAE) non marchand

Le CDD d'insertion est un contrat de travail à durée déterminée (art. L.1242-3 1° du Code du travail) ouvert aux personnes recrutées par certaines structures d'insertion pour l'activité économique (SIAE) et bénéficiaires d'un parcours d'insertion par l'activité économique. Il concerne ainsi les personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. Pour la participation volontaire départementale aux salaires des CDD d'insertion, il est décidé d'inscrire 93 600 € en dépenses de fonctionnement.

d) Les subventions favorisant l'emploi pour les publics en insertion

Il est décidé d'inscrire 31 000 € en dépenses de fonctionnement pour soutenir les structures qui développent des actions de mise en relation entre l'offre d'emploi et la demande des publics en insertion. Ces structures ont un rôle essentiel d'interface et de médiation entre les publics très éloignés du marché du travail et les acteurs du monde économique.

e) Un dispositif intensif d'accompagnement des bénéficiaires du RSA dans le retour à l'emploi

L'accompagnement renforcé des nouveaux bénéficiaires du RSA est une priorité du **Schéma départemental des solidarités sociales**. Il y a là un enjeu majeur d'autonomie sociale et professionnelle. On sait que 41% des bénéficiaires du RSA de moins de 12 mois sortent définitivement du dispositif durant l'année qui suit l'entrée dans le droit. Ils ne sont plus que 22% à en sortir après deux ans de parcours.

Afin de dynamiser cette entrée dans le parcours, le Conseil départemental déploie un dispositif intensif d'accompagnement individuel intitulé « Agir pour son Avenir Professionnel ». Ce dispositif mis en œuvre au travers d'un appel à projets annuel repose sur l'implication active de structures publiques et privées agissant dans le champ de l'insertion.

Le montant des crédits en dépenses de fonctionnement nécessaires est estimé à 1 000 000 €.

f) Les subventions pour des actions d'insertion et d'accompagnement (AIA) ordinaires

L'offre d'insertion gardoise repose sur un tissu d'acteurs riche et diversifié. Dans le cadre du **Schéma départemental des solidarités sociales**, le Conseil départemental soutient la professionnalisation pour favoriser le retour à l'emploi.

Au moyen du Fonds départemental pour le développement de l'insertion par l'activité économique (FDDIAE), le Conseil départemental apportera son soutien aux acteurs de l'IAE qui souhaitent s'engager dans la qualification et la professionnalisation. Et, au-delà des aides au secteur non marchand, le Conseil départemental apportera son soutien au secteur marchand. Ainsi, il s'agira de maintenir la densité du maillage d'acteurs tout en aidant ces acteurs à mieux répondre aux publics en insertion en contribuant à leur retour à l'emploi.

Pour mener à bien les actions d'insertion et d'accompagnement (AIA) ordinaires, il est décidé d'inscrire en dépenses de fonctionnement 1 053 117 €.

g) Les subventions pour des actions favorisant l'insertion par l'activité économique non marchande (Ateliers, chantiers d'insertion, ACI)

L'insertion par l'activité économique constitue un axe prépondérant de l'offre d'insertion développée par le Conseil départemental. Elle permet en effet de proposer à toutes les personnes en insertion, en particulier les bénéficiaires du RSA et les jeunes, à la fois un emploi, un accompagnement social et professionnel et enfin une formation. L'ensemble constitue, pour les personnes qui en bénéficient, un levier vers le retour sur le marché du travail. Le montant des crédits nécessaires en dépenses de fonctionnement est estimé à 3 160 000 €.

h) Les subventions pour le fonctionnement des acteurs de l'IAE

Pour permettre de soutenir les acteurs de l'insertion par l'activité économique, qu'ils soient issus du secteur non marchand ou marchand, il est décidé d'inscrire en dépenses de fonctionnement 163 000 €.

i) Les subventions dans le domaine de l'insertion

Chef de file de la politique d'insertion, la Collectivité mobilise les acteurs économiques sur le sujet du retour à l'emploi. Il est décidé d'inscrire 202 000 € en dépenses de fonctionnement.

Concernant les dépenses d'investissement, le Fonds départemental d'insertion par l'activité économique (FDDIAE) permet d'apporter un soutien aux structures spécialisées dans l'insertion par l'activité économique.

Il est décidé d'inscrire 150 000 € de crédits de paiement dans l'AP 2023 FDDIAE en dépenses d'investissement.

Cette inscription nécessite une révision du montant de l'AP qui est portée à 350 000 €.

j) Les subventions pour les relais emplois

Les besoins pour les relais emploi sont estimés à 300 700 € en dépenses de fonctionnement. Ces structures ont pour mission d'assurer l'accueil de tous publics en vue de les aider dans leur recherche d'emploi, de formation, de construction d'un projet professionnel, d'une reconversion ou d'une création d'entreprise. Le réseau départemental des relais emploi a également pour mission d'accueillir et de conseiller les entreprises de leur territoire dans leur recrutement.

7) Favoriser l'entrepreneuriat et l'emploi pour les publics en insertion

L'ensemble des crédits initialement dédiés à cette mission ont été réaffectés à la mission maintenir et créer des emplois dans le secteur de l'économie sociale et solidaire et dans la mission développer et déployer une offre d'insertion unique permettant un accompagnement adapté à des personnes éloignées de l'emploi.

FOCUS sur le Schéma unique des solidarités sociales

Les crédits de paiement prévus en 2024 dans le cadre de l'autorisation d'engagement AE SCHEMADSD 2023 pour l'engagement « Mener une politique d'insertion au service de l'emploi » sont déclinés comme suit :

- En dépenses de fonctionnement, il est inscrit 1 651 081 € pour développer et déployer une offre d'insertion unique permettant un accompagnement adapté des personnes éloignées de l'emploi.
- Concernant les recettes, il est inscrit 2 669 600 € correspondant au prochain Pacte des solidarités.

Par ailleurs, les crédits nécessaires pour les actions menées dans le cadre du SPIE et celles du plan de relance européenne (REACT EU) étant désormais gérées dans l'AE SCHEMADSD, il est nécessaire de solder et clôturer les AE 2022 SPIE et REACT EU.

Au total pour l'engagement politique « Mener une politique d'insertion au service de l'emploi », il est décidé d'inscrire :

En fonctionnement : 197 585 498 € en dépenses et 112 798 392 € en recettes

En investissement : 150 000 € en dépenses

## C) Soutenir les parents et les enfants de la naissance à l'adolescence

Les crédits inscrits visent la réalisation des objectifs du **Schéma départemental des solidarités sociales 2022-2027** et son orientation « Bien grandir », parmi lesquels « la prévention renforcée en faveur des familles en difficulté » et « répondre à tous les besoins de tous les enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance ».

### 8) Garantir et accroître l'offre d'accueil de l'enfance en danger

#### a) Les activités relatives au réseau ados

Ces crédits sont destinés à financer les dépenses des sorties du « Réseau Ados », qui concernent des déplacements culturels et des loisirs à visée éducative (frais d'alimentation compris), notamment lors de vacances scolaires, pour de petits groupes d'adolescents accueillis en familles d'accueil. Une régie d'avances a été créée à cet effet, les besoins sont estimés à 1 500 € en dépenses de fonctionnement.

#### b) Les frais d'accueil chez les assistants familiaux

Les crédits nécessaires en dépenses de fonctionnement pour financer les allocations habillement, argent de poche, rentrée scolaire et cadeau de Noël en faveur des mineurs confiés au Conseil départemental et accueillis par des assistants familiaux sont estimés à 870 000 € correspondant à :

- 705 000 € d'argent de poche et de cadeaux de Noël,
- 65 000 € pour l'allocation de rentrée scolaire,
- 100 000 € de remboursement des familles d'accueil.

#### c) Les frais d'hébergement en famille d'accueil

Il est décidé d'inscrire en dépenses de fonctionnement 910 000 € au titre de l'indemnisation des accueils des enfants placés dans certaines familles n'ayant pas le statut d'assistants familiaux. Il s'agit des accueils par des tiers dignes de confiance désignés par le Juge des Enfants, conformément à l'article 375-3-2° du Code civil. Cette indemnisation concerne aussi les assistants familiaux ayant adopté un enfant pupille de l'Etat dont ils ont assuré la garde, conformément au Code de l'action sociale et des familles (article L.225-2 et article L.225-9 relatifs à l'évaluation de leur situation familiale et financière).

#### d) La prise en charge de l'accueil au Centre départemental d'accueil des familles

Le Centre départemental d'accueil des familles (CDAF) est un établissement public autonome, qui exerce, en application du Code de l'action sociale et des familles, des missions d'accueil, d'hébergement, d'accompagnement et d'orientation des femmes enceintes et des mères isolées avec enfants à charge de moins de 3 ans.

Les crédits inscrits tiennent compte d'un taux d'évolution de 3 % pour prendre en compte l'incidence des dépenses liées au « Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations » (PPCR), le « Glissement Vieillesse Technique » (GVT), l'impact du Ségur de la santé, ainsi que des mesures nouvelles liées à la création d'un poste d'agent de service hospitalier et au passage à la fibre professionnelle.

Les crédits nécessaires sont estimés à 5 152 000 € en dépenses de fonctionnement.

e) La prise en charge de l'accueil au Foyer de l'Enfance

Le Foyer Départemental de l'Enfance (FDE) du Gard est un établissement public autonome chargé de l'accueil d'urgence, de l'hébergement, de l'orientation des mineurs confiés au Conseil départemental par ordonnance de placement provisoire ou par décision administrative.

Les crédits relatifs au fonctionnement du Foyer départemental de l'enfance concernent :

- ⇒ la prise en compte de places de SAPMN (Service d'Adaptation Progressive en Milieu Naturel) ;
- ⇒ la prise en compte de la nécessité d'accroître les capacités d'accueil temporairement pour les plus jeunes enfants.

Les crédits nécessaires sont estimés à 11 090 000 € en dépenses de fonctionnement.

f) La prise en charge de l'accueil dans des lieux de vie et d'accueil (LDVA)

Les 20 structures autorisées « Lieux de vie et d'accueil » (LDVA) accueillent des enfants qui relèvent de prises en charge spécifiques. Les LDVA disposent de savoir-faire et d'activités supports qui correspondent tout particulièrement aux besoins de certains enfants confiés, notamment aux adolescents avec des problématiques particulières. L'activité de ces structures correspond à une prise en charge souvent complexe d'enfants et d'adolescents développant des troubles psychiques et détenant une orientation MDPH. Lorsque la situation le requiert, ces crédits peuvent également être mobilisés afin de financer des prises en charge dans des lieux de vie hors Gard.

Des lieux de vie et d'accueil bénéficient d'un financement par dotation globale et sont conventionnés avec le Conseil départemental du Gard avec, pour objectif, de garantir un taux d'occupation à ces structures correspondant aux besoins repérés et prenant en charge prioritairement des enfants gardois.

Les crédits nécessaires sont estimés à 4 650 000 € en dépenses de fonctionnement.

g) La prise en charge de l'accueil des jeunes au Foyer des Jeunes Travailleurs et à l'hôtel

Afin de faire face aux contraintes en termes de places des dispositifs de protection de l'enfance, les jeunes mineurs et majeurs les moins en difficulté sont accueillis en nombre plus important au sein des foyers de jeunes travailleurs ou en hôtels, avec un accompagnement socio-éducatif porté directement par les services du Conseil départemental afin de finaliser leur autonomisation.

Les crédits nécessaires sont estimés à 208 000 € en dépenses de fonctionnement.

h) La prise en charge de l'accueil des mères avec enfants

L'accueil et la prise en charge des femmes enceintes et des mères isolées avec leurs enfants de moins de 3 ans consiste à offrir à des mères ou futures mères, majeures ou mineures, un environnement sécurisant, à leur apporter des ressources matérielles et humaines, leur permettant de découvrir et renforcer leurs compétences parentales.

Les crédits nécessaires sont estimés à 468 000 € en dépenses de fonctionnement.

i) La prise en charge de l'accueil en Maisons d'Enfants (MECS)

Les Maisons d'enfants à caractère social (MECS) relèvent de la compétence du Conseil départemental, qui délivre une autorisation pour accueillir des enfants relevant de l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Les frais d'exploitation des MECS sont pris en charge par le Conseil départemental, qui finance également les MECS par le biais du prix de journée.

2024 sera l'année de lancement des Conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens afin de revisiter les relations du Conseil départemental avec les opérateurs de l'enfance, dans un double objectif d'amélioration de la qualité des prises en charge et de bonne prise en compte par l'ensemble des parties des nouveaux besoins des enfants confiés.

Le montant des crédits nécessaires est estimé à 43 800 000 € en dépenses de fonctionnement.

j) La prise en charge des frais de la vie quotidienne des enfants accueillis

Le Conseil départemental apporte des réponses à l'ensemble des besoins des mineurs qui lui sont confiés. Le règlement départemental de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) fixe les catégories de dépenses prises en compte, qui sont soit remboursées aux assistants familiaux qui en ont fait l'avance, soit payées directement aux prestataires. Il s'agit notamment de frais de cantine scolaire et de demi-pension, frais scolaires et extrascolaires, frais de camps et de colonies de vacances, frais de participation à des activités culturelles et sportives ou d'inscription en centre de loisirs sans hébergement.

Les recettes correspondent aux recouvrements de sécurité sociale et organismes de mutuelle, de caisses d'assurances maladie et mutuelles des frais médicaux avancés par le Conseil départemental et de participations financières aux frais d'accueil décidées par le juge ou fixées dans le cadre contractuel, auprès des parents, des organismes de tutelle ou des allocations familiales par la CAF.

- Les crédits nécessaires sont estimés à 838 280 € en dépenses de fonctionnement :
  - dont 1 040 € autres matériels et fournitures (ex : fleurs),
  - dont 1 040 € multirisque – assurance,
  - dont 31 200 € frais éducatifs,
  - dont 800 000 € cantine, garderie, activités péri scolaires, colonies...
  - dont 5 000 € réussite examen.
  
- Il convient d'inscrire 523 000 € en recettes de fonctionnement :
  - dont 5 000 € recouvrement sur sécurité sociale,
  - dont 500 000 € recouvrement sur bénéficiaire,
  - dont 18 000 € recouvrement sur autre redevable.

k) Les achats de trousseaux de naissance

Des trousseaux de naissance sont prévus pour les nourrissons dont la mère a accouché dans le secret et qui sont confiés au service de l'Aide sociale à l'enfance du Conseil départemental à la naissance. Il est décidé d'inscrire 3 500 € en dépenses de fonctionnement.

9) Contribuer à la protection des mineurs maltraités

Le Conseil départemental contribue au financement des frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Public gérant le Service National d'Accueil Téléphonique de l'Enfance en Danger (SNATED) et l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance (ONPE) depuis peu devenu le GIP « France Enfance protégée » sur la base d'une contribution annuelle fixée par décret et réajustée annuellement en fonction des données démographiques.

Les crédits nécessaires sont estimés à 27 100 € en dépenses de fonctionnement.

10) Soutenir la parentalité et renforcer la protection des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance

a) Les interventions des aides ménagères et des techniciennes de l'intervention sociale et familiale

Le Conseil départemental prend en charge les interventions à domicile des techniciennes de l'intervention sociale et familiale (TISF), aides ménagères et auxiliaires de vie sociale dans le cadre des mesures visant le maintien de l'enfant mineur au domicile familial, et de visites parentales en présence d'un tiers, ordonnées par l'autorité judiciaire. Les crédits nécessaires sont estimés à 600 000 € en dépenses de fonctionnement.

b) Les participations à des structures ou à des associations intervenant en prévention

Le Conseil départemental participe depuis l'origine au financement de l'unité médico-judiciaire des mineurs victimes de violence portée par le CHU de Nîmes. Cette unité a été élargie cette année pour créer une UAPED unité d'accueil enfance en danger afin de rendre un meilleur service et une prise en charge plus globale aux enfants victimes. Les crédits nécessaires sont estimés à 34 400 € en dépenses de fonctionnement.

c) La prise en charge des interventions des équipes sociales associatives : Aides Educatives à Domicile (AED), AED renforcée, Aides Educatives en Milieu Ouvert (AEMO), AEMO renforcée

Les Aides éducatives en milieu ouvert (AEMO/AEMO renforcées) sont décidées par le Juge des enfants. Les Aides éducatives à domicile (AED/AED Renforcées) sont décidées dans un cadre contractuel par délégation de la Présidente du Conseil départemental et exercées, soit par les équipes ASE des territoires pour une partie des mesures administratives, soit par les équipes associatives des opérateurs œuvrant dans le champ de la protection de l'enfance (MECS, CPEAGL, association Pluriels). Une partie de ces crédits permet également de financer les mesures éducatives exercées hors du département du Gard pour des enfants domiciliés dans le Département.

Il est décidé d'inscrire en dépenses de fonctionnement 6 830 000 € pour les aides éducatives et aides éducatives renforcées mises en place dans le cadre de mesures de prévention.



d) Prise en charge des tutelles aux biens et administrations ad hoc

Le Conseil départemental se voit attribuer, sur décision de justice, la responsabilité de la gestion des biens de certains enfants confiés, en qualité de tuteur aux biens. Par ailleurs, il est désigné administrateur ad hoc afin de garantir la représentation, dans l'ensemble des actes de la vie courante, de certains enfants confiés.

Ces dispositions nécessitent, au-delà des ressources internes consacrées, l'intervention ponctuelle de prestataires de services. Les crédits nécessaires sont estimés à 70 000 € en dépenses de fonctionnement.

e) Les subventions à des structures œuvrant dans le champ de la prévention

Dans le cadre du **Schéma départemental des solidarités sociales**, la prévention a été mise en avant de façon transversale et notamment dans l'orientation « Bien grandir » pour permettre de détecter le plus précocement possible des difficultés pour les enfants et d'aider les parents à les éviter. Il s'agit donc au-delà des missions des services sociaux et médico-sociaux de travailler en partenariat avec des partenaires associatifs qui mettent en œuvre des actions de prévention et de soutien à la parentalité.

Les crédits nécessaires sont estimés à 325 000 € en dépenses de fonctionnement.

f) Le suivi financier des dessaisissements

Dans certaines situations, le Conseil départemental rembourse les frais avancés par d'autres Conseils départementaux à la suite de dessaisissements du juge des enfants du Gard. Les décisions, le nombre d'enfants placés et le coût réel de ces placements sont très variables, et les demandes de remboursement sont transmises tardivement.

De manière corollaire, les remboursements des frais d'accueil d'enfants qui, à la suite d'un dessaisissement du juge des enfants, incombent à un autre Conseil départemental sont estimés à 350 000 €.

- Les crédits nécessaires sont estimés à 400 000 € en dépenses de fonctionnement.
- Il convient d'inscrire 350 000 € en recettes de fonctionnement.

11) Assurer l'accueil, l'évaluation et la prise en charge des mineurs non accompagnés

Au regard de ses compétences en matière de protection de l'enfance, et particulièrement au titre de l'article L.222-5 du Code de l'action sociale et des familles, le Conseil départemental est dans l'obligation de prendre en charge tout mineur déclaré comme étant isolé, dès lors qu'un jugement d'assistance éducative lui en confie la mission.

C'est à ce titre, et dans le cadre d'un dispositif national de répartition, que les mineurs dits « non accompagnés » sont pris en charge par les équipes.

L'Agence de services et de paiement (ASP) est chargée du versement de la participation de l'Etat aux conseils départementaux. Les modalités de la participation forfaitaire de l'Etat aux dépenses engagées par les conseils départementaux, au titre de la phase de mise à l'abri et d'évaluation des personnes se

présentant comme mineures et privées temporairement ou définitivement de la protection de leur famille, ont été réformées par le décret n°2019-670 du 27 juin 2019.

- Les crédits nécessaires sont estimés à 10 000 000 € en dépenses de fonctionnement.
- Il convient d'inscrire 2 000 000 € en recettes de fonctionnement.

FOCUS sur le Schéma unique des solidarités sociales

Les crédits de paiement inscrits en 2024 dans le cadre de l'autorisation d'engagement AE SCHEMADSD 2023 pour l'engagement « Soutenir les parents et les enfants de la naissance à l'adolescence » sont déclinés comme suit en dépenses de fonctionnement :

- 2 150 000 € pour garantir et accroître l'accueil de l'enfance en danger,
- 270 000 € pour soutenir la parentalité. Dans un contexte de vulnérabilité, il est nécessaire de développer plus particulièrement l'aide éducative à domicile et de mieux articuler les interventions des structures.

Pour assurer l'accueil, l'évaluation et la prise en charge des mineurs non accompagnés, il est décidé d'inscrire 200 000 € destinés à renforcer le dispositif d'évaluation.

Au total pour l'engagement politique « Soutenir les parents et les enfants de la naissance à l'adolescence », il est décidé d'inscrire :

En fonctionnement : 88 897 780 € en dépenses et 2 873 000 € en recettes

#### D) Faire du logement une priorité

Au travers du **Schéma départemental des solidarités sociales 2022-2027** et son orientation « Un logement pour tous », le Conseil départemental poursuivra les objectifs suivants :

- ⇒ Faire émerger une offre de logements adaptée aux besoins des publics partout sur les territoires
- ⇒ Garantir la relation entre l'offre de logements et les besoins des publics
- ⇒ Lutter contre la précarité énergétique

#### 12) Renforcer les actions relatives au logement au moyen de l'Agence départementale de l'habitat et du logement

Avec la création de l'Agence départementale de l'habitat et du logement (ADHL) en janvier 2023, le Conseil départemental du Gard dispose d'une structure qui est en mesure de porter les priorités du **Schéma départemental des solidarités sociales 2022-2027**, de renforcer sa capacité d'action en matière de logement et d'habitat et de mettre en cohérence les missions d'accompagnement dans un cadre traitant l'ensemble de la chaîne de l'habitat et du logement.

Les dépenses de fonctionnement de la dotation annuelle du Conseil départemental pour financer le fonctionnement de l'Agence départementale de l'habitat et du logement (ADHL) s'élèvent à 1 745 350 €.

13) Gérer le Fonds de solidarité pour le logement et accompagner les publics en difficulté pour lutter contre la précarité

a) Le Fonds de solidarité pour le logement (FSL) : accès et maintien, suivi de la gestion déléguée à la CAF

#### §1. La section de fonctionnement

- Les dépenses de fonctionnement

La nouvelle convention de mandat de gestion conclue avec la Caisse d'Allocations familiales (CAF) pour l'année 2024, maintient les frais de gestion du Fonds de Solidarité Logement (FSL) à 274 500 € inscrit sur l'autorisation d'engagement 2023 FSL. Il est par ailleurs nécessaire de clôturer l'AE antérieure FSL 2020. Pour couvrir les frais bancaires il est nécessaire d'inscrire 900 € en dépenses de fonctionnement.

Pour financer les aides attribuées sous forme de secours non remboursables destinées à recouvrir les frais liés à l'accès et/ou au maintien dans le logement, il est décidé d'inscrire 371 000 € en dépenses de fonctionnement.

Par ailleurs, les aides FSL peuvent être attribuées sous forme de prêts, notamment l'aide au dépôt de garantie que le locataire récupérera à sa sortie du logement. Des remises de dettes peuvent être consenties lorsque le remboursement du prêt met en péril les moyens de subsistance du foyer.

Le montant des dépenses de fonctionnement correspondant à des remises de dettes et admission en non-valeur est estimé à 100 000 €.

Enfin les créances éteintes sont estimées à 50 000 €, ajustés à la consommation budgétaire de 2023.

- En dépenses de fonctionnement, le total des crédits nécessaires pour le suivi de la gestion du FSL délégué à la CAF s'élève ainsi à 796 400 €.

- Les recettes de fonctionnement

Pour le FSL, le Conseil départemental peut recevoir une participation financière volontaire de la part d'autres collectivités territoriales, des CCAS, des organismes d'HLM, des CAF et MSA. Ces participations font l'objet d'un conventionnement.

- En recettes de fonctionnement, il est décidé d'inscrire 130 000 € ventilés comme suit :
  - les communes : 10 000 €
  - les autres groupements de Collectivité et établissements publics : 60 000 €
  - la CAF et la MSA : 60 000 €

#### §2. La section d'investissement

- Les dépenses d'investissement

Le FSL prévoit l'attribution d'aides financières sous forme de prêt remboursable pour l'accès au logement et/ou pour le maintien dans le logement. Les crédits nécessaires sont estimés à 1 300 000 €.

Il est prévu également une aide complémentaire sous forme de cautionnement envers le bailleur. Les crédits nécessaires sont estimés à 200 000 €. Ces cautionnements sont remboursés par les personnes par le biais des récupérations sur prestations par la CAF.

- En dépenses d'investissement, le total des crédits nécessaires pour le suivi de la gestion du FSL délégué à la CAF s'élève ainsi à 1 500 000 €.

- Les recettes d'investissement

Pour le remboursement des prêts et des créances nées de la mise en jeu des garanties, il est décidé d'inscrire respectivement 1 300 000 € et 200 000 €. Les remboursements de prêts accordés couvrent à près de 90% le montant de l'enveloppe inscrite en dépenses.

Les lignes budgétaires créées en dépenses et en recettes pour les deux sections (exceptés les frais de gestion et frais bancaires) sont destinées à régulariser les écritures d'avance à la CAF auquel le Conseil départemental du Gard a confié la gestion, conformément à la convention de mandat de gestion (reddition des comptes).

- En recettes d'investissement, il est décidé d'inscrire 1 500 000 €.

- b) Le Fonds de solidarité pour le logement (FSL) : prise en charge des aides financières liées au logement

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) accorde des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés pour assurer les dépenses de leur logement. Le budget voté permettra de garantir le maintien des fournitures eau, électricité, gaz pour les foyers les plus en difficulté.

Pour répondre aux nouveaux enjeux liés à la hausse des énergies et du coût de la vie, le Conseil départemental a décidé d'un relèvement conséquent des plafonds d'éligibilité aux aides du Fonds de solidarité pour le logement (FSL).

Il est également décidé l'inscription de crédits en recettes résultant des participations volontaires des fournisseurs d'énergie.

- Dépenses de fonctionnement : 1 300 000 €
- Recettes de fonctionnement : 511 000 €

- c) Les subventions de fonctionnement dans le champ du logement

Il s'agit de subventions en faveur des acteurs œuvrant dans le domaine du logement. Les crédits nécessaires sont estimés à 383 162 € en dépenses de fonctionnement.

14) Contribuer à la production et à l'amélioration de logements sociaux

a) Appui technique logement social (transfert à l'ADHL du volet dépenses uniquement)

Cette prestation concerne l'ensemble des actions d'ingénierie et de conseil mobilisées par le Conseil départemental concernant les dispositifs « Habiter Mieux », d'aide aux particuliers pour l'amélioration des logements. L'ensemble de cette prestation a été transféré à l'ADHL au 1<sup>er</sup> avril 2023.

La subvention attribuée par l'ANAH au titre des dépenses du Département antérieurement à ce transfert reste à mobiliser.

Il est décidé d'inscrire 171 000 € en recettes de fonctionnement, en crédit de paiement sur l'AE MARCHELOGH 2022. L'AE MARCHELOGH 2022 est ainsi augmentée de ce même montant.

b) Subventions à la création et à la réhabilitation de logements hors RU

Ces crédits devraient permettre de participer à la création de 600 logements, ainsi que concourir à l'amélioration du parc d'Habitat du Gard et de SEMIGA, notamment au titre de l'amélioration thermique des logements. La difficulté à construire des logements, dans un contexte de renchérissement des coûts de construction et de prix du foncier toujours élevés sur les territoires à enjeux, a tendance à s'intensifier ces dernières années.

En maintenant son engagement, le Conseil départemental s'inscrit dans une démarche volontariste de maintien de cette production sur son territoire pour répondre aux besoins des gardois.

Ces crédits sont également mobilisés pour des travaux d'amélioration du parc d'Habitat du Gard notamment au titre de son Plan d'Entretien du Patrimoine.

Au cours de l'année 2024, en lien avec l'ADHL, une réflexion sera menée sur l'opportunité d'une réforme du règlement d'intervention du Département.

Aussi, il est décidé :

- de créer une AP LOGEMENT 2024 d'une durée de 5 ans et d'un montant total de 3 000 000 €,
- d'inscrire, en dépenses d'investissement, un montant total de 3 028 601 € ventilés comme suit :
  - 46 500 € en crédit de paiement AP LOGEMENT 2015
  - 100 100 € en crédit de paiement AP LOGEMENT 2016
  - 176 557 € en crédit de paiement AP LOGEMENT 2017
  - 89 300 € en crédit de paiement AP LOGEMENT 2018
  - 180 591 € en crédit de paiement AP LOGEMENT 2019
  - 335 831 € en crédit de paiement AP LOGEMENT 2020
  - 629 607 € en crédit de paiement AP LOGEMENT 2021
  - 750 215 € en crédit de paiement AP LOGEMENT 2022
  - 599 900 € en crédit de paiement AP LOGEMENT 2023
  - 120 000 € en crédit de paiement AP LOGEMENT 2024
- de clôturer AP RUALESINV 2016 avec une diminution de 19 500 €.

## 15) Favoriser l'information et l'accès au logement

Pour 2024, le Conseil départemental maintient la subvention de fonctionnement versée à l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL). Il est décidé d'inscrire un montant de 150 000 € en dépenses de fonctionnement.

## 16) Accompagner la transformation des quartiers urbains dégradés

La transformation des quartiers urbains dégradés requiert le versement de subventions d'investissement (Fonds de Développement Social -FDS- ANRU2 et Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés -PNRQAD- Saint Gilles). Pour l'ensemble de ces programmes ANRU 2, l'intervention du Conseil départemental, selon les principes posés le 2 juillet 2019, s'élevait à un total d'environ 18 000 000 € soit 3 000 000 € par an pour la période 2019 - 2024.

A ce titre, sont essentiellement financées par le Conseil départemental les reconstructions et réhabilitations de logements portés par Habitat du Gard et SEMIGA. Le programme avance mais nécessitera une période de programmation étendue au-delà de 2024. Des avenants sont ainsi en cours de validation sur les différents territoires pour venir renforcer le programme en continuité de celui déjà approuvé.

Pour rappel l'intervention du Conseil départemental sur ces différents programmes se décline comme suit :

### Les programmes ANRU 2 de niveau national : Nîmes Métropole et Grand Alès

- ⇒ Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole : sur les quartiers de « Chemin Bas d'Avignon » – « Valdegour-Pissevin » – « Mas de Mingue » à Nîmes avec une intervention du Département en soutien aux importants investissements d'Habitat du Gard pour la réhabilitation et la reconstitution de l'offre des logements ainsi qu'une participation au travail entrepris sur les copropriétés de la Galerie Wagner à Pissevin et des « Grillons » au Mas de Mingue.
- ⇒ Alès Agglomération : sur le vaste quartier « Centre-ville - Près Saint Jean - Cévennes - Tamaris – Cauvel - la Royale – Rochebelle » à Alès. Sur ce programme, le Département intervient en soutien aux opérations de reconstitution de l'offre de l'Office Public de l'Habitat « Logis Cévenols ». Cette intervention, qui concerne Alès Agglomération, est mobilisée selon les règles utilisées dans le droit commun, avec une limitation des PLAI financés à 30 % du programme, et représente un engagement global sur le programme d'environ 494 000 €.

### Les programmes ANRU 2 de niveau régional : Vauvert et Bagnols sur Cèze

- ⇒ Le NPRU du « Quartier des Costières » à Vauvert, est accompagné au titre de la réhabilitation des logements du bailleur SEMIGA avec la réhabilitation de trois résidences. Ces opérations ont déjà fait l'objet d'une individualisation en anticipation de la convention en 2019.
- ⇒ Le NPRU du « Quartier des Escanaux » est accompagné par le Conseil départemental pour la réhabilitation et la reconstitution de l'offre de logements du bailleur Habitat du Gard.

## Le programme National de Rénovation des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) de Saint-Gilles

- ⇒ Le Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD) signé le 26 novembre 2012 a fait l'objet en 2019 d'un 3<sup>ème</sup> et dernier avenant, dit « Avenant de clôture » pour lequel le Conseil départemental s'est engagé pour les opérations de requalification d'îlots dégradés. Il s'agit d'une opération longue et complexe pour laquelle des paiements sont encore à prévoir en 2024.

Aussi, il est décidé :

- de créer une autorisation de programme d'une durée de 5 ans (AP 2024 ANRU2INV) d'un montant total de 3 000 000 €,
- d'inscrire, en dépenses d'investissement un montant total de 1 830 911 € ventilé comme suit :
  - 85 972 € en crédit de paiement AP RU2INV 2018
  - 85 741 € en crédit de paiement AP RU2INV 2019
  - 63 792 € en crédit de paiement AP RU2INV 2020
  - 682 458 € en crédit de paiement AP RU2INV 2021
  - 212 948 € en crédit de paiement AP RU2INV 2022
  - 580 000 € en crédit de paiement AP ANRU2INV 2023
  - 120 000 € en crédit de paiement AP ANRU2INV 2024

### FOCUS sur le Schéma unique des solidarités sociales

Les crédits de paiement prévus en 2024 dans le cadre de l'autorisation d'engagement AE SCHEMADSD 2023 pour l'engagement « Faire du logement une priorité » sont estimés, en dépenses de fonctionnement à 70 240 € afin de gérer le Fonds de solidarité pour le logement et accompagner les publics en difficultés et pour lutter contre la précarité.

Au total pour l'engagement politique « Faire du logement une priorité », il est décidé d'inscrire :

En fonctionnement : 4 445 152 € en dépenses et 812 000 € en recettes

En investissement : 6 359 512 € en dépenses et 1 500 000 € en recettes

## E) Soutenir l'activité et l'emploi

Depuis la loi Notre (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), le Conseil départemental ne dispose plus de la compétence « développement économique ». Pour autant, il demeure un acteur important de l'économie locale à travers la mise en œuvre de ses politiques publiques dans le cadre de ses propres compétences. Ainsi, il contribue au soutien de l'économie gardoise à travers ses propres investissements, par les aides attribuées aux collectivités locales ou encore à travers différents dispositifs de soutien financier.

17) Maintenir et créer des emplois dans le secteur de l'économie sociale et solidaire

Les réseaux de l'économie sociale et solidaire sont constitués de multiples acteurs qui arrivent en soutien au déploiement des projets gardois. Les crédits nécessaires pour soutenir les réseaux des acteurs de l'ESS sont estimés à 250 000 € en dépenses de fonctionnement.

18) Accompagner à la pérennisation de l'hydraulique agricole

En cohérence avec la démarche départementale Eau & climat, ainsi que d'une convention avec la Région, et dans le cadre réglementaire européen et national, le Conseil départemental applique un dispositif d'aides en matière d'hydraulique agricole individuelle et collective.

Au titre de l'année 2024, il est décidé d'affecter un montant de 30 000 € sur l'Autorisation de Programme AP 2024 SOLIEAU pour les aides à l'hydraulique agricole.

Il est également décidé d'inscrire les dépenses d'investissement 2024 qui s'élèvent à 109 817,68 € ventilées comme suit :

- 99 817,68 € pour les engagements anciens (AP 2018 INVSTE, 2022 INVSTE, 2023 SOLIEAU)
- 10 000,00 € pour les engagements nouveaux (AP 2024 SOLIEAU).

19) Contribuer au fonctionnement des structures locales d'organisations syndicales représentatives exerçant des missions d'intérêt général

Depuis plusieurs années, le Conseil départemental accompagne financièrement les acteurs locaux ou régionaux ayant une action significative en matière de promotion et d'animation économique en direction des entreprises et des salariés du Conseil départemental.

Pour ces derniers, le Conseil départemental soutient les syndicats de salariés et les syndicats catégoriels dans leurs actions menées pour l'économie et les salariés gardois en assurant notamment la représentation de leurs adhérents dans de nombreuses instances de consultation et de concertation, destinées à éclairer la décision des partenaires économiques. Il est ici décidé d'inscrire 104 000 € en dépenses de fonctionnement.

FOCUS sur le Schéma unique des solidarités sociales

Les crédits de paiement prévus en 2024 dans le cadre de l'autorisation d'engagement AE SCHEMADSD 2023 pour l'engagement « Soutenir l'activité et l'emploi » sont estimés à 50 000 € en dépenses de fonctionnement.

Ils visent à soutenir des projets d'innovation sociale pour maintenir et créer des emplois dans le secteur de l'économie sociale et solidaire.

Conformément à l'orientation « Bien vivre », le Conseil départemental s'engage à soutenir les actions du réseau de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Au total pour l'engagement politique « Soutenir l'activité et l'emploi », il est décidé d'inscrire :

En fonctionnement : 404 000,00 € en dépenses

En investissement : 109 817,68 € en dépenses



## F) Favoriser la réussite de tous les jeunes

Cet engagement s'articule autour de quatre grandes missions avec lesquelles des domaines de compétence différents et censément autonomes s'y croisent : éducation, jeunesse et citoyenneté, sports, insertion, collèges...

- 20) Créer les conditions de la réussite éducative des collégiens en assurant l'accès aux savoirs et à la connaissance

En fonctionnement, le budget du service Education se maintient à un niveau élevé, matérialisant l'engagement de la collectivité dans les moyens qu'elle consacre à la réussite de tous les jeunes. Ainsi, il est inscrit un budget total en dépenses de fonctionnement de 15 750 000 €.

Cependant, des ajustements entre prestations sont réalisés pour mieux tenir compte de la réalité des engagements réalisés en 2023 et des besoins des collèves. Les recettes de fonctionnement sont estimées à 1 854 000 €.

En investissement, le budget est en augmentation de 199 947 €, pour s'établir à hauteur de 1 260 000 €, afin de tenir compte des besoins supplémentaires liés notamment à la nouvelle doctrine pour la création ou la rénovation des équipements sportifs communaux ou intercommunaux, ainsi qu'à l'achat de mobilier scolaire pour l'extension d'Ada Lovelace.

Le détail des inscriptions est ci-après précisé.

### a) Les dotations aux collèges publics et privés

#### §1. La dotation annuelle de fonctionnement aux collèges publics

Cette contribution est obligatoire selon l'article L.421-11 du Code de l'éducation. Cette dotation a fait l'objet d'une première répartition entre les 53 collèges publics gardois lors de la séance du 13 octobre 2023 au titre de l'année 2024, les dotations devant être notifiées avant le 1<sup>er</sup> novembre 2023 pour permettre aux établissements de préparer leur budget dans les délais légaux.

Le montant des crédits inscrits au titre des dotations globales de fonctionnement est maintenu à un niveau élevé pour accompagner au mieux les collèges dans le contexte économique actuel, notamment le coût des énergies en forte hausse qui impacte les budgets des établissements.

Le mode de calcul de la dotation globale de fonctionnement, identique pour tous les collèges, répond au plus près des besoins des EPLE, en affirmant la volonté de maintenir pour ces derniers une trésorerie réaliste et raisonnable.

Il est décidé d'inscrire 8 855 350 € en dépenses de fonctionnement.

#### §2. La dotation annuelle de fonctionnement collèges privés

Cette contribution est obligatoire selon l'article L.442-9 du Code de l'éducation. Il convient d'accorder aux établissements privés du Gard sous contrats, une dotation de fonctionnement déterminée par référence au coût matériel supporté par le Département pour chaque collégien de l'enseignement public. Cette dotation est maintenue à un haut niveau pour tenir compte des hausses des charges de viabilisation.

Lors de la séance du 13 octobre 2023, cette dotation a été répartie entre les différents établissements, conformément à la loi.

Il est décidé d'inscrire 3 000 000 € en dépenses de fonctionnement.

### §3. La dotation pour forfait externat collèges privés

Cette dotation de fonctionnement pour les collèges privés sous contrat d'association participe aux dépenses de rémunérations des personnels non enseignants du privé comme le prévoit le Code de l'éducation. Les crédits sont maintenus au niveau des engagements 2023.

Il est ainsi décidé d'inscrire 1 986 000 € en dépenses de fonctionnement.

Il est également décidé de diminuer le montant de l'AP 2023 COLPRIVES de 435 224 € et de clôturer cette AP, la subvention concernée ayant été soldée.

### §4. La dotation annuelle équipement des collèges

Cette dotation forfaitaire d'investissement, permet de prendre en charge les dépenses d'équipements des collèges. Son montant, calculé en fonction du nombre d'élèves, varie entre 2 500 € et 7 500 € par établissement. Il est décidé d'inscrire 302 000 € en dépenses d'investissement.

### §5. La dotation classes SEGPA

Le Conseil départemental soutient, au même titre que l'enseignement général, les élèves qui s'orientent vers un champ professionnel à travers les SEGPA, en finançant les dépenses de fonctionnement et d'investissement spécifiques pour ces classes, notamment les équipements de protection individuelle et le matériel nécessaire à l'enseignement. Il existe des classes SEGPA dans 16 collèges gardois, dont les champs professionnels couvrent des domaines divers : habitat, hygiène/alimentation/service, vente/distribution/magasiner, production industrielle, espace rural et environnement.

- Dépenses de fonctionnement : 64 000 €
- Dépenses d'investissement : 70 000 €

### §6. La dotation création classe ULIS

Les classes ULIS constituent un dispositif qui offre aux élèves qui en bénéficient (élèves en situation de handicap) une organisation pédagogique adaptée à leurs besoins. Le Conseil départemental attribue une dotation d'investissement ULIS, destinée à des aménagements et à l'acquisition d'équipements spécifiques nécessaires en fonction du handicap des élèves de ces classes. Les crédits permettent de financer l'ouverture de 2 classes ULIS. Il est décidé d'inscrire 10 000 € en dépenses d'investissement.

### §7. La dotation pour l'acquisition de véhicules de services

Il est décidé d'inscrire 16 000 € en dépenses d'investissement pour accompagner les collèges qui nécessitent une aide pour le renouvellement de leur véhicule de service (8 000 € par collège).

#### §8. La prise en charge de matières d'œuvre et des petits travaux pour les collèges

Cette dotation forfaitaire de fonctionnement, calculée en fonction du nombre d'élèves, permet de prendre en charge les dépenses de maintenance et d'entretien des collèges. Ces dotations sont indispensables au bon fonctionnement des établissements et permettent une plus grande réactivité des établissements pour la gestion de l'entretien des bâtiments. Il est décidé d'inscrire 231 400 € en dépenses de fonctionnement.

#### §9. La prise en charge des transports EPS

Le Département prend en charge les transports pour les cours d'Education Physique et Sportive (EPS) en tenant compte notamment du déficit d'équipements sur certains collèges. Cette dotation de fonctionnement est attribuée en fonction des besoins de chaque collège pour l'année scolaire, dans la limite des inscriptions budgétaires. Le montant est plafonné à 8 500 € par an par collège.

Il est décidé d'inscrire 200 000 € en dépenses de fonctionnement.

#### §10. La prise en charge de la participation de la MDPH à la majoration enseignant référent

La MDPH attribue une dotation aux collèges pour la prise en charge des moyens nécessaires au bon fonctionnement des missions de chaque enseignant référents. A ce jour, 24 enseignants référents sont identifiés. Cette dotation de 1 000 € en dépenses de fonctionnement permet notamment de financer les dépenses de bureau, papeterie, photocopie, ordinateur, téléphone... de chaque enseignant. Le Conseil départemental verse les crédits aux collèges et demande ensuite le remboursement auprès de la MDPH, via un titre de recette en fonctionnement.

- Dépenses de fonctionnement : 24 000 €
- Recettes de fonctionnement : 24 000 €

#### §11. La prise en charge de frais supplémentaires des collèges

Ces crédits sont destinés à aider les collèges à faire face à des dépenses exceptionnelles et imprévues qui, compte tenu du contexte économique actuel, représenteraient des charges trop importantes pour certains établissements au vu de leur situation financière. Il est décidé d'inscrire 292 050 € en dépenses de fonctionnement.

Par ailleurs, il est décidé de clôturer l'AP 2018 ACQUITICE, dont le programme est désormais soldé.

#### b) Les aides complémentaires

##### §1. La mise à disposition de mobilier scolaire

Ces crédits d'investissement sont destinés à l'achat par le Conseil départemental de mobilier scolaire en fonction des besoins identifiés. Pour l'année 2024, ces crédits permettront de répondre aux besoins liés à l'ouverture de classes supplémentaires mais également d'équiper l'extension du collège Ada Lovelace qui devrait être finalisée pour la rentrée de septembre 2024. Il est ainsi décidé d'inscrire 162 000 € en dépenses d'investissement.

## §2. Le Plan pluriannuel de lutte contre la pénibilité

Un des objectifs prioritaires du Conseil départemental concernant la gestion des personnels ATTEE est de garantir et de proposer des conditions de travail optimales pour permettre le bon fonctionnement des collèges.

Compte tenu des conditions de travail spécifiques (pénibilité physique, bruit, poussière, variation de températures, risques de blessures...) et au vu des problématiques d'usure professionnelle et de santé de ces personnels, il est décidé la mise en place d'un plan de prévention et de lutte contre la pénibilité dans les collèges. L'objectif est la réduction de la pénibilité au quotidien.

Ainsi, il est décidé d'inscrire 50 000 € en dépenses de fonctionnement pour réaliser des études ergonomiques pour analyser les besoins des collèges prioritaires.

200 000 € sont également inscrits en dépenses d'investissement au sein de l'AP PENIBILITE 2023 pour l'achat de matériels divers sur la base des recommandations de ces études.

## §3. Les subventions pour la construction et la rénovation des équipements sportifs utilisés par les collèges

Une doctrine a été votée en 2022 pour le financement d'équipements sportifs (création, rénovation ou réhabilitation) utilisés par les collégiens. Il est décidé d'inscrire 500 000 € en crédits de paiement de dépenses d'investissement au sein de cette prestation.

Ces crédits permettront de solder les subventions accordées en 2023, mais également de payer une partie des subventions qui seront accordées en 2024.

A ce titre, il est décidé la création d'une AP 2024 EQUIPSPORT de 1 000 000 € et d'une durée de vie de 4 ans pour le financement des subventions sollicitées en 2024.

## §4. La participation au fonctionnement des halles de sport

Cette participation de fonctionnement est obligatoire. Elle permet aux collèges de faire face aux dépenses de viabilisation et d'entretien des halles de sports départementales.

Ces dépenses sont partagées avec les communes, communautés de communes et syndicats sur le territoire desquels sont construites ces halles. Ainsi des recettes de fonctionnement sont attendues.

- Dépenses de fonctionnement : 465 200 €
- Recettes de fonctionnement : 85 000 €

## §5. La Participation au fonctionnement des équipements sportifs communaux mis à disposition des collèges

Le Conseil départemental doit proposer aux élèves des collèges l'accès à des équipements sportifs indispensables à l'enseignement de cette discipline, soit à travers la mise à disposition de halles de sport départementales, soit à travers un conventionnement pour l'utilisation des équipements sportifs communaux ou intercommunaux.

Ces conventions prévoient notamment une participation des collèges aux frais de fonctionnement des équipements sportifs. Cette enveloppe est répartie dans la limite des inscriptions budgétaires. Il est décidé d'inscrire 300 000 € en dépenses de fonctionnement.

§6. La participation au fonctionnement des collèges des départements limitrophes accueillant des gardois

L'article L.213-8 du Code de l'éducation prévoit que « lorsque 10 % au moins des élèves d'un collège résident dans un autre département que celui dont relève l'établissement, une participation aux charges de fonctionnement et de personnel peut être demandée au département de résidence ».

Les participations versées par le Département du Gard pour les élèves gardois étudiants hors du département sont estimées à 282 000 € en dépenses de fonctionnement.

§7. La participation des départements limitrophes au fonctionnement des collèges gardois accueillant des élèves non gardois

Les recettes qui seront perçues par le département du Gard pour les élèves extérieurs étudiant dans des collèges gardois sont estimées à 245 000 €.

Ces dépenses et recettes sont calculées en fonction du coût élève moyen par département, multiplié par le nombre d'élèves concernés.

§8. Le Fonds départemental des Personnels d'Internat

Le Conseil départemental met à disposition des collèges du personnel, pour le bon fonctionnement du service de restauration. Le règlement départemental de restauration délibéré le 13 octobre 2023 prévoit une participation en fonctionnement de chaque collège à ces frais, dont le montant est compris entre 10 % et 19,5% des recettes du service de restauration.

La participation de chaque collège sera ajustée en fonction des résultats financiers du service de restauration, afin d'aider les collèges publics à équilibrer leur fonctionnement. Cela représente une aide complémentaire accordée par le Conseil départemental, matérialisée par une baisse des recettes demandées aux établissements. Il est décidé d'inscrire des recettes de fonctionnement d'un montant de 1 450 000 €.

§9. Les loyers des logements de fonction des collèges

Il s'agit des loyers versés par les agents logés pour utilité de service ou en convention d'occupation précaire (COP), représentant une recette de fonctionnement de 50 000 € pour 2024.

c) L'optimisation et la sécurisation du parc informatique des collèges

Pour 2024, il est décidé de voter un budget en dépenses d'un montant de 1 135 000 € en investissement et de 134 000 € en fonctionnement dédié au parc informatique des collèges afin de permettre la mise en œuvre du plan d'action suivant :

- ⇒ Poursuivre le renouvellement du parc pédagogique de 6 établissements soit 350 postes informatiques ;

- ⇒ Permettre la mise en œuvre du télétravail du personnel administratif des collèges par la dotation de 100 PC portables permettant le travail hybride ;
- ⇒ Poursuivre le renouvellement du parc obsolète de vidéoprojecteurs par des matériels moins énergivores, plus performants et plus résistants (technologie laser) dans le cadre d'un plan de renouvellement sur 6 ans, soit 245 matériels par an ;
- ⇒ Mettre en œuvre le projet de sécurisation, de centralisation et optimisation de l'infrastructure informatique du système d'information (SI) des collèges ;
- ⇒ Equiper chaque établissement d'un minimum de 2 mallettes de 16 tablettes numériques, dans le cadre d'un plan de renouvellement sur 4 ans, soit 450 tablettes par an ;
- ⇒ Maintenir en condition opérationnelle les équipements en place ;
- ⇒ Se faire aider et accompagner au déploiement des matériels.

#### §1. L'acquisition des postes de travail numériques pour les collègues

Sont inscrites des dépenses d'investissement d'un montant de 1 135 000 € répartis comme suit :

- Renouvellement du parc de 6 collèges :	200 000 €
- Dotation de PC portables pour le Télétravail du personnel administratif :	100 000 €
- Réseau des collèges (câblage, stockage et commutateurs) :	80 000 €
- Renouvellement du parc de vidéoprojecteurs :	480 000 €
- Renouvellement des tablettes :	135 000 €
- Logiciel Espace Numérique de Travail :	110 000 €
- Matériel de téléphonie :	15 000 €
- Autre matériel (chariots, etc.) :	15 000 €

#### §2. La maintenance des postes de travail numériques pour les collègues

Sont inscrites des dépenses de fonctionnement d'un montant de 134 000 € répartis comme suit :

- Pièces détachées (disques durs, câbles, etc.) :	40 000 €
- Maintenance des autocommutateurs :	20 000 €
- Maintenance évolutive du logiciel EDUTICE :	44 000 €
- Abonnement logiciel de gestion de mot de passe sécurisé :	5 000 €
- Abonnement licences Office :	5 000 €
- Assistance au déploiement de la nouvelle infrastructure des collèges :	20 000 €

#### d) Le Très Haut Débit (THD) pour tous les établissements de second degré

En 2024, tous les collèges gardois disposeront d'une liaison Très Haut Débit performante à 100 Mb/s (via GECKO, ILLICO ou THD'OCV2 en fonction du territoire) pour un SI de qualité répondant en tout point aux besoins. Pour le paiement du THD aux opérateurs Télécoms.

Il est donc décidé d'inscrire en dépenses de fonctionnement 318 000 €.

Il est demandé également de clôturer les 2 Autorisations de Programme suivantes :

- AP 2018-RESEAU COLL
- AP 2018 ACQUITICE

## 21) Renforcer l'insertion des jeunes, leur formation et leur citoyenneté

### a) Les subventions aux actions éducatives en lien avec les établissements scolaires

L'objectif global poursuivi ici est de contribuer à la réussite éducative, que ce soit sur le temps scolaire ou périscolaire. Les crédits en dépenses de fonctionnement inscrits à hauteur de 130 000 € permettront de financer les types de projet suivants :

⇒ Subventions aux associations pour les projets éducatifs en temps scolaire

Certaines associations peuvent être soutenues pour la mise en œuvre de leurs projets complémentaires au champ éducatif traditionnel (sensibilisation des collégiens à la lutte contre les discriminations, à la laïcité, l'égalité filles garçons, etc....).

⇒ Subventions aux associations dans le cadre du dispositif « Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité » (CLAS)

Le CLAS vise à soutenir les actions d'accompagnement des enfants ou adolescents et de leurs parents, en lien avec les établissements scolaires, pour favoriser la réussite scolaire, éducative et sociale et promouvoir l'égalité des chances. Il se déroule en dehors du temps scolaire (périscolaire principalement) et s'avère aujourd'hui incontournable, notamment dans les quartiers prioritaires mais également sur l'ensemble du territoire. Il est assuré en grande majorité par le tissu associatif local et est plus que jamais central à la suite des périodes de confinement qui ont entraîné l'accentuation des difficultés sur certains publics fragilisés.

Le Conseil départemental y consacre des crédits de droit commun jeunesse mais également des crédits relevant de la politique de la ville.

### b) Les subventions aux acteurs jeunesse

La politique départementale jeunesse s'appuie sur des acteurs associatifs relevant principalement de l'éducation populaire et des acteurs territoriaux prônant des valeurs laïques, citoyennes et éducatives.

La politique jeunesse départementale cofinance donc en fonctionnement d'une part des postes de coordonnateurs jeunesse de territoire, et d'autre part les principales associations d'éducation populaire départementales. Elle soutient également de nombreux projets d'acteurs jeunesse s'inscrivant dans les axes prioritaires de la politique jeunesse. Les projets visant à la prévention des risques pour les jeunes (addictions, discriminations...) et encourageant l'engagement et la citoyenneté des jeunes seront particulièrement accompagnés.

Dans ce cadre, il est décidé d'inscrire 405 000 € en dépenses de fonctionnement.

### c) Les subventions en faveur des initiatives des jeunes

Le budget voté d'un montant total de 80 000 € en dépenses de fonctionnement permettra de mettre en œuvre principalement trois dispositifs :

- Les projets jeunes pour lesquels le Conseil départemental soutient aux côtés de la CAF, de la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) et de la MSA les initiatives des jeunes à travers leurs projets (collectifs ou individuels). Ils peuvent porter sur des sujets très variés : environnement, solidarité, vie de quartier, art, audiovisuel, prévention, découverte culturelle...

La communication sera renforcée sur ce dispositif qui permet aux jeunes de s'engager pleinement dans des projets et développer leur autonomie.

- L'aide aux postes FONJEP qui concourent également à cet objectif puisque les coordinateurs jeunesse ont pour principale mission d'accompagner et d'encourager les jeunes dans leur développement, leur prise de responsabilité, leurs initiatives.
- Le service civique car le Conseil départemental accueille des services civiques depuis 2016. Les jeunes volontaires font de la sensibilisation au développement durable, participent à l'accueil des personnes âgées ou handicapées, contribuent au développement d'actions culturelles ou sportives... Un dispositif gagnant pour les jeunes, pour les politiques publiques et les publics visés. Le dispositif se poursuit avec près d'une cinquantaine de jeunes accueillis chaque année et de nouvelles missions devraient être proposées cette année encore. L'intermédiation venue compléter l'engagement du Conseil départemental dans ce dispositif permet de faire bénéficier les petites collectivités de l'agrément du Conseil départemental afin de leur permettre d'accueillir plus facilement des services civiques.

Une priorité sera donnée aux collectivités labélisées « Terre de Jeux » en 2024, comme en 2023.

#### d) Le Conseil départemental des jeunes

Projet phare de la Présidence, **le Conseil départemental des jeunes (CDJ)** a été lancé à la rentrée scolaire 2022-2023 pour un premier mandat de deux ans et il accueille 46 Conseillers départementaux associés à 12 délégués, jeunes élus parmi des élèves de 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>, secondés par 53 adjoints. Il assure ainsi une représentativité à l'échelle des cantons, mais aussi de l'ensemble des collèges du Gard. C'est un dispositif de démocratie participative qui permet une éducation active à la citoyenneté. Il invite les jeunes à faire entendre leur voix, mais aussi à initier et réaliser des actions qui répondent directement aux besoins des jeunes et peuvent être bénéfiques à tous.

L'année 2024 verra l'aboutissement des projets réalisés par les 4 commissions du CDJ : Qualité de vie et solidarité au collège, environnement, développement durable, sport pour tous, puis le renouvellement de l'assemblée sur le dernier trimestre de l'année 2024 (nouvelle année scolaire).

Les crédits en dépenses de fonctionnement sont inscrits à hauteur de 100 000 €.

#### 22) Contribuer au développement de l'enseignement supérieur

Le Conseil départemental contribue, depuis plusieurs années, au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur Nîmes et le Gard, au travers de conventions de partenariat et de soutien financier. L'engagement du Conseil départemental se traduit notamment dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2021-2027.

Il est décidé d'inscrire, en dépenses d'investissement, 200 000 € en crédit de paiement sur l'AP CPER21-27 2022.



### 23) Adapter et pérenniser la qualité des lieux d'éducation

En 2024, les études pour la reconstruction des collèges de Pont-Saint-Esprit, Saint-Gilles, et de Salindres vont se poursuivre, dans le respect des engagements de confort d'usage, de durabilité et de sobriété voulus par le Conseil départemental et accompagnés par le label Bâtiments durables en Occitanie (BDO). Une fois ces études finalisées, les premières phases de travaux seront engagées.

Le Collège Ada Lovelace, à Nîmes, fera quant à lui l'objet de travaux d'agrandissement et de traitement des îlots de chaleur.

En parallèle, les travaux seront engagés pour l'extension et la rénovation énergétique du collège du Mourion à Villeneuve-lès-Avignon et la refonte de l'aménagement du collège Romain Rolland pour améliorer les conditions d'accueil des élèves et de l'administration.

La conversion aux énergies renouvelables des collèges d'Aramon, Aigues-Mortes, Sommières, Le Vigan et Racine à Alès sera poursuivie avec le démarrage des travaux de passage à la biomasse (bois énergie) et à la géothermie.

Le programme de maintenance préventive et curative des collèges se poursuivra avec notamment, la rénovation des toitures de Gallargues et la rénovation de la cuisine de Villeneuve lès Avignon.

Afin de prévenir la vulnérabilité des bâtiments départementaux au risque d'inondation et au risque de canicule, les diagnostics réalisés en 2023 vont donner lieu à des travaux de désimperméabilisation et de traitement des îlots de chaleur en 2024 avec les premiers établissements volontaires.

Enfin, la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite aux collèges se poursuivra en 2024, afin de permettre à tous les collégiens gardois d'accéder à un établissement adapté sur son secteur.

Pour la réalisation de ces missions, il est voté un budget global à hauteur de :

- 1 262 800,00 € en dépenses de fonctionnement
- 10 000,00 € en recettes de fonctionnement
- 19 225 000,00 € en dépenses d'investissement
- 6 189 075,11 € en recettes d'investissement

#### a) Les dépenses de fonctionnement

Pour 2024, les dépenses de fonctionnement sont estimées à 1 262 800 € déclinés comme suit :

- 651 500 € pour améliorer la sécurité des élèves et des enseignants dans les établissements scolaires dont il a la charge en réalisant des études et des travaux de maintenance des collèges,
- 162 000 € pour le suivi externalisé de la maintenance et de la sécurité des installations techniques,
- 256 000 € pour les contrats des marchés d'assurance des collèges afin de répondre à une difficulté croissante de couverture des « risques » rencontrés par les collectivités territoriales avec les compagnies d'assurance,
- 125 800 € pour le renouvellement annuel des vêtements de travail pour la protection des agents affectés aux collèges,
- 67 500 € sont prévus pour honorer d'autres dépenses diverses (travaux dans les collèges, achat de fournitures et matière d'œuvre, frais généraux, le suivi des sinistres).

## b) Les dépenses d'investissement

En 2024, le Conseil départemental poursuit sa politique de renouveau des collèges en offrant de nouveaux lieux modernes et adaptés aux jeunes gardoises et gardois. A ce titre, 9 350 000 € sont inscrits en dépenses d'investissement pour assurer les études et travaux de maintenance et de sécurité des collèges gardois.

Il convient d'inscrire 2 000 000 € en dépenses d'investissement pour améliorer l'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduites (PMR) des collèges départementaux.

Des crédits d'un montant de 3 800 000 € sont inscrits, en dépenses d'investissement, pour les études et les travaux de construction et d'extension des collèges pour :

- Le collège de Saint-Gilles : 2 000 000 €
- Le collège Jules Vallès à Nîmes : 1 600 000 €
- L'achèvement des travaux sur plusieurs collèges : 200 000 €

Afin d'assurer la poursuite des études et des travaux de restructuration, réhabilitation, réaménagement des collèges, il convient d'inscrire 3 500 000 € en dépenses d'investissement pour :

- Le collège de Villeneuve-lès-Avignon : 2 000 000 €
- Le collège Romain ROLLAND Nîmes : 1 500 000 €

Pour la maintenance et la sécurité des installations techniques des collèges 460 000 € seront investis en 2024.

Pour la réalisation d'études préalables liées aux nouveaux projets d'implantation des collèges, 100 000 € sont inscrits.

Enfin, pour faciliter l'orientation des élèves et des usagers dans les établissements un investissement de 15 000 € sera engagé pour la signalétique des collèges.

- En 2024, les dépenses d'investissement sont de 19 225 000 €.

Afin d'engager les programmes de construction, extension et réhabilitation des collèges, il est décidé de réviser plusieurs autorisations de programme comme suit :

- d'augmenter de 3,6 M€ l'enveloppe allouée au projet de reconstruction du collège de Salindres. Le coût du programme a évolué et il est maintenant nécessaire de revaloriser l'enveloppe. L'AP 2021 CSALINDRES sera ainsi portée à 31,6 M€.
- d'augmenter de 11,9 M€ l'enveloppe allouée au projet de reconstruction du collège de Saint-Gilles. Le coût du programme a évolué et il est maintenant nécessaire de revaloriser l'enveloppe pour pouvoir l'engager en totalité. Cette opération est gérée sous mandat avec la SPL30. L'AP 2020 CSTGILLECO sera ainsi portée à 39,9 M€.
- d'augmenter de 100 000 € l'enveloppe allouée au projet de reconstruction du collège Jules VALES à Nîmes. L'AP 2009 CNIVALCO sera ainsi portée à 27,1 M€.
- d'augmenter de 4,5 M€ l'enveloppe allouée au projet de reconstruction du collège Villeneuve lès Avignon. L'AP 2019 CVILNEVERES sera ainsi portée à 12,5 M€.

- d'augmenter de 5 M€ l'enveloppe allouée au projet de reconstruction du collège de Pont-Saint-Esprit. L'AP 2014 CPESERES sera ainsi portée à 35 M€.

c) Les recettes

Il est décidé d'inscrire 10 000 € de recettes de fonctionnement pour le suivi des sinistres des collèges.

Concernant les recettes d'investissement, il est décidé d'inscrire 6 189 075,11 € dont :

- o une recette de 3 830 215 € pour la dotation annuelle départementale globale d'équipement de l'Etat,
- o une recette de 2 000 000 € au titre des opérations financées par l'Etat dans le cadre des dotations de solidarité aux investissements départementaux,
- o une recette annuelle prévisionnelle pour les conventions avec les communes sur les halles de sport soit 358 860,11 €.

Au total pour l'engagement politique « Favoriser la réussite de tous les jeunes », il est décidé d'inscrire :  
En fonctionnement : 18 179 800,00 € en dépenses et 1 864 000,00 € en recettes  
En investissement : 21 820 000,00 € en dépenses et 6 189 075,11 € en recettes

G) Garantir l'égalité entre les femmes et les hommes

Le Conseil départemental s'est résolument engagé en faveur de l'égalité femmes-hommes ainsi que dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Pour 2024, il convient d'inscrire des crédits de fonctionnement à hauteur de 224 500 € permettant :

- de poursuivre l'animation de l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes et de proposer des axes de travail dans ce cadre ;
- de renouveler les deux concours organisés pour l'un le 8 mars, journée internationale des droits des femmes et pour l'autre le 25 novembre, journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes ;
- de financer des actions de lutte contre les violences faites aux femmes et de promotion de l'égalité femmes-hommes.

24) Promouvoir l'égalité femme-homme dans le Gard en révélant les discriminations

Les actions portées dans le champ de l'égalité femmes-hommes sont très transversales, pour la plupart intégrées dans d'autres financements. Cependant, afin de soutenir des actions plus ciblées et de construire des outils collectifs de réflexion sur le sujet, il est décidé d'inscrire 12 000 € au BP 2024.

De plus, à l'occasion de la journée internationale pour les droits des femmes du 8 mars, la Collectivité organisera un concours ouvert aux associations œuvrant sur le territoire gardois. Ce concours nommé « prix pour l'égalité femmes-hommes dans le Gard » sera doté de trois prix pour un montant total de 10 000 €. Il s'agit d'apporter un financement à des projets innovants et représentant un réel intérêt pour le territoire gardois.

- Au total, il est décidé d'inscrire 22 000 € en dépenses de fonctionnement sur cet axe au BP 2024.

## 25) Condamner tous les actes de violence contre les femmes

Le Conseil départemental apporte son soutien financier à des associations proposant un accompagnement juridique ou des permanences d'accueil à des femmes et hommes victimes de violences.

Cette ligne permet également de participer au financement de deux postes d'intervenantes sociales en commissariat et de deux postes d'intervenantes sociales en gendarmerie. Les conventions relatives à ces co-financements, qui arrivaient à échéance fin 2023, sont en cours d'établissement.

Les crédits inscrits permettront aussi de cofinancer les Mesures d'Accompagnement Protégé (MAP), mesures qui consistent à accompagner un enfant du domicile d'un des parents vers le domicile de l'autre parent. Ces mesures sont établies sous l'autorité des tribunaux d'Alès et de Nîmes.

Enfin, il est prévu la poursuite des groupes de travail validés par le comité de pilotage de l'observatoire des violences faites aux femmes.

De plus, à l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le 25 novembre, la Collectivité organise un concours ouvert aux associations œuvrant sur le territoire gardois. Ce concours nommé « la lutte contre les violences faites aux femmes nous concerne toutes et tous » sera doté de trois prix pour un montant total de 10 000 €. Il s'agit d'apporter un financement à des projets innovants et représentant un réel intérêt pour le territoire gardois.

- Au total, il est décidé d'inscrire 202 500 € en dépenses de fonctionnement sur cet axe au BP 2024.

Au total pour l'engagement politique « Garantir l'égalité entre les femmes et les hommes », il est décidé d'inscrire :  
En fonctionnement : 224 500 € en dépenses

## H) Aider les plus vulnérables

Cet engagement parachève les précédents pour tendre vers plus de solidarité sociale. Il s'avère, en effet, essentiel de développer les politiques d'accompagnement social, d'une part, et d'apporter une aide extérieure d'urgence aux victimes de crises, d'autre part.

## 26) Développer les politiques d'accompagnement social

Les politiques d'accompagnement social sont portées par l'ensemble des services sociaux territoriaux qui contribue au soutien nécessaire à apporter aux familles et aux personnes fragilisées du fait même de leur situation personnelle, conséquence, le plus souvent de rupture dans leurs parcours de vie.

### a) Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)

Le Conseil départemental est compétent pour attribuer des aides destinées à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans et, le cas échéant, leur apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents.

Concernant les aides financières du Fonds d'Aide aux Jeunes (secours d'urgence), il est décidé d'inscrire 150 000 € en dépenses de fonctionnement pour l'année 2024.

b) Les mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP)

Les mesures d'accompagnement social personnalisées (MASP) sont destinées à aider des personnes majeures qui ont de grandes difficultés à gérer leur patrimoine, mais qui n'ont pas de difficultés psychologiques ou psychiatriques. Pour bénéficier de ces mesures, ces personnes doivent percevoir des prestations sociales (RSA, allocation familiale, allocation logement...) mais sans parvenir à les mobiliser pour résoudre leurs difficultés quotidiennes. Les MASP sont mises en œuvre par les services sociaux du Conseil départemental. Les crédits nécessaires sont estimés à 500 000 € en dépenses de fonctionnement.

c) La participation à la Maison de Justice et du Droit (MJD)

Les Maisons de Justice et du Droit visent à développer des réponses alternatives pour lutter contre la petite et moyenne délinquance. Elles assurent une présence judiciaire de proximité, exercent une mission judiciaire en lien avec la politique pénale déterminée par le Procureur de la République, ainsi qu'une mission d'accueil, d'information juridique des victimes d'infractions pénales.

L'accueil et le secrétariat sont assurés par un fonctionnaire du greffe du Tribunal Judiciaire et par un agent d'accueil et de conseil. Les crédits nécessaires sont estimés à 31 200 € en dépenses de fonctionnement.

d) La prise en charge des aides financières individuelles extra-légales

Les aides financières extra légales sont attribuées aux personnes seules, aux couples sans enfant ou aux foyers n'ayant à leur charge que des enfants majeurs en situation de précarité et ne pouvant faire face aux besoins de première nécessité ou au financement de leur projet d'insertion.

- Les crédits nécessaires sont estimés à 400 000 € en dépenses de fonctionnement.
- Il convient d'inscrire 500 € en recettes de fonctionnement pour les annulations de mandat.

e) La prise en charge des aides financières individuelles légales

Les aides financières individuelles légales sont versées aux foyers ayant un enfant mineur à charge et aux femmes enceintes au titre de l'art L.222-2 et L.222-3 du Code de l'action sociale et des familles.

- Les crédits nécessaires sont estimés à 700 000 € en dépenses de fonctionnement.
- Il convient d'inscrire 2 000 € en recettes de fonctionnement.

f) Les subventions aux actions de soutien à la parentalité (REAAP)

Le Conseil départemental, dans le cadre du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents du Gard (REAAP), en lien avec la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, et la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS), participe au financement d'actions de soutien à la parentalité.

Plus de 45 structures bénéficient du soutien du Conseil départemental dans le cadre d'un appel à projets, pour des soutiens allant de 3 000 € à 15 000 €, et pour la participation au financement de l'animation du réseau. Les crédits nécessaires sont estimés à 54 200 € en dépenses de fonctionnement.

g) Les subventions de fonctionnement dans le champ de l'action sociale

Le Conseil départemental individualise des subventions de fonctionnement aux associations œuvrant dans le champ de l'aide de première nécessité pour les publics les plus démunis.

Dans ce cadre, le Conseil départemental soutient les associations de proximité ou à vocation départementale qui œuvrent en lien avec les services sociaux territoriaux en direction des populations les plus vulnérables, dans l'objectif de prévenir les situations d'exclusion, de pauvreté et de participer à la réduction des inégalités territoriales en termes d'accès aux droits.

- Les crédits nécessaires sont estimés à 463 060 € en dépenses de fonctionnement :
  - dont 433 000 € aux associations,
  - dont 30 000 € aux établissements publics locaux,
  - dont 60 € de cotisation à une association.

h) Les subventions d'investissement et d'équipement dans le champ de l'action sociale

Le Conseil départemental individualise des subventions d'investissement aux associations œuvrant dans le champ de l'aide de première nécessité pour les publics les plus démunis et pour l'achat d'équipements nécessaires à la mise en œuvre des actions.

- Les crédits nécessaires sont estimés à 161 774 € en dépenses d'investissement :
  - dont 25 000 € pour les biens mobiliers, matériels, études,
  - dont 120 000 € pour les bâtiments et installations,
  - dont 16 774 € (AP INVAS) pour le financement d'établissement agissant en faveur de l'action sociale.

27) Apporter une aide extérieure d'urgence aux victimes de crises

Au-delà de ses compétences légales et extra-légales en matière de solidarités, le Conseil départemental, en tant que chef de file de l'action sociale et médico-sociale, a vocation à venir en appui et/ou en coordination de différentes actions de solidarités, auprès de victimes en situation d'urgence à la suite d'événements exceptionnels tels que des intempéries, des catastrophes naturelles, etc...

Dans ces conditions, afin de venir, le cas échéant, en aide à des victimes en situation d'urgence, le Conseil départemental souhaite pouvoir apporter des secours d'urgence via l'attribution de subventions de solidarité.

A cette fin, pour 2024, il est prévu une enveloppe de 100 000 € en dépenses de fonctionnement.

FOCUS sur le Schéma unique des solidarités sociales

Les crédits de paiement en dépenses de fonctionnement prévus en 2024 dans le cadre de l'autorisation d'engagement AE SCHEMADSD 2023 pour l'engagement « Aider les plus vulnérables » sont de 150 000 €.

Ils visent à développer les politiques d'accompagnement social et d'accès au droit. Le Conseil départemental souhaite soutenir les jeunes qui lui ont été confiés dans leur vie d'adulte. Dans le cadre de ce projet d'accès à l'autonomie des jeunes issus de l'aide sociale à l'enfance il est nécessaire :

- de s'assurer que chaque enfant dispose d'un revenu suffisant pour réaliser son parcours professionnel,
- d'accompagner les jeunes dans leurs accès au logement,
- de renforcer la passerelle avec le droit commun afin de garantir aux jeunes issus de l'aide sociale à l'enfance des droits similaires à l'ensemble des jeunes.

Au total pour l'engagement politique « Aider les plus vulnérables », il est décidé d'inscrire :

En fonctionnement : 2 548 460 € en dépenses et 2 500 € en recettes

En investissement : 161 774 € en dépenses

## AXE 2 - PROTEGER NOTRE SANTE ET NOTRE QUALITE DE VIE

Ce deuxième axe prioritaire se décline en 9 engagements politiques :

- ❖ Favoriser le développement d'une agriculture durable pour une alimentation de qualité
- ❖ Réussir la transition écologique
- ❖ Construire une destination touristique d'exception
- ❖ Aménager le territoire en soutenant les dynamiques territoriales
- ❖ Militer pour la culture pour tous
- ❖ Faire du sport, la clé de l'épanouissement de chacun
- ❖ Agir pour mieux lutter contre les risques
- ❖ S'engager pour la santé et les soins partout et pour tous
- ❖ Développer la lecture publique sur l'ensemble du département

### A) Favoriser le développement d'une agriculture durable pour une alimentation de qualité

Il est nécessaire de soutenir le développement d'une agriculture gardoise durable, soucieuse de l'environnement, de la préservation des ressources et des paysages, de la santé, et source d'un développement équilibré du territoire. Le développement de l'agriculture biologique est un gage de confiance indispensable pour tous les gardoises et les gardois qui attendent une alimentation de qualité.

#### 28) Structurer une offre alimentaire de qualité sur le territoire

Dans l'objectif d'offrir une offre alimentaire de qualité aux gardois, le Conseil départemental inscrit à son budget 697 229,45 € en dépenses de fonctionnement et 43 535,37 € en recettes de fonctionnement. Ces crédits sont déclinés comme suit :

##### a) Le développement de l'agriculture biologique

Fort des atouts du Gard en matière d'agriculture biologique, le Conseil départemental encourage les initiatives et la dynamique de la filière. Dans ce cadre, il est décidé d'inscrire au BP 2024 le montant de 42 000 € en dépenses de fonctionnement.

##### b) Le développement de l'offre alimentaire gardoise

Il s'agit de favoriser le développement d'une offre de produits alimentaires de qualité sur le territoire. A ce titre, le Conseil départemental encourage les dynamiques de mobilisation et de préservation de foncier agricole, favorise l'installation et le renouvellement des générations, accompagne la structuration et le développement durable des filières de l'agriculture et de la pêche. Le Conseil départemental soutient en particulier les démarches collectives et de territoire.

Concrètement, il s'agira notamment de mettre en œuvre le projet de gouvernance alimentaire et de soutien aux collectivités présenté au plan France Relance et pour lequel le solde de la subvention doit être perçue.



Aussi, il est décidé :

- d'inscrire, en dépenses de fonctionnement, un montant total de 155 229,45 € ventilé comme suit :
  - 54 000,00 € en crédit de paiement hors AE
  - 86 000,00 € en crédit de paiement AE GOUVALIM 2021
  - 2 992,45 € en crédit de paiement AE PADSOAE 2021
  - 12 237,00 € en crédit de paiement AE PADSOAE 2022
- de diminuer l'AE PADSOAE 2022 de 3 763 €.

De plus, il est décidé d'inscrire 43 535,37 € en recettes de fonctionnement.

c) La préservation du potentiel agricole gardois

Depuis 2019, le département du Gard a été marqué par de nombreux sinistres : gel, grêle, incendies et sur la période estivale par une sécheresse avec une intensité et une durée exceptionnelle aggravée par des restrictions importantes sur l'irrigation. Les agriculteurs gardois sinistrés et multi sinistrés sont réellement fragilisés par ces aléas climatiques.

Par délibération en date du 13 octobre 2023, le Conseil départemental a approuvé la création d'un Fonds de solidarité sécheresse de 490 000 € pour venir en aide aux agriculteurs sinistrés par l'épisode de sécheresse exceptionnelle de l'été 2022.

Aussi, il est décidé d'inscrire en dépenses de fonctionnement 500 000 € en crédit de paiement (AE SINAGRI 2023).

29) Faciliter l'accès des gardoises et des gardois à l'offre alimentaire de notre territoire

Il est inscrit la somme de 201 374,15 € en dépenses de fonctionnement pour faciliter l'accès des gardois à l'offre alimentaire de son territoire. Les crédits sont déclinés comme suit :

a) Le développement des circuits de proximité

Il s'agit de favoriser la disponibilité des produits locaux pour les habitants du département. Le Conseil départemental encourage le maillage du territoire par des points de vente collectifs, l'approvisionnement de proximité des commerces et par la diversification des modalités de vente dans un objectif d'adaptation aux habitudes de consommation et contraintes des gardoises et des gardois.

Il est décidé d'inscrire, en fonctionnement, des crédits d'un montant total de 122 725,50 € ventilés comme suit :

- 120 500,00 € en crédit de paiement hors AE
- 2 225,50 € en crédit de paiement AE PADAOE 2022

Par ailleurs, il est décidé de diminuer l'AP PADAOAP 2022 de 6 067 €.

b) Le développement d'un approvisionnement local de qualité de la restauration (hors domicile)

Il s'agit d'encourager la restauration hors domicile, tant publique que privée, et de mettre en œuvre des démarches de qualité alimentaire. Le Conseil départemental intervient pour structurer l'approvisionnement en produits locaux de qualité, accompagner aux bonnes pratiques en cuisine, inciter à la sensibilisation des convives, inscrire ces actions dans une démarche de labellisation.

Pour la réalisation de ces actions, il est décidé d'inscrire, en dépenses de fonctionnement, des crédits d'un montant total de 78 648,65 € ventilés comme suit :

- 76 487,65 € en crédit de paiement hors AE
- 2 161,00 € en crédit de paiement AE PADRHDAE 2022

Par ailleurs, il est décidé de diminuer l'AE PADRHDAE 2022 de 27 839 €.

30) Sensibiliser à la consommation responsable

Afin de favoriser l'éducation à la consommation responsable, et par là même, de valoriser le patrimoine gastronomique du Gard, il est nécessaire d'inciter à l'évolution des modes de consommation et à la croissance de la demande en produits locaux de qualité au travers de la sensibilisation et de la promotion.

Le Conseil départemental encourage les actions éducatives et les jardins collectifs, la valorisation des produits du terroir et les événements festifs autour de l'agriculture et de l'alimentation, l'ensemble de ces actions étant à la fois vecteur de prise de conscience et de cohésion sociale.

Dans ce cadre, les dépenses ont été évaluées à 126 996,40 € en dépenses de fonctionnement et à 62 143,65 € en investissement ainsi ventilées :

- En fonctionnement :
  - 62 000,00 € en crédit de paiement hors AE
  - 19 696,40 € en crédit de paiement AE PAGAE 2022
  - 45 300,00 € en crédit de paiement AE ALIMENT 2023
- En investissement :
  - 34 617,00 € en crédit de paiement hors AP
  - 1 261,22 € en crédit de paiement AP PAGAP 2019
  - 7 563,43 € en crédit de paiement AP PAGAP 2021
  - 18 702,00 € en crédit de paiement AP PAGAP 2022

Aussi, il est décidé de diminuer l'AP PAGAP 2022 de 2 186,80 €.

31) Garantir le bien manger des collégiens

Dans le cadre de la mission du Conseil départemental consacrée au bien manger des collégiens dans les cantines scolaires, l'objectif principal est d'accompagner l'ensemble des établissements et équipes de cuisine pour non seulement permettre aux collégiens du territoire d'accéder à une alimentation durable

et de qualité, mais également, participer à changer leurs comportements alimentaires par l'éducation au goût.

A cet égard, le Conseil départemental met l'accent sur l'accompagnement et la formation des cuisiniers (par le développement durable, le fait de favoriser le local et/ou BIO et les produits de qualité, l'équilibre alimentaire, les actions éducatives, l'homogénéisation des pratiques culinaires, le respect des règles sanitaires et la lutte contre le gaspillage). Il met à disposition des outils et des leviers spécifiques permettant de donner une plus-value qualitative aux repas, dans un contexte réglementaire imposant :

- ⇒ le développement d'une alimentation responsable (EGAlim) ;
- ⇒ un équilibre nutritionnel des menus ;
- ⇒ des conditions de maîtrise sanitaire (vérifiées dans le cadre d'inspections régulières dans nos cuisines des collèges par la Direction Départementale de la Protection des Populations (D.D.P.P.)).

Pour cette mission, il est inscrit 92 500 € en dépenses de fonctionnement, 57 000 € en recettes de fonctionnement et 106 000 € en dépenses d'investissement. Ces crédits sont ventilés comme suit :

a) Le fonctionnement de l'UCL

Le budget de fonctionnement de l'UCL permet d'assurer la maintenance de ses équipements et l'achat de consommables et petits matériels indispensables au maintien de son activité, dont bénéficient 26 collèges : la production et livraisons de fruits et légumes IVème gamme, frais, majoritairement de saison et locaux.

Les crédits inscrits en investissement seront utilisés pour réduire la pénibilité liée à l'activité de l'UCL : achat d'un lave-caisses et d'un transpalette électrique. Ceci sachant qu'à partir de janvier 2024, l'UCL recevra, en plus de tous les fruits et légumes bruts des collèges du groupement, les produits IVème gamme, ce qui augmentera notablement le nombre de caisses utilisées (à laver) et le déplacement d'une zone à l'autre.

- Dépenses de fonctionnement : 55 900 €
- Dépenses d'investissement : 26 000 €

b) La sensibilisation à l'équilibre alimentaire dans la restauration scolaire

Les crédits inscrits permettront de former les cuisiniers des collèges à la gestion de l'information sur les allergènes présents dans les menus et à prendre en compte la perception des collégiens dans leur offre de restauration.

Par conséquent, il est décidé d'inscrire, au BP 2024, un montant de 6 600 € en dépenses de fonctionnement.

c) La participation des communes au service de restauration

Afin d'assurer une solidarité territoriale et garantir une restauration de qualité avec des coûts maîtrisés, les collèges de La Grand Combe et de Génolhac produisent des repas pour des écoliers de communes bénéficiaires de ce service.

Dans le cadre de cette coopération, dont les modalités sont définies dans des conventions de restauration tripartites avec le Département, il est déterminé une participation des communes au coût des charges afférentes au service de restauration, imputées au budget du Conseil départemental du Gard (personnel, investissement, maintenance des locaux et équipements, analyses réglementaires...).

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 57 000 € pour l'année 2024.

d) La lutte contre le gaspillage alimentaire

La réglementation impose depuis 2020 la réalisation d'un diagnostic (quantitatif et qualitatif) du gaspillage alimentaire sur chaque restaurant scolaire, pour identifier et mettre en œuvre des actions assurant sa réduction de moitié en 2025, ce qui doit permettre :

- d'une part de réaliser des économies qui pourraient être réinjectées dans l'achat de produits durables et de qualité ;
- d'autre part de limiter les biodéchets dont la valorisation sera prochainement à la charge des établissements.

Or la majorité des collèges n'a toujours pas réalisé ce diagnostic et n'est pas en capacité de l'effectuer. Aussi sur 2024, ce crédit de fonctionnement de 30 000 € assurera le financement d'une prestation de « Réalisation du diagnostic du gaspillage alimentaire et définition d'un plan d'action de lutte associé » sur 6 collèges.

Il est décidé d'inscrire 30 000 € en dépenses de fonctionnement.

e) L'achat de camions frigorifique pour l'UCL

Ces crédits permettront l'achat d'un petit camion pour remplacer le Kangoo vétuste et ancien de l'UCL qui est le seul véhicule actuellement en capacité d'assurer les livraisons sur les collèges inaccessibles par des gros camions, comme pour les collèges La Révolution et Mont Duplan de Nîmes. Ceci d'autant plus qu'il est nécessaire de se doter d'un véhicule autorisé à circuler dans les ZFE (zones à faible émission) mises en place ou à venir dans les zones denses les plus polluées.

Il est décidé d'inscrire 80 000 € en investissement sur cette prestation.

Au total pour l'engagement politique « Favoriser le développement d'une agriculture durable pour une alimentation de qualité », il est décidé d'inscrire :

En fonctionnement : 1 118 100,00 € en dépenses et 100 535,37 € en recettes

En investissement : 168 143,65 € en dépenses

## B) Réussir la transition écologique

Le Conseil départemental est engagé de longue date dans la transition écologique, notamment au travers d'une gestion plus durable de son patrimoine départemental et à la réalisation de travaux de rénovation énergétique de ses bâtiments. Cependant, la crise énergétique continue d'impacter le budget de fonctionnement de la collectivité. L'absence de visibilité dans la sortie de crise nécessite une vigilance accrue dans le provisionnement de nos dépenses.

En 2024, une réduction de ce budget est possible en raison de nouveaux contrats d'approvisionnement négociés et du plan de sobriété énergétique qui se poursuivra. Ce plan s'appuie à la fois sur le déploiement des écogestes et le perfectionnement du pilotage de gestion bâtiminaire, en complément des travaux d'efficacité énergétique et de conversion aux énergies renouvelables en autoconsommation déjà initiés. L'instrumentation et l'exploitation des bâtiments seront encore renforcées en 2024 avec la mise en place d'une plateforme centralisée de supervision des bâtiments et des collèges afin d'optimiser et rationaliser les usages des bâtiments les plus énergivores. L'accompagnement des collèges engagés dans la démarche CUBE.S (Challenge Climat Usage Etablissements scolaires) se poursuivra.

La stratégie d'optimisation patrimoniale, la réhabilitation énergétique et la modernisation des bâtiments départementaux du siège se poursuivront dans la continuité des travaux du Plan de relance. Les études seront lancées dès 2024 pour engager la rénovation énergétique des bâtiments de l'Hôtel du Conseil départemental et du bâtiment administratif.

Afin d'accélérer la mobilité électrique et favoriser les déplacements doux, le déploiement d'installation de recharge et de stations d'accueil de vélos sur les parkings des bâtiments administratifs et les collèges se renforcera en 2024.

Après le Bilan Carbone de la collectivité réalisé en 2023, le Plan de transition pour la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre est en cours d'élaboration dans le cadre d'une démarche de concertation de l'ensemble des agents. Il sera proposé à l'Assemblée en 2024 et décliné au travers du patrimoine et des services du Conseil départemental.

### 32) Préserver, améliorer et valoriser durablement notre environnement et la biodiversité

La stratégie de la politique de préservation du patrimoine naturel et d'attractivité du territoire du Département est définie par deux documents cadre : le **Schéma départemental des espaces naturels sensibles** (SDENS), approuvé en septembre 2017, et le **Schéma départemental de cohérence des activités de pleine nature** (SDCo APN), approuvé en décembre 2019.

Cette stratégie est cohérente avec la politique régionale en matière de biodiversité.

Cette politique est notamment financée pour partie par la Part Départementale de la Taxe d'Aménagement (P.D.T.A.), ex TDENS (article L.113-8 et suivants du Code de l'urbanisme), perçue sur les autorisations de construire accordées sur le territoire gardois. La recette prévue de cette taxe en 2024 figure dans le paragraphe de la prestation « acquisitions foncières ».

Le **Schéma départemental des espaces naturels sensibles** (SDENS) définit la stratégie en matière d'acquisition, préservation et attractivité du patrimoine naturel sur la base des trois axes suivants :

- ⇒ Axe 1 – Conforter le réseau des espaces naturels du Gard et agir en faveur de la bio et géo diversité par un accompagnement différencié des politiques d'acquisition et de gestion d'ENS.
- ⇒ Axe 2 – Faire du patrimoine naturel un facteur d'attractivité des territoires par un accompagnement maîtrisé de la mise en place et la promotion du plan départemental des ESI conciliant les pratiques des sports de nature et les enjeux naturels, et une sensibilisation et communication sur la préservation et la valorisation du patrimoine naturel.
- ⇒ Axe 3 – Consolider une politique partenariale et transversale de la préservation des espèces et leurs milieux par un accompagnement des partenaires et des acteurs à la préservation des espaces naturels.

Ces opérations sont intégralement financées par le produit de la Part Départementale de la Taxe d'Aménagement (P.D.T.A.).

Dans le cadre de l'approbation du **Schéma départemental de cohérence des activités de pleine nature** (SDCo APN), sont définies les orientations suivantes :

- ⇒ Favoriser l'équilibre entre la préservation de l'environnement (dont ENS), la sécurisation des sites et des usagers et le développement économique des sports de nature sur les territoires,
- ⇒ Confirmer l'existence d'une culture « Activités de Pleine Nature » (APN) à l'échelle du Département : l'assumer, la partager et la faire vivre,
- ⇒ Favoriser l'accès aux APN pour tous et pour tous les gardois.

Dans le cadre de ce Schéma, il est décidé de poursuivre la politique départementale en faveur de l'attractivité du territoire par une organisation des pratiques de pleine nature au travers du Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI). Ce document cadre renforce ainsi le partenariat entre le Conseil départemental et les acteurs impliqués dans ces activités, sur la base des objectifs approuvés par l'Assemblée Départementale, à savoir :

- ⇒ La prise en compte globale de l'ensemble des pratiques sportives de pleine nature ;
- ⇒ La garantie de la préservation des espaces naturels gardois par une gestion adaptée des flux de fréquentation notamment dans le cadre des espaces naturels sensibles, des Grands Sites et des sites Natura 2000 ;
- ⇒ La proposition d'une offre touristique et de loisir, de réseaux multi-activités (sentiers, espaces et sites), facteur de développement des territoires gardois.

Ces domaines d'interventions sont organisés autour des 5 niveaux de sites de pratiques (les 5 pôles nature Départementaux, la grande itinérance, les Espaces Sites et Itinéraires (ESI) d'intérêts départementaux, les Réseaux Locaux Espaces Sites et Itinéraires (RLESI) et ESI d'intérêts locaux).

Ces opérations sont financées par le produit de la Part Départementale de la Taxe d'Aménagement (P.D.T.A.).

Au global, pour préserver, améliorer et valoriser durablement l'environnement et la diversité, 5 400 172 € ont été inscrits en dépenses de fonctionnement, 4 055 600 € ont été inscrits en recettes de fonctionnement et 2 661 523,43 € ont été inscrits en dépenses d'investissement. Ces crédits sont déclinés comme suit :

a) Les travaux d'aménagement du Parc Meynier de Salinelles

Les travaux d'aménagement du Parc Meynier de Salinelles démarrés fin 2023 se poursuivront en 2024. Ce Parc, valorisé et ouvert au public au cœur de la ville de Nîmes, deviendra, à terme, une vitrine culturelle, patrimoniale, et touristique à la hauteur des ambitions de protection et de gestion durable de cet environnement. Le projet à vocation pédagogique fait partie des projets phares de la mandature. Afin d'engager la totalité du programme de réaménagement du Parc Meynier de Salinelles à Nîmes, il est décidé d'augmenter de 100 000 € l'enveloppe allouée à cette opération. Ce parc est destiné à devenir une vitrine des politiques départementales en matière de développement durable, de culture et de sport, prioritairement tourné vers la jeunesse mais intergénérationnel. Il a vocation à être géré en régie par les équipes départementales. L'AP 2023 PARC MEYNIE est ainsi portée à 1 600 000 €

En 2024, les dépenses d'investissement sont établies à 800 000 € pour les travaux de réaménagement et l'achat du mobilier urbain pour équiper le Parc Meynier de Salinelles à Nîmes.

b) Les espaces naturels sensibles (ENS)

Les dépenses de fonctionnement pour les espaces naturels sensibles sont évaluées à 41 000 € tandis que les dépenses d'investissements représentent 120 000 €. Les crédits sont déclinés comme suit :

§1. Les subventions aux collectivités pour l'acquisition d'ENS

Dans la continuité du **Schéma départemental des espaces naturels sensibles**, le Conseil départemental poursuivra son soutien auprès des collectivités qui souhaitent acquérir des terrains par substitution au droit de préemption du Conseil départemental sur les Espaces Naturels Sensibles (art.215-1 et suivants du Code de l'urbanisme).

A ce jour, dans le Département, 67 communes sont concernées par le droit de préemption sur les espaces naturels sensibles et 7 communes sont en cours de révision de leur zone de préemption.

Les sites ainsi protégés grâce à l'outil juridique et financier du Conseil départemental intégreront le réseau départemental des ENS gardois.

Il est décidé d'affecter un montant de 200 000 € sur l'autorisation de programme 2024 VALOPATNAT, pour les subventions d'acquisitions des espaces naturels sensibles.

Les crédits de paiement 2024 en dépenses d'investissement s'élèvent à 70 000 répartis comme suit :

- 50 000 € pour les aides octroyées en 2023 (VALOPATNAT 2023)
- 20 000 € pour les aides nouvelles en 2024 (VALOPATNAT 2024)

§2. Les subventions aux collectivités pour les actions en faveur de la biodiversité en espaces naturels sensibles

Afin de financer les actions en faveur de la biodiversité menées par les collectivités et établissements publics, en complément des contributions aux syndicats mixtes d'environnement, est décidée, comme en 2023, une inscription de 41 000 €, en dépenses de fonctionnement.

L'individualisation de ces crédits sera proposée à l'Assemblée Départementale, conformément au dispositif d'appui approuvé, comme suite au **Schéma départemental des espaces naturels sensibles**.

### §3. Prix de la transition écologique et solidaire pour les collectivités

Le Conseil départemental a souhaité, dans la gestion de son patrimoine, prendre part de façon opérationnelle à l'adaptation au changement climatique. Dans ce contexte, il a été créé, en 2019, un prix annuel pour les communes et les EPCI engagés dans un projet d'investissement en faveur de la transition écologique et solidaire. A ce titre, il est décidé d'inscrire, au BP 2024, des crédits d'investissement pour un montant de 50 000 €.

#### c) Les acquisitions foncières

Soixante-sept communes ont établi avec le Conseil départemental des zones de préemption au titre de la politique des espaces naturels sensibles.

Le Conseil départemental poursuivra la création de zones de préemption (7 en préparation) au titre des espaces naturels sensibles en relation et à la demande des communes et en application du **Schéma départemental des espaces naturels sensibles (SDENS)** de 2019 et de la Démarche Eau & Climat.

De plus, le Conseil départemental se réserve la possibilité d'acquérir des terrains afin de compléter le réseau des 18 sites Espaces Naturels Sensibles avec, comme support, l'autorisation de programme AP 2006 ACQUITDENS.

Afin de comptabiliser les recettes perçues et non affectées au titre de la Taxe d'Aménagement 2022, il est décidé d'augmenter l'Autorisation de Programme 2006 ACQUITDENS d'un montant de 49 685,64 €.

- Dans ce cadre, il est décidé d'inscrire 300 000 € de crédits, en dépenses d'investissement, pour l'année 2024, sur l'AP 2006 ACQUITDENS.
- Les recettes de fonctionnement attendues en 2024 de la Part Départementale de la Taxe d'Aménagement (P.D.T.A.) sont estimées à 3 500 000 €.

#### d) Les actions en faveur des espaces naturels

Les dépenses de fonctionnement relatives aux actions en faveur des espaces naturels sont évaluées à 242 172 €. Les recettes de fonctionnement sont estimées à 51 100 € et les crédits inscrits en dépenses d'investissement sont de 479 500 €. Le détail des crédits est ventilé comme suit :

#### §1. Les travaux d'aménagement et d'entretien

Le réseau des 18 sites Espaces Naturels Sensibles Départementaux (ENSD), qui couvre à ce jour environ 4 545 ha, est géré dans l'objectif de préservation des milieux naturels remarquables et de leur ouverture au public. Le programme d'actions est établi sur la base des notices et plans de gestion définis pour chaque site Départemental et financé par le produit de la Part Départementale de la Taxe d'Aménagement.

Les travaux sont réalisés en prestation, en régie par les services du Département, ou par les structures associant localement le Conseil départemental et les collectivités autour des sites les plus emblématiques : Syndicat mixte de la Camargue gardoise, Syndicat mixte du massif et des gorges du Gardon, Syndicat mixte du Vidourle, Syndicat mixte d'étude et de pilotage du Grand Site de Navacelles et Syndicat de gestion des gorges de l'Ardèche.



Pour 2024, en complément des financements alloués aux gestionnaires, ce programme se décline sur le réseau des ENS départementaux de la manière suivante :

- ⇒ Fournitures, location et maintenance de matériels pour les équipes de terrain ;
- ⇒ Travaux divers sur le réseau des ENS (dont gestion cynégétique, travaux de démolition, mise en sécurité des sites, mobilier...) ;
- ⇒ Insertion presse pour la création de zones de préemption ;
- ⇒ Cotisations aux associations de gestionnaires d'espace naturel (Cotisation RNF, labellisation PEFC, Cotisation Volontaire Obligatoire Bois et Forêts) ;
- ⇒ Contributions aux Associations Syndicales Autorisées (ASA) gestionnaires hydrauliques (Canal de Capette, de la Souteyranne, Fosse, Roubine de Canavere, Marais du Cougourlier) ;
- ⇒ Frais de garderie (ENS Massif et Gorges de la Cèze) ;
- ⇒ Gestion cynégétique - organisation (ENS Massif et Gorges de la Cèze) ;
- ⇒ Contribution à l'hectare forêt (ENS Massif et Gorges de la Cèze) - Forêt Méjannes-le-Clap au titre du régime forestier.

Il est décidé de créer l'Autorisation d'Engagement 2024 GESTCHASS, d'un montant de 80 000 € et d'une durée de 4 ans, dans le cadre de la gestion cynégétique et de son organisation sur l'Espace Naturel Sensible du Massif et des Gorges de la Cèze.

Par ailleurs, il est décidé d'inscrire les crédits de paiement 2024 suivants :

- 217 172 € de crédits en dépenses de fonctionnement dont 27 000 € en Autorisation d'Engagement
- 404 500 € de crédits en dépenses d'investissement dont 220 000 € en Autorisation de Programme

La gestion des Espaces Naturels Sensibles Départementaux (ENSD) donne également lieu à des recettes d'exploitation, en fonctionnement :

- ⇒ Location des droits de chasse et pêche
  - ⇒ Concessions de pâturage et exploitation de la grotte de la Salamandre
  - ⇒ Coupes de bois
- Au BP 2024, ces recettes de fonctionnement ont été estimées à 51 100 €.

## §2. Etudes et diagnostics sur les ENSD

Il est décidé :

- de créer une nouvelle Autorisation d'Engagement 2024 PGESTION, d'un montant de 50 000 € et d'une durée de 3 ans, pour la réalisation de plans de gestion sur les Espaces Naturels Sensibles Départementaux.
- Par ailleurs, les opérations antérieures étant terminées, il est décidé de diminuer l'AE 2019 PGESTION d'un montant de 2 148,56 €, et de la clôturer.

Il est décidé d'inscrire les crédits de paiement 2024 suivants :

- 25 000 € de crédits en dépenses de fonctionnement dont 5 000 € en Autorisation d'Engagement, pour la réalisation d'études, de plans de gestion, de diagnostics et d'inventaires sur les ENSD,
- 75 000 € de crédits en dépenses d'investissement dont 25 000 € en Autorisation de Programme pour la réalisation d'études dans le cadre de la restauration des moulins du site de la Baume et la restauration du CD 127 dans les gorges du Gardon.

e) Les études d'intérêt départemental sur les espaces naturels sensibles

L'Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental (AFAFE) est un mode d'aménagement foncier rural dont la mise en œuvre relève de la compétence du Conseil départemental.

C'est un outil pluridimensionnel de restructuration et d'aménagement au service des territoires, qui intègre de multiples enjeux (paysagers, environnementaux, patrimoniaux, agricoles et forestiers, risques naturels).

A ce titre, il est décidé d'inscrire des crédits en dépenses de fonctionnement à hauteur de 80 000 € pour la réalisation d'une nouvelle étude pour le secteur Cévennes.

f) Les subventions relatives aux espaces, sites et itinéraires

Dans la continuité du **Schéma départemental de cohérence des activités de pleine nature**, il est décidé de soutenir les actions suivantes :

- ⇒ Accompagnement des comités départementaux et associations de la grande itinérance
- ⇒ Subventions pour l'étude et l'équipement des espaces, sites ou itinéraires d'initiative locale
- ⇒ Démarche qualifiée Gard pleine nature

Pour les subventions relatives aux espaces, sites et itinéraires, il est décidé d'inscrire :

- 131 000,00 € en dépenses de fonctionnement
- 225 966,62 € en dépenses d'investissement

Les crédits sont ventilés comme suit :

§1. L'accompagnement des comités départementaux et associations de la grande itinérance

Le Conseil départemental accompagne les associations de pratiquants, dans le cadre des travaux de la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (C.D.E.S.I) et de la mise en œuvre du Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (P.D.E.S.I.). Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 90 000 €.

Ces crédits feront l'objet d'une individualisation par l'Assemblée Départementale.

§2. Les subventions pour l'étude et l'équipement des espaces, sites ou itinéraires d'initiative locale

A l'échelle intercommunale et en complément du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée, de nombreux espaces, sites ou itinéraires restent à aménager et à promouvoir pour offrir une palette d'activité plus large et renforcer l'attractivité touristique au niveau des territoires gardois.

Au regard des projets émergents, il est décidé d'affecter un montant de 480 000 € sur l'autorisation de Programme 2024 VALOPATNAT, pour soutenir techniquement et financièrement les projets locaux pour l'aménagement des sentiers et des sites liés aux pratiques de pleine nature.

Les crédits de paiement 2024 en dépenses d'investissement s'élèvent à 225 966,62 € et sont déclinés comme suit :

- 60 966,62 € pour les aides octroyées en 2020 (AP INVAPN 2020)
- 120 000,00 € pour les aides octroyées en 2023 (AP VALOPATNAT 2023)
- 45 000,00 € pour les aides nouvelles en 2024 (AP VALOPATNAT 2024)

### §3. La démarche qualifiée Gard pleine nature

Cette politique est organisée en partenariat avec Gard Tourisme qui coédite, avec les acteurs locaux, les documents de promotion des espaces, sites et itinéraires ainsi que les carto-guides de la collection « Espaces Naturels Gardois ».

Est également décidée en 2024, avec les partenaires du Conseil départemental, la poursuite du déploiement de la qualification « Gard pleine nature » par les conventionnements avec les opérateurs locaux et leur promotion en lien avec Gard Tourisme.

A ce titre, il est décidé d'inscrire des crédits en dépenses de fonctionnement à hauteur de 41 000 € (éligibles à l'affectation de la PDTA) pour les actions de Gard Tourisme en faveur de la promotion de l'offre d'activités de pleine nature, c'est-à-dire contribuant directement à la valorisation d'équipements légers de gestion de la fréquentation en espaces naturels : sentiers et sites équipés du P.D.E.S.I., sensibilisation du public au patrimoine et aux sites. Ces crédits feront l'objet d'une individualisation en assemblée départementale, ainsi que d'une convention liée à la qualification « Gard Pleine Nature ».

#### g) Les actions en faveur des espaces, sites et itinéraires

Pour les actions en faveur des espaces, sites et itinéraires, il est décidé d'inscrire :

- 50 000,00 € en dépenses de fonctionnement et 4 500 € en recettes de fonctionnement.
- 249 856,92 € en dépenses d'investissement.

Les crédits sont ventilés comme suit :

#### §1. Les études, diagnostic sur le réseau et les sites

Conformément à ses compétences obligatoires et suite à sa forte implication, depuis plus de 20 ans, le Conseil départemental assure en maîtrise d'ouvrage l'entretien de plus de 2 500 km de sentiers et de trois sites majeurs d'activités de pleine nature. Par ailleurs, l'implication, de près d'une vingtaine d'intercommunalités gardoises, partenaires du Département et engagées dans le respect de la démarche qualifiée Gard pleine nature, complète cette offre de près de 6 000 km de sentiers.

Parallèlement, le département du Gard se caractérise par des pôles majeurs en termes d'attractivité touristique, d'enjeux de préservation et d'activité de pleine nature :

- Massif de l'Aigoual et Massif du Mont Lozère (partie gardoise) (site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO - Présence du Parc National des Cévennes)
- Massif et les gorges de la Cèze (présence du plus grand Espace Naturel Sensible du Gard – participation à mise en place d'un pôle vélo) et Mont de Bouquet (Site PDESI en maîtrise d'ouvrage Escalade et Vol à voile – Zone Natura 2000 des Garrigues de Lussan)
- Massif et les gorges du Gardon Grand Site de France)
- Camargue gardoise et le littoral gardois (Grand Site de France)

- Cirque de Navacelles et gorges de la Vis (site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO – Opération Grand Site)

Sur la base de cette situation et après 13 ans d'existence de la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI), instance de pilotage, mais aussi des nouvelles modalités du **Schéma départemental de cohérence des activités de pleine nature** (SDCo APN), il est décidé de poursuivre la mutation numérique de cette politique.

A ce titre, dans le cadre de nouveaux développements informatiques nécessaires à l'application RANDO GARD, il est décidé d'inscrire 30 000 € de crédits de dépenses d'investissement.

## §2. Travaux d'équipement et entretien du réseau départemental et des sites

En 2024, le Conseil départemental poursuivra sa participation à la mise en place du Pôle Nature Quatre Saisons Mont Aigoual et du Pôle Nature Mont Lozère ainsi que l'accompagnement de la structuration des trois pôles nature identifiés dans le **Schéma départemental de cohérence des activités de pleine nature** (SDCo APN), l'objectif étant de développer une offre de loisirs accessibles à tous sur les massifs concernés. A ces pôles s'ajoute le déploiement de la grande itinérance (Grande Traversée du Massif Central en VTT, Regordane, GR7, Saint Guilhem). Ces opérations ont pour objectif de garantir une offre de qualité intégrant l'ensemble des activités de pleine nature.

Pour l'année 2024, il est décidé d'inscrire des crédits de paiement à hauteur de 150 000 € répartis ainsi :

- 50 000 € en crédits de dépenses de fonctionnement pour l'adaptation et l'entretien du réseau d'Espaces Sites et Itinéraires sous maîtrise d'ouvrage départementale ;
- 100 000 € en crédits dépenses d'investissement pour les opérations de travaux nécessaires à la poursuite de l'aménagement des pôles nature, à la création de nouveaux sites.

Par ailleurs, le Conseil départemental valorise le « GR 700 – Le Chemin de Régordane » dans le cadre de l'appel à projet « Grandes itinérances – Massif central ». A ce titre, des travaux d'aménagement, de sécurisation et de valorisation sur l'itinéraire sont prévus sur le pont roman dit pont de Jouany, support de l'itinéraire historique du Chemin de Régordane sur la commune de Génolhac.

Il est décidé d'inscrire en 2024, 119 856,92 € en crédits de paiement d'investissement sur l'Autorisation de Programme 2021 REGORDANE, répartis ainsi :

- 19 856,92 € de crédits pour les études,
- 100 000,00 € de crédits pour les travaux.

Ces opérations s'inscrivent dans des projets partenariaux faisant l'objet de subventions (Europe, Etat, Région) pour lesquelles les recettes feront l'objet d'une inscription dès notification des décisions par les partenaires.

En dernier lieu, il est décidé d'inscrire une recette de fonctionnement d'un montant de 4 500 € relative au partenariat entre la Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires et le Conseil départemental, autour des travaux mis en œuvre par l'équipe d'agents de valorisation.

#### h) Les subventions relatives à la valorisation du patrimoine naturel

Au titre de l'année 2024, pour les subventions concernant l'attractivité et le patrimoine naturel, il est décidé de créer une autorisation de programme (2024 VALOPATNAT) d'une durée de 6 ans, d'un montant de 930 000 € et une autorisation d'engagement (2024 ENTPATNAT) d'une durée de 4 ans d'un montant de 220 000 €.

Pour les subventions relatives à la valorisation du patrimoine naturel, il est décidé d'inscrire 193 000 € en dépenses de fonctionnement. Les crédits sont répartis comme suit :

##### §1. L'appel à projet pour les associations environnementales

En cohérence avec le **Schéma départemental des espaces naturels sensibles** approuvé en 2017, le Conseil départemental accompagne des actions de gestion du territoire et de valorisation du patrimoine naturel, menées par les associations dans le cadre de conventions de partenariats avec le Département. Un appel à projet destiné à financer des projets associatifs d'intérêt départemental en faveur de l'environnement et de la prévention des risques naturels est lancé chaque année. Les attributions font l'objet d'une individualisation par l'assemblée départementale.

Les crédits en dépenses de fonctionnement destinés aux subventions dans le cadre de l'appel à projet 2024 et du soutien aux dossiers escapades nature, partenariat CEN Occitanie et CPIE du Gard/MNE RENE 30 s'élèvent à 135 000 €.

Par ailleurs, il est décidé d'affecter une somme de 20 000 € sur l'autorisation d'engagement 2024 ENTPATNAT pour l'attribution des subventions pour les projets pédagogiques de l'appel à projets se déroulant sur deux exercices scolaires.

Concernant l'inscription des crédits de paiements 2024, en dépenses de fonctionnement, pour des versements de subventions relevant des projets pédagogiques, il est décidé d'inscrire :

- 10 000 € pour les engagements de l'année 2023 (AE 2023 ENTPATNAT)
- 10 000 € pour les engagements nouveaux (AE 2024 ENTPATNAT)

##### §2. Prix de l'initiative pour une transition écologique et solidaire (volet associatif)

Depuis 2018, le Conseil départemental organise un « Prix de l'initiative pour une transition écologique et solidaire » afin de récompenser les initiatives locales innovantes portées par les associations dont les actions s'inscrivent dans les domaines suivants :

- Le développement d'un territoire socialement responsable,
- La préservation de l'environnement,
- L'innovation technologique, d'usage ou sociale.

A ce titre, sont inscrits des crédits en dépenses de fonctionnement pour un montant de 20 000 €.

##### §3. La structuration d'une action politique solidaire

Le Conseil départemental intervient également auprès d'autres structures publiques compétentes en matière d'environnement sur des problématiques ou programmes similaires ou convergents. A ce titre, le CPIE des Causses méridionaux est un acteur clé pour la gestion du bien inscrit sur la liste du patrimoine

mondial de l'UNESCO des Causses et des Cévennes, paysage culturel de l'agro-pastoralisme méditerranéen.

Ces actions donnent lieu à l'inscription d'un budget (crédits PDTA), versé sous forme de subventions qui seront individualisées par l'Assemblée départementale pour un montant total de 18 000 € en dépenses de fonctionnement.

i) Les actions de valorisation du patrimoine naturel

Le Conseil départemental conduit ses actions de valorisation du paysage et du cadre de vie dans le cadre de partenariats avec le CAUE du Gard, apportant conseil et appui technique auprès des communes et intercommunalités et Gard Tourisme. L'ensemble de ces actions, ainsi que l'appui ponctuel aux chartes paysagères des collectivités, contribuent directement à la valorisation du cadre de vie des gardois.

Dans le cadre de l'objectif 1 de la Démarche **Eau et climat du Gard** mais aussi de l'axe 3 du **Schéma départemental des espaces naturels sensibles**, le Conseil départemental souhaite agir en faveur de la biodiversité et de la désartificialisation des sols des propriétés départementales.

Ainsi, afin de valoriser le cadre de vie des communes gardoises et de participer à la sensibilisation des collégiens à l'impact du réchauffement climatique, il est décidé de procéder à l'acquisition de végétaux auprès d'une entreprise adaptée ou d'un établissement et services d'aide par le travail conformément à l'article L.2113-12 du Code de la commande publique.

Dès lors, pour les actions de valorisation du patrimoine naturel, il est décidé d'inscrire, en 2024, 105 000 € en dépenses de fonctionnement.

j) Les contributions au fonctionnement des syndicats mixtes et ententes en faveur du patrimoine naturel

Le Conseil départemental confirme son implication aux côtés des structures et des collectivités locales engagées dans la préservation et la valorisation du patrimoine naturel, de la biodiversité et de la préservation des sites et des paysages culturels les plus emblématiques du Gard.

Cette politique garantit un ancrage territorial fort de la Collectivité sur le plan technique et financier par sa contribution au fonctionnement du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion de la Camargue gardoise, du Syndicat Mixte des gorges du Gardon, du Syndicat Mixte d'étude et de pilotage du Grand Site de Navacelles, du Syndicat Mixte de gestion des Gorges de l'Ardèche et du Syndicat mixte du bassin du fleuve Hérault.

La Collectivité contribue aussi à la mise en œuvre d'une politique partenariale spécifique dans le cadre de l'exercice de ses compétences :

- ⇒ La gestion foncière des espaces naturels
- ⇒ La valorisation des espaces naturels sensibles
- ⇒ Le développement des activités de pleine nature
- ⇒ L'ouverture au public et la découverte des sites
- ⇒ L'éducation à l'environnement et au développement durable

Elle participe ainsi aux grands programmes de valorisation des sites naturels majeurs bénéficiant de statuts de protection et de gestion : Grands Sites, sites Natura 2000, le bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO des « Causses et Cévennes », le parc national des Cévennes.

En matière de démoustication, la loi du 16 décembre 1964 et son décret d'application du 1<sup>er</sup> décembre 1965, relatifs à la lutte contre les moustiques, précisent les compétences des Départements en matière de traitement « de confort ».

Dans ce cadre, le Conseil départemental est membre de l'Entente Interdépartementale de Démoustication (EID) qui effectue des opérations de démoustication de confort. Les traitements, mis en œuvre intégralement par la lutte biologique (Bti), nécessitent un contrôle renforcé notamment sur les sites Natura 2000 selon la législation en vigueur. Des réflexions sont actuellement en cours concernant les périmètres d'action et la lutte contre la nuisance.

La participation départementale du Gard à l'EID Méditerranée est évaluée à 1 350 000 € pour l'année 2024.

Concernant la démoustication de confort du territoire des communes d'Aigues-Mortes, Aimargues, Le Cailar, Le-Grau-du-Roi, Saint-Gilles, Saint-Laurent-d'Aigouze, Vauvert, Bellegarde et Beaucaire, cette dépense sera en partie compensée par une recette prévisionnelle des communes traitées, à hauteur de 40 %, soit 500 000 € en fonctionnement.

- Pour l'ensemble des contributions au fonctionnement des syndicats mixtes et ententes en lien avec le patrimoine naturel, l'inscription de crédits de fonctionnement au BP 2024 s'élève à 3 658 000 €.

Il est précisé à cet égard qu'un montant de 1 406 000 € pourra être prélevé sur l'affectation de la part départementale de la taxe d'aménagement afin de contribuer au fonctionnement des syndicats mixtes et ententes dont le Conseil départemental est membre.

#### k) Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)

Dans le cadre des dispositions réglementaires fixant les conditions du financement départemental et de reversement du produit de la taxe en faveur du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) il est décidé d'inscrire un montant de 900 000 € en dépenses de fonctionnement, pour le financement du CAUE. Il a également été décidé, au cours de cette même séance du 12 janvier 2024, d'approuver le taux de répartition entre le CAUE et la politique départementale des espaces naturels sensibles et la convention financière liant le Conseil départemental et le CAUE.

Le montant de cette dépense est prélevé sur l'affectation 2024 de la Part Départementale de la Taxe d'Aménagement (PDTA).

#### l) Subventions de solidarité territoriale

Les subventions de solidarité territoriale sont estimées, en dépenses d'investissement, à hauteur de 486 199,89 € pour 2024. Les crédits sont ventilés comme suit :

## §1. La reconstruction de la voirie communale à la suite d'inondations

Les intempéries du 19 septembre 2020 ont causé des dégâts importants sur les voiries des communes situées dans la partie amont des bassins de l'Hérault et dans la vallée Borgne.

Pour l'année 2024, les paiements ont été évalués à 130 000 €. Il est donc décidé l'inscription de ce montant en crédits d'investissement sur l'AP 2020 FONDESECO.

Par ailleurs, les inondations de l'automne 2021 ont touché principalement les collectivités situées à l'ouest de l'agglomération nîmoise (axe Nîmes-Montpellier, plaine de la Vaunage) en septembre, et le bassin amont du Luech en octobre.

Pour l'année 2024, les paiements ont été évalués à 122 000 €. Il est donc décidé d'inscrire ce montant en crédits d'investissement sur l'AP 2022 INOND.

Les dépenses d'investissement au titre de la reconstruction de la voirie communale à la suite d'inondations sont donc de 252 000 €.

## §2. Les eaux pluviales

Les travaux sur les réseaux d'eaux pluviales coordonnés avec les travaux sur les routes départementales dans les traversées d'agglomération, sont éligibles au titre du contrat territorial. Ces opérations peuvent être aidées à hauteur de 25%, la subvention entrant en compte dans le calcul du plafond appliqué aux dossiers de traversées d'agglomération.

A ce titre, il est décidé d'affecter un montant de 400 000 € sur l'autorisation de programme 2024 SOLIEAU pour les aides aux travaux concernant les eaux pluviales.

Les crédits de paiement en dépenses d'investissement 2024 s'élèvent à 234 199,89 € déclinés comme suit :

- 194 199,89 € pour les engagements anciens (AP 2021 INVSTE, 2022 INVSTE, 2023 SOLIEAU)
- 40 000 € pour les aides nouvelles (AP 2024 SOLIEAU).

33) Garantir l'accès à une ressource en eau de qualité en s'adaptant au changement climatique

Afin de mener à bien cette action, les crédits ont été inscrits au BP 2024 de la manière suivante :

- 1 003 823,78 € en dépenses de fonctionnement ;
- 110 000,00 € en recettes de fonctionnement ;
- 5 672 815,55 € en dépenses d'investissement.

Les crédits ont été répartis comme suit :

a) Les subventions relatives à la gestion de l'eau et au partenariat avec l'Agence de l'eau

L'eau est un enjeu majeur dans notre département méditerranéen. En effet, la disponibilité de la ressource peut être source de tension dans les périodes de sécheresse prononcée ou, au contraire, des séquences orageuses violentes provoquent des inondations et marquent profondément nos populations. L'eau et les milieux aquatiques sont aussi des territoires d'exception, qui attirent chaque



année un nombre important de touristes (rivières cévenoles, gorges de la Cèze, des Gardons, Camargue...).

La forte pression démographique, les effets du changement climatique réactivent les tensions entre les usagers et les ressources, alors même que des réponses avaient pu être apportées par le passé (politique partenariale, canal du Bas Rhône, soutien d'étiage...).

La Démarche Eau & Climat, initiée en 2018, portant stratégie de la gestion de la ressource en eau face au changement climatique a été validée par l'Assemblée Départementale en 2020. Dans ce cadre, le Conseil départemental s'engage dans une démarche territoriale visant à définir des actions structurantes d'adaptation dans les quatre territoires biogéographiques du Gard (Cévennes, Garrigues et plaines, Ceinture rhodanienne et Camargue). Des réunions de concertation territoriale seront organisées en 2024.

Pour la mise en œuvre opérationnelle de ces objectifs, le Conseil départemental et l'Agence de l'Eau ont conclu un partenariat d'une durée de 6 ans (2019-2024). Ce partenariat permet notamment d'apporter des aides aux collectivités, de façon concertée pour des opérations :

- ⇒ contribuant à la reconquête de la qualité biologique des masses d'eau (4 secteurs ont été ciblés par le réseau départemental de suivi des cours d'eau : le Haut Hérault, le Gardon de St Jean du Gard et ses affluents, la basse Cèze, le moyen Vidourle),
- ⇒ présentant un enjeu environnemental fort (lutte contre les pollutions diffuses, économies d'eau, substitution de ressources déficitaires, amélioration des ouvrages d'assainissement avec enjeu sur les milieux),
- ⇒ permettant un rattrapage structurel des ouvrages d'eau potable et d'assainissement des collectivités, situées en zones de revitalisation rurale (au total 156 communes éligibles pour le Gard).

Au titre de l'année 2024, il est décidé de créer :

- une autorisation de programme, 2024 SOLIEAU, d'une durée de 6 ans, d'un montant de 6 330 000 €, dont une partie pour les actions de solidarité territoriale et de gestion de l'eau, en faveur des collectivités gardoises,
- une autorisation d'engagement, 2024 SENSIBEAU, d'une durée de 3 ans, d'un montant de 54 000 € pour les actions de sensibilisation pour la protection de la ressource en eau. Les affectations sont détaillées ci-après.

Concernant les subventions relatives à la gestion de l'eau et au partenariat avec l'Agence de l'eau, il est inscrit 39 323,78 € en dépenses de fonctionnement et 5 389 714,55 € en dépenses d'investissement. Les crédits sont ventilés comme suit :

#### §1. Les autorisations de programme et crédits de paiement pour le petit cycle de l'eau (eau potable, assainissement)

Il est décidé d'octroyer, pour le petit cycle de l'eau, des subventions en investissement aux communes et à leurs groupements et, à cette fin, d'inscrire pour 2024 :

- des crédits en autorisation de programme à hauteur de 4 900 000 € au titre de l'affectation du partenariat avec l'Agence de l'Eau sur l'AP 2024 SOLIEAU,
- des crédits de paiement, en investissement, à hauteur de 5 322 030,55 € répartis ainsi :
  - 490 000 € pour les aides nouvelles (AP 2024 SOLIEAU)

- 4 832 030,55 € pour les engagements passés (AP 2018 INVSTE, 2019 INVSTE, 2020 INVSTE, 2021 INVSTE, 2022 INVSTE, 2023 SOLIEAU, 2020 FONDESECO, 2022 INOND).

## §2. La sensibilisation à la gestion durable de l'eau

Le Conseil départemental soutient des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement pour une gestion durable de l'eau qui touchent différents acteurs concernés par cette gestion : collectivités territoriales, acteurs sociaux-professionnels, etc...

Les plans d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles et la sensibilisation des usagers aux économies d'eau peuvent notamment être aidés à hauteur de 20 %.

Pour le financement de ces actions, il est décidé d'affecter une somme de 25 000 € sur l'autorisation d'engagement 2024 SENSIBEAU.

Par ailleurs, il est décidé de clôturer l'Autorisation d'Engagement 2020 FONCTST, les actions prévues étant terminées.

Les crédits de paiement, en dépenses de fonctionnement, pour l'année 2024, s'élèvent à 10 323,78 € et sont ventilés comme suit :

- 4 323,78 € pour les engagements anciens (AE 2021 FONCTSTE)
- 6 000,00 € pour les engagements nouveaux (AE 2024 SENSIBEAU).

## §3. L'animation régionale pour la qualité des réseaux humides et l'efficacité des services d'eau et d'assainissement (AQUARHESE)

La charte régionale qualité des réseaux vise à promouvoir une évolution constante des méthodes et des pratiques pour les opérations d'eau potable et d'assainissement. Depuis 2008, les départements de l'Aude, du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées Orientales sont les seuls à bénéficier d'une animation dédiée à cette charte en France. Cette animation, assurée par le groupe Aqua-Valley Pôle mondial de compétitivité eau, consiste à sensibiliser l'ensemble des acteurs locaux (élus, techniciens et professionnels) aux bonnes pratiques prévues dans la charte afin d'obtenir des réseaux étanches, durables et répondant aux objectifs de dépollution. En 2020, cette animation a été étendue à la gestion des eaux pluviales et à l'efficacité du pilotage des services de l'eau et de l'assainissement et à l'accompagnement des communes vers le transfert des compétences eau potable et assainissement.

Pour le financement de cette animation, il est décidé d'affecter une somme de 15 000 € sur l'AE 2024 SENSIBEAU. Les crédits en dépenses de fonctionnement, pour l'année 2024, s'élèvent à ce même montant de 15 000 € (AE 2024 SENSIBEAU).

## §4. La valorisation des boues de stations d'épuration

Le problème du devenir des boues de stations d'épuration se pose sur tout le Département. La Chambre d'Agriculture propose la compétence de ses services pour continuer la mission d'animation et de sensibilisation sur la valorisation de ces produits, auprès des professionnels et des collectivités concernés. Sur cette base, il est décidé d'allouer une aide de fonctionnement à la Chambre d'Agriculture, complétée par un soutien financier de l'Agence de l'Eau.

Un projet de convention à intervenir entre le Conseil départemental et la Chambre d'Agriculture sera proposé à l'assemblée départementale. Cette convention précisera les interventions financières de chacun et définira les missions d'accompagnement technique et administratif à développer durant l'année.

Il est décidé d'affecter une somme de 14 000 € sur l'autorisation d'engagement 2024 SENSIBEAU. Les crédits de paiements, en dépenses de fonctionnement, pour l'année 2024, s'élèvent à ce même montant de 14 000 €.

#### §5. Les subventions de l'Agence de l'eau

Dans le cadre de conventions de mandat, le Conseil départemental a versé des subventions aux collectivités, pour le compte de l'Agence de l'eau. Celle-ci a versé globalement des avances au Conseil départemental. Or, au vu du récapitulatif des sommes mandatées pour la convention n°2018-1007, il s'avère que l'Agence de l'eau a versé des acomptes supérieurs. Afin de rembourser à l'Agence de l'eau le trop-perçu, il est nécessaire d'inscrire au budget, en dépenses d'investissement, un crédit de 67 684 €.

##### b) Les études d'intérêt départemental sur l'eau

L'année 2020 a vu l'élaboration de la stratégie départementale dans le cadre du **Schéma Eau et climat**. Dans le prolongement de ce Schéma, des prestations d'animation et d'études sont lancées. L'année 2024 sera notamment consacrée au démarrage de la concertation avec les territoires.

Il est décidé d'inscrire un crédit de 100 000 € en dépenses de fonctionnement sur l'autorisation d'engagement AE 2022 STREAUCLIM.

##### c) Les subventions liées aux actions en faveur du milieu aquatique

Au titre de l'année 2024, pour les aides concernant la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, il est décidé de créer une autorisation de programme (2024 MILIEUAQUA), d'une durée de 6 ans, d'un montant de 3 000 000 €, et une autorisation d'engagement (2024 PROTINOND), d'une durée de 4 ans, d'un montant de 113 540 €. Les affectations sont détaillées ci-après.

Au global, les crédits inscrits pour le paiement des subventions liées aux actions en faveur du milieu aquatique sont de 15 000 € pour les dépenses de fonctionnement et de 278 101 € pour les dépenses d'investissement. Le détail des crédits est décliné comme suit :

#### §1. Les Subventions pour la gestion des milieux aquatiques

Par délibération du 5 avril 2018, l'Assemblée départementale a adopté un dispositif financier au titre de la solidarité territoriale en faveur de la gestion des milieux aquatiques.

Sont notamment éligibles les opérations d'investissement relevant de la gestion intégrée des cours d'eau et répondant aux objectifs de reconquête ou de maintien de la qualité biologique, physicochimique, hydromorphologique des milieux.

Le Conseil départemental accompagne ainsi en investissements les syndicats de bassins pour lesquels la création de la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) a entraîné une modification de gouvernance et le retrait du Département (par subvention ou par convention).

Il est décidé d'affecter un montant de 200 000 €, sur l'AP 2024 MILIEUAQUA, pour les aides concernant la gestion des milieux aquatiques.

Les crédits de paiement 2024 en dépenses d'investissement s'élèvent à 278 101 € et sont déclinés comme suit :

- 150 000 € pour les aides suite aux inondations de 2021 (AP INOND 2022)
- 83 101 € pour les aides octroyées en 2022 (AP INVMA 2022)
- 25 000 € pour les aides octroyées en 2023 (AP MILIEUAQA 2023)
- 20 000 € pour les aides nouvelles en 2024 (AP MILIEUAQUA 2024)

## §2. Etudes de connaissance de la ressource

Afin d'apprécier les impacts sur le long terme du changement climatique, la **stratégie départementale Eau et climat** prévoit d'accompagner la mise en place d'un réseau de suivi quantitatif des ressources en eau. A ce titre, l'assemblée départementale a décidé, le 24 juin 2022, d'aider les études de connaissance sur la ressource en eau superficielle et souterraine, portées par les EPCI ou les Etablissements Publics Territoriaux de Bassins ou les regroupements de collectivités à compétence eau potable et/ou assainissement.

Pour ces aides, il est décidé d'inscrire, en 2024, des crédits en dépenses de fonctionnement d'un montant de 15 000 € (autorisation d'engagement 2022 CLIMATEAU).

### d) Actions relatives à l'eau et les milieux aquatiques

Depuis son lancement effectif au cours de l'année 2000, le projet départemental d'amélioration des connaissances sur l'évolution de la qualité globale des milieux aquatiques permet de mieux cerner les problématiques spécifiques à la gestion qualitative des grands cours d'eau, cibler les priorités d'intervention et faire évoluer les doctrines financières. Il s'inscrit dans le cadre du contrat Département/Agence de l'eau signé en 2019, et est soutenu financièrement à 50 % par l'Agence de l'Eau.

Les crédits de paiement inscrits sont relatifs aux actions suivantes :

- adhésions à divers organismes (Association Scientifique et Technique de l'Eau et de l'Environnement (ASTEE) et Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR),
- mise en œuvre du réseau de suivi de la qualité des cours d'eau gardois (complémentaire au réseau de bassin).

Ces actions nécessitent, pour 2024, l'inscription de crédits en dépenses à hauteur de :

- 134 500 € en dépenses de fonctionnement, dont 130 000 € pour permettre le financement d'analyses qualitatives d'eau et 4 500 € pour les dépenses d'adhésion,
- 5 000 € en dépenses d'investissement pour l'achat de matériel au bénéfice du réseau de suivi des cours d'eau du Gard.

Il est nécessaire, par ailleurs, d'inscrire un montant de 110 000 € de recettes de fonctionnement correspondant à la perception des subventions relatives à ces dépenses.

e) Subventions aux syndicats mixtes - Eau et milieu aquatique

Le Conseil départemental a conventionné avec le Syndicat Mixte Interrégional d'Aménagement des Dignes du Delta du Rhône et de la Mer (SYMADREM). Ce conventionnement a pour objet le remboursement des intérêts liés à la dette au passif du Syndicat intercommunal des digues du Rhône et la réalisation d'un emprunt dans le cadre des contributions départementales et de l'opération de la digue de Fourques. Le Conseil départemental a également conventionné avec l'EPTB Vidourle pour la réalisation d'un emprunt dans le cadre des contributions départementales de diverses opérations d'investissement.

Pour l'année 2024, le montant global des crédits en dépenses de fonctionnement est évalué à 715 000 €.

34) Moderniser, adapter et gérer sobrement le patrimoine départemental

La crise énergétique impacte fortement le budget de fonctionnement de la Collectivité depuis 2022. Pour l'exercice 2024, il est donc primordial de renforcer les mesures d'optimisation des usages et d'économie d'énergie dans les bâtiments départementaux et les collèges.

La stratégie d'optimisation patrimoniale, la réhabilitation énergétique et la modernisation des bâtiments départementaux du siège seront poursuivies en 2024.

Le plan d'action pour la réduction des émissions départementales sera décliné au travers du patrimoine et dans l'ensemble des services de l'institution départementale.

- En premier lieu, s'agissant des dépenses de fonctionnement, elles ont été estimées à 3 721 000 € au total pour 2024.

En particulier, le budget prévisionnel consacré à la gestion des contrats de fluides s'élèvera à 3 604 500 €. Ce besoin intègre la hausse générée par le coût de l'inflation sur nos activités.

Pour la gestion et l'exécution du programme énergétique des bâtiments et des collèges il est inscrit 86 500 €. De plus, 30 000 € sont également inscrits pour des travaux de maintenance apportant des améliorations de performance énergétique.

- En deuxième lieu, s'agissant des dépenses d'investissement, elles ont été estimées à 5 582 500 € au BP 2024.

Afin de poursuivre la stratégie patrimoniale tout en répondant aux besoins d'optimisation de gestion des locaux accueillant les services départementaux, il est décidé de créer 2 nouvelles enveloppes d'une durée de vie de 5 ans à savoir :

- AP 2024 AMGTPARKIN d'un montant de 2 000 000 € pour les travaux de désimperméabilisation et la revégétalisation de l'espace aménagé du parking de la Maison du Département à Nîmes, ainsi que la création d'aménagement pour les mobilités douces sur plusieurs parkings des services départementaux à Nîmes,
- AP 2024 RENOVHDD d'un montant de 4 500 000 € pour les travaux de rénovation énergétique de l'Hôtel du Département afin d'accueillir les services de la MDD pour la fin de l'année 2024.

Afin d'augmenter le nombre d'opérations pour soutenir le programme de transition énergétique, il est nécessaire d'augmenter l'enveloppe de programme AP 2017 TRANSITION de 2 000 000 € et de la porter ainsi à 17 205 000 €.

Pour poursuivre l'optimisation de la gestion et de l'exécution du programme de transition énergétique initiée par le Conseil départemental depuis 6 ans, il est décidé d'axer prioritairement les investissements en 2024 sur :

- la poursuite des travaux de rénovation énergétique sur les collèges à hauteur de 1 870 000 €
- l'exécution du programme de transition énergétique des bâtiments pour 3 130 000 € répartis comme suit :
  - 1 130 000 € pour la poursuite des travaux de rénovation énergétique sur les bâtiments,
  - 1 000 000 € pour l'aménagement du parking de la Maison du Département rue Guillemette à Nîmes comprenant la désimperméabilisation et la revégétalisation de cet espace,
  - 600 000 € pour les travaux de rénovation prévus à l'Hôtel du Département,
  - 400 000 € pour les travaux de rénovation énergétique immeuble place du 8 mai à Nîmes.
- La gestion du programme de transition énergétique dans les collèges pour 282 500 €
- La gestion du programme de transition énergétique dans les bâtiments pour 300 000 €

La part des dépenses consacrées aux collèges est de 2 152 500 € et de 3 430 000 € pour les autres bâtiments départementaux.

Il est par ailleurs décidé de poursuivre les travaux de « désimperméabilisation » des collèges et traiter les îlots de chaleur identifiés en période de canicule.

En dernier lieu, il est décidé d'inscrire un montant de 12 300 € en recettes de fonctionnement et 244 500 € pour les recettes d'investissement.

Au total pour l'engagement politique « Réussir la transition écologique », il est décidé d'inscrire :

En fonctionnement : 10 124 995,78 € en dépenses et 4 177 900 € en recettes

En investissement : 13 916 838,98 € en dépenses et 244 500 € en recettes

### C) Construire une destination touristique d'exception

La richesse exceptionnelle de notre patrimoine historique, naturel et culturel fait du tourisme un pilier de l'économie de notre territoire. Le Conseil départemental est aux côtés de tous les acteurs du tourisme au premier rang desquels les offices de tourisme et intercommunalités qui travaillent à la visibilité de l'offre touristique du territoire. Le Conseil départemental est également à l'écoute des socio-professionnels du tourisme, du commerce, de l'artisanat, de l'agriculture ainsi que toutes celles et ceux qui font rayonner notre département.

Ainsi le **Schéma départemental du tourisme, des loisirs et de l'attractivité** pour la période 2023/2028 s'articule autour de 4 orientations opérationnelles :

- ⇒ Renforcer la structuration des destinations gardoises
- ⇒ Consolider la promotion et le tourisme local
- ⇒ Développer une ingénierie de services aux territoires
- ⇒ Optimiser la coordination des acteurs touristiques,

Ces orientations s'inscrivent dans un cadre directeur stratégique pour un développement touristique responsable et raisonnable.

- 35) Soutenir l'attractivité et accompagner l'émergence d'un tourisme plus responsable, solidaire et local

Pour soutenir l'attractivité et accompagner l'émergence d'un tourisme plus responsable, solidaire et local sont décidées les inscriptions budgétaires suivantes :

- Dépenses de fonctionnement : 2 408 000 €
- Dépenses d'investissement : 381 744 €
- Recettes d'investissement : 20 000 €

Les crédits sont répartis comme suit :

- a) Le Comité Départemental du tourisme / Agence de Développement et de Réservation Touristiques (CDT/ADRT) Gard Tourisme

Le Comité Départemental du Tourisme / Agence de Développement et de Réservation Touristiques (CDT/ADRT) Gard Tourisme assure la mise en œuvre du **Schéma départemental du tourisme, des loisirs et de l'attractivité**. Depuis 2023, ce nouveau Schéma fixe un cadre directeur stratégique d'un développement touristique responsable, raisonnable et solidaire et quatre autres orientations opérationnelles :

- ⇒ Renforcer la structuration des destinations gardoises
- ⇒ Renforcer la promotion et développer le tourisme local
- ⇒ Développer une ingénierie de services aux territoires
- ⇒ Optimiser la coordination des acteurs touristiques

Douze enjeux définissent une quarantaine de fiches actions que l'opérateur départemental mettra principalement en œuvre.

Dans cette optique, Gard Tourisme bénéficie d'une subvention annuelle d'aide à la structure. Pour mémoire, le CDT/ADRT a fait évoluer ses statuts en 2019 garantissant une nouvelle gouvernance associant le Conseil départemental, les intercommunalités et les communes classées « station touristique » dans la définition d'une stratégie et d'un plan d'action en commun. Cependant en 2021, les implications financières des membres de l'association ont évolué ne laissant plus la possibilité d'un cofinancement équitable entre les collectivités adhérentes et le Conseil départemental. En 2023, une étude d'évolution statutaire a été engagée permettant à court terme de stabiliser les cotisations des membres et la part effective du Département. Une convention annuelle devra préciser les objectifs de l'agence Gard tourisme étroitement liés à la mise en œuvre du Schéma.

Au vu de ces éléments, il est donc décidé d'inscrire un montant de 2 200 000 € en dépenses de fonctionnement.

b) Les Gîtes de France

L'association départementale Gîtes de France Tourisme Vert (ADGFTV) contribue aussi à la mise en œuvre du **Schéma départemental du tourisme, des loisirs et de l'attractivité**, essentiellement en développant un tourisme rural, de proximité de pleine nature et favorisant l'agritourisme. L'association est maintenant stabilisée dans sa restructuration. Pour autant une étude est en cours, visant à mutualiser ses moyens et rationaliser ses dépenses, dans le cadre d'un rapprochement avec Gard Tourisme.

Aussi, il est décidé d'inscrire 100 000 € en dépenses de fonctionnement.

c) Les projets structurants à vocation touristique (PAVT)

Il s'agit de soutenir les projets modestes d'investissement concourant à l'attractivité du territoire en matière touristique, en complément des contrats territoriaux qui s'adressent à des aménagements et équipements plus importants. Ces soutiens ont vocation à compléter les multi-financements, y compris sur des fonds européens.

Quatre domaines sont couverts par le dispositif :

- ⇒ Aires de services et de repos des camping-cars
- ⇒ Petits équipements touristiques
- ⇒ Restauration ou valorisation du patrimoine vernaculaire
- ⇒ Hébergement collectif et/ou d'étape.

Enfin, dans le cadre de la poursuite de la structuration en termes de signalisation et d'information touristique routière, il s'agit de poursuivre le déploiement des deux dispositifs adoptés en 2020 (SIL & SICT) avec les sociaux professionnels et en fonction des destinations touristiques collégialement définies au sein de Gard Tourisme avec les territoires. Une réflexion sera menée sur l'opportunité d'une évolution de la charte en cohérence avec le Schéma. Les dispositifs de Signalisation touristique (SIL et SICT) entraînent une contribution forfaitaire des pétitionnaires et donc d'une ligne de recette.

Dès lors, il est décidé au BP 2024 :

- d'inscrire, en dépenses d'investissement 292 900 € répartis comme suit :
  - 10 500 € en crédit de paiement AP PAVT 2019
  - 6 300 € en crédit de paiement AP PAVT 2021



- 23 300 € en crédit de paiement AP PAVT 2022
  - 152 800 € en crédit de paiement AP PAVT 2023
  - 100 000 € en crédit de paiement (signalisation touristique)
- d'inscrire, en recette d'investissement, 20 000 € en crédit de paiement hors AP.

d) Le tourisme social et solidaire

Le nouveau **Schéma du tourisme, des loisirs et de l'attractivité 2023-2028** poursuit et accentue la volonté de développer l'accès au tourisme et aux loisirs aux plus démunis. Ici, il s'agit de poursuivre le processus de développement de l'offre touristique pour tous, consistant en l'octroi d'aides aux collectivités ou aux organismes associatifs, afin d'organiser des séjours touristiques au sein même de notre territoire pour des publics gardois en difficulté, incluant des découvertes culturelles, patrimoniales, historiques ou des actions civiques. Cette prestation fait l'objet d'un appel à projet annuel. Une contribution à la carte « Occ'ygène » du Comité Régional du Tourisme et des Loisirs, uniquement pour des familles en grande difficulté financière, est également prévue.

Aussi, il est décidé pour 2024 d'inscrire, en dépenses de fonctionnement, 108 000 € en crédit de paiement.

e) Le soutien aux services de proximité en milieu rural

Afin d'assurer la solidarité territoriale, le Conseil départemental accompagne les communes, éligibles aux fonds européens Leader portés par les GAL, dans le maintien des services de proximité en milieu rural.

Ainsi, il est décidé d'inscrire, en dépenses d'investissement, des crédits d'un montant total de 45 304 € ventilés comme suit :

- 10 000 € en crédit de paiement AP CREARURALE 2021
- 15 304 € en crédit de paiement AP CREARURALE 2022
- 20 000 € en crédit de paiement AP CREARURALE 2023

f) Les projets structurants et la modernisation des exploitations agricoles

Le dispositif d'intervention en agritourisme, permet dans le cadre de la modernisation des exploitations agricoles en partenariat avec la Région, l'Etat et l'Union Européenne (fonds FEADER et FEADER LEADER), et au regard des projets en cours, de concourir au développement d'activités agritouristiques (par la diversification d'activité et la montée en gamme) qui constituent à la fois un complément de revenus pour les agriculteurs et une offre supplémentaire d'hébergement, de découvertes, de loisirs dans toutes les destinations touristiques gardoises.

Ces projets s'inscrivent par ailleurs dans la stratégie départementale visant à développer l'offre touristique et à soutenir la diversification de l'activité dans les exploitations agricoles.

Pour la réalisation de ces actions, il est décidé d'inscrire, en dépenses d'investissement, des crédits d'un montant total de 43 540 € ventilés comme suit :

- 3 040 € en crédit de paiement AP AGRITOUR 2019
- 10 500 € en crédit de paiement AP AGRITOUR 2021

➤ 30 000 € en crédit de paiement AP AGRITOUR 2023

36) Valoriser et faire connaître les richesses gastronomiques, culturelles et patrimoniales de notre territoire

Afin de valoriser et faire connaître les richesses gastronomiques, culturelles et patrimoniales du Gard, sont inscrits 672 000 € en dépenses de fonctionnement. Les crédits sont répartis comme suit :

a) Les manifestations et opérations touristiques

Les manifestations à caractère événementiel valorisant nos cultures et traditions et les opérations touristiques contribuent à animer le territoire, à renforcer son attractivité et à développer l'offre de loisirs.

Le Conseil départemental maintient son soutien aux actions portées par diverses collectivités et associations dans ce domaine. Pour ce faire, il convient d'inscrire 80 000 € en dépenses de fonctionnement.

b) Les actions de promotion Gard Militant du Goût

Dans le cadre de la marque « Le Gard, Militant du Goût », le Conseil départemental assure la promotion des produits médaillés au concours Gard Gourmand par la mise à disposition de paniers « Le Gard, Militant du Goût ». Ces paniers sont proposés dans le cadre des manifestations organisées ou soutenues par le Conseil départemental tout au long de l'année sur l'ensemble du Département. Par ailleurs, la cérémonie du concours annuel Gard Gourmand est aussi l'occasion de valoriser une très grande partie des produits lauréats.

Afin de valoriser cette démarche et la rendre visible, tant des professionnels que des publics, des outils promotionnels sont réalisés sous forme de Publicité sur Lieu de Vente (sachets, plaques signalétiques, porte-clés, banderoles, mini-drapeaux...).

Le Conseil départemental réalise également un guide des médaillés (au concours Gard Gourmand) et des saveurs ; plus de 600 professionnels concernés figurent dans ce document à vocation gastronomique mais aussi touristique (avec les coordonnées de tous les agriculteurs, artisans, traiteurs, commerçants et restaurateurs labellisés). Ce document est en effet distribué auprès des Gardois et des touristes en version papier et accessible via le site [www.militantdugout.gard.fr](http://www.militantdugout.gard.fr).

A ce titre, il est décidé d'inscrire, au BP 2024, 67 000 € en dépenses de fonctionnement.

c) La valorisation du patrimoine gastronomique

La gastronomie fait partie intégrante du patrimoine culturel et historique d'un territoire. Ceci est particulièrement vrai dans le Gard, destination reconnue pour son patrimoine culinaire. C'est dans cet objectif que le Conseil départemental, en partenariat avec les chambres consulaires, a créé, en 2002, une signature et bannière départementale destinée à promouvoir les produits alimentaires gardois d'excellence, « Le Gard, Militant du Goût ». Elle s'inscrit en lien avec la démarche régionale « Sud de France/Occitanie ». Les deux démarches sont déployées de manière complémentaire.

A ce jour plus de 600 agriculteurs, artisans, traiteurs, commerçants et restaurateurs détiennent le label « Le Gard, Militant du Goût », sachant que l'ensemble des produits sous un signe de qualité AOC, AOP, IGP et AB sont reconnus par la signature gardoise. Cette démarche est en cours de sécurisation par une inscription officielle de la marque et de son concours « Gard Gourmand » à l'INPI (Institut National de la Protection Industrielle) en 2023.

Outre son intervention par le pilotage de la démarche « Le Gard, Militant du Goût », le Conseil départemental apporte un soutien à de nombreuses manifestations de promotion de la gastronomie et du tourisme gardois réparties sur l'ensemble du territoire.

Le soutien à ces événements permet de valoriser à la fois les destinations touristiques et les territoires, en mettant en valeur des produits du terroir et le savoir-faire qui les caractérise, ainsi que la qualité de leur environnement naturel ou aménagé.

Par ailleurs, le Conseil départemental porte également le concours annuel « Gard Gourmand » en partenariat avec les chambres consulaires. Ce concours réunit chaque année plus de 130 professionnels proposant près de 500 produits avec l'objectif de décrocher une médaille d'or, d'argent ou de bronze. Il est constaté une augmentation significative du chiffre d'affaires des médaillés or (+ 30 % en moyenne) et un accroissement constant du nombre de concourants.

Dès lors, pour la poursuite des actions pour la valorisation du patrimoine gastronomique, il est décidé d'inscrire, au BP 2024, 265 000 € en dépenses de fonctionnement.

d) Le Salon de l'Agriculture 2024

Le Conseil départemental participera en 2024 au Salon international de l'Agriculture (SIA), qui se tiendra du samedi 24 février au dimanche 3 mars au Parc des expositions porte de Versailles à Paris.

Le Conseil départemental invite une nouvelle fois le public à venir découvrir le stand « Le Gard » avec sa marque associée « Le Gard, militant du goût » durant neuf jours dans une ambiance chaleureuse, conviviale et festive.

Le SIA est l'occasion de mettre en avant les savoir-faire agricoles du territoire gardois mais aussi la variété des productions, des AOP/AOC ou IGP (vins, huile d'olives...) et bien sûr les produits emblématiques gardois, reconnus au niveau national puisque le Gard est le seul département à s'enorgueillir de 5 Sites Remarquables du Goût : le taureau de Camargue, les olives de Nîmes, l'oignon doux des Cévennes, la figue de Vézénobres et le vin de Tavel. C'est aussi la belle vitrine de produits d'excellence lauréats du concours annuel Gard Gourmand.

Il est donc décidé d'inscrire 260 000 € en dépenses de fonctionnement.

Au total pour l'engagement politique « Construire une destination touristique d'exception », il est décidé d'inscrire :	
En fonctionnement :	3 080 000 € en dépenses
En investissement :	381 744 € en dépenses et 20 000 € en recettes

## D) Aménager le territoire en soutenant les dynamiques territoriales

Depuis 2016, sous l'impulsion du Pacte pour les Gardois, les politiques contractuelles sont résolument orientées vers le soutien à l'investissement dans une croissance durable, gages de l'attractivité du territoire et de création d'emplois.

Avec les contrats territoriaux, le Conseil départemental s'engage, au titre des solidarités territoriales, dans une politique d'aide à l'équipement des communes et de leurs intercommunalités et de maintien de l'emploi local en répondant aux besoins des habitants.

Le Conseil départemental maintient son soutien aux investissements portés par les collectivités et participe également aux nouvelles politiques contractuelles conduites par l'Etat (Action cœur de ville, Petites villes de demain, Contrat de Relance et de Transition Energétique) et de la Région (Bourg Centre Occitanie, Contrats Territoriaux Occitanie, ainsi qu'au Contrat de Plan Etat Région 2021-2027).

La mise en œuvre des grands équipements culturels, touristiques, universitaires et infrastructures s'en trouve facilitée par une optimisation des différents dispositifs de soutien financier et accompagnements techniques, de même pour les équipements publics de proximité, permettant ainsi de conforter l'attractivité du territoire gardois et de maintenir la vitalité des territoires ruraux.

### 37) Soutenir les projets de territoire

Afin d'assurer la solidarité territoriale et apporter une aide financière aux projets portés par les communes et leurs groupements, le Conseil départemental a proposé le Pacte pour les gardois.

Le contrat territorial formalise ainsi l'engagement de notre collectivité en s'appuyant notamment sur le Crédit Départemental d'Equipement (CDE) et sur le Dossier d'Intérêt Départemental (DID). Il constitue le levier pour dynamiser l'investissement sur notre territoire.

Au total, sur l'année 2023, ont été votés :

- 123 contrats CDE pour un montant total de subventions de l'ordre de 9,3 M€ sur un montant total de travaux éligibles de 61 M€
- 3 contrats DID pour un montant total de subventions de l'ordre 2,04 M€ sur un montant total de travaux éligibles de 10,3 M€.

Soit 11,3 M€ au total de subventions octroyées.

Le nouveau règlement des Contrats Territoriaux adopté en 2022 et mis en application à compter de la programmation 2023, prévoit notamment la possibilité de versement d'avances et d'acomptes qui nécessitent l'inscription de crédits de paiement supplémentaires.

Par conséquent, au titre des subventions dans le cadre des contrats avec les communes et leurs groupements, il est décidé au BP 2024 :

- de créer :
  - une AP 2024 CDE d'un montant total de 10 000 000 € sur une durée de 5 ans
  - une AP 2024 DID d'un montant total de 3 000 000 € sur une durée de 5 ans

- d'inscrire, pour les CDE, des crédits en dépenses d'investissement à hauteur de 9 139 957 € ventilés comme suit :
  - 722 467 € en crédit de paiement AP 2020 CDE
  - 917 490 € en crédit de paiement AP 2021 CDE
  - 3 000 000 € en crédit de paiement AP 2022 CDE
  - 3 000 000 € en crédit de paiement AP 2023 CDE
  - 1 500 000 € en crédit de paiement AP 2024 CDE
  
- d'inscrire, pour les DID, des crédits en dépenses d'investissement à hauteur de 4 240 584,24 € ventilés comme suit :
  - 490 000,00 € en crédit de paiement AP 2019 DID
  - 250 584,24 € en crédit de paiement AP 2020 PROJERRI
  - 500 000,00 € en crédit de paiement AP 2021 DID
  - 2 000 000,00 € en crédit de paiement AP 2022 DID
  - 1 000 000,00 € en crédit de paiement AP 2023 DID

Au global, les dépenses d'investissement pour soutenir les projets de territoire sont de 13 380 541,24 €.

### 38) Préserver le potentiel foncier gardois

#### a) Les subventions pour la préservation du potentiel foncier gardois

Dans le cadre de la convention-cadre 2022-2027, le Conseil départemental et la SAFER Occitanie entendent agir pour une gestion concertée et coordonnée de l'espace rural, visant à développer une agriculture dynamique et durable et lutter contre la forte consommation du foncier agricole.

Cette convention cadre prévoit d'agir de concert dans la mise en œuvre des objectifs partagés entre le Département et la SAFER notamment en matière de préservation des terres agricoles, de protection de l'environnement et de qualité alimentaire. Les modalités de cette coopération sont précisées annuellement par avenant technique et financier afin d'indiquer les domaines retenus.

Aussi, il est décidé d'inscrire, en dépenses de fonctionnement, 15 000 € en crédit de paiement sur l'AE SAFER 2022.

### 39) Participer à la modernisation des équipements et des infrastructures des communes et de leurs groupements

Pour la participation à la modernisation des équipements et des infrastructures des communes et de leurs groupements, il est décidé d'inscrire :

- dépenses de fonctionnement : 71 083,00 €
- recettes de fonctionnement : 211 100,00 €
- dépenses d'investissement : 563 372,54 €

Les crédits sont ventilés comme suit :

a) Les subventions relatives à la gestion de l'eau (volet eau des contrats territoriaux)

Le Conseil départemental accompagne les opérations de renouvellement d'équipements d'eau potable ou d'assainissement des structures compétentes en zone rurale, au titre du contrat territorial. Il s'agit généralement de travaux d'opportunité, non éligibles aux aides du partenariat Département-Agence de l'eau.

Il est décidé d'affecter une somme de 1 000 000 €, pour ces subventions, sur l'autorisation de programme 2024 SOLIEAU.

Les crédits de paiement 2024, en dépenses d'investissement, d'un montant de 518 372,54 € sont répartis de la façon suivante :

- 418 372,54 € pour les engagements passés (AP 2020 INVSTE, 2021 INVSTE, 2023 SOLIEAU)
- 100 000,00 € pour les engagements nouveaux (AP 2024 SOLIEAU).

b) L'assistance technique réglementaire à l'eau

Dans le cadre de sa compétence d'assistance technique aux collectivités pour l'assainissement, la gestion des réseaux d'eau potable à travers les objectifs d'économie de la ressource, d'amélioration et de maintien de la qualité des milieux aquatiques, le Conseil départemental est amené à renouveler le matériel nécessaire à la poursuite de ses missions et il recourt à diverses prestations pour assurer ce service.

Ceci nécessite des crédits en dépenses de fonctionnement à hauteur de 71 083 € et des crédits en dépenses d'investissement à hauteur de 45 000 € (dont 30 000 € pour le renouvellement de véhicules).

Cette compétence fait l'objet de conventions financières avec les collectivités éligibles et demandeuses et d'un financement de l'Agence de l'eau. Ainsi il est décidé d'inscrire des crédits d'un montant de 211 100 € en recettes de fonctionnement (dont 48 600 € pour les recettes liées aux conventions avec les collectivités et 162 500 € pour le financement par l'Agence de l'eau).

Il est rappelé que les lignes de crédits affectées à ces activités sont votées sur un montant hors taxes.

40) Favoriser l'ingénierie territoriale et urbaine

Des dépenses de fonctionnement à hauteur de 148 600 € sont inscrites au BP 2024 pour favoriser l'ingénierie territoriale et urbaine.

a) La cotisation aux agences d'urbanisme

Les agences d'urbanismes, par leurs études prospectives, observatoires et appui technique, contribuent à la définition des politiques d'aménagement, de planification et d'harmonisation des politiques publiques.

A ce jour le Conseil départemental du Gard est membre de l'Agence d'Urbanisme des Régions Nîmoises et Alésiennes (AURNA) qui couvre la quasi-totalité du territoire départemental à l'exception du Gard Rhodanien et des communes de l'agglomération du Grand Avignon.

Depuis 2023, suite à son changement de statut, le Département est également adhérent à l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAV).

Le Département à travers ses contributions souhaite favoriser un développement durable, harmonieux et solidaire entre territoires urbains et ruraux. Aussi, il est décidé d'inscrire, au BP 2024, 48 600 € en dépenses de fonctionnement.

b) L'Agence technique départementale du Gard (ATD 30)

En 2017, le Conseil départemental a initié la création d'une Agence technique départementale. Les activités de l'Agence ont débuté en 2018. Il est décidé d'inscrire 100 000 € de crédits en dépenses de fonctionnement pour l'année 2024 représentant un montant de contribution stable.

Au total pour l'engagement politique « Aménager le territoire en soutenant les dynamiques territoriales », il est décidé d'inscrire :

En fonctionnement :	234 683,00 € en dépenses et 211 100,00 € en recettes
En investissement :	13 943 913,78 € en dépenses

E) Militer pour la culture pour tous

Dans le cadre de la loi NOTRe, le Conseil départemental a une responsabilité en matière culturelle partagée avec les autres collectivités territoriales et l'État qu'il exerce dans le respect des droits culturels. La politique culturelle du Conseil départemental a pour objectif d'encourager la participation des gardois à la vie artistique et culturelle, de permettre l'accès à la culture de tous, et de favoriser la pluralité des expressions. Elle joue un rôle essentiel en termes de citoyenneté, d'attractivité territoriale, d'économie et d'emploi sur le Département.

41) Soutenir l'EPCC Pont du Gard

Le Conseil départemental du Gard est membre de l'EPCC (Etablissement Public de Coopération Culturelle) du Pont du Gard. Par la participation de fonctionnement qu'il verse, il contribue à l'amélioration des prestations offertes aux visiteurs et à l'augmentation de la fréquentation du site, notamment les espaces muséographiques.

Le Département travaille aussi en partenariat étroit avec l'EPCC dans le cadre de projets culturels (résidences, diffusion, organisation de manifestations, notamment cette année les Rencontres « Osons la culture »).

Il est décidé d'inscrire 2 000 000 € en fonctionnement sur cette prestation.

42) Favoriser l'éducation artistique et culturelle des jeunes

Afin de favoriser l'éducation artistique et culturelle des jeunes, il est inscrit 685 000 de dépenses de fonctionnement répartis comme suit :

a) Les projets des collèges

L'éducation et la sensibilisation des publics sont la base du développement culturel.

L'objectif du Conseil départemental est de favoriser l'accès à la culture de tous et spécialement des jeunes et des publics les plus éloignés socialement et géographiquement de l'offre culturelle. Depuis 2010, le Conseil départemental a développé le dispositif « Artistes au collège » pour l'éducation artistique et culturelle des jeunes. En plus des parcours artistiques classiques et des résidences en collège, le Département va développer en 2024 sept « parcours artistiques » thématiques sur de grands enjeux de société tels que l'égalité femmes/hommes, l'éducation aux médias, l'éloquence...

Il est décidé d'inscrire 285 000 € en dépenses de fonctionnement sur cette prestation.

b) Les enseignements artistiques

Le Département a renouvelé son **Schéma des enseignements artistiques** en 2023 afin de favoriser l'accès de tous les publics et notamment des jeunes à la pratique de la musique, de la danse et du théâtre. Le nouveau Schéma visera notamment à créer une diversification de l'offre sur l'ensemble du territoire gardois.

Il est décidé d'inscrire 350 000 € en dépenses de fonctionnement sur cette prestation.

c) Les projets innovants d'enseignement artistique

Il s'agit de la création d'une nouvelle prestation avec des crédits en dépenses de fonctionnement à hauteur de 50 000 €. Une enveloppe spécifique sera consacrée aux projets innovants : les écoles répondront à des appels à projet et pourront expérimenter différentes actions qui rayonnent sur le territoire ou ont pour objectif d'ouvrir les portes des écoles à de nouveaux publics (handicapés, publics des QPV, petite enfance...).

43) Susciter des dynamiques artistiques inédites, participatives et inclusives

Dans le cadre de la loi NOTRe, le Département a une responsabilité en matière culturelle partagée avec les autres collectivités territoriales et l'État qu'il exerce dans le respect des droits culturels. La politique culturelle du département du Gard encourage la participation des gardois à la vie artistique et culturelle, permet l'accès à la culture de tous, favorise la pluralité des expressions. Elle joue un rôle essentiel en termes de citoyenneté, d'attractivité territoriale, d'économie et d'emploi sur le Département.

Des crédits en dépenses de fonctionnement à hauteur de 2 480 000 € et de 70 000 € en dépenses d'investissement sont inscrits au BP 2024. Ils sont répartis comme suit :

a) Les lieux culturels

Il est décidé d'étendre les aides accordées en investissement aux lieux culturels, aux écoles et conservatoires. Cette prestation comprend 2 types d'aides accordées :



- des aides aux structures associatives pour 40 000 €

Il s'agit de la reconduction des aides en matériels pour les lieux culturels, soit les lieux de spectacle, soit les lieux d'exposition : peuvent être pris en charge le matériel son, lumière, les cimaises, etc...il s'agit de favoriser les conditions d'accueil des équipes artistiques.

- des aides aux communes et structures intercommunales pour 30 000 €

Cette aide sera proposée pour l'achat d'instruments de musique, de logiciels sons pour les écoles de musique. L'ouverture à de nouvelles disciplines, les projets d'orchestres à l'école nécessitent en effet des équipements complémentaires, par exemple pour l'ouverture d'une classe de musique assistée par ordinateur, la création d'une classe d'orchestre où les instruments sont prêtés aux élèves, les activités d'éveil dans les écoles, le matériel pédagogique spécifique pour l'accueil de personnes en situation de handicap...

- Il est donc décidé d'inscrire 70 000 € en dépenses d'investissement sur cette prestation.

Par ailleurs, il est décidé de diminuer le montant de l'AP 2023 EQUICULTU de 200 000 € et de la clôturer.

#### b) L'action culturelle

Ces crédits en fonctionnement permettent de soutenir les porteurs de projets culturels et de répondre au mieux aux besoins des habitants sur l'ensemble du territoire. Les crédits complémentaires permettront aux structures culturelles de faire face à l'augmentation des coûts de fonctionnement, sans pour autant réduire leurs marges artistiques. Des aides complémentaires seront proposées aux structures les plus en difficulté. Ces crédits permettront de financer les projets et actions suivants :

- ⇒ Soutenir la création et les résidences d'artistes

L'aide à la création permet de soutenir les équipes artistiques ou les artistes individuels. Les lieux de résidences sont également accompagnés pour leur permettre d'accueillir les artistes dans des conditions professionnelles. Une bourse aux artistes plasticiens aide les créateurs à financer la production de leurs expositions.

- ⇒ Accompagner la diffusion des artistes

Le Conseil départemental permet la diffusion artistique des œuvres dans le Gard et donne les moyens aux équipes artistiques de s'exporter pour garantir la pérennité de l'activité, permettre la rencontre des œuvres avec le public et faire rayonner l'action du Conseil départemental à l'extérieur.

- ⇒ Conforter les structures professionnelles

Afin de soutenir les équipes artistiques et de maintenir l'emploi artistique et culturel, le Conseil départemental soutient les structures développant de l'emploi permanent et s'inscrivant dans une dynamique territoriale : parmi ces structures, de nombreuses compagnies, des structures de diffusion sur le territoire et des tiers-lieux culturels. Ces derniers permettent les croisements entre disciplines, entre acteurs culturels et acteurs économiques. Ils favorisent la participation des habitants et encouragent la mutualisation des moyens.

⇒ Mailler le territoire en accompagnant les lieux culturels structurants et les festivals

Le Conseil départemental apporte son soutien à différents lieux structurants qui proposent une offre culturelle variée et de grande qualité. Plusieurs lieux bénéficient de conventions d'objectifs pluripartites qui permettent notamment aux partenaires de fixer de concert des actions spécifiques en direction de certains publics et de développer des programmations décentralisées pour irriguer les zones les plus éloignées.

Le Gard est une terre de festivals : au regard de l'aménagement du territoire, le Conseil départemental privilégie la diversité des esthétiques, l'irrigation de l'ensemble du territoire (et tout spécialement des zones les plus éloignées) et la qualité artistique. De nombreux festivals ont développé des saisons à l'année ou sont des lieux ressources. Le Conseil départemental privilégie aussi les événements hors période estivale en direction des populations gardoises.

⇒ Soutenir les actions patrimoniales, historiques et scientifiques

Le Conseil départemental soutient le développement de la connaissance patrimoniale en apportant une aide aux associations de recherche et de diffusion de la connaissance historique et patrimoniale.

⇒ Faire vivre la culture occitane

La civilisation occitane porte en elle le riche patrimoine des territoires de la culture, de la langue, de la littérature et de l'art sous toutes ses formes. Le Conseil départemental aide les structures ressources qui mettent à disposition une offre documentaire et organisent des séminaires de réflexion sur la culture occitane. Il soutient les structures d'enseignement qui transmettent la langue Occitane et les projets pédagogiques « occitan ». Il apporte son aide aux associations qui initient des manifestations et des créations artistiques.

⇒ Accompagner les dynamiques locales

Il s'agit de soutenir les dynamiques locales par des aides à des associations menant des projets d'intérêt local au plus près des habitants.

- L'ensemble des aides accordées au titre de l'action culturelle permettent la mise en œuvre du **Schéma de la culture** sur l'ensemble du territoire gardois. Il est décidé d'inscrire 2 380 000 € en dépenses de fonctionnement au sein de cette prestation.

### c) L'organisation de manifestations culturelles

Le Conseil départemental a développé une politique spécifique dans le secteur des musiques actuelles qui a pour but la professionnalisation des artistes. Un dispositif à deux niveaux est mis en place permettant d'une part l'émergence des jeunes groupes, il s'agit de l'opération « Les Before », d'autre part la diffusion des artistes à l'échelle de la Région Occitanie, il s'agit de l'opération « Tour de Chauffe ». En 2024, le Département organisera la deuxième édition de « Tour de chauffe ». Il s'agit d'une tournée régionale qui offre aux artistes émergents en musiques actuelles la possibilité de se faire connaître en Occitanie.

Il est décidé d'inscrire 40 000 € en dépenses de fonctionnement sur cette prestation.

#### d) Les résidences territoriales d'artistes

Le Conseil départemental initie quatre « résidences artistiques de territoire », une dans les domaines du spectacle vivant, trois dans le domaine de l'art contemporain. Elles favorisent l'accès à la création contemporaine sur les territoires où l'offre est la moins développée, encouragent l'implication citoyenne, suscitent des coopérations nouvelles entre structures culturelles, associatives, éducatives, sociales. La DRAC est partenaire des projets de résidence de territoire.

Il est décidé d'inscrire 60 000 € en dépenses de fonctionnement sur cette prestation.

#### 44) Conserver et valoriser le patrimoine et assurer la transmission culturelle

Pour la conservation, la valorisation du patrimoine et la transmission culturelle, sont inscrits les crédits suivants :

- dépenses de fonctionnement : 347 300,00 €
- recettes de fonctionnement : 60 550,00 €
- dépenses d'investissement : 472 556,37 €

Les crédits sont déclinés de la manière suivante :

#### a) La conservation départementale

Au-delà des activités récurrentes développées chaque année (participation aux événements nationaux, organisation de visites guidées et d'ateliers de pratique artistique autour des collections, mise en place d'expositions et d'accrochages temporaires, etc.), la Conservation départementale souhaite développer en 2024 des propositions plus axées sur les publics de proximité. A cette fin, les acteurs culturels locaux ont été contactés et le développement de partenariats sera privilégié tant à Pont-Saint-Esprit qu'à Bagnols-sur-Cèze et à Villeneuve-lez-Avignon.

Par ailleurs, afin de renouveler l'attractivité des musées relevant de la Conservation départementale auprès de tous les publics, les parcours permanents seront revisités et une politique d'expositions temporaires régulières sera mise en œuvre. Les animations seront en lien étroit avec les thématiques choisies permettant ainsi d'élargir l'offre au-delà de sujets basés uniquement sur les fonds permanents. De ce fait, des intervenants spécialisés, extérieurs à la Conservation, interviendront si besoin. Par ailleurs, de nouvelles activités ludiques destinées aux enfants et aux personnes en activité seront également programmées (anniversaires, propositions à l'heure du déjeuner, etc.) tout comme des événements permettant une pluridisciplinarité (musique, danse, lecture...) dans l'objectif d'un croisement des publics.

Pour autant les missions d'étude et de conservation restent fondamentales avec notamment la mise en place de campagnes de restauration pluriannuelles garantissant la préservation des collections. Elles s'accompagneront de la reprise de l'inventaire et du récolement décennal, opérations règlementaires obligatoires pour tout musée de France, tout comme la rédaction du Projet Scientifique et Culturel, outil de pilotage pour les dix années à venir.

L'ensemble de ces actions ne pourra être réalisé sans un logiciel de gestion des collections performant, facile d'utilisation et répondant aux besoins de la Conservation départementale. C'est pourquoi le passage à un outil full-web semble essentiel.

Concernant la conservation départementale, les crédits inscrits sont les suivants :

- dépenses de fonctionnement : 87 700 €
- recettes de fonctionnement : 60 050 €
- dépenses d'investissement : 81 000 €

Ils sont déclinés comme suit :

### §1. La médiation culturelle (visites commentées)

En complément des activités scolaires, la direction de la Conservation départementale conçoit une programmation culturelle et des actions de médiation s'adressant à tous les publics. Réalisées par l'équipe de direction et le pôle médiation, ces actions nécessitent aussi parfois l'intervention d'artistes, d'auteurs et de professionnels du milieu culturel afin de compléter, tout au long de l'année, l'offre conçue en interne.

Pour la réalisation de l'ensemble de ces actions, il est décidé d'inscrire 9 000 € en dépenses de fonctionnement.

### §2. L'organisation et l'animation d'ateliers pédagogiques

L'accessibilité et la médiation sont au cœur de la politique du musée. Ainsi, le pôle médiation propose un large panel d'activités scolaires, toutes gratuites, s'adressant aux élèves de la maternelle au lycée. Différents supports pédagogiques et documents sont nécessaires à ces actions. Afin de soutenir cette action, une demande de subvention sera également formulée auprès de la DRAC Occitanie.

Pour mener à bien ces missions, il est décidé d'inscrire :

- 3 200 € en dépenses de fonctionnement
- 10 000 € en recettes de fonctionnement

### §3. La présentation des collections permanentes

Le musée d'art sacré du Gard a bénéficié, depuis son ouverture en 1995, d'un parcours permanent de qualité. Pour autant, si l'on souhaite fidéliser un public de proximité, le renouvellement du discours s'avère indispensable. La richesse des collections, composées de plus de 33 000 œuvres, permet d'envisager la mise en place d'une refonte de ce parcours tous les trois ans selon des thématiques diverses à déterminer. Cette présentation semi-permanente du fonds permettra non seulement aux visiteurs de découvrir toute la richesse du musée mais aussi de développer parallèlement des expositions temporaires variées, consacrées à d'autres thématiques, en empruntant des œuvres à d'autres musées ou établissements, voire à des artistes vivants. Afin de pouvoir proposer un nouveau parcours en 2024, l'adaptation voire l'achat de socles, de vitrines et d'éclairages seront nécessaires.

Par ailleurs, le Conseil départemental doit s'acquitter auprès de l'ADAGP ou d'ayants droits, de droits d'auteurs relatifs aux artistes exposés soit de façon permanente soit de façon temporaire.

Enfin, la promotion du musée sera également renforcée grâce à la reconduction des adhésions de la direction à différents réseaux de diffusion et de communication touristiques, notamment avec les offices de tourisme, les réseaux de professionnels Musées Occitanie et Musées Méditerranée ainsi que l'ICOM.

Pour assurer l'ensemble de ces missions, il est décidé d'inscrire :

- 5 100 € en dépenses de fonctionnement,
- 29 000 € en dépenses d'investissement.

#### §4. Les acquisitions d'œuvres

Le Code du patrimoine rappelle que les musées de France ont pour missions permanentes d'enrichir leurs collections. A ce titre, la Conservation départementale du Gard mène des actions régulières en faveur de leur accroissement selon les thématiques et les axes d'études des établissements dont elle assure la gestion.

Ainsi, pour le musée d'art sacré du Gard, les acquisitions ont trait au vaste champ de l'art sacré, à la demeure médiévale des Piolenc et à l'histoire locale. Qu'elles soient réalisées à titre gracieux, par le biais de dons ou de legs, ou à titre onéreux par des achats, ces acquisitions permettent de conserver sur le territoire départemental un patrimoine significatif de l'histoire et de la création artistique à travers les siècles.

Aujourd'hui, plus de 33 000 œuvres et objets ont intégré les collections du musée d'art sacré du Gard depuis sa création en 1989, tandis que l'ensemble des 4 musées gérés par la Conservation départementale du Gard réunit un peu plus de 37 000 objets. Si les dons sont les plus nombreux, la politique d'achat est essentielle car elle permet de poursuivre l'ouverture des collections dans le temps et dans l'espace, de façon à assurer la représentativité des différentes cultures à l'image de notre société.

Comme les années précédentes, le Musée devrait pouvoir compter sur le mécénat de l'association des Amis du musée. Le soutien de l'Etat et de la Région par le biais du FRAM (Fond régional pour l'acquisition des musées) pourra être requis.

- Pour mener à bien cette mission, il convient d'inscrire une dépense de 10 000 € en investissement.

Concernant les droits d'auteur, le Conseil départemental du Gard est titulaire du droit moral sur l'œuvre du peintre Albert André jusqu'en 2025. Il est donc habilité à percevoir les droits de reproduction et de représentation par l'intermédiaire de la Société des Auteurs dans les Arts Graphiques et Plastiques (ADAGP) à laquelle la Collectivité adhère.

- Ainsi, il convient d'inscrire un crédit de 1 500 € en recettes de fonctionnement

#### §5. La bibliothèque spécialisée

L'acquisition de livres et de revues spécialisées reste nécessaire pour documenter les œuvres en vue de leur restitution au public. La direction souhaite poursuivre parallèlement l'achat d'ouvrages publiés en cours d'année et relatifs aux thématiques des musées dont la Conservation départementale assure la gestion. La poursuite de cette politique depuis 1998 permet de disposer d'un fonds de bibliothèque de haut niveau indispensable à la valorisation des collections par les conservateurs et les médiateurs de la direction.

Pour mener à bien cette mission, il est décidé d'inscrire 2 000 € en dépenses de fonctionnement

#### §6. La gestion administrative et financière des musées

La Direction de la conservation départementale gère et anime le musée d'art sacré du Gard ainsi que les musées municipaux de Bagnols-sur-Cèze et de Villeneuve Lez Avignon. Une convention visant à contractualiser l'intervention de la direction au titre de la gestion scientifique et administrative des musées municipaux a été signée entre les partenaires en janvier 2017 pour une durée de trois ans renouvelables. Une nouvelle convention est valable à partir de 2024 impliquant à nouveau une contrepartie financière des communes.

Il est donc décidé d'inscrire 36 000 € en recettes de fonctionnement.

#### §7. L'entretien en état naturel

Afin de pouvoir renouveler les pièges et matériels garantissant la protection des collections contre les insectes et divers agents atmosphériques, ainsi que la floraison du jardin du musée au printemps, avant l'été puis à l'automne, il est décidé d'inscrire 1 900 € en dépenses de fonctionnement.

#### §8. Les opérations d'inventaire et études des collections

Afin de pouvoir mener à bien les missions réglementaires d'inventaire et de récolement des musées gérés par la Conservation départementale conformément aux obligations des musées portant l'appellation « Musées de France » (Code du patrimoine, loi du 4 janvier 2002), l'acquisition d'un logiciel des collections performant, facile d'utilisation et répondant aux besoins des agents s'avère essentielle. Aussi, il est décidé de s'orienter vers l'acquisition d'une solution full web, adaptée aux besoins.

Parallèlement, et afin de compléter les fonds documentaires, l'achat de livres anciens et épuisés se poursuivra, tout comme la réalisation d'une nouvelle campagne photographique, pour laquelle une aide sera demandée à la DRAC Occitanie, et l'achat de petit matériel d'exposition.

Pour réaliser l'ensemble de ces actions, il est décidé d'inscrire :

- 9 700 € en dépenses de fonctionnement ;
- 22 000 € en dépenses d'investissement ;
- 2 000 € en recettes de fonctionnement.

#### §9. La mise en sécurité des biens

Afin de d'assurer l'entretien des appareils humidificateurs garantissant un climat conforme aux préconisations relatives aux collections en matière de conservation préventive (remplacement des filtres), de réaliser des cadres qui permettront de présenter de nouvelles œuvres au public et, enfin, d'achever le Plan organisationnel de mise en sûreté (POMSE) du musée d'art sacré du Gard et de la Conservation départementale, formation pour l'ensemble des agents afin de savoir comment réagir en cas d'événement majeur et malveillant (attaque terroriste, intrusion malveillante, etc.), il est décidé d'inscrire 7 600 € en dépenses de fonctionnement.

#### §10. La restauration en l'état initial

Conformément au Code du patrimoine, la Conservation départementale du Gard doit veiller à la bonne conservation des collections. Dès lors, il est régulièrement fait appel à des restaurateurs du patrimoine agréés qui interviennent sur les collections pour réaliser des constats d'état, des opérations de conservation préventive ou curative, ainsi que des traitements de restauration des objets inscrits à l'inventaire du musée.

Pour la réalisation de cette action, il est décidé d'inscrire 20 000 € en dépenses d'investissement.

#### §11. Les publications à caractère scientifique

La direction de la Conservation départementale poursuivra ses actions de valorisation des collections à travers diverses publications :

- Catalogues d'exposition afin de valoriser et diffuser les collections auprès du grand public,
- Outils d'aide à la visite adaptés à tous les publics afin de favoriser les visites en autonomie (livret-jeux destinées aux familles, dépliant d'aide à la visite du parcours permanent dédié au public adulte, etc...),
- Programmes semestriels pour faire connaître la programmation des quatre musées gérés par la Conservation départementale.

Par ailleurs, le recours à des auteurs pour la rédaction du catalogue de l'exposition temporaire nécessitera également des crédits.

Pour la réalisation de ces différentes actions, il est décidé d'inscrire 44 000 € en dépenses de fonctionnement.

#### §12. La création de produits dérivés

Afin de proposer aux publics une offre complémentaire à leur visite, le musée d'art sacré du Gard est doté d'une boutique proposant des ouvrages spécialisés, des catalogues d'expositions, des cartes postales et divers produits de papeterie ou objets souvenirs. Véhiculant l'image de l'établissement et, de ce fait, de la collectivité propriétaire, leur qualité est essentielle tout comme la diversité offerte aux visiteurs. Afin de renouveler l'offre et de l'actualiser, il est donc décidé d'inscrire 3 000 € en dépenses de fonctionnement.

### §13. Les expositions temporaires

La réalisation d'une exposition temporaire annuelle dans chacun des musées relevant de la Conservation départementale sera mise en œuvre dès 2024 si les conditions le permettent, en particulier en ce qui concerne les musées de Bagnols-sur-Cèze et de Villeneuve-lez-Avignon. En ce qui concerne le musée d'art sacré, celle-ci débutera en décembre pour une durée de six mois soit jusqu'au mois de mai 2025.

Au musée Pierre-de-Luxembourg, le partenariat avec le FRAC Occitanie se poursuivra. Il permettra de découvrir l'artiste plasticien David Coste également présent à la Chartreuse, au Fort Saint-André et à la Tour Philippe-le-Bel.

A terme, la mise en place d'un parcours semi-permanent au musée d'art sacré permettra, selon les sujets traités lors des expositions temporaires, d'envisager des coproductions afin d'optimiser l'investissement humain et financier tout en réduisant les coûts.

Une demande de subvention auprès de la DRAC Occitanie sera réalisée.

Il est donc décidé d'inscrire 3 000 € en recettes de fonctionnement.

### §14. L'entretien des locaux et du matériel

Il s'agit d'assurer la révision annuelle ou le changement éventuel des serrures des portes du musée afin de garantir la protection des collections.

Pour la réalisation de cette action, il est décidé d'inscrire 2 000 € en dépenses de fonctionnement.

### §15. La gestion de la régie de recettes

Pour permettre ses activités de billetterie et boutique, le musée d'art sacré du Gard dispose d'un compte bancaire auprès de la Banque Postale de Pont-Saint-Esprit qui engendre des frais de tenue de compte.

Chaque année, le musée génère des recettes provenant de la vente des produits dérivés de la boutique, des visites commentées et du remboursement des frais d'expéditions par des tiers liées aux ventes de la boutique.

Pour la réalisation de ces deux actions, il est décidé d'inscrire :

- 200 € en dépenses de fonctionnement,
- 7 550 € en recettes de fonctionnement.

#### b) Le Pôle culturel Château d'Assas

Pour assurer l'ensemble des interventions (4 expositions/an) du Pôle Culturel du Château d'Assas, au titre de l'année 2024, il est décidé d'inscrire des crédits de paiement d'un montant de 15 000 € en dépenses de fonctionnement.



### c) Les archives départementales

Pour les archives, les crédits sont inscrits de la manière suivante :

- Dépenses de fonctionnement : 244 600,00 €
- Recettes de fonctionnement : 500,00 €
- Dépenses d'investissement : 391 556,37 €

Ils sont déclinés comme suit :

#### §1. L'acquisition d'archives

Les opérations de numérisation et de mise en ligne se poursuivent avec la prise en charge de tous les plans du cadastre rénové soit près de 15 000 plans, la numérisation des délibérations communales du XVIème siècle à 1950 ainsi que des composites pour toutes les communes gardoises. Plus d'un millier de ces documents est déjà en ligne. D'autres catégories d'archives départementales pourront également être ainsi sauvegardées et mises à disposition des internautes. Le traitement (classement, conditionnement et inventaire) des plans du fonds des houillères sera accentué. Plus de cinq mille plans ont déjà été inventoriés mais il en reste plusieurs mètres cubes à classer. Les acquisitions de documents privés en vente publique permettront de compléter les fonds d'archives publiques.

Il est décidé de créer une autorisation de programme 2024 PLANS d'un montant total de 200 000 € et d'une durée de quatre années.

Aussi, il est décidé d'inscrire un montant de 156 560,37 € ventilé comme suit sur les différentes AP pour l'année 2024, ainsi que 40 000 € en investissement (hors AP) pour l'achat d'archives privées et un crédit de 100 € en fonctionnement destiné à couvrir les frais de livraison.

- 100 000,00 € sur l'AP 2023 NUMDOCARCH
- 6 785,03 € sur l'AP 2018 NUM
- 24 775,34 € sur l'AP 2021 PLANS
- 25 000,00 € pour l'AP 2024 PLANS

L'ensemble des crédits de paiement 2024 inscrits pour cette prestation s'élève à 196 560,37 € en dépenses d'investissement et 100 € en dépenses de fonctionnement.

#### §2. La conservation curative et la préventive

⇒ La conservation curative

Les Archives souhaitent continuer la restauration des documents anciens qui s'avèrent être du patrimoine historique et à cette fin. Il est décidé :

- Il est décidé d'inscrire à cette fin un crédit de paiement 2024 à hauteur de 75 000 € en dépenses d'investissement (hors AP).

L'ensemble des crédits de paiement 2024 à inscrire pour la conservation curative s'élève à 75 000 € en investissement.

⇒ La conservation préventive

Pour répondre aux besoins de la conservation préventive, l'acquisition d'équipements spécialisés pour l'atelier de conservation et d'autres équipement pour les archives s'avère nécessaire.

Aussi, il est décidé :

- d'inscrire un crédit de paiement 2024 en dépenses d'investissement de 30 000 € sur l'AP 2023 CARTONS, pour l'achat de conditionnement adapté ainsi que 4 996 € sur l'AP 2020 CARTONS.
- d'inscrire un crédit de paiement en investissement de 70 000 € (hors AP) pour l'achat des équipements spécialisés.
- d'inscrire un crédit de paiement de 30 000 € en dépenses de fonctionnement pour l'achat de fournitures de conservation.

L'ensemble des crédits de paiement 2024 inscrits pour la conservation préventive s'élève à 104 996 € en dépenses d'investissement et 30 000 € en fonctionnement.

### §3. Le fonds documentaire

Pour poursuivre la politique d'achat et de mise à disposition ainsi que la dématérialisation des fichiers de la bibliothèque, il est décidé d'inscrire un crédit de 26 500 € en dépenses de fonctionnement répartis comme suit :

- 3 000 € pour l'achat de livres spécialisés,
- 4 500 € pour la documentation spécialisée,
- 19 000 € en faveur de la dématérialisation des fichiers de la bibliothèque.

### §4. La mise en valeur des archives (expositions, publications) et l'animation d'ateliers pédagogiques

La direction adjointe de la valorisation et des partenariats programmera en 2024 de nombreuses manifestations en lien avec les expositions sur site ou itinérantes, notamment autour de l'école primaire, les affaires judiciaires mais aussi sur l'histoire du sport.

Afin de réaliser ces actions, il est décidé d'inscrire 38 000 € en dépense de fonctionnement pour la mise en valeur des archives par la réalisation d'exposition répartis comme suit :

- 35 000 € pour la conception technique des supports graphiques et numériques et virtuels des expositions fixes et itinérantes (plaquettes, bâches, catalogues, ...) et divers frais rattachés,
- 1 000 € en vue de transporter des archives,
- 2 000 € pour la cession de droit d'auteur en lien avec la programmation culturelle.

Concernant la régie de recettes, 500 € seront générées par la vente d'ouvrages.

### §5. Les archives communales

Les communes de moins de deux mille habitants ont souvent des difficultés à équiper leurs locaux d'archivage de système de sécurité adapté (extincteurs, détection incendie, rayonnages métalliques) ou à restaurer leurs archives patrimoniales uniques.

Aussi, il est décidé d'inscrire un crédit de paiement, en dépenses d'investissement, de 15 000 € en subvention (hors AP).

Par ailleurs, des demandes seront effectuées auprès du Ministère de la Culture pour obtenir des subventions dans le cadre des appels à projet concernant les archives.

#### §6. L'organisation et l'animation d'ateliers pédagogiques

La direction adjointe de la valorisation et des partenariats des Archives poursuivra la réalisation d'outils pédagogiques pour les scolaires. Elle s'appuiera sur des prestataires de qualité pour assurer des ateliers sur l'ensemble du territoire du Gard, en particulier dans les collèges, elle animera de nombreuses séances de médiations culturelles sur site et continuera de développer sa programmation culturelle autour des événements commémoratifs et autour des expositions présentées.

Aussi, il est décidé d'inscrire 150 000 € en dépense de fonctionnement pour mettre en œuvre l'action pédagogique et éducative des Archives auprès des publics, scolaires répartis comme suit :

- 5 000 € pour l'achat des fournitures des ateliers,
- 130 000 € pour la conception technique des ateliers et de ses supports d'animation numériques,
- 15 000 € pour l'animation de ces ateliers sur le territoire, l'organisation des événements liés à la programmation culturelle, la planification des conférences, des lectures d'archives et des projections.

Au total pour l'engagement politique « Militer pour la culture pour tous », il est décidé d'inscrire :  
En fonctionnement : 5 512 300,00 € en dépenses et 60 550,00 € en recettes  
En investissement : 542 556,37 € en dépenses

#### F) Faire du sport la clé de l'épanouissement de chacun

Sachant que près d'un gardois sur deux pratique une activité sportive et que le Gard compte près de 170 000 licenciés dans un club sportif, le sport fait naturellement partie des domaines du quotidien soutenus par le Conseil départemental.

En mars 2020, le Label « Terre de Jeux » Paris 2024 a été attribué au Département avec pour objectifs de valoriser sa politique de « sport pour tous et partout ». Ce Label permet non seulement de mettre en lumière les nombreuses actions déjà existantes et soutenues par le Conseil départemental, mais aussi d'en développer certaines ou d'en créer de nouvelles.

La politique sportive s'appuyait depuis de nombreuses années sur certains axes forts mais qui méritaient d'être réinterrogés au vu des évolutions des pratiques et besoins des acteurs du monde sportif.

##### 45) Garantir l'égal accès aux activités physiques sportives sur notre territoire

Ainsi, le premier **Schéma départemental des sports** a fait l'objet d'un diagnostic et d'une concertation à la fois ciblée auprès des acteurs sportifs et de territoire, et ouverte dans les sujets abordés.

Il en est ressorti quelques prérequis comme l'enrichissement des politiques déjà portées, mais également le développement de nouveaux axes (avec notamment l'accent sur le sport au féminin et le

sport santé), la prise en compte des spécificités des territoires et des acteurs, la recherche d'une plus grande transversalité du sport dans les projets départementaux menés ou soutenus, et enfin l'approfondissement de la visibilité de l'action portée.

Le premier **Schéma départemental des sports** a donc été adopté le 13 octobre 2023 par l'Assemblée départementale et s'appuie sur 3 grands axes de développement de la Politique sportive du Conseil départemental qui se positionne comme :

- ⇒ un moteur dans l'égalité d'accès à la pratique sportive pour toutes et tous,
- ⇒ un acteur pivot contribuant à la cohésion territoriale par le rapprochement des organisations sportives gardoises,
- ⇒ un secteur clé dans la valorisation du territoire, de ses espaces naturels et de ses acteurs.

Ce Schéma prévu sur la période 2023-2027 permet de dresser la feuille de route de la politique sportive et de rendre opérationnels les projets portés sur la base des fiches actions qui le composent.

Afin de garantir l'égal accès aux activités physiques sportives sur le territoire du Gard, il convient d'inscrire 1 300 000 € en dépenses de fonctionnement et 100 000 € en dépenses de fonctionnement. Les crédits sont répartis comme suit :

#### §1. Permettre l'égalité d'accès aux pratiques sportives en réduisant les exclusions

Le sport handicap vise à favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein de structures spécifiques ou dans des associations sportives classiques.

Le Gard est encore aujourd'hui moteur et exemplaire sur cet axe, grâce notamment à la dynamique des deux comités de sport adapté et d'handisport et à l'important réseau tissé sur l'ensemble du territoire, qui doit pouvoir continuer à bénéficier d'un soutien fort du Conseil départemental.

Les crédits votés permettront donc d'accorder :

- des subventions en fonctionnement aux comités et associations de sport handicap ; il s'agit d'accompagner les deux comités sportifs départementaux « handisport » et « sport adapté » ainsi que les associations relevant de ces fédérations dans leur fonctionnement et projets,
- des subventions en fonctionnement aux comités et associations œuvrant par leurs projets pour les personnes en situation de handicap ; les comités et associations sportifs traditionnels peuvent également être encouragés dans leurs projets et manifestations à destination d'un public mixte,
- des projets et manifestations sportives portés par des structures sportives affiliées à une fédération sportive agréée par le ministère des Sports et qui visent à favoriser le sport pour tous,
- une nouvelle aide à l'achat de matériel sportif est également mise en place et reprend non seulement l'aide qui existait pour permettre aux comités de sport handicap d'acquérir du matériel sportif spécifique souvent coûteux, mais également une aide pour toutes les associations sportives affiliées à une fédération sportive agréée.

Il est décidé d'inscrire 400 000 € en dépenses de fonctionnement et 100 000 € en dépenses d'investissement sur cette prestation.

## §2. Soutenir les associations sportives structurantes

Les crédits inscrits permettront de financer les projets suivants :

- subventions de fonctionnement aux comités sportifs départementaux : les comités sportifs départementaux sont les représentants du mouvement fédéral à l'échelon départemental. Ils jouent un rôle structurant pour leur activité sportive, apportant notamment un appui technique auprès des clubs ; ils sont aidés dans leur fonctionnement et leurs projets,
- subventions de fonctionnement aux clubs sportifs formateurs et/ou de performance : sont ici concernés les clubs qui parmi les critères, assurent une formation des jeunes structurée, s'appuient sur un encadrement qualifié et affichent une équipe première à un niveau national. Le Conseil départemental les aide dans leur fonctionnement et leurs projets.

Il convient d'inscrire 600 000 € en dépenses de fonctionnement sur cette prestation.

## §3. Accompagner l'animation et le développement du territoire par l'aide aux manifestations sportives

Il s'agit de l'animation et du développement du territoire, du niveau local au niveau international. Ces manifestations sont souvent le moyen pour les associations de dégager quelques recettes supplémentaires qui leur permettent ensuite de fonctionner tout au long de l'année. Elles sont aussi, au-delà de leur rôle d'animation du territoire, un facteur de développement économique, et pour les plus importantes, d'attractivité touristique, on parle aussi de « tourisme sportif ».

Les crédits permettront de financer les projets suivants :

- subventions aux manifestations sportives vitrine de performance : les manifestations les plus importantes en termes de niveau sportif (régional, national voire international) ou de forte renommée sont ici aidées,
- subventions aux manifestations sportives structurantes pour le territoire : il s'agit d'accompagner les manifestations ayant un impact fort pour le territoire concerné, que ce soit en termes économique, touristique ou sportif ; on y retrouve notamment les activités de pleine nature,
- subventions aux manifestations sportives à impact local et/ou de public jeune : certaines manifestations sportives vont se concentrer sur un public jeune ou vont permettre à l'association sportive locale de créer une dynamique autour d'une manifestation compétitive.

Il est décidé d'inscrire 300 000 € en dépenses de fonctionnement sur cette prestation.

### 46) Sensibiliser les collégiens à la pratique sportive et aux valeurs citoyennes

Le Conseil départemental soutient, en fonctionnement, chaque association sportive de collège par l'intermédiaire du Comité Départemental UNSS. En effet, chaque année, le Comité perçoit une subvention permettant aux 53 associations sportives de fonctionner et d'organiser des rencontres inter établissement à l'échelle d'un district, voire du Département. Ces associations sportives s'appuient sur les professeurs d'éducation physique et sportive (EPS) et sont souvent le moyen pour les collégiens de découvrir et/ou pratiquer une ou plusieurs activités sportives pour un coût très réduit.

Le dispositif « sportif au collège » est proposé à chaque collège qui le souhaite. Il permet de faire intervenir des clubs sportifs/sportifs de haut niveau/entraîneurs et d'échanger avec les élèves sur différentes thématiques et valeurs portées par le sport telles que le respect, le vivre ensemble, l'engagement, mais aussi l'accès au sport pour tous, l'alimentation...

Ces rencontres se déroulent généralement dans l'enceinte de l'établissement scolaire, puis les élèves sont invités à assister à un match ou à participer à un entraînement des sportifs qu'ils ont précédemment rencontrés.

Au titre des subventions aux associations sportives en lien avec les collèges, il est, dès lors, décidé l'inscription d'un montant de 160 000 € en dépenses de fonctionnement.

47) Recenser les besoins et les attentes sportives des gardoises et gardois

Entre fin 2022 et début 2023, des consultations élargies et rencontres territoriales ont été organisées afin de faire émerger les besoins et enjeux de demain comme évoqué précédemment. Le premier **Schéma départemental des sports** s'est nourri du diagnostic réalisé et des résultats de ces concertations pour définir ses différentes orientations. De nouvelles rencontres territoriales vont être proposées dès 2024 autour des grands enjeux et thématiques d'actualité afin d'apporter aux acteurs locaux un maximum d'informations, de visibilité sur les actions départementales, mais également d'échanger sur les problématiques en cours.

A ce titre, il est décidé d'inscrire 20 000 € en dépenses de fonctionnement sur cette prestation.

48) Le Centre sportif de Méjannes-le-Clap, vitrine de la politique sportive du Conseil départemental

Les dépenses relatives au centre sportif de Méjannes-le-Clap sont inscrites en fonctionnement à hauteur de 720 000 € et de 4 000 000 € en investissement. Les crédits sont répartis comme suit :

a) Les études et travaux du Centre sportif de Méjannes-le-Clap

Il s'agit ici du projet ambitieux de modernisation du Centre sportif départemental qui a vu la première phase relative au « Centre de Préparation aux Jeux » de Paris 2024 se réaliser. Ainsi, outre les travaux portant sur l'aménagement d'une partie de l'hébergement, pour en réhausser le confort, et de la création d'un préau sportif pour y accueillir le basket 3\*3, des manifestations soutenues par le Conseil départemental et allant du niveau local au niveau national, voire international sont venues mettre en lumière ce site et son potentiel. L'année 2024 poursuivra ces objectifs et cette dynamique bien sûr jusqu'aux Jeux Olympiques et paralympiques de 2024, mais également au-delà avec le lancement de la programmation de la 2<sup>ème</sup> phase de modernisation du Centre et le développement du Pôle vélo sur site et aux alentours avec la création d'itinéraires VTT et gravel.

Il est décidé d'inscrire en crédits de paiement 4 000 000 € en dépenses d'investissement sur cette prestation.

b) Les subventions au Centre Sportif de Méjannes-le-Clap

La participation du Conseil départemental au Centre Sportif Départemental « Espace Gard Découverte » se fait à travers une subvention de fonctionnement permettant à cette structure d'assurer ses missions et sa progressive évolution en parallèle de sa modernisation.

Il convient d'inscrire 420 000 € en dépenses de fonctionnement sur cette prestation.

c) La promotion du Centre Sportif de Méjannes-le-Clap

Afin d'assurer la promotion du Centre Sportif de Méjannes-le-Clap tant sur un volet marketing, promotionnel et de communication que sur de l'organisation d'évènements visant à accroître sa notoriété et son attractivité sportive et touristique, il a été mis en place une ligne budgétaire dédiée depuis 2023.

En effet, le centre a pour ambition d'accueillir des délégations étrangères dans le cadre du Centre de Préparation aux Jeux dans un premier temps, en tant que Centre sportif et touristique. L'objectif à terme est qu'il devienne le centre sportif départemental des gardois, mais aussi un pôle national vélo de référence au cœur d'un développement touristique de la station de Méjannes-le-Clap.

En 2024, il y aura notamment une étape complète de l'Etoile de Bessèges (départ et arrivée), mais aussi certainement une nouvelle compétition nationale, voire internationale de paracyclisme, une manifestation internationale de breaking et peut être d'autres évènements autour du basket 3\*3.

Il convient d'inscrire 300 000 € en dépenses de fonctionnement sur cette prestation.

Au total pour l'engagement politique « Faire du sport la clé de l'épanouissement de chacun », il est décidé d'inscrire :

En fonctionnement : 2 200 000 € en dépenses

En investissement : 4 100 000 € en dépenses

G) Agir pour lutter contre les risques

L'actualité de ces dernières années montre que la question de la sécurité est de plus en plus marquée par la multiplication des risques. La protection des personnes et des biens devient l'affaire de tous y compris celle des collectivités territoriales, en particulier des départements.

Leur rôle s'inscrit pleinement dans un dispositif global de prévention des risques et de gestion de crise associant de nombreux acteurs tels que les services d'incendie et de secours. Dans ce contexte, le Conseil départemental agit quotidiennement pour renforcer la sécurité de tous les habitants de son territoire ainsi que celle de son patrimoine.

En effet, le Conseil départemental, dans le cadre de sa politique de gestion durable de l'eau et des territoires, s'engage à renforcer son soutien aux collectivités territoriales sur la prévention des risques et la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Il intervient également dans le cadre de la politique partenariale de défense des forêts contre les incendies.

49) Garantir un bon niveau d'intervention du Service d'incendie et de secours

Le Gard étant en proie à de nombreux risques naturels, notamment les incendies et les inondations, le Conseil départemental soutient le Service départemental d'incendie et de secours du Gard (SDIS 30) dans le cadre de l'article L.1424-35 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et de la loi du 13 août 2004 sur la modernisation de la sécurité civile.

A ce titre, le Conseil départemental est le principal contributeur au budget du SDIS 30. Les modalités financières de ces contributions (participation annuelle et subvention(s) d'équipement) sont définies dans le cadre d'une convention pluriannuelle de partenariat.

Avec la convention pluriannuelle de partenariat actuelle, concernant la période 2023-2028, signée le 24 juillet 2023, le Conseil départemental du Gard s'est engagé à financer le SDIS 30 au travers d'une contribution financière qui doit permettre au SDIS de se doter d'un budget favorisant une politique moderne et structurée, tout en étant maîtrisée tant en fonctionnement qu'en investissement. Pour 2024, cette contribution financière se répartit comme suit :

➤ **au titre du fonctionnement : 54 960 860 €**

- une subvention de fonctionnement principale, dont le montant est arrêté pour 2024 à 54 270 860 €, reprenant le montant de la subvention versée au titre de 2023 soit 51 800 000 € majoré de 4,77 % correspondant à l'indice des prix à la consommation hors tabac du mois d'août 2023,
- une subvention de fonctionnement complémentaire liée au recrutement de dix sapeurs-pompiers professionnels par an pendant cinq ans pour un total cumulé 8 050 000 € sur la période 2023-2028, représentant pour 2024 un maximum de 690 000 €.

➤ **au titre de l'investissement : 4 282 330,38 €**

- une subvention annuelle d'investissement en vue de l'acquisition de véhicules et d'équipements techniques, limitée à 2 500 000 € HT par an sous réserve de l'effectivité de la réalisation de ce volume de dépenses en N-1 par le SDIS,
- une subvention d'investissement en vue de l'entretien et/ou du développement du parc immobilier du SDIS, avec la création d'une autorisation de programme de 18 000 000 € sur l'ensemble de la période 2023-2028, payable sans limitation annuelle sur la base des dépenses HT effectives réalisées en N-1 (dans la limite de l'enveloppe globale), ce qui représente pour 2024 un montant de 1 782 330,38 € au vu des dépenses 2023 estimées par le SDIS.

Il est à noter que l'enveloppe de 18 000 000 € dédiée à ce financement spécifique lié aux bâtiments inclut le montant des travaux directement pris en charge par le Conseil départemental dans le cadre de la réalisation du centre de secours de Bagard (la subvention versée sur la période étant diminuée à due concurrence).

50) Développer les politiques de prévention des risques pour renforcer la sécurité des personnes et des biens

Les crédits inscrits pour développer les politiques de prévention des risques sont les suivants :

- Dépenses de fonctionnement : 964 465,29 €



- Recettes de fonctionnement : 4 000,00 €
- Dépenses d'investissement : 5 585 273,94 €
- Recettes d'investissement : 218 880,24 €

Les crédits sont répartis comme suit :

a) La lutte contre les incendies de forêt

Afin de préserver la biodiversité et protéger le patrimoine forestier contre le risque d'éclosion de feux de forêt et réduire les surfaces forestières parcourues par le feu, l'Assemblée départementale a approuvé, le 7 janvier 2022, un nouveau dispositif d'aides aux collectivités pour :

- les travaux de normalisation d'infrastructures (pistes pour la Défense de la forêt contre les incendies (DFCI) et travaux d'équipement en points d'eau, de coupures de combustibles et de sylviculture préventive) ;
- les travaux d'entretien d'équipements DFCI déjà normalisés.

§1. Les aides en investissement pour la DFCI

Il est décidé d'affecter, sur l'autorisation de programme 2024 VALOPATNAT, les montants suivants :

- 180 000 € pour les aides aux collectivités concernant la mise aux normes des équipements de DFCI,
- 70 000 € pour les aides à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard (DDTM) concernant l'achat de matériel de surveillance estivale, mis à disposition de l'Office National des Forêts (ONF).

Au titre de la lutte contre les incendies de forêts, les crédits d'investissement pour l'année 2024 sont votés à hauteur de 257 495,43 € au total, ventilés comme suit :

- 4 495,43 € pour les aides octroyées en 2020 (AP INVAPN 2020)
- 40 000,00 € pour les aides octroyées en 2021 (AP INVAPN 2021)
- 28 000,00 € pour les aides suite aux inondations de 2021 (AP INOND 2022)
- 50 000,00 € pour les aides octroyées en 2022 (AP INVAPN 2022)
- 80 000,00 € pour les aides octroyées en 2023 (AP VALOPATNAT 2023)
- 55 000,00 € pour les aides nouvelles (AP VALOPATNAT 2024)

§2. Les aides en fonctionnement pour la DFCI

Il est décidé d'affecter, sur l'autorisation d'engagement 2024 ENTPATNAT, une somme de 200 000 € pour les aides aux collectivités concernant l'entretien des pistes DFCI.

En fonctionnement, les crédits de paiement s'élèvent à 156 265,03 € au total, ventilés comme suit :

- 2 016,50 € pour les aides octroyées en 2017 (AE GR 2017)
- 54 248,53 € pour les aides octroyées en 2022 (AE FONCTAPN 2022)
- 40 000,00 € pour les aides octroyées en 2023 (AE ENTPATNAT 2023)
- 60 000,00 € pour les aides nouvelles (AE ENTPATNAT 2024)

En outre, le Conseil départemental accompagne les acteurs de la gestion forestière, notamment le Syndicat des propriétaires sylviculteurs gardois qui conduit également des actions de sensibilisation

DFCI. Il est décidé de poursuivre le soutien financier auprès de cette association par une subvention de fonctionnement à hauteur de 20 000 €.

Il est donc décidé au total l'inscription d'un montant de 176 265,03 € en dépenses de fonctionnement, pour l'année 2024.

b) La contribution à l'Entente pour la Forêt méditerranéenne

Le Conseil départemental étant membre de l'Entente pour la Forêt méditerranéenne, il est décidé d'inscrire 36 000 € en dépenses de fonctionnement au titre de la contribution annuelle de cette structure.

c) La protection contre les inondations

Pour protéger les gardois contre les inondations, les dépenses de fonctionnement sont évaluées à 193 651,68 € et les dépenses d'investissement sont inscrites à hauteur de 1 726 670,32 €. Les crédits sont détaillés comme suit :

§1. Les travaux de prévention du risque inondation

Par délibération en date du 5 avril 2018, l'Assemblée départementale a adopté un dispositif financier au titre de la solidarité territoriale en faveur des aménagements sur les cours d'eau (digues, ouvrages de rétention, ouvrages écrêteurs de crues...) pour la réduction de l'aléa inondations.

Il est décidé d'affecter un montant de 2 800 000 € sur l'autorisation de programme 2024 MILIEUAQUA, pour les aides à octroyer aux collectivités et aux syndicats de bassins au titre de la protection contre les inondations.

Les Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) contribuent à réduire durablement les conséquences et les dommages des inondations sur les personnes et les biens. En tant que financeur, le Conseil départemental a été cosignataire du PAPI III des Gardons en décembre 2021 et du PAPI III Vistre en février 2022. Une convention financière a également été signée avec l'EPTB Vidourle, en 2019.

Par ailleurs, le Conseil départemental a conventionné, en 2019, avec le Syndicat Mixte Interrégional d'Aménagement des Dignes du Delta du Rhône et de la Mer (SYMADREM), s'engageant à poursuivre, le financement des tranches fonctionnelles de l'opération de renforcement et de décorsetage des digues du Petit Rhône rive droite, inscrites dans le Contrat de Plan Interrégional Etat Région (CPIER) Plan Rhône pour un montant de 13 000 000 €.

Les aides consenties par le Conseil départemental dans le cadre de ces programmes nécessitent une inscription de crédits en dépenses d'investissement à hauteur de 1 576 670,32 € répartis comme suit :

- 70 165,63 € pour les aides octroyées en 2017 (AP PAPANIMES 2017) et rajout d'une année de phasage 2025,
- 21 370,13 € pour les aides octroyées en 2018 (AP INVMA 2018)
- 20 400,00 € pour les aides octroyées en 2019 (AP INVMA 2019)
- 101 125,00 € pour les aides octroyées en 2020 (AP INVMA 2020)
- 135 079,30 € pour les aides octroyées en 2021 (AP INVMA 2021)
- 223 530,26 € pour les aides octroyées en 2022 (AP INVMA 2022)

- 725 000,00 € pour les aides octroyées en 2023 (AP MILIEUAQUA 2023)
- 280 000,00 € pour les aides nouvelles en 2024 (AP MILIEUAQUA 2024)

## §2. La réduction de la vulnérabilité sur le bâti

Le Conseil départemental alloue également des aides aux études à mener en matière de réduction de la vulnérabilité sur le bâti, depuis 2010.

Le dispositif financier adopté par l'Assemblée départementale, le 5 avril 2018, pour la réduction de l'aléa inondations, prévoit d'aider uniquement des opérations d'investissement. Toutefois, les études de faisabilité et d'animation pour la réduction de la vulnérabilité du bâti, inscrites sur les PAPI 3 Gardons et PAPI 3 Vistre sont budgétisées, par les maîtres d'ouvrage, sur la section fonctionnement.

Aussi, il est décidé d'inscrire les crédits de fonctionnement ci-après. Les individualisations de ces études seront proposées au vote en dérogation de ce dispositif et sur le fonctionnement comme précédemment.

A ce titre, il est décidé d'affecter un montant de 113 540 € sur l'autorisation d'engagement 2024 PROTINOND.

Les crédits de paiements 2024 en dépenses de fonctionnement s'élèvent à 193 651,68 € ventilés comme suit :

- 5 651,68 € pour les aides octroyées en 2021 (AE FONCTMA 2021)
- 18 000,00 € pour les aides octroyées en 2022 (AE FONCTMA 2022)
- 120 000,00 € pour les aides octroyées en 2023 (AE PROTINOND 2023)
- 50 000,00 € pour les aides nouvelles (AE PROTINOND 2024)

Par ailleurs, dans le cadre du programme ALABRI destiné à aider les particuliers à réaliser des mesures de réduction de la vulnérabilité de leur habitation au risque inondation, il est décidé d'inscrire 150 000 € de crédits en dépenses d'investissement pour l'année 2024.

Ces crédits en dépenses, seront gérés hors autorisation de programme et seront délégués à la Direction de l'Aménagement du Territoire.

### d) Les autres actions de prévention des inondations

Dans le cadre des opérations menées pour la prévention contre les risques inondations, il est décidé de maintenir en 2024 la formation de sensibilisation auprès des élus autour de thèmes tels que « l'alerte et la gestion de crise », « l'urbanisme » ou « le fonctionnement des cours d'eau et le risque inondation, l'aspect juridique et assurantiel ». Les frais de repas liés aux formations proposées aux élus sont pris en charge par le Département et inscrits au vu des besoins réels. Afin de prendre en charge les repas liés à cette action, il est décidé d'inscrire, en crédits de dépenses de fonctionnement, un montant prévisionnel de 3 000 €.

En outre, depuis 2009, le Département adhère au Centre Européen de Prévention des Inondations (CEPRI), qui est un acteur incontournable de la prévention du risque inondation. De plus, le Conseil départemental a adhéré en 2012 à l'Institut des Risques Majeurs (IRMA), qui apparaît également comme

un organisme essentiel en matière de prévention des risques. Les cotisations annuelles correspondantes devraient s'établir pour 2024 à 4 000 € en crédits de dépenses de fonctionnement.

Au total, les dépenses de fonctionnement sont de 7 000 €.

e) L'exploitation des barrages

Le Conseil départemental du Gard est propriétaire de sept barrages (Sénéchas, Sainte Cécile d'Andorge, les Cambous, la Rouvière, Ceyrac, Conqueyrac et Pises) qu'il convient d'entretenir et dont l'exploitation est assurée en gestion directe.

Les inscriptions budgétaires doivent permettre d'assurer le bon fonctionnement et l'entretien de ces barrages et également de mettre en œuvre la sécurisation de 3 ouvrages :

- Barrage de Sainte Cécile d'Andorge
- Barrage des Cambous
- Barrage du lac des Pises

Dans ces conditions, il est décidé d'inscrire des crédits en dépenses de fonctionnement à hauteur de 267 548,58 € répartis comme suit :

- 6 000,00 € sur l'Autorisation d'Engagement 2020 EDD
- 7 948,58 € sur l'Autorisation d'Engagement 2021 BARRAGES
- 10 000,00 € sur l'Autorisation d'Engagement 2022 BARRAGES
- 243 600,00 € sur l'Autorisation d'Engagement 2023 BARRAGES

Par ailleurs, il est décidé de :

- réduire l'Autorisation d'Engagement 2020 BARRAGES de 10 764,60 € afin d'être en adéquation avec les engagements existants,
- réduire l'Autorisation d'Engagement 2020 EDD de 105 122,85 € afin d'être en adéquation avec les engagements existants,
- réduire l'Autorisation d'Engagement 2022 BARRAGES de 100 000 €, afin d'être en adéquation avec les engagements existants,
- d'augmenter l'Autorisation d'Engagement 2023 BARRAGES de 194 800 € afin de pouvoir supporter les programmes 2024 et 2025 à venir, compte-tenu des montants des programmes 2023 déjà engagés.

En outre, afin de réaliser diverses opérations ainsi que des opérations de travaux de maintenance, et afin de faire face aux charges d'exploitation de ces ouvrages (achat de matériel, contrats de prestations, contrats de maintenance, indemnisation des propriétaires, riverains en cas d'inondations, redevance...) sont décidées les inscriptions de crédits suivantes :

- 284 000 € en dépenses de fonctionnement
- 60 000 € en dépenses d'investissement.

Par ailleurs, il est décidé d'inscrire une recette d'un montant de 4 000 € en fonctionnement relative à des redevances d'occupation du domaine public départemental (recettes domaniales).

Il est ainsi décidé au total, d'inscrire 551 548,58 € de crédits de paiement 2024 en fonctionnement, dont 267 548,58 € en Autorisation d'Engagement, et 60 000 € de crédits de paiement 2024 en investissement.

f) Les opérations sur les barrages

Les inscriptions permettent notamment d'assurer la mise en œuvre de la sécurisation de 3 ouvrages :

- ⇒ Barrage de Sainte-Cécile-d'Andorge
- ⇒ Barrage du lac des Pises
- ⇒ Barrage des Cambous

Au global, les dépenses d'investissement sont estimées à 3 541 108,19 € et les recettes d'investissement sont évaluées à 218 880,24 €. Les crédits sont répartis comme suit :

§1. Les études sur les barrages départementaux

Pour financer les diverses études sur les barrages départementaux, il est décidé d'inscrire en section d'investissement, hors Autorisation de Programme, des crédits, en dépenses, à hauteur de 150 000 € (50 000 € en ligne études et 100 000 € pour financer les éventuelles avances).

§2. Les travaux de construction, de rénovation et d'entretien sur les barrages départementaux

Suite à la convention de mandat passée entre le Conseil départemental et la SPL 30 pour la mise en sécurité du complexe hydraulique formé par les barrages de Sainte Cécile d'Andorge et des Cambous, il est décidé d'effectuer les mouvements de crédits suivants sur l'Autorisation de Programme 2017 PROCECILE, sans modification du montant total de l'Autorisation de Programme :

- diminution de 27 108 035,39 € sur la ligne travaux portant ainsi le montant total de la ligne à 120 372,20 €
- augmentation de 26 958 035,39 € sur la ligne avances portant ainsi le montant total de la ligne à 30 985 636,24 €
- augmentation de 150 000 € sur la ligne autres terrains portant ainsi le montant total de la ligne à 150 000 €.

Par ailleurs, en ce qui concerne les travaux sur les barrages départementaux, sont inscrits en dépenses d'investissement 2 491 108,19 €, dont le détail est le suivant :

- 1 677 607,88 € sur l'AP 2017 PROCECILE (177 607,88 € en ligne études, 60 000 € en ligne travaux et 1 440 000 € en lignes avances),
- 345 000,00 € sur l'AP 2017 SENDROME (30 000 € en ligne études, 250 000 € en ligne travaux et 65 000 € en lignes avances),
- 468 500,31 € sur l'AP 2018 SECURPISE (8 500,31 € en ligne études, 300 000 € en ligne travaux et 160 000 € en ligne avances).

Enfin, le montant prévisionnel des travaux prévus, hors AP, s'élève à 900 000 € en investissement.

Il est ainsi décidé d'inscrire 3 391 108,19 € de crédits en dépenses d'investissement.

Par ailleurs, il est décidé d'inscrire 218 880,24 € de recettes d'investissement relatives aux travaux de sécurisation du barrage de Sainte Cécile d'Andorge.

## 51) Protéger les consommateurs en améliorant la santé animale et l'hygiène alimentaire

Les départements participent à la politique publique de sécurité sanitaire par l'intermédiaire des laboratoires qui répondent à des besoins locaux, et assurent des missions de service public de proximité.

Le laboratoire départemental d'analyses du Gard assure :

- ⇒ une veille épidémiologique et un contrôle des maladies réglementées ou émergentes,
- ⇒ une aide au diagnostic pour les vétérinaires et propriétaires d'animaux,
- ⇒ une sécurité alimentaire des consommateurs et notamment des collégiens,
- ⇒ une sécurité sanitaire vis-à-vis du risque légionelle pour les établissements recevant du public (ERP),
- ⇒ des prestations de formation (certifié Qualiopi en 2023), de conseil et d'audit.

Compte tenu de sa spécificité le budget du laboratoire est exprimé en euros hors taxes.

### ➤ Dépenses de fonctionnement : 505 750 €

Le montant des dépenses de fonctionnement témoigne d'un ajustement des charges, avec une baisse des montants alloués aux énergies consécutif aux modifications du système de chauffage/climatisation réalisées dans cadre du plan de relance énergétique. Ces baisses vont permettre de compenser la hausse des tarifs des fournisseurs en réactifs et consommables.

### ➤ Dépenses d'investissement : 137 300 €

Le budget d'investissement reste conforme au plan pluriannuel d'investissement et d'équipement du laboratoire, palliant la vétusté des équipements.

- Il est décidé d'inscrire 560 000 € de recettes de fonctionnement. Cela correspond aux divers analyses et formations réalisées par le laboratoire.

➤

Au total pour l'engagement politique « Agir pour lutter contre les risques », il est décidé d'inscrire :

En fonctionnement : 56 431 075,29 € en dépenses et 564 000,00 € en recettes

En investissement : 10 004 904,32 € en dépenses et 218 880,24 € en recettes

## H) S'engager pour la santé et les soins partout et pour tous

Les difficultés d'accès aux soins des publics accompagnés par le Conseil départemental fragilisent leur parcours vers l'autonomie. C'est pourquoi le Conseil départemental est un acteur lisible et facilitateur de l'accès aux soins.

Il s'agit de :

- ⇒ Garantir prioritairement l'accès aux soins des plus vulnérables,
- ⇒ Contribuer à développer une offre de soins équitable et accessible sur tous les territoires,
- ⇒ Rendre le Gard attractif pour les futurs médecins.

## 52) Améliorer l'accès aux soins dans les zones de désertification médicale

Afin d'améliorer l'accès aux soins et l'offre de santé, les crédits nécessaires en dépenses de fonctionnement ont été estimés à 109 466 € pour l'année 2024. Ces crédits permettront au Conseil départemental d'apporter son soutien aux structures œuvrant dans le domaine de la santé et de l'accès au soin sous forme de subventions.

## 53) Renforcer les actions de prévention, de protection et de promotion de la santé portées par la protection maternelle et infantile

Agir le plus tôt possible, repérer les vulnérabilités et les situations à risques pour éviter la maladie, l'aggravation d'une pathologie ou la maltraitance d'un enfant, c'est la feuille de route des services de la Protection maternelle et infantile (PMI) et de la Protection de l'enfance du Conseil départemental, aux côtés des familles et de l'ensemble des professionnels. Les services de la Protection maternelle et infantile (PMI) concourent ainsi à l'accessibilité des soins.

Les crédits inscrits visent la réalisation des objectifs du **Schéma départemental des solidarités sociales 2022-2027** pour son orientation « Bien grandir », parmi lesquels « préparer la naissance », « renforcer la prévention pour les enfants de 0 à 6 ans », « œuvrer pour l'inclusion de tous les enfants en situation de handicap » et « promouvoir la santé sexuelle ».

Pour la mise en œuvre de ces actions, il est inscrit 1 513 830 € en dépenses de fonctionnement et 504 109 € en recettes de fonctionnement. Les crédits sont ventilés comme suit :

### a) Le fonctionnement de la PMI

Il convient de prévoir des crédits dédiés aux dépenses de charges courantes des services de PMI

Les dépenses de fonctionnement ont été estimées à 40 000 € pour l'année 2024.

### b) L'achat de produits pharmaceutiques

Les dépenses d'achat de divers produits pharmaceutiques recouvrent :

- L'achat de médicaments pour les consultations pré et postnatales et d'achat de médicaments contraceptifs, notamment ceux permettant l'accès à la contraception d'urgence, utilisés dans les Centres de planification et d'éducation familiale,
- Les vaccinations effectuées dans le cadre des consultations de PMI pour les enfants de 0 à 6 ans.

Pour ce poste budgétaire, les crédits nécessaires en dépenses de fonctionnement ont été évalués à 90 700 € pour l'année 2024.

### c) Les actions d'accompagnement à la parentalité

Le Conseil départemental contribue à l'accompagnement à la parentalité par la réalisation des actions suivantes :

- ⇒ Achat de matériel spécialisé pour les séances d'éducation à la santé, sexualité et accompagnement à la parentalité,

- ⇒ Mise à disposition de documentation générale et spécialisée pour l'éducation à la santé, à la sexualité et l'accompagnement à la parentalité,
- ⇒ Financement d'actions collectives d'accompagnement à la parentalité auprès de parents de jeunes enfants-intervention en piscine,
- ⇒ Adhésion au réseau périnatal « Naître en Languedoc-Roussillon ».

Dans le cadre de ces actions d'accompagnement à la parentalité, il est décidé d'inscrire en dépenses de fonctionnement un montant de 1 200 € au BP 2024.

#### d) La formation des assistants maternels

La formation des assistants maternels est obligatoire et incombe au Conseil départemental. Elle doit avoir lieu avant le premier accueil.

Les crédits nécessaires en dépenses de fonctionnement pour financer ces formations ont été estimés à 190 000 € pour 2024.

#### e) Les Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)

Les Centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) sont chargés du dépistage et de la prise en charge précoce des enfants présentant des difficultés ou des retards dans leur développement. Ils accueillent les enfants de moins de 6 ans, quel que soit leur handicap et dispensent des prises en charge thérapeutiques, éducatives et de rééducation. Le Gard compte 3 CAMSP, à Alès, Bagnols-sur-Cèze et le CAMSP de Nîmes qui est un établissement du Conseil départemental. Les équipes des CAMSP sont composées de médecins spécialistes (pédiatres et psychiatres), de personnels de rééducation, d'auxiliaires médicaux, de psychologues, d'assistants de service social et d'éducateurs de jeunes enfants.

##### §1. Le CAMSP de Nîmes

La dotation globale de financement du CAMSP de Nîmes est fixée par décision tarifaire de l'Agence Régionale de Santé (ARS). Au niveau de la répartition du financement, 80 % du montant alloué au CAMSP (dépenses de personnel comprises) est imputable à l'Assurance Maladie en application de l'article R.314-1 | 1 du Code de l'action sociale et des familles. La fraction forfaitaire imputable au Département s'établit, quant à elle, à 20 %.

Pour l'année 2024, il est donc décidé d'inscrire 184 589 € en dépenses de fonctionnement.

##### §2. Le CAMSP de Bagnols-sur-Cèze

Les crédits de fonctionnement correspondent à la part du Conseil départemental soit 20 % du budget de fonctionnement.

Les crédits nécessaires sont estimés à 126 140 € en dépenses de fonctionnement.

##### §3. Le CAMSP d'Alès

Les crédits de fonctionnement inscrits correspondent à la part du Conseil départemental soit 20 % du budget de fonctionnement.



Les crédits nécessaires sont estimés à 215 449 € en dépenses de fonctionnement.

f) Les participations à des structures œuvrant dans le domaine de la parentalité

Le Conseil départemental apporte son soutien aux actions d'aide à la parentalité réalisées par des organismes hospitaliers et associatifs gestionnaires des CPEF ainsi que pour les frais d'inscription permettant la participation des assistants maternels au colloque national de l'Association Départementale des Assistants Maternels et des Familles d'Accueil du Gard (ADAAMFAG).

Les crédits nécessaires sont estimés à 30 000 € en dépenses de fonctionnement.

g) La prise en charge des frais liés à la grossesse

En premier lieu, s'agissant des dépenses de fonctionnement, il convient de prévoir les crédits pour prendre en charge les dépenses suivantes :

- Remboursement des frais d'analyses biologiques prescrites dans le cadre des consultations des centres de santé sexuelle,
- D'échographies aux cabinets privés conventionnés,
- Des frais d'examens de laboratoires et échographies demandés à l'hôpital lors des consultations prénatales pour les femmes sans couverture sociale,
- Des frais d'examens de laboratoires et échographies aux cabinets d'échographie des examens prescrits dans le cadre des consultations prénatales départementales pour le diagnostic anténatal prédictif de malformation concernant les femmes enceintes sans couverture sociale, ainsi que les bilans biologiques obligatoires de surveillance de la grossesse du 1er trimestre, du 6ème mois de grossesse et du dépistage de la trisomie 21,
- Le financement d'heures d'aides ménagères, de techniciennes de l'intervention sociale et familiale (TISF), d'auxiliaires de vie sociale dans un objectif de prévention auprès de femmes enceintes présentant une grossesse à risque médical et/ou psychosocial.

Pour l'ensemble de ces frais liés à la grossesse, les dépenses de fonctionnement sont évaluées à 145 152 € pour l'année 2024.

En second lieu, s'agissant des recettes de fonctionnement, celles-ci sont estimées à 350 000 €. Elles sont liées à la mise en place du programme SESAME-Vitale qui établit un remboursement des soins sur la base des actes effectués par les professionnels de santé du Conseil départemental.

h) Les subventions aux structures œuvrant dans le domaine de la santé et de l'accès aux soins

Le Conseil départemental apporte son soutien aux structures œuvrant dans le domaine de la santé et de l'accès au soin sous forme de subventions.

Le montant des crédits nécessaires en dépenses de fonctionnement est estimé à 218 600 €.

- 35 000 € pour la PMI
- 183 600 € pour la DADST

i) Les subventions aux structures œuvrant dans le domaine de l'accueil de la petite enfance

Il convient d'inscrire 139 109 € en recettes de fonctionnement au titre de la prise en charge de l'Etat pour la compensation de 30% de la revalorisation salariale au bénéfice des personnels médicaux et paramédicaux, psychologues des services de PMI.

j) Les lieux d'accueil enfants-parents (LAEP)

Un LAEP est un lieu « ouvert » qui accueille, de manière libre et sans inscription, des jeunes enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un adulte référent (parent, grand-parent...) pour un temps déterminé. Les objectifs d'un LAEP sont de participer à l'éveil et à la socialisation de l'enfant, d'apporter un appui aux parents dans l'exercice de leur rôle par des échanges avec d'autres parents ou avec des professionnels. Depuis plusieurs années, le Conseil départemental soutient les LAEP labellisés par la Caisse d'allocations familiales (CAF), d'une part en leur apportant une subvention annuelle, et d'autre part en mettant à leur disposition des agents des services sociaux et médico-sociaux de la Collectivité de manière non contractuelle.

- Le montant des crédits nécessaires s'élève à 172 000 € en dépenses de fonctionnement.
- Il convient d'inscrire 15 000 € en recettes de fonctionnement.

FOCUS sur le Schéma unique des solidarités sociales

Les crédits de paiement, en dépenses de fonctionnement, prévus en 2024 dans le cadre de l'autorisation d'engagement AE SCHEMADSD 2023 pour l'engagement « s'engager pour la santé et les soins partout et pour tous » sont estimés à 209 466 € déclinés comme suit :

- 109 466 € pour améliorer l'accès aux soins dans les zones de désertification médicales,
- 100 000 € pour renforcer les actions de prévention, de protection et de promotion de la santé portées par la protection maternelle et infantile.

Au total pour l'engagement politique « S'engager pour la santé et les soins partout et pour tous », il est décidé d'inscrire :

En fonctionnement : 1 623 296 € en dépenses 504 109 € en recettes

l) Développer la lecture publique sur l'ensemble du département

L'accès à la lecture publique de tous les gardoises et les gardois se concrétise au moyen d'actions ciblées en faveur du réseau de bibliothèques, d'une part, et d'une gestion optimisée des ressources documentaires, d'autre part.

54) Soutenir le réseau de bibliothèques

Pour soutenir le réseau de bibliothèques, sont inscrits les crédits suivants :

- dépenses de fonctionnement : 19 000 €
- recettes de fonctionnement : 5 000 €
- dépenses d'investissement : 41 000 €

Les crédits sont déclinés comme suit :

a) Les subventions pour la création d'emplois de bibliothécaire

Il s'agit d'accompagner les réseaux des bibliothèques de proximité. Pour l'année 2024, il est décidé, à ce titre, l'inscription de crédits à hauteur de 2 100 € en dépenses de fonctionnement.

b) L'acquisition de mobilier

Afin de réaliser le réaménagement du magasin audio-vidéo de la bibliothèque départementale accueillant du public sur place, des crédits en dépenses d'investissement sont inscrits à hauteur de 10 000 € pour l'année 2024.

Il est par ailleurs estimé une recette de fonctionnement d'un montant de 5 000 € sollicitée auprès de la DRAC pour l'acquisition de ce mobilier spécifique.

c) La mise en réseau informatisé

Les bibliothèques communales ou intercommunales avec lesquelles le Département a conventionné doivent être soutenues et accompagnées financièrement pour faciliter une mise en réseau de l'ensemble des activités d'une bibliothèque/médiathèque.

Cette prestation apporte une aide aux bibliothèques communales et/ou intercommunales pour s'informatiser et/ou acquérir du matériel multimédia adapté à la gestion d'une bibliothèque. Cette aide est indispensable pour soutenir la mise en réseau des bibliothèques.

Cette aide dont les crédits s'élèvent à 4 000 € en dépenses d'investissement hors AP permet de soutenir la mise en réseau des bibliothèques.

d) L'organisation de manifestations culturelles

Des actions de promotion et médiation de la lecture publique sont organisées tout au long de l'année sur l'ensemble du Département en partenariat avec les bibliothèques communales ou intercommunales. Ces animations de lecture publique touchent un large public. Des actions destinées à des publics spécifiques (petite enfance, adolescents, personnes âgées, publics empêchés) sont également initiées en partenariat avec les structures d'accueil de ces publics.

Dans le détail, il s'agit de financer des dépenses de fonctionnement à hauteur de 16 900 € répartis comme suit :

- intervenants : conteuses/conteurs, comédien(ne)s, musicien(ne)s... pour un montant de 12 000 €,
- prestation technique pour l'accompagnement des manifestations culturelles : son et lumière pour un montant de 4 700 €,
- droits d'auteurs pour un montant de 200 €.

e) Les subventions pour l'achat de mobilier de bibliothèque en faveur du réseau

Cette action consiste à apporter une aide pour l'équipement des bibliothèques communales et/ou intercommunales dans l'acquisition de mobilier spécifique de bibliothèque. Elle permet de soutenir les communes ou les communautés de communes dans l'aménagement adapté des locaux de bibliothèque pour tous les publics.

A ce titre, il est sollicité l'inscription des crédits nécessaires d'un montant de 27 000 € en dépenses d'investissement.

55) Gérer au mieux les ressources documentaires

Pour gérer les ressources documentaires, sont inscrits les crédits suivants :

- dépenses de fonctionnement : 173 200 €
- recettes de fonctionnement : 3 000 €
- dépenses d'investissement : 2 000 €

Les crédits sont déclinés comme suit :

a) L'acquisition d'ouvrages et de documents

L'acquisition de fonds spécifiques notamment locaux, de fonds pour les acquisitions courantes, de ressources numériques (vidéo et livres numériques) et de fonds pour les périodiques, est nécessaire au renouvellement des collections et à l'actualisation rapide des connaissances. Toutes ces collections sont destinées au prêt.

Dans le détail, il s'agit de financer :

- les documents et ouvrages (livres, CD, DVD, ressources numériques, outils d'animation, jeux pour ludothèque) pour un montant de 150 000 €,
- les périodiques pour un montant de 1 200 €.

Au vu de ces éléments, sont inscrits des crédits en dépenses de fonctionnement à hauteur de 151 200 € au BP 2024.

Par ailleurs, le remboursement des documents perdus ou abimés peut être sollicité. Les recettes ont été estimées à 3 000 € pour l'année. Il est donc décidé d'inscrire ce montant en recettes de fonctionnement.

b) La formation des bibliothécaires

Afin de favoriser la professionnalisation des équipes du réseau de bibliothèques en grande majorité bénévoles, mission obligatoire des bibliothèques départementales, des journées de formation autour du livre et de la lecture, sont proposées tout au long de l'année.

Pour réaliser cette mission, il est nécessaire d'inscrire pour l'année 2024 des crédits en dépenses de fonctionnement d'un montant de 16 000 €.

c) La gestion des collections

La gestion des collections recouvre plusieurs dépenses :

- les fournitures d'équipement et de protection des documents physiques (livres, CD, DVD...) pour lesquelles les dépenses sont évaluées à 6 000 €,
- l'acquisition, la gestion et l'exposition de livres d'artistes intégrés dans le patrimoine du Département pour un montant de 2 000 €.

Par conséquent, il est décidé d'inscrire au BP 2024 des crédits en fonctionnement et en investissement pour un montant respectif de 6 000 € et 2 000 €.

Au total pour l'engagement politique « Développer la lecture publique sur l'ensemble du département », il est décidé d'inscrire :

En fonctionnement : 192 200 € en dépenses et 8 000 € en recettes

En investissement : 43 000 € en dépenses

## AXE 3 - RELIER LES PERSONNES ET LES TERRITOIRES

Ce troisième axe prioritaire se décline en 5 engagements politiques :

- ❖ Soutenir une vie associative locale
- ❖ Garantir et simplifier les services de proximité
- ❖ Mieux circuler et se déplacer
- ❖ Connecter chacun au très haut débit
- ❖ Faire vivre la démocratie locale

### A) Soutenir une vie associative locale

Le fort soutien du Conseil départemental sur l'ensemble du territoire se traduit notamment par son engagement conséquent en matière de politique de la ville sur les 7 contrats de ville et les 18 quartiers concernés. Il s'agit, au moyen de ces interventions, d'accompagner le lien social sur ces territoires afin d'améliorer le quotidien de vie des 10 % de la population gardoise qui y réside.

56) Mettre en œuvre des actions de prévention spécialisée auprès de jeunes en grande difficulté

Le premier objectif est de prévenir les risques de décrochage par l'intermédiaire de la prévention spécialisée auprès des adolescents. Compétence du Conseil départemental, la prévention spécialisée agit essentiellement sur certains quartiers prioritaires de la ville. Quatre associations sont autorisées au titre de la prévention spécialisée sur les secteurs de Nîmes, Alès, Beaucaire, Saint-Gilles, Vauvert, Marguerittes et Bagnols-sur-Cèze.

Le second objectif est d'éviter les risques de marginalisation des 18-25 ans. Pour les jeunes adultes suivis ou accompagnés par la prévention spécialisée, le renforcement des articulations avec les partenaires des dispositifs d'insertion est recherché. Il s'agit en effet de renforcer le lien entre les services de prévention spécialisée et les dispositifs de droit commun.

Le montant des crédits nécessaires en dépenses de fonctionnement s'élève à 1 920 000 €.

57) Favoriser l'animation de la vie sociale en faveur des habitants

Afin de soutenir les territoires dans l'animation de la vie sociale locale, le Conseil départemental s'appuie sur ses partenaires locaux et à ce titre accompagne les centres sociaux et les espaces de vie sociale, qu'ils soient associatifs ou publics (communaux, inter-communaux ou portés par des CCAS), en lien avec ses compétences en matière d'action sociale, de prévention, d'insertion, et plus récemment au titre de ses politiques en faveur des seniors.

Acteurs sur l'ensemble des territoires, il s'agit donc de mieux s'appuyer sur les centres sociaux, sur la base d'un partenariat renouvelé et contractualisé, pour accompagner l'ensemble des publics quels que soient les âges de la vie, dans une logique de solidarité intergénérationnelle et d'accès à l'ensemble des

politiques publiques (culture, sport, insertion, action sociale, autonomie des personnes âgées et handicapées...).

Le montant des crédits nécessaires, en dépenses de fonctionnement, s'élève à 970 000 €

- dont 220 000 € pour les communes,
- dont 67 000 € pour les autres établissements publics locaux,
- dont 683 000 € pour les associations.

58) Être un partenaire incontournable de la politique de la ville afin de réduire les inégalités sociales

Le Conseil départemental est fortement impliqué dans la politique de la ville. Ainsi, via ses compétences obligatoires et facultatives, la Collectivité est une actrice incontournable dans les rééquilibrages à apporter aux politiques publiques mises en œuvre sur le territoire départemental, en faveur des zones éligibles aux crédits politique de la ville. C'est au nom de cette volonté que la Collectivité a créé le Fonds de développement social (FDS), dont l'objectif consiste à accompagner les collectivités locales aux côtés de l'État, dans cette inflexion en faveur des quartiers retenus au titre du zonage politique de la ville.

Le montant des crédits nécessaires pour les dépenses de fonctionnement s'élève à 1 777 000 €

- dont 5 000 € alimentation,
- dont 85 043 € subventions aux communes,
- dont 38 656 € subventions aux autres EPL,
- dont 1 611 501 € subventions aux associations,
- dont 36 800 € participations à divers groupements d'intérêt public.

De plus, il convient d'inscrire 20 000 € en dépenses d'investissement pour aider les associations dans l'achat de matériel et mobilier de bureau.

59) Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination

Le Conseil départemental est un organisme intermédiaire pour la gestion du programme opérationnel FSE + 2022-2027. Après une première année de mise en place du nouveau programme FSE+ et l'individualisation de 24 opérations pour un montant total programmé de plus de 1 650 000 €, seront à nouveau étudiées des demandes de subventions européennes relevant de deux thématiques :

- ⇒ l'insertion socioprofessionnelle des personnes éloignées de l'emploi (« inclusion active »), dans le cadre de l'objectif spécifique h (OSH),
- ⇒ l'inclusion sociale des personnes vulnérables et en situation de pauvreté dans le cadre de l'objectif spécifique l (OS L).

Les nouvelles individualisations de subventions FSE relèveront exclusivement du programme 2022-2027 FSE+.

La Collectivité en sa qualité d'Organisme Intermédiaire (OI) pour la gestion de la Subvention Globale du FSE fera l'avance de 50% des fonds pour les porteurs de projets qui auront été retenus au titre d'appels à projets 2024 à lancer dès la fin 2023.

Par ailleurs, des recettes sont à prévoir pour tenir compte des opérations FSE+ menées en 2023.

Il convient également d'inscrire en recettes, sur l'autorisation d'engagement INCLUSION 2015, les crédits FSE liés à l'exécution de l'ancienne programmation, dans le cadre de l'appel de fonds correspondant à des opérations de 2021 et 2022, ainsi que les crédits liés à l'assistance technique.

Par conséquent, il est décidé :

- d'inscrire, en dépenses de fonctionnement, des crédits d'un montant de 3 320 000 € ventilés comme suit :
  - 20 000 € en crédit de paiement
  - 3 300 000 € en crédit de paiement (AE FSE+ 2022)
  
- d'inscrire, en recettes de fonctionnement, des crédits d'un montant de 1 500 000 € ventilés comme suit :
  - 500 000 € en crédit de paiement (AE INCLUSION 2015)
  - 1 000 000 € en crédit de paiement (AE FSE+ 2022)

L'AE FSE+ 2022 est augmentée de 1 000 000 €

Aussi, il est décidé de clôturer l'AE FSEPLIENM 2014 avec une diminution de 95 290,67 €.

#### 60) Conforter les actions menées par les partenaires du Conseil départemental

Aux fins de conforter les actions menées par les partenaires majeurs du Conseil départemental, notamment en matière de politique sportive, il est décidé d'inscrire 203 000 € en dépenses de fonctionnement.

#### FOCUS sur le Schéma unique des solidarités sociales

Les crédits de paiement prévus, en dépenses de fonctionnement, en 2024 dans le cadre de l'autorisation d'engagement AE SCHEMADSD 2023 pour l'engagement « Soutenir une vie associative locale » sont estimés à 328 213 € et déclinés comme suit :

- 111 213 € pour des actions dans le domaine de la prévention spécialisée pour mettre en œuvre des actions de prévention spécialisée auprès de jeunes en grande difficulté,
- 139 000 € pour favoriser l'animation de la vie sociale en faveur des habitants,
- 78 000 € seront consacrée au Fonds de développement social territorial afin de réduire les inégalités sociales par l'intermédiaire de la politique de la ville.

Au total pour l'engagement politique « Soutenir une vie associative locale », il est décidé d'inscrire :

En fonctionnement : 8 518 213 € en dépenses et 1 500 000 € en recettes

En investissement : 20 000 € en dépenses



## B) Garantir et simplifier les services de proximité

### 61) Poursuivre et développer le projet de création des Maisons du Conseil départemental

La création des **Maisons du Conseil départemental** fait partie des projets phares de cette mandature. Elles ont vocation à constituer un réseau de sites avancés de la Collectivité sur les territoires pour en faciliter l'accès aux gardoises et aux gardois.

Les Maisons abriteront notamment un service d'accueil physique généraliste de proximité. Ce service aura vocation à informer, orienter et soutenir les particuliers, associations ou collectivités pour leur faciliter le bénéfice des politiques départementales. Les personnels formés à cet effet et les équipements numériques installés permettront en outre de faciliter les démarches administratives des personnes accueillies, en particulier par une médiation pour l'usage des procédures administratives numérisées qui se généralisent, alors qu'une partie de nos concitoyens éprouvent des difficultés à les utiliser.

Les Maisons intégreront chaque fois que possible des espaces de travail partagés (bureaux, salle de réunion). Ces espaces faciliteront l'exercice du mandat des élus départementaux et les missions des agents de la Collectivité lorsqu'elles ont à s'exercer sur le terrain.

En fonction de la configuration des locaux aménagés, les Maisons du Conseil départemental pourront remplir d'autres fonctions :

- ⇒ mieux faire connaître, à partir de supports traditionnels ou numériques, les politiques publiques départementales qui touchent directement les gardois (enfance, famille, jeunesse, autonomie, culture, sport ...) ainsi que les équipements publics réalisés pour eux (collèges, routes, voies vertes, barrages, réseau fibre ...),
- ⇒ accueillir des événements produits par le Conseil départemental (événements ou expositions proposés par la direction des archives ou la conservation départementale des musées ou bien encore par la direction du livre et de la lecture) ou par ses partenaires,
- ⇒ présenter et rendre plus accessibles l'ensemble des ressources du territoire sur lequel la Maison du Conseil départemental sera implantée (structures de services aux habitants, manifestations ou événements organisés sur le territoire, sites patrimoniaux culturels ou naturels).

En 2023, deux maisons du Conseil départemental ont été ouvertes respectivement sur les sites de Bagnols-sur-Cèze et d'Alès. En parallèle, le Conseil départemental a mis en place un dispositif de « maisons mobiles » qui complète ce dispositif.

Dans le cadre du déploiement des maisons départementales itinérantes initié en 2023, il est décidé pour 2024 de poursuivre la phase d'expérimentation du dispositif en louant des véhicules aménagés. Il est donc décidé d'inscrire des crédits en dépenses de fonctionnement à hauteur de 145 000 €.

Dans le cadre du projet de création des Maisons du Conseil départemental, il est décidé d'investir dès 2024 le montant de 350 000 € pour la poursuite des études et des travaux sur des nouveaux sites, et notamment sur la commune du Vigan (Château d'Assas).

## 62) Reconstruire et rénover des Centres médico-sociaux gardois

Fort de son engagement en faveur de nos aînés et des plus démunis à travers le nouveau **Schéma départemental des solidarités sociales**, le Conseil départemental poursuivra en 2024 son programme pluriannuel de rénovation et d'amélioration des Centres d'accueil médico-sociaux (CMS) sur tout le territoire.

Afin de poursuivre la mise en œuvre du **Schéma départemental des solidarités sociales**, adopté fin 2022, et d'engager les nouveaux programmes d'études et de travaux liés à la construction, la rénovation des CMS, il est nécessaire d'augmenter l'enveloppe de programme AP 2018 BATSOCIAUX de 580 000 € et de la porter ainsi à 16 580 000 €.

Il est par ailleurs décidé d'inscrire des crédits en dépenses d'investissement pour un montant de 4 550 000 € pour financer entre autres :

- la construction du CMS de Villeneuve les Avignon,
- la construction du CMS de St Hippolyte du Fort,
- les travaux du CMS de Nîmes centre,
- le nouveau CMS de Marguerittes au cœur du projet « village des solidarités ».

## 63) Encourager la politique publique d'aide à l'accès au droit

Le Conseil départemental contribue au financement du fonctionnement du Groupement d'intérêt public - Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD30). Ce groupement d'intérêt public est constitué entre l'Etat, le Conseil départemental, l'association des Maires et Présidents d'EPCI du Gard, l'ordre des avocats du barreau de Nîmes, la caisse des règlements pécuniaires du barreau de Nîmes, la chambre régionale des commissaires de justice près la cour d'appel de Nîmes, la chambre départementale des notaires du Gard et l'association UDAF.

En 2024, le CDAD30 mènera des actions dans les points-justice du Département. Il aura aussi pour objectifs l'accès au droit des publics en situation de vulnérabilité au sein de points-justice spécialisés, la création de nouveaux « points-justice », en particulier au sein des établissements pour personnes âgées du Département (Maison de retraite, EHPAD) et de la MDPH, le renforcement des actions et accompagnement des associations dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville du Département.

Le CDAD mènera des actions de communication, des interventions au sein des collèges du Département, l'organisation de colloques et formations (projet dans les quartiers politique de la ville du Département et sur la médiation familiale, formation des acteurs associatifs...).

Les crédits nécessaires en dépenses de fonctionnement sont estimés à 60 000 €.

Au total pour l'engagement politique « Garantir et simplifier les services de proximité », il est décidé d'inscrire :

En fonctionnement : 205 000 € en dépenses

En investissement : 4 900 000 € en dépenses

## C) Mieux circuler et se déplacer

Afin de faciliter et d'améliorer les déplacements, durables et plus sûrs pour les gardoises et les gardois, le Conseil départemental a adopté en 2023 son nouveau **Schéma des mobilités**. Il vise à déterminer à moyen terme des orientations stratégiques et à définir les moyens budgétaires alloués pour sa mise en œuvre en répondant à 3 objectifs principaux qui s'inscrivent dans le projet de mandat, à savoir :

- ⇒ Relier les personnes et les territoires
- ⇒ Améliorer l'accès de tous à la mobilité
- ⇒ Préserver la santé et la qualité de vie des Gardoises et des Gardois

Il s'agit d'un enjeu majeur pour le Conseil départemental qui dispose de plus de 4 700 km de routes et de voies vertes sur son territoire, 3 128 ponts (représentant 444 896 m<sup>2</sup>) et 7 500 murs de soutènement (représentant 1 200 000 m<sup>2</sup> pour un linéaire de 450 Km), des dépendances vertes et bleues qu'il convient de maintenir entretenues.

### 64) Préparer le réseau gardois aux enjeux de demain

En 2024, il est décidé d'inscrire pour 31 850 € de crédits en dépenses de fonctionnement pour les acquisitions et cessions foncières, l'adhésion aux réseaux de mobilité et des règlements de frais d'huissiers.

En 2024, la modernisation des grandes infrastructures de mobilité, nécessaires à la desserte du territoire, notamment du point de vue économique et touristique se poursuit avec 4 745 000 € investis.

Afin de répondre aux enjeux et à l'évolution des modes de déplacements sur le territoire gardois il est décidé d'engager des études de projets de déviation d'itinéraires structurants du réseau, de poursuivre les travaux engagés en 2023, et de soutenir les projets structurants (CPER). Les principales opérations concernées en 2024 sont :

- études des déviations de Bagnols-sur-Cèze et d'Uzès, poursuite des études de la déviation de Jonquières-Saint-Vincent,
- aménagement de la RD 999 entre Saint-Julien-de-la-Nef, le Vigan et le Vigan Alzon,
- financement des travaux d'aménagement du giratoire RD 999 « Carreau de Lannes » porté par la ville de Nîmes,
- financement dans le cadre du CPER des projets portés par l'Etat sur la RN 580 : déviation de Laudun l'Ardoise avec suppression du passage à niveau et aménagement d'un giratoire à Roquemaure.

### 65) Exploiter, entretenir et gérer le patrimoine routier

Conformément au **Schéma des mobilités** et avec l'objectif de poursuivre la réduction de la dette grise du réseau, les investissements sur la rénovation du patrimoine seront maintenus. Dans ce cadre, il sera mis en place sur l'ensemble du territoire un programme d'entretien préventif visant à préserver le patrimoine départemental (chaussées et ouvrages d'art), un programme d'entretien curatif de plusieurs sections de routes départementales nécessitant une réhabilitation et la réparation de grands ouvrages d'art.

Les réparations induites par les intempéries 2020-2021 devraient s'achever courant 2024.

Enfin, les efforts de la collectivité pour la modernisation de la régie routière, en charge de l'entretien des routes et voies vertes départementales seront également poursuivis, avec la construction d'un nouveau Pôle d'Entretien Routier (PER) sur la commune de Saint-André-de-Majencoules, la modernisation des locaux actuels sur les PER de Camprieu, Lasalle et Quissac, ainsi que la poursuite de l'équipement et du renouvellement du matériel de la régie.

Le budget de fonctionnement sera également maintenu sur deux volets : l'entretien courant des chaussées et l'entretien des voies vertes, du fait de l'augmentation de leur linéaire.

Afin de financer les futurs projets de construction de pôle d'exploitation routière, il est décidé d'augmenter l'AP2018 BREGIROUTE de 2 M€ et de la porter ainsi à 22 000 000 €.

En conformité avec les orientations du **Schéma des mobilités** adopté en 2023, afin de poursuivre la réduction de la dette grise sur le réseau routier, 30 535 000 € sont inscrits en investissement pour l'exercice 2024. Il est décidé de poursuivre les investissements engagés pour réduire la dette grise sur le patrimoine routier, d'assurer la mise en œuvre de la politique de maillage des pôles d'entretien routier, et d'assurer le renouvellement du matériel pour les travaux en régie.

Les principaux investissements en 2024 portent sur :

- Travaux pour la rénovation du patrimoine routier pour près de 24 885 000 € avec notamment :
  - diverses études pour la rénovation du patrimoine routier : 945 000 €.
  - entretien curatif « réhabilitation des structures de chaussée » dont les RD 117 Sauve Durfort, RD 986 Saint Sauveur Camprieu et RD 168 Carnas.
  - entretien préventif / étanchéification et renouvellement de couches de roulement : ces travaux concernent les chaussées en enrobés (7 200 000 €), les chaussées en enduits et hydro-régénération (3 000 000 €) et les renforcements ponctuels des chaussées (2 000 000 €).
  - entretien préventif des ouvrages d'art, murs et falaises (4 300 000 €).
  - entretien curatif « réhabilitation lourde des ouvrages d'art » dont réparation du pont de Sylvéreal sur la RD 58 (2 000 000 € en 2024) et les études préalables aux travaux de réparation des ponts de Roquemaure (RD976) et de Vallabrègues (RD2)
  - réparations sur le Pays Viganais suite aux intempéries de 2020 (800 000 €)
- Etudes et travaux de construction de Bâtiments pour la régie routière pour 3 500 000 € :
  - construction du nouveau PER de Pont d'Hérault à Saint-André-de-Majencoules
  - études pour la construction d'un nouveau PER à Bagard sur un site mutualisé avec le SDIS du Gard
  - travaux de restructuration des centres d'exploitation de Quissac et Lasalle
- Matériel pour la rénovation et l'exploitation du patrimoine routier pour 2 150 000 €. Il s'agit de la poursuite du renouvellement des véhicules et du matériel pour les interventions de la Collectivité en régie (achat de 6 tracteurs équipés d'épareuses, de 2 tractopelles, 4 fourgons, 1 camion 5t, 2 camions 14t et divers équipements pour assurer la viabilité du réseau)

Le budget de fonctionnement est conforté à hauteur de 5 436 150 € afin de poursuivre les efforts engagés en 2023 sur l'entretien des trames vertes et bleues le long du réseau routier départemental.

Concernant les recettes, il est décidé d'inscrire 550 000 € de recettes de fonctionnement (redevances, occupation du domaine public, vente de matériel...).

Il est également décidé d'inscrire 1 000 000 € en recettes d'investissement pour les financements acquis au titre des financements publics sur les travaux réalisés sur le patrimoine routier départemental.

#### 66) Moderniser et sécuriser les déplacements quotidiens

Les déplacements du quotidien restent au cœur des priorités avec des niveaux d'investissement maintenus pour la sécurisation des routes départementales et l'aménagement des traversées d'agglomération des communes du Département.

Plus particulièrement, le budget 2024 prévoit la réalisation de plusieurs opérations ponctuelles de sécurité, ainsi que la poursuite de l'aménagement d'une voie réservée aux transports en commun sur la RD40 entre Caveirac et Langlade.

Le Conseil départemental s'engage également dans lutte contre l'autosolisme. Ainsi, depuis la fin 2023, 4 aires de covoiturage sont mises en service (Corconne, Conqueyrac, Orthoux-Sérignac et Vézénobres). Cet effort se poursuivra en 2024, soit par la réalisation sous maîtrise d'ouvrage de nouvelles aires, soit en accompagnant financièrement les collectivités souhaitant développer ce type d'offre sur leur territoire.

Enfin, le Conseil départemental souhaite également soutenir l'intermodalité au travers de la création de Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM).

Afin de financer de nouveaux projets, notamment les aires de co-voiturages, il est nécessaire d'augmenter l'enveloppe AP2023 SECURDEP de 100 000 € et de la porter ainsi à 16 100 000 €.

Il est ainsi décidé en 2024 de poursuivre le financement des aménagements des traversées d'agglomérations, d'assurer la sécurité des gardoises et des gardois dans leurs déplacements quotidiens sur les infrastructures départementales, de favoriser le développement de l'écomobilité en investissant sur l'aménagement de nouvelles aires de covoiturage.

Les principaux investissements de 2024 évalués à 8 785 000€ portent sur :

- aménagement des aires de covoiturages pour 200 000 € dont celles de Quissac, de Meynes et de Calvisson
- aménagement des traversées d'agglomération pour 3 700 000 €
- modernisation des déplacements pour près de 4 885 000 € dont :
  - RD 904 carrefour Saint Julien les Rosiers
  - RD 6572/RD779 Etudes giratoire de Gallician
  - RD 56 Vauvert
  - RD 6572/RD 38 carrefour Saint-Gilles
  - RD 1 Etude pour la mise en sécurité du PN 18 à Mus

Il est décidé d'inscrire des recettes prévisionnelles d'investissement à hauteur de 1 270 000 € pour les produits issus des amendes de police ainsi que les aides (Dotation de Solidarité aux Investissements Départementaux, Région...) pour les travaux d'aménagement routiers.

## 67) Créer un réseau d'itinéraires cyclables structurant pour notre territoire

Conformément aux fortes attentes du territoire en matière de déplacements doux, le maillage des voies vertes continuera sa progression. Le budget est en augmentation pour 2024 avec la volonté de mettre en service durant cet exercice plusieurs dizaines de kilomètres supplémentaires (Anduze-Cardet 10km / Quissac-Lézan 13.5km), la mise en travaux des sections Nîmes-Caveirac 3.4km et Saint Gilles-Gallician 12km, ainsi que la poursuite des études et travaux préalables sur ouvrages d'art pour la V85 entre Sumène et le Vigan ou la V70 entre Fontanès et Quissac.

Le Conseil départemental continuera également d'investir sur les mobilités du quotidien (liaisons domicile / travail ou domicile / collège) soit en portant la maîtrise d'ouvrage de certains projets (Nîmes - Bouillargues ou La Rouvière - Saint Génies de Malgoirès), soit en accompagnant les collectivités dans leurs projets à travers le dispositif d'accompagnement du **Schéma des mobilités**.

En 2024, le Conseil départemental lancera des études sur la liaison entre la rétro littorale VV66 et l'EV8\_méditerranée à vélo entre Calvisson et Vauvert, ainsi que des liaisons de dessertes du territoire gardois depuis le tracé rive gauche de la Via Rhôna.

Enfin, le Conseil départemental a initié en 2023, avec l'appui de l'Agence d'Urbanisme région nîmoise et alésienne, une étude visant à favoriser et développer l'accessibilité des collèges à vélo dont les conclusions devraient être livrées en 2024.

Les dépenses d'investissement en 2024 sont inscrites à hauteur de 7 935 000 €.

En 2024, l'effort consacré à l'étude et au développement de nouveaux itinéraires pour les déplacements doux sera renforcé de près de 1 000 000 € supplémentaire par rapport à 2023. Élément clé du développement de l'offre touristique et des mobilités douces sur le territoire, l'ouverture de ces nouvelles voies permettra d'agrandir le réseau gardois.

L'objectif sur cet exercice est de mettre des nouveaux linéaires d'aménagements cyclables supplémentaires et d'investir en parallèle pour développer les mobilités du quotidien à savoir les liaisons domicile / travail et domicile / collège.

En 2024, les principaux investissements portent sur :

- les études pour la continuité des voies vertes entre Molières Cavailiac-Le Vigan et Sumène-Molières-Cavailiac,
- les études pour la liaison cyclable Gallargues – Vergèze – Vestric – Vauvert,
- l'aménagement de la voie verte entre Fontanès et Quissac,
- l'aménagement de la voie verte Nîmes Caveirac,
- l'aménagement de la voie verte entre Saint Gilles et Gallician,
- l'aménagement de la voie verte L'Espiguette Le Grau du Roi T4,
- l'aménagement d'une voie cyclable entre la Rouvière et Saint-Génies-de-Malgoirès,
- les subventions et le financement de boucles cyclo-découvertes.

Il est par ailleurs décidé d'inscrire une recette d'investissement prévisionnelle d'un montant de 300 000 € pour les aides attendues sur le financement des projets départementaux (appels à projets, DISD, aide régionale...).

Au total pour l'engagement politique « Mieux circuler et se déplacer », il est décidé d'inscrire :		
En fonctionnement :	5 468 000 € en dépenses et	550 000 € en recettes
En investissement :	52 000 000 € en dépenses et	2 570 000 € en recettes

#### D) Connecter chacun au très haut débit

En 2024, le Conseil départemental poursuivra son engagement financier en faveur du développement sur tous les territoires de l'accès au très haut débit (THD) pour les gardoises et gardois. Il s'agira de la dernière année de mise en œuvre du projet.

En parallèle, il participera au dispositif engagé par l'Etat avec les partenaires pour améliorer le niveau de couverture des zones blanches en téléphonie mobile.

##### 68) Assurer le suivi du Très Haut Débit

Le Département a fait le choix d'une délégation de service public (DSP) pour assurer le déploiement d'un réseau de fibre optique très haut débit appelé « WiGard ». Ce programme a été confié à la société « XP Fibre » et sa filiale « Gard Fibre ». L'objectif de raccordement initial de 257 000 logements et locaux d'activité du Département est maintenant dépassé. Les travaux débutés en 2019 ont permis de rendre éligibles à la fibre optique toutes les communes gardoises.

Fin 2023 cela représente plus de 110 000 foyers éligibles à la fibre.

Par ailleurs, depuis le début d'exécution du contrat de DSP, plus de 15 000 nouveaux locaux ont été recensés, l'objectif pour 2024 est d'avoir 100% de locaux éligibles. 2024 verra également la poursuite de la participation financière du Conseil départemental aux travaux de raccordements « longs » pour certains usagers isolés sur le territoire.

##### a) Les crédits inscrits hors opération de régularisation budgétaire

Le budget pour 2024 en dépenses de fonctionnement est de 11 000 € pour assurer le fonctionnement des infrastructures haut débit.

La mise œuvre et le déploiement du THD sur le territoire se termine et plus de 260 000 prises sont éligibles en 2023. Le montant du budget en dépenses d'investissement pour 2024 est de 270 000 €. Le Conseil départemental finance le délégataire afin qu'il assure la réalisation des travaux de raccordements longs pour les usagers qui en font la demande.

S'agissant des recettes, ces dernières ont été estimées à 739 800 € en fonctionnement et à 783 000 € en investissement.

En effet, en contrepartie de l'exploitation et de la commercialisation du réseau « WiGard », le délégataire verse annuellement des redevances pour le suivi de la DSP et l'exploitation des équipements implantés sur le territoire. Cette contribution est prévue à hauteur de 739 800 € pour 2024.

2024 verra la poursuite du versement de l'aide de la Région Occitanie au plan THD du Département et le versement du solde de la subvention PFTHD. Les recettes d'investissement seront donc de 783 000 €.

b) Les crédits inscrits pour la récupération du fonds de compensation de la TVA

A la demande des services fiscaux, il est demandé d'opérer une régularisation liée à la récupération du fonds de compensation de la TVA de ces dernières années. Cette opération se traduit par l'inscription de dépenses et de recettes supplémentaires sur le budget affecté au numérique. Cette demande laisse néanmoins apparaître un solde positif (montant des recettes inscrites supérieur au montant des dépenses).

- Dépenses de fonctionnement : 136 000 €
- Recettes de fonctionnement : 160 000 €
  
- Dépenses d'investissement : 7 760 000 €
- Recettes d'investissement : 9 311 000 €

69) Faciliter les accès aux télécommunications mobiles

Le dispositif dénommé « New Deal Mobile » initié par l'Etat en 2023 se poursuit avec l'équipe projet locale constituée. Pour rappel, 9 sites gardois ont été retenus pour 2024.

Le Département assure l'entretien des 14 pylônes dont il est le propriétaire dont la charge prévisionnelle pour les dépenses de fonctionnement est de 14 000 €.

Au total pour l'engagement politique « Connecter chacun au très haut débit », il est décidé d'inscrire :	
En fonctionnement :	161 000 € en dépenses et 899 800 € en recettes
En investissement :	8 030 000 € en dépenses et 10 094 000 € en recettes

E) Faire vivre la démocratie locale dans la concertation et la transparence

De manière générale, les signes de fragilité de la démocratie se multiplient notamment au niveau local. Pour inverser la tendance et dynamiser la démocratie locale, il est essentiel de développer la concertation citoyenne et d'accroître la transparence sur la vie locale et l'institution départementale. Plus largement, il importe d'introduire une « culture de la transparence », pour tendre vers plus d'implication citoyenne.

70) Informer utilement tous les citoyens de notre territoire

Le Conseil départemental déploie deux types d'actions afin d'informer utilement tous les citoyens du territoire gardois.

En premier lieu, il élabore et met en œuvre les stratégies et moyens de communication. Les objectifs poursuivis sont les suivants :



- ⇒ Informer, faire connaître et expliquer les orientations de l'assemblée départementale, les actions et les services du Conseil départemental auprès de tous les publics concernés dans le Gard,
- ⇒ Valoriser l'image et les atouts de l'institution et du territoire gardois en partenariat avec les différents acteurs du développement et du territoire,
- ⇒ Écouter et dialoguer avec les usagers et plus largement les citoyens gardois et leur garantir un accueil de qualité dans les différents équipements du Conseil départemental,
- ⇒ Renforcer le sentiment d'appartenance et le lien social entre gardois, anticiper et accompagner les changements de comportement et d'organisation.

En second lieu, il définit les plans de communication et assure la conception des actions de communication et des différents supports : magazine départemental, site internet et réseaux sociaux, relations avec la presse, campagnes de communication, éditions, évènements, publicité et signalétique.

Pour la réalisation de ces objectifs, sont inscrits les crédits suivants :

- animation du site internet : 22 000 € en dépenses de fonctionnement et 105 000 € en dépenses d'investissement,
- évènements externes : 15 000 € en dépenses de fonctionnement,
- petit équipement de communication : 10 000 € en dépenses d'investissement,
- évènements, réceptions : 2 500 € en dépenses de fonctionnement,
- campagnes de communication : 1 295 000 € en dépenses de fonctionnement,
- journal : 130 000 € en dépenses de fonctionnement,
- supports de communication : 335 500 € en dépenses de fonctionnement et 35 000 € en dépenses d'investissement.

Au total pour l'engagement politique « Faire vivre la démocratie locale dans la concertation et la transparence », il est décidé d'inscrire :

En fonctionnement : 1 800 000 € en dépenses

En investissement : 150 000 € en dépenses

## MOYENS ET RESSOURCES - RENDRE POSSIBLE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS EN ADAPTANT LES RESSOURCES AUX BESOINS

Les moyens et ressources se déclinent en 7 engagements de l'administration :

- ❖ Gérer l'institution de manière pérenne
- ❖ Innover et protéger le système d'information et les usages numériques
- ❖ Accompagner et sécuriser la Collectivité dans ses démarches juridiques
- ❖ Préserver durablement les finances du Conseil départemental
- ❖ Développer et piloter une politique RH de qualité
- ❖ Entretien et valoriser notre patrimoine bâti
- ❖ Préserver la santé des agents

### A) Gérer l'institution de manière pérenne

Le bon fonctionnement interne de l'institution départementale, notamment sur un plan matériel ou technique, est un facteur important d'opérationnalité des directions de la Collectivité.

#### 71) Assurer le fonctionnement de l'Assemblée départementale et de la Questure

La mobilisation de moyens au service de l'administration et des élus pour les accompagner dans l'exercice de leur mandat, ou visant à assurer la promotion de l'action départementale en externe est essentiel. A ce titre, l'enregistrement et la transcription des débats du Conseil départemental par un prestataire implique d'inscrire 7 000 € au budget du Département en dépenses de fonctionnement.

Au titre du versement des indemnités de fonctions des élus, 2 372 000 € doivent faire l'objet d'une inscription budgétaire en dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2024, prenant en compte les revalorisations des grilles indiciaires.

L'organisation et la gestion de la formation des élus est également une des composantes essentielles du bon exercice de leur mandat et du bon fonctionnement de l'institution départementale. Il est prévu de mobiliser 33 040 € à cette fin en dépenses de fonctionnement.

Les frais de déplacement liés au mandat évalués à 60 000 €, ainsi que les frais de déplacement liés à la formation des élus, évalués à 2 000 €, conduisent à devoir inscrire les crédits correspondants en dépenses de fonctionnement.

Par ailleurs, afin d'asseoir sa représentativité auprès des pouvoirs locaux, le Conseil départemental cotise à différentes associations d'élus à hauteur de 65 000 en dépenses de fonctionnement [Assemblée des départements de France (ADF), Observatoire régional de Parité d'Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, Association nationale des élus de la Vigne et du Vin (ANEV)].

Le Département subventionne également les associations d'élus : cela nécessite l'inscription de crédits à hauteur de 37 000 € au titre de l'année 2024 en dépenses de fonctionnement.

Enfin, en application des dispositions de l'article L.3123-25 du Code général des collectivités territoriales, pour assurer le fonctionnement de l'association de retraite des conseillers généraux (ARCG) du Gard destinée à honorer les pensions de retraite liquidées et les droits acquis avant le 30 mars 1992, 300 000 € sont inscrits au Budget 2024 en dépenses de fonctionnement.

Au global, les dépenses de fonctionnement sont estimées à 2 876 040 € pour assurer le fonctionnement de l'assemblée départementale et de la questure.

#### 72) Promouvoir les animations d'intérêt local (AIL)

Le Conseil départemental subventionne les animations d'intérêt local portées par les associations ou structures publiques du territoire gardois à hauteur de 207 000 € pour l'exercice budgétaire 2024 en dépenses de fonctionnement.

#### 73) Permettre le fonctionnement interne des services départementaux

Pour le fonctionnement interne des services départementaux, les dépenses de fonctionnement sont de 1 489 365 € et les dépenses d'investissement sont de 35 000 €. La répartition des crédits est la suivante :

##### a) Le service courrier

L'activité de réception, de gestion et de distribution du courrier est un volet important des fonctions supports déclinés au sein de l'Institution départementale. Cette activité recouvre deux domaines d'intervention que sont le suivi administratif du courrier (réception, tri et ouverture du courrier entrant, enregistrement et suivi dans le logiciel « ELISE », numérisation des factures en lien avec la dématérialisation de la chaîne comptable, etc...) et sa distribution.

Le déploiement et la gestion du logiciel de gestion du courrier ELISE mais aussi du I-parapheur (déploiement, formations et accompagnement des utilisateurs etc...) participe de la modernisation des services et du service rendu.

Les dépenses de fonctionnement sont inscrites à hauteur de 476 000 €.

##### b) Les besoins dans le secteur social et médico-social

Des crédits à hauteur de 59 965 €, en dépenses de fonctionnement sont prévus pour le BP 2024.

Il s'agit des achats de fournitures et services nécessaires à l'ensemble des équipes du secteur social et médico-social (produits pharmaceutiques et matériel de consultation pré et post-natales et matériel roulant pour les sages-femmes).

Les dépenses d'investissement pour l'achat de matériel pour les consultations pré et post-natales sont estimées à 35 000 €.

Par ailleurs, le Conseil départemental, en sa qualité de responsable des enfants mineurs qui lui sont confiés, prend en charge leurs déplacements. Les crédits nécessaires sont estimés à 60 000 € en dépenses de fonctionnement.

De plus, il est décidé d'inscrire des dépenses de fonctionnement à hauteur 624 400 € déclinés comme suit :

➤ Fonctionnement de la structure :	373 100 €
➤ Interprétariat :	10 000 €
➤ Prise en charge des frais liés aux actions et informations collectives :	13 300 €
➤ Supervision des équipes du secteur social :	220 000 €
➤ Gestion des conditions d'accueil des usagers :	8 000 €

En particulier, en ce qui concerne les actions collectives avec les usagers, les crédits en dépenses permettent de proposer des collations et des supports de rencontres (petits déjeuners partenariaux, goûters avec les mères et les enfants, sorties culturelles...).

Au total, il est prévu des dépenses de fonctionnement de 744 365 € et des dépenses d'investissement de 35 000 €.

c) La documentation des agents et des élus départementaux (La Doc')

« La Doc' » a pour mission de documenter et d'informer les services et les élus départementaux par la mise à disposition d'ouvrages et de périodiques. Ces derniers sont soit acquis pour les services et les élus, soit acquis pour l'espace documentation qui se situe à l'Hôtel du département pour consultation, prêt, recherche à la demande ou la conception de produits documentaires.

Les crédits de fonctionnement nécessaires pour la gestion des commandes de documentation de l'année 2024 ont été estimés à 144 000 € en dépenses de fonctionnement.

d) L'organisation générale des services départementaux

Afin d'assurer le management général et le pilotage des services du Conseil départemental, il est décidé d'inscrire 125 000 € en dépenses de fonctionnement au BP 2024.

Ce budget permettra de finaliser la cartographie des risques, préalable indispensable à la mise en place d'un contrôle interne, de renouveler la journée de cohésion des agents et d'organiser les réunions de travail et les séminaires réunissant les agents du Conseil départemental.

74) Favoriser la mise en œuvre des programmes européens

Pour favoriser la mise en œuvre des programmes européens, les dépenses de fonctionnement sont inscrites à hauteur de 92 000 €. Les crédits sont répartis comme suit :

a) L'appui technique pour des projets de coopération territoriale

La mise en œuvre et la mobilisation du Fonds social européen + (FSE+) en 2024 nécessitera pour le Conseil départemental de disposer de l'appui technique d'un prestataire et des formations aux agents et élus concernés.

Aussi, il est décidé d'inscrire 14 000 € en dépenses de fonctionnement.

b) La cotisation à des réseaux de coopération territoriale

Dans cette période d'évolution des programmes opérationnels nationaux (nouvelles programmations FEDER, FEADER et FEADER LEADER, déploiement du FSE+) où l'accès à l'information et la mobilisation des réseaux demeurent prépondérantes, les participations et cotisations annuelles aux structures œuvrant dans le champ des dispositifs financiers européens permettent de mobiliser et optimiser les fonds européens au service du développement des habitants et des territoires gardois.

Il est, dès lors, décidé d'inscrire 8 000 € en dépenses de fonctionnement.

c) La Maison de l'Europe de Gard Lozère

La Maison de l'Europe de Gard Lozère assure une promotion de l'Europe et des fonds européens. Elle met en œuvre des formations et une ingénierie pour les projets européens. De plus, elle organise des événements autour de l'Europe, notamment en direction des jeunes.

Pour soutenir cette association, il est donc décidé d'inscrire 5 000 € en dépenses de fonctionnement au budget 2024.

d) Les pôles métropolitains d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR) et le Groupe d'Action Locale (GAL) Cévennes

Afin d'assurer la solidarité territoriale, le Conseil départemental accompagne chaque année financièrement 3 PETR et 2 associations qui interviennent pour développer une action de promotion de l'Europe sur les territoires ruraux et périurbains, notamment à travers le pilotage de Groupes d'Action Locale, (GAL) gestionnaires du programme FEADER-LEADER. Depuis 2023 l'ensemble du territoire départemental est éligible aux fonds FEADER-LEADER.

Il est décidé d'inscrire des crédits en dépenses de fonctionnement à hauteur de 65 000 €.

75) Valoriser les actions départementales

Les équipes du Cabinet de la Présidence, dont le Protocole, ont pour mission l'organisation des réunions et des manifestations qui ont pour but de valoriser et de promouvoir l'ensemble des actions départementales dans tous les domaines de compétences dévolues au Département et dans le respect et la continuité des choix politiques qui sont votés par le Conseil départemental. A ce titre, des supports de communication et des objets promotionnels peuvent être distribués aux partenaires et diverses structures présentes sur le territoire gardois.

Pour la réalisation de ces actions, il est décidé d'inscrire des crédits en dépenses de fonctionnement d'un montant total de 235 080 € ventilés comme suit :

- |                                 |           |
|---------------------------------|-----------|
| ➤ Frais divers d'organisation : | 15 780 €  |
| ➤ Objets promotionnels :        | 152 500 € |
| ➤ Réceptions protocolaires :    | 66 800 €  |

Au total pour l'engagement de l'administration « Gérer l'institution de manière pérenne », il est décidé d'inscrire :

En fonctionnement : 4 899 485 € en dépenses

En investissement : 35 000 € en dépenses

## B) Innover et protéger le système d'information et les usages numériques

Au-delà du parc informatique des collèges, le Conseil départemental s'engage également à innover et protéger le système d'information et les usages numériques en faveur des agents de la Collectivité et de ses administrés.

Dans ce cadre, il est décidé de voter un budget en dépenses d'investissement d'un montant de 7 391 600 € et de 4 852 000 € en fonctionnement, dédié au parc informatique de l'administration. Ce budget permettra la mise en œuvre de projets structurants.

L'augmentation des crédits d'investissement permettra la mise en œuvre de 2 projets majeurs : le déploiement du Très Haut Débit WiGard sur l'ensemble des sites départementaux éligibles et la requalification de l'actuelle Maison du Département.

- Le déploiement du THD Wigard

Ce projet « fibre noire » est l'aboutissement d'une volonté politique de l'exécutif départemental de faire bénéficier les gardoises et gardois du THD sur l'ensemble du territoire.

Le périmètre de ce déploiement concerne 78 sites éligibles (collèges inclus) et 2 data serveurs (Centres de données) situés aux archives départementales et à l'Hôtel Mouret à Nîmes.

Les objectifs sont divers, à savoir :

- ⇒ fournir un service adapté aux usages numériques actuels et une base solide pour l'adoption future de nouvelles technologies et de nouveaux usages,
- ⇒ améliorer la rapidité, la fiabilité et la qualité des flux de données et soutenir les besoins croissants liés aux nouveaux usages numériques,
- ⇒ optimiser la productivité des équipes tout en conservant une forte évolutivité et une faible latence (délai de transmission dans les communications informatiques),
- ⇒ générer des économies substantielles à moyen terme en supprimant les intermédiaires (opérateurs télécoms) et en anticipant le besoin exponentiel,
- ⇒ améliorer la performance des applications,
- ⇒ bénéficier d'un support évolutif flexible, pérenne et pertinent pour les années à venir,
- ⇒ disposer d'un réseau fermé de type GFU (groupement fermé d'utilisateurs : réseau de communication indépendant réservé exclusivement aux usages de la collectivité) qui permet

non seulement de renforcer la sécurité mais aussi d'avoir une parfaite maîtrise des flux et de leurs coûts en toute autonomie et ce, toujours dans un souci d'amélioration du service rendu à l'utilisateur.

A ce titre, 4 152 000 € sont à mobiliser en dépenses d'investissement comprenant les frais de raccordement au réseau Wigard avec 20 ans d'abonnement au service inclus.

A cette dépense doit se rajouter 440 000 € pour l'achat et l'installation de 40 commutateurs NRO (Nœud de Raccordement Optique). Cette opération « One Shot » présente le triple avantage de :

- fléchir la dépense entièrement en investissement avec une récupération de la TVA à hauteur de 16 %,
- générer une diminution a minima de 500 000 € des coûts de fonctionnement par an sur 20 ans,
- maîtriser les coûts du service tout en permettant d'adapter le débit aux besoins en toute autonomie.

- L'Hôtel du Département et la Maison du Département

Dans le cadre du projet de requalification de la Maison du Département, 450 000 € de crédits en dépenses d'investissement sont nécessaires, ventilés comme suit :

- 150 000 € de câblage,
- 300 000 € pour équiper numériquement le bâtiment.

En fonctionnement, les 40,9% des crédits de fonctionnement supplémentaires sont nécessaires afin de :

- ⇒ renforcer la sécurisation du système d'information et du travail hybride grâce à la suite Microsoft Windows Enterprise E3 (Suite Microsoft office 365),
- ⇒ prendre en compte la montée en débit de tous les sites départementaux lancée en 2023,
- ⇒ permettre la bascule en mode hébergé (SaaS) de plus en plus d'applications,
- ⇒ faire face à l'augmentation des prix de la maintenance matérielle et logicielle,
- ⇒ couvrir les besoins en assistance technique pour adapter le système d'information aux enjeux de demain.

Le renouvellement du contrat pour les logiciels collaboratifs et bureautiques Microsoft Office 365 se produira en juin 2024. Le Département a, jusqu'ici, profité de prix bloqués sur trois ans mais la tarification et les fonctionnalités ayant évolué entre temps, la révision du contrat est l'occasion d'actualiser les licences de ces outils.

Il est décidé de faire évoluer les licences actuelles vers le niveau E3 qui présente un meilleur rapport qualité/prix (compte tenu de la forte augmentation des tarifs sur les licences actuelles).

L'abonnement à Office 365 E3 présente de nombreux avantages :

- Simplification et modernité des usages
  - des capacités fortement augmentées pour la messagerie et les fichiers (Onedrive),
  - la possibilité de travailler à plusieurs et en même temps sur un même fichier (avec Excel, Word, ...),
  - un environnement de travail Windows allégé et plus stable,
  - la possibilité d'organiser des webinaires et des événements publics avec Teams,
  - un VPN toujours connecté sans gestion par l'utilisateur,

- l'ajout régulier de nouvelles fonctionnalités dans les logiciels bureautiques (collaboration, simplicité d'usage, performances, ...).
- Sécurité et RGPD
  - une protection renforcée contre les menaces provenant d'internet ou de logiciels malveillants,
  - le contrôle des logiciels non recommandés utilisés sur les postes de travail (source de dysfonctionnements et de risques de sécurité),
  - une meilleure protection des informations d'identification des utilisateurs,
  - l'enregistrement en continu des documents bureautiques,
  - la découverte assistée des données sensibles (RGPD),
  - la gestion de la durée de vie des fichiers (droit à l'oubli, archivage...),
  - le chiffrement des emails pour protéger les contenus sensibles,
  - des outils pour accélérer la mise en conformité du parc, et ainsi renforcer la sécurité globale du système d'information.
- Efficacité de gestion
  - la simplification de l'administration du parc, libérant du temps pour les tâches à valeur ajoutée,
  - l'allongement du cycle de vie des outils de 18 mois à 30 mois, réduisant les perturbations liées aux réinstallations périodiques pour les utilisateurs.

Le parc cible est composé de 3 250 utilisateurs équipés de postes individuels et 1 200 assistants familiaux et agents des collègues.

Concernant les coûts, 1 527 480 € sont à mobiliser en dépenses de fonctionnement pour la mise à niveau de la suite Office. En effet, les licences Office 2019 installées sur le parc informatique n'auront plus de support à compter d'octobre 2025 et de ce fait, il n'y aura plus de compatibilité avec Office 365 et plus de mises à jour sur les versions majeures ni sur celles de sécurité. L'achat de nouvelles licences Office 2021 pour un coût annoncé de 2 000 000 € poserait le même problème avec une fin de support en octobre 2026.

De plus, le bouclier de l'accord entreprise Offices s'arrêtant le 1<sup>er</sup> juillet 2024, les tarifs de l'abonnement de la suite Office 365 (outils collaboratifs en ligne +sécurité) seront supérieurs de 30 % au tarif actuel. Ainsi, le choix d'un abonnement groupé (package Office M 365 E3) est le modèle économique actuellement le plus avantageux et qui couvre tous les besoins d'évolution, de sécurité et de compatibilité.

76) Déployer et maintenir en condition opérationnelle les postes de travail et les équipements d'infrastructures informatiques

a) Les cotisations

Il est décidé, en dépenses de fonctionnement, l'inscription d'un montant de 38 800 € pour le paiement des cotisations : OpenIG, Capdémat, centrales d'achat (RESAH et CAIH).



## b) Les services télécoms

Il est décidé, en dépenses de fonctionnement, l'inscription d'un montant de 997 200 € pour le paiement aux opérateurs des services télécoms de l'administration :

- Téléphonie fixe et liaisons inter sites (data et internet) :	748 000 €
- Téléphonie mobile :	223 800 €
- Liaisons très haut débit (Gecko et THD'OC) :	23 000 €
- Envoi de SMS en nombre :	2 400 €

Ce budget 2024 est dimensionné afin de satisfaire les besoins croissants liés aux nouveaux usages numériques en augmentant les débits des sites départementaux, et répondre aux besoins de mobilité en proposant des services télécoms adaptés dans l'attente de la mise en production de notre réseau GFU.

## c) Les équipements d'infrastructures informatiques

En 2024, plusieurs chantiers sont prévus aux fins de :

- ⇒ déployer le Très Haut Débit WiGard sur les 55 sites départementaux et les 23 collèges éligibles,
- ⇒ procéder aux travaux de câblage et installer les nouveaux équipements réseau et informatiques suite au déménagement Hôtel du Département/Maison du Département,
- ⇒ moderniser le réseau informatique interne de tous les bâtiments départementaux par le remplacement des actifs (switchs et bornes Wifi),
- ⇒ équiper la nouvelle maison départementale au Château d'Assas (raccordement fibre, déploiement du Wifi, des équipements informatiques et des solutions d'accueil au public),
- ⇒ connecter le parc Meynier au THD Gecko de Nîmes Métropole,
- ⇒ microsegmenter le réseau afin de renforcer la sécurité des données, des applications métier et des systèmes critiques du SI en limitant la propagation de menaces et en réduisant la surface d'attaque globale,
- ⇒ sécuriser les données, l'accès internet et les moyens d'accès au réseau du Département,
- ⇒ permettre et faciliter l'accès aux données du Conseil départemental en mettant en œuvre un outil de gestion et d'interfaçage de données dans le cadre de la démarche DATA,
- ⇒ sécuriser nos données en externalisant la dernière sauvegarde dans le Cloud.

### §1. L'acquisition d'équipements d'infrastructure (Investissement)

Il est décidé, en dépenses d'investissement, l'inscription d'un montant de 5 432 600 € dont les crédits sont ventilés comme suit :

- Déploiement du THD WiGard :	4 152 000 €
- Achat et installation commutateurs NRO :	440 000 €
- Raccordement du parc Meynier au THD Gecko :	15 800 €
- Logiciels d'infrastructure :	204 200 €
- Câblage réseau des bâtiments :	250 000 €
- Réseau et téléphonie fixe (sécurisation, matériels et extension) :	176 800 €
- Microsegmentation du réseau :	56 600 €
- Logiciels de gestion d'interfaçage de la donnée :	50 000 €
- Matériels et logiciels de téléphonie :	77 200 €
- Serveurs :	10 000 €

## §2. La maintenance d'équipements d'infrastructures informatiques

Il est décidé, en dépenses de fonctionnement, l'inscription d'un montant de 1 168 600 € dont les crédits sont ventilés comme suit :

- Abonnement Microsoft Office 365 niveau E3 (partie systèmes) :	612 000 €
- Maintenance des matériels, logiciels systèmes, réseaux, bases de données :	237 800 €
- Sécurisation de la sauvegarde dans le Cloud et Azure AD* :	115 000 €
- Assistance technique et transfert de compétences :	96 600 €
- Abonnement au logiciel de sauvegarde des données Veeam :	58 000 €
- Maintenance des matériels et logiciels télécoms :	39 200 €
- Petits équipements :	10 000 €

\*Abonnement à des services en nuage (Cloud) permettant la récupération de la FCTVA.

### d) Les postes de travail numériques, terminaux de téléphonie et moyens d'impression

En 2024, les projets et les objectifs fixés au niveau des postes de travail numériques, des terminaux de téléphonie et des moyens d'impression sont les suivants :

- ⇒ soutenir le travail hybride (présentiel/distanciel) en déployant des systèmes de visioconférence simples et accessibles dans les salles de réunion,
- ⇒ poursuivre la campagne de renouvellement des smartphones et étendre la dotation et le service associé (abonnement data) afin de fournir un package pour l'utilisateur nomade,
- ⇒ assurer l'exploitation et la maintenance des matériels et logiciels bureautiques,
- ⇒ remplacer 100 photocopieurs dans le cadre du renouvellement du parc à 6 ans,
- ⇒ poursuivre le déploiement des doubles écrans,
- ⇒ déployer le nouveau système d'exploitation Windows 11 afin d'anticiper la fin du support de Windows 10 en 2025.

## §1. L'acquisition des postes de travail numériques

Il est décidé, en dépenses d'investissement, l'inscription d'un montant de 1 357 000 € dont les crédits sont ventilés comme suit :

- Maintien en condition opérationnelle du parc informatique :	521 000 €
- Matériels informatiques liées à l'opération MDD/HDD :	300 000 €
- Moyens d'impression (copieurs et traceurs) :	171 000 €
- Systèmes de visio-conférence :	152 000 €
- Déploiement des doubles écrans :	100 000 €
- Terminaux de téléphonie mobile :	53 000 €
- Divers périphériques :	38 000 €
- Equipement MDD Château d'Assas :	12 000 €
- Logiciels systèmes des postes de travail :	10 000 €

## §2. Maintenance des postes de travail numériques

Il est décidé, en dépenses de fonctionnement, l'inscription d'un montant de 244 000 € dont les crédits sont ventilés comme suit :

- Coût copieurs, imprimantes et traceurs :	162 000 €
- Logiciels bureautiques :	13 000 €
- Pièces détachées et consommables :	35 000 €

- Assistance technique :

34 000 €

#### 77) Optimiser et moderniser les solutions logicielles

##### a) L'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) et la maîtrise d'œuvre (Moe)

Pour l'année 2024, les dépenses de fonctionnement d'AMO et de Moe sont estimées à 214 030 €. Ce budget permettra notamment d'accompagner les équipes RH dans leur transformation numérique et la sécurisation des données, de permettre la mise en place du nouveau portail des aides relatif à l'attribution des subventions, d'activer la mise en place du système d'archivage électronique et de la nouvelle nomenclature comptable M57.

##### b) Les applications métiers

En 2024, il est décidé notamment de :

- ⇒ poursuivre la mise en place du nouveau module Enfance avec le portail des frais et l'accompagnement au changement afin d'apporter une réponse logicielle en adéquation avec les besoins de la direction de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE),
- ⇒ mettre en œuvre le nouveau système d'information de l'Aide aux Personnes Agées national (APA),
- ⇒ mettre en adéquation le logiciel d'aide sociale Génésis avec la réorganisation de la DGADS,
- ⇒ mettre en place un logiciel de gestion du recrutement et un logiciel de gestion de l'évaluation des risques de la santé et la sécurité au travail (en mode Saas) pour la DRH.

Par ailleurs, il est à noter l'évolution structurelle du marché et des éditeurs vers le mode SaaS (Cloud). En effet, en sus des 29 applications en mode SaaS en 2023, 4 autres devraient également être hébergées par les éditeurs en 2024, ce qui engendre un transfert de dépenses de la section d'investissement vers la section de fonctionnement.

Aussi, il est décidé d'inscrire 587 000 € en dépenses d'investissement pour le déploiement d'applications et matériels associés.

Concernant les dépenses de fonctionnement, il est décidé d'inscrire le montant de 822 270 € répartis comme suit :

- 481 680 € en fonctionnement pour la maintenance des applications et matériels associés,
- 328 590 € en fonctionnement pour l'hébergement des applications en mode SaaS,
- 12 000 € en fonctionnement pour l'hébergement du site internet (services en nuage/Cloud permettant la récupération de la FCTVA).

#### 78) Sécuriser le système d'information

1 333 700 € de crédits en dépenses de fonctionnement sont nécessaires à la mise en œuvre et à la poursuite d'actions de prévention, de remédiation et de sécurisation du système d'information départemental.

Ce poste de dépenses permettra notamment de :

- ⇒ sécuriser les outils bureautiques et collaboratifs Microsoft Office 365 niveau E3,
- ⇒ maintenir l'antivirus intelligent déployé sur les postes et serveurs,
- ⇒ maintenir les outils de recherche de vulnérabilités et de failles de sécurité sur les serveurs et applications,
- ⇒ poursuivre avec le service externalisé d'observation et d'alerte en cas de cyber attaque sur Office 365 (SOC),
- ⇒ maintenir les outils de filtrage des emails malveillants,
- ⇒ poursuivre la campagne de sensibilisation et de prévention contre l'hameçonnage,
- ⇒ bénéficier d'une expertise technique en cas de cyberattaque et d'outils collaboratifs de secours en cas de crise cyber,
- ⇒ réaliser différents audits de détection des failles, et disposer d'une assistance et de ressources de remédiation,
- ⇒ mettre en œuvre un outil de gestion et de partage de mots de passe,
- ⇒ réaliser des formations et des sensibilisations ciblées pour les agents et renforcer la culture de la cybersécurité des usages.

Les crédits votés en dépenses de fonctionnement à hauteur de 1 333 700 € sont ainsi déployés :

- Abonnement messagerie Office 365 (partie sécurité) :	915 480 €
- Antivirus postes et serveurs (EDR) :	106 200 €
- Service d'observation et d'alerte sur Office 365 (SOC) :	70 000 €
- Filtrage des emails malveillants :	45 000 €
- Service de recherche des failles et vulnérabilité :	55 000 €
- Audits de sécurité et remédiation :	65 000 €
- Prévention du « phishing » :	30 000 €
- Assistance, sensibilisations et transferts de compétences :	33 000 €
- Gestionnaire de mots de passe :	10 000 €
- Outils collaboratifs de secours :	2 520 €
- Petits matériels de cyber sécurité :	1 500 €

#### 79) Favoriser les nouveaux usages du numérique

En premier lieu, 31 000 € de crédits en dépenses de fonctionnement sont nécessaires afin de continuer à promouvoir, assister, former et accompagner aux nouveaux usages numériques les utilisateurs, ventilés comme suit :

- Bibliothèque numérique :	7 500 €
- Outil d'évaluation des compétences numériques (logiciel PIX) :	12 000 €
- Accompagnement à la plateforme collaborative Sharepoint :	10 000 €
- Hébergement sauvegarde de sites :	1 500 €

En second lieu, il convient de prévoir 17 400 € de crédits pour la gestion du Système d'Information Géographique (SIG) car le SIG participe à la stratégie data en valorisant la donnée géographique dans la prise de décision en cas de gestion de crise.

Les crédits votés pour la plateforme SIG 3LIZ sont les suivants :

- en investissement (suite du développement 3LIZ) :	15 000 €
- en fonctionnement (Hébergement, maintenance et support 3LIZ) :	2 400 €

Au total pour l'engagement de l'administration « Innover et protéger le système d'information et les usages numériques », il est décidé d'inscrire :

En fonctionnement : 4 852 000 € en dépenses

En investissement : 7 391 600 € en dépenses

### C) Accompagner et sécuriser la Collectivité dans ses démarches juridiques

La mise en œuvre des politiques publiques se décline dans le respect du principe de légalité, à travers l'accompagnement fonctionnel des services de la collectivité à cette fin. La protection des données personnelles constitue également un cadre juridique de référence, impératif, en matière d'action publique départementale au service des gardoises et des gardois.

#### 80) Protéger les données personnelles

Conformément à la réglementation européenne, le Conseil départemental s'est engagé fermement à protéger les données personnelles. Cela requiert de l'administration qu'elle mette en œuvre les actions suivantes :

- ⇒ organiser en interne la conformité notamment par la tenue d'un registre des traitements, l'information et l'accompagnement des agents et l'élaboration de chartes. En particulier, cela implique pour la Collectivité d'être en mesure de pouvoir démontrer à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) la conformité de ses usages, de déterminer les mesures techniques et organisationnelles de sécurité des données personnelles adéquates.
- ⇒ assurer la communication, en toute transparence, de la nature des traitements effectués ; collecter et gérer la traçabilité des consentements libres et éclairés et garantir le respect des droits en matière d'accès des personnes concernées par des traitements de leurs données personnelles.

Il est à ce titre inscrit 450 € en dépenses de fonctionnement.

#### 81) Maintenir une sécurité juridique optimale

##### a) Le conseil auprès de l'institution départementale et la défense de ses intérêts

Le Conseil départemental doit conduire ses politiques dans le respect du droit et faire prévaloir le principe de légalité dans la production des normes juridiques et décisions qu'il est conduit à prendre au titre de la mise en œuvre des politiques publiques départementales. Il peut par ailleurs être contraint de défendre ses intérêts dans le cadre des différends pouvant naître devant les différentes juridictions.

Au titre du conseil et de l'accompagnement juridique (rédaction d'analyses juridiques, aide à la décision, assistance juridique sur des projets complexes), 35 000 € sont inscrits au titre de l'exercice 2024 en dépenses de fonctionnement.

Au titre de la représentation des intérêts du Conseil départemental dans le cadre de la gestion des contentieux devant les tribunaux, voire en phase pré-contentieuse à travers les procédures de règlement amiable des litiges, il est décidé d'inscrire 101 000 € en dépenses de fonctionnement.

La défense des intérêts de la collectivité intègre celle de ses agents dans le cadre du dispositif légal de la protection fonctionnelle. Il s'agit des dépenses liées à l'accompagnement des agents de la collectivité victimes d'agression dans le cadre de leurs fonctions.

Ces dépenses permettent de prendre en charge les frais de procédure engagés par les intéressés, ceux directement engagés par la collectivité à ce titre, les réparations des différents préjudices subis par les agents victime, ainsi que les dépenses connexes à des procédures opposant le Département à des tiers (constats d'huissier, etc...). Il est décidé d'inscrire 7 000 € de crédits en dépenses de fonctionnement au titre du budget 2024.

Par ailleurs, la mise en place, effective depuis 2023, d'un référent alerte éthique au sein de la collectivité et le choix d'une externalisation de la fonction via un prestataire extérieur pouvant être sollicité en 2024, nécessite l'inscription de 10 000 € de crédits en 2024 en dépenses de fonctionnement.

Enfin, le Conseil départemental souhaite contribuer au fonctionnement des organismes à caractère juridique et d'intérêt social évident. Des crédits en dépenses de fonctionnement à hauteur de 6 000 € sont inscrits à ce titre.

Au global, il est inscrit 159 000 € de dépenses de fonctionnement.

#### b) La commande publique

Fonction traditionnelle, l'accompagnement des directions opérationnelles dans la sécurisation des procédures de passation et d'exécution des marchés de la collectivité, ainsi que le conseil juridique au service de la gestion et de la prévention des contentieux constituent un enjeu essentiel pour le Département.

La passation d'un marché public, soumise à des règles de procédure et de publicité impératives, implique la mobilisation de crédits conséquents pour la publication des avis de publicité et d'attribution des marchés publics sur différents supports de publication (BOAMP, journaux d'annonces légales, Journal officiel de l'Union européenne). Pour cela, sont sollicités :

- un montant de 100 000 € au titre des dépenses de fonctionnement,
- un montant de 75 000 € au titre des dépenses d'investissement.

Sur un plan plus stratégique, et de manière complémentaire, le Conseil départemental a la volonté de mettre en œuvre une stratégie de développement d'une véritable politique d'achat, volontariste et ambitieuse. L'achat public participe en effet de la mise en œuvre des politiques publiques, le Conseil départemental injectant annuellement et en moyenne dans l'économie, notamment locale, plus de 110 millions d'euros à travers ce levier.

La construction, au sein de l'institution départementale et en collaboration avec les directions acheteuses, d'une véritable « fonction achat » au service du développement économique du territoire, poursuit donc plusieurs finalités identifiées à savoir :

- ⇒ rechercher un meilleur niveau de service et de performance économique, environnementale et qualitative des achats à travers un juste prix,
- ⇒ parvenir à une définition adaptée du besoin,
- ⇒ développer la relation fournisseurs.

Cette démarche doit continuer à se concrétiser à travers la généralisation de l'intégration des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics, préfiguration d'un **Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsable (SPASER)** dont l'élaboration a été entreprise en 2023.

Ce Schéma doit contribuer à transformer profondément l'acte d'achat de la collectivité pour en faire un acte politique et une illustration des politiques publiques définies et mises en œuvre à l'échelle du territoire gardois.

Dans ce cadre, 40 000 € sont inscrits au budget 2024, en dépenses de fonctionnement, aux fins de sollicitation d'un prestataire externe pour accompagner sur un plan méthodologique le Conseil départemental dans la construction d'un SPASER.

Emarge également à cette démarche le déploiement d'actions de sensibilisation et de formation aux marchés publics, ou plus spécifiques à une composante de l'achat, nécessitant l'inscription de crédits à hauteur de 4 000 € en dépenses de fonctionnement.

Enfin, l'inscription de 300 € en dépenses de fonctionnement au budget 2024 doit couvrir la cotisation annuelle à l'association des acheteurs publics, association permettant un échange de bonnes pratiques et d'assistance en matière d'achat public.

Concernant la commande publique, les dépenses de fonctionnement sont inscrites à hauteur de 144 300 € et les dépenses d'investissement sont évaluées à 75 000 €.

Au total pour l'engagement de l'administration « Accompagner et sécuriser la Collectivité dans ses démarches juridiques », il est décidé d'inscrire :

En fonctionnement :	303 750 € en dépenses
En investissement :	75 000 € en dépenses

#### D) Préserver durablement les finances du Conseil départemental

Au travers du budget primitif 2024 qui se veut être un budget ambitieux dans ses réalisations pour le plus grand bénéfice des gardoises et des gardois, le Conseil départemental s'inscrit, cette année encore, dans une démarche de responsabilité afin de ne pas obérer, pour l'avenir, ses marges de manœuvre.

Dans ces conditions, ce budget primitif respecte une logique de prudence et de sincérité, tant en fonctionnement qui dégage une épargne brute d'un montant de 52 694 589,30 €, qu'en investissement avec la poursuite d'une politique d'endettement maîtrisé dans l'attente de l'affectation du résultat de 2023 sur l'exercice 2024 lors du vote du budget supplémentaire.

82) Exécuter le budget dans une démarche prudentielle et de sincérité

a) Les opérations réelles

§1. L'exécution comptable courante

Afin d'assurer l'exécution comptable des opérations de gestion et des produits financiers notamment en fin d'exercice tels que le paiement de certains frais bancaires, intérêts moratoires, reversements et restitutions de taxes versées à tort par l'Etat, il est décidé d'inscrire 1 324 000 € en dépenses de fonctionnement dont :

- 200 000 € pour la gestion des stocks du laboratoire départemental d'analyses,
- 4 000 € pour d'éventuels frais bancaires,
- 10 000 € pour d'éventuels versements assimilés sur rémunérations,
- 500 000 € de restitutions de taxes versées à tort par l'Etat,
- 10 000 € d'intérêts moratoires et pénalités sur marchés,
- 600 000 € d'autres charges diverses de gestion courante.

De manière corollaire, il est prévu 1 250 000 € en recettes de fonctionnement dont :

- 200 000 € au titre de la gestion des stocks du laboratoire départemental d'analyse,
- 1 000 000 € au titre des produits de participation,
- 50 000 € d'éventuelles autres redevances et recettes.

§2. La gestion des indus

Pour l'année 2024, il est prévu 1 051 000 € en dépenses de fonctionnement en prévision d'admissions en non-valeur de titres de recettes émis par le Conseil départemental pour lesquels la Paierie départementale est dans l'incapacité de pouvoir recouvrer (1 040 000 €), ou pour lesquels il y a une décision de justice prononçant l'effacement de la créance (11 000 €).

§3. Les charges spécifiques

Il est décidé d'inscrire, au BP 2024, 200 000 € en dépenses de fonctionnement en prévision d'opérations spécifiques concernant des annulations de titres émis sur exercices antérieurs.

§4. La procédure de clôture budgétaire

A l'instar des BP 2022 et 2023, il est décidé d'inscrire un montant de 10 000 € en fonctionnement, à la fois en dépenses et en recettes.

§5. Les provisions

Dans cadre du suivi des provisions, il est décidé d'inscrire 820 000 € en dépenses de fonctionnement, dont :

- 400 000 € au titre des dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement,
- 400 000 € au titre des dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants,
- 20 000 € au titre des dotations aux provisions pour risques et charges financières (garanties d'emprunt).



## §6. Les prestations d'études financières et la cotisation à l'AFIGESE

Il est décidé d'inscrire 600 000 € en dépenses de fonctionnement afin de doter le Conseil départemental de la possibilité de recourir à un cabinet de finances publiques pour des études et/ou de l'assistance dans le domaine financier, fiscal et budgétaire, et afin de faire face à d'éventuels besoins de la collectivité en termes de gestion des ressources et organisation des services.

Par ailleurs, il est également décidé d'inscrire 1 000 € en dépenses de fonctionnement afin de pouvoir renouveler l'adhésion du Département à l'AFIGESE qui est un réseau de financiers, gestionnaires, évaluateurs et manageurs des collectivités territoriales.

## §7. La compensation des transferts de compétence

Afin de pouvoir honorer les dépenses obligatoires relatives aux transferts de compétences du Département vers d'autres collectivités, sont inscrits des crédits en dépenses de fonctionnement d'un montant de 26 820 141 € ventilés comme suit :

- 26 477 447 € pour la compétence transport,
- 244 434 € pour la compétence du port du Grau du Roi,
- 98 260 € pour la compétence déchets.

## §8. La Dotation globale de fonctionnement (DGF) et autres dotations

La DGF prévisionnelle pour le Conseil départemental du Gard est de 107 112 006 € de recettes de fonctionnement pour l'année 2024 (contre 107 361 924 € au BP 2023). En légère baisse, elle est composée des dotations ci-après :

- 64 462 895 € de Dotation forfaitaire,
- 13 430 744 € de Dotation et péréquation urbaine,
- 29 218 367 € de Dotation de compensation.

Au titre des autres dotations et participations, elles sont estimées au total :

- en recettes de fonctionnement à 31 019 449 € pour l'année 2024 (contre 30 462 618,76 au BP 2023). Il s'agit des dotations suivantes :
  - 4 173 369 € de Dotation Générale de Décentralisation (DGD),
  - 20 004 476 € de Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP),
  - 6 841 604 € de Dotations pour transfert de compensation d'exonération de fiscalité directe locale
- en recettes d'investissement à 190 302 € correspondant à la part forfaitaire de la dotation de soutien à l'investissement.

## §9. Les impôts et taxes perçus

Le montant de l'attribution d'impôts et taxes (hors droits d'enregistrement) revenant au Conseil départemental pour l'année 2024 est estimé à 182 806 085 € au total qu'il convient d'inscrire en recettes de fonctionnement. Plus précisément, il s'agit des impôts et taxes ci-après :

- 132 000 000 € de Taxes Sur les Conventions d'Assurance (TSCA)
- 2 844 000 € d'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)
- 17 732 085 € de Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)

- 12 400 000 € de Frais de gestion de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
- 200 000 € d'autres impôts ou locaux ou assimilés
- 11 000 000 € de Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE)
- 6 300 000 € de Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE)
- 30 000 € de Redevance des mines
- 300 000 € de Taxe additionnelle à la taxe de séjour

Par ailleurs, s'agissant de la taxe départementale de publicité foncière et droit départemental d'enregistrement et de la taxe départementale additionnelle à certains droits d'enregistrement (dits communément Droits de Mutation à Titre Onéreux DMTO), les recettes ont été estimées à 135 000 000 €. Une recette de 600 000 € doit également être inscrite au titre de la taxe départementale additionnelle à certains droits d'enregistrement.

Par conséquent, il est décidé d'inscrire le montant de 135 600 000 € au BP 2024.

Enfin, s'agissant :

- de la fraction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) compensatoire attribuée aux départements en raison de la perte de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), il est décidé d'inscrire 260 000 000 € en recettes de fonctionnement,
- de la fraction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) compensatoire attribuée aux départements en raison de la perte de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), il est décidé d'inscrire 35 000 000 € en recettes de fonctionnement.

#### §10. Les Fonds de péréquation

Au titre du Fonds national de péréquation des DMTO perçus par les départements, sont inscrits au BP 2024 les crédits de fonctionnement suivants :

- En dépenses : 19 261 026 €
- En recettes : 19 448 220 €

Ces montants feront l'objet d'un ajustement par décision modificative 2024 après notification de l'Etat.

#### §11. Le Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

S'agissant du FCTVA, il est décidé d'inscrire en recettes les crédits suivants :

- En fonctionnement : 300 000 €
- En investissement : 11 000 000 €

#### b) Les opérations d'ordre

Au BP 2024, les opérations d'ordre représentent :

- En fonctionnement : 76 611 589,30 € en dépenses et 23 917 000,00 € en recettes
- En investissement : 58 122 000,00 € en dépenses et 110 816 589,30 € en recettes

A l'équilibre au global (134 733 589,30 €), les dépenses et les recettes des opérations d'ordre se répartissent en opérations d'ordre de section à section, opérations patrimoniales et opérations pour l'équilibre budgétaire.

## §1. Les opérations d'ordre de section à section

Les opérations d'ordre de section à section sont enregistrées sur les chapitres « 040 » en investissement et « 042 » en fonctionnement. Les dépenses du chapitre 040 sont toujours égales aux recettes du chapitre 042 et réciproquement.

Ces opérations d'ordre de section à section peuvent être classées en grandes catégories :

- ⇒ l'amortissement des immobilisations,
- ⇒ la reprise des subventions transférables,
- ⇒ la procédure de neutralisation budgétaire de l'amortissement des bâtiments administratifs et scolaires,
- ⇒ la quote-part sur 2023 du canon emphytéotique encaissé en 2017, et relatif au BEA Gendarmeries.

La première catégorie se traduit par des dépenses en section de fonctionnement et des recettes en section d'investissement, les trois autres par des recettes en section de fonctionnement et des dépenses en section d'investissement.

Pour 2024, elles s'élèvent respectivement à la somme de :

- dotations aux amortissements :	70 000 000 €
- reprise en section de fonctionnement des subventions transférables :	9 361 415 €
- neutralisation des amortissements :	14 085 585 €
- BEA Gendarmeries :	470 000 €

Soit un total de 70 000 000 € concernant les dépenses de fonctionnement et les recettes d'investissement et un total de 23 917 000 € concernant les dépenses d'investissement et les recettes de fonctionnement.

## §2. Les opérations patrimoniales

Les opérations d'ordre patrimoniales sont enregistrées sur le chapitre « 041 ». Ce chapitre retrace l'ensemble des dépenses et des recettes d'ordre budgétaire à l'intérieur de la section d'investissement. Les dépenses sont toujours égales aux recettes. D'un montant global de 34 205 000 €, elles concernent :

- ⇒ l'affectation des frais d'études et d'insertion suivis de réalisation,
- ⇒ l'affectation sur les comptes de travaux ou d'immobilisations définitives des avances versées,
- ⇒ les subventions versées en nature (dont cessions à titre gratuit par le Conseil départemental à un tiers).

Les montants s'élèvent respectivement à la somme de :

- affectation des frais d'étude et d'insertion :	2 200 000 €
- affectation sur les comptes de travaux ou d'immobilisations définitives des avances versées :	23 000 000 €
- subventions versées en nature :	1 100 000 €
- opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie :	7 905 000 €

### §3. Les opérations pour l'équilibre budgétaire

Afin de réaliser l'équilibre de la section de fonctionnement, il est décidé d'inscrire au chapitre « 023 » un montant de 6 611 589,30 € en dépenses. Ce même montant est reporté en recettes à la section d'investissement au chapitre « 021 ».

#### 83) Maîtriser l'endettement

La maîtrise de l'endettement est une préoccupation constante de la Collectivité afin de pouvoir assurer le financement d'une partie de ses dépenses d'investissement tout en maintenant une capacité de désendettement correcte, et en tout état de cause inférieure à 10 ans.

Par ailleurs, il est nécessaire d'assurer une veille permanente afin de doter la collectivité d'un niveau de trésorerie suffisant pour permettre le règlement des dépenses courantes.

Dans ces conditions, il est décidé pour l'année 2024 d'inscrire :

- en fonctionnement : 11 770 000 € en dépenses
- en investissement : 53 005 000 € en dépenses et 124 596 401,13 € en recettes

##### a) La gestion de la trésorerie

S'agissant de la trésorerie départementale, il est voté un budget de 190 000 € en dépenses de fonctionnement, à l'identique du BP 2023, qui comprend :

- 100 000 € pour le paiement d'éventuels intérêts en cas de tirages sur les lignes de trésorerie,
- 50 000 € pour le paiement des intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs et
- 40 000 € pour le paiement de frais bancaires.

##### b) La gestion de la dette

S'agissant de la dette départementale, il est décidé d'inscrire :

- En dépenses :
  - 180 000 € en fonctionnement au titre des frais de services bancaires et assimilés,
  - 11 400 000 € en fonctionnement au titre des intérêts à régler aux échéances de remboursement d'emprunt,
  - 45 100 000 € en investissement au titre du remboursement en capital des échéances de remboursement d'emprunt,
  - 7 905 000 € en dépenses d'investissement au titre des emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie dans le cadre d'une gestion active de la dette à l'aide de produits mixtes (montant reporté en recettes)
- En recettes :
  - 116 691 401,13 € en investissement au titre de l'emprunt d'équilibre, dans l'attente de l'affectation du résultat 2023 sur 2024 lors du budget supplémentaire 2024,
  - 7 905 000,00 € en investissement au titre des emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie dans le cadre d'une gestion active de la dette à l'aide de produits mixtes (de même montant qu'en dépenses)

c) Les intérêts courus non échus (ICNE)

S'agissant des ICNE, un montant de 300 000 € en dépenses de fonctionnement a été estimé pour leur comptabilisation sur l'exercice 2024.

Au total pour l'engagement de l'administration « Préserver durablement les finances du Conseil départemental », il est décidé d'inscrire :

- Opérations réelles :

En fonctionnement : 62 157 167,00 € en dépenses et 772 545 760,00 € en recettes

En investissement : 53 005 000,00 € en dépenses et 135 786 703,13 € en recettes

- Opérations d'ordre :

En fonctionnement : 76 611 589,30 € en dépenses et 23 917 000,00 € en recettes

En investissement : 58 122 000,00 € en dépenses et 110 816 589,30 € en recettes

E) Développer et piloter une politique RH de qualité

84) Répondre aux enjeux du dialogue social

Au titre de l'organisation et du suivi des instances représentatives du personnel, et notamment afin d'assurer l'enregistrement et la retranscription des séances, l'inscription d'un montant de 28 000 € est sollicitée en dépenses de fonctionnement.

En outre, pour financer des études, des analyses et des diagnostics qui seraient commandités par le Comité social territorial, il est décidé d'inscrire 2 500 € en dépenses de fonctionnement.

Enfin, pour assurer l'organisation et le suivi des conseils de discipline, il convient de prévoir au budget 1 000 € en dépenses de fonctionnement.

- Les diverses dépenses de fonctionnement pour répondre aux enjeux du dialogue social sont estimées à 31 500 €.

85) Encourager et développer les compétences professionnelles des agents

Les évolutions du territoire en termes socio-démographiques, les évolutions technologiques ou encore les enjeux environnementaux auxquels les collectivités territoriales font face constituent autant de facteurs impactant directement la manière de travailler au quotidien des agents départementaux. Face à ce défi d'adaptabilité permanente, avec des métiers qui se transforment et afin d'assurer un service public de qualité, la Collectivité a arrêté sa stratégie dans son plan de formation 2022-2024.

Celui-ci encourage, en outre, le développement des compétences professionnelles des agents en prévoyant, parallèlement aux formations statutaires obligatoires, des formations liées à l'emploi actuel de l'agent.

Les évolutions citées plus haut ont également un impact direct sur les métiers : des métiers sont voués à disparaître et d'autres à se créer. Ainsi l'enjeu de l'accompagnement des agents dans le développement de leurs compétences est fondamental pour faciliter leur mobilité interne, d'autant que leur carrière est vouée à s'allonger avec la réforme des retraites. C'est ainsi que la Collectivité développe le conseil en évolution professionnelle et propose aux agents de prendre en charge financièrement des formations liées à leur projet d'évolution.

a) L'accompagnement des agents

Concernant cet accompagnement aux agents, il est tout d'abord, inscrit un budget global de 707 400 € en dépenses de fonctionnement avec lesquels les crédits sont répartis de la façon suivante :

- 60 000 € pour l'accompagnement à l'évolution professionnelle (CPF),
- 25 000 € pour les dépenses de coaching et d'accompagnement des parcours,
- 25 000 € pour le financement de colloques hors CNFPT,
- 190 000 € pour les formations individuelles hors CNFPT,
- 90 000 € pour la formation aux logiciels métiers,
- 30 000 € pour la formation en bureautique et outils numériques,
- 177 400 € pour les formations collectives internes,
- 25 000 € pour la formation des assistants familiaux,
- 15 000 € pour la formation au permis poids lourd,
- 10 000 € pour la participation à des concours,
- 30 000 € pour la prise en charge de frais dans le cadre de formations,
- 30 000 € pour le remboursement de frais liés à la formation des agents.

b) L'accès à un premier emploi et la cohésion des équipes

De plus, le Conseil départemental entend multiplier les ponts entre la jeunesse, les écoles et l'institution afin de faciliter l'accès au premier emploi. Dès lors, les dépenses de fonctionnement afférentes ont été estimées à 205 000 € :

- 5 000 € pour la formation des jeunes en mission de service civique,
- 160 000 € pour les frais pédagogiques des apprentis,
- 35 000 € pour le financement des services civiques,
- 5 000 € pour la cohésion des équipes et les cérémonies de remise de médaille du travail.

- Au total les dépenses visant à encourager et développer les compétences professionnelles des agents sont évaluées à 912 400 € pour l'année 2024.

86) Relever le défi d'une gestion novatrice des ressources humaines et maîtriser la masse salariale

L'estimation des crédits nécessaires au paiement de la rémunération des agents pour l'année 2024 tient compte notamment des augmentations nécessaires au regard des évolutions réglementaires et statutaires (revalorisation du SMIC, revalorisation du point d'indice, traduction de l'augmentation de l'IFSE et de la mise en place du SEGUR sur une année pleine, revalorisation de chaque échelon de 5 points d'indice) et autres (Glissement Vieillesse Technicité, indemnités de fin de contrat, reprise d'ancienneté des assistants familiaux dès leur recrutement, etc.). Ainsi, pour 2024, il convient d'inscrire 165 187 638 € au titre de la paye des agents et 520 000 € en recettes.

En outre, en matière de solidarité, le budget 2024 implique une augmentation notable des dépenses relatives à la prévoyance, restauration et titres restaurant, eu égard à la nécessité de mise en œuvre en année pleine des mesures anti-inflation votées en juin 2023.

Ainsi, le Conseil départemental contribue par sa participation à la complémentaire santé des agents à hauteur de 304 000 € et à la prévoyance 500 000 € par an. Il est donc décidé d'inscrire ces dépenses de fonctionnement au BP 2024.

Par ailleurs, la restauration des agents est organisée par la Collectivité avec l'attribution de tickets restaurants aux agents qui ne sont pas basés à Nîmes pour un montant de 911 064 €.

Une enveloppe de 125 000 € est prévue pour faire face à diverses dépenses éventuelles à savoir :

- des litiges dans le domaine RH,
- des ruptures conventionnelles d'agents,
- des frais liés aux recrutements.

Concernant le financement des déplacements des agents, les montants des crédits de fonctionnement ont été estimés à :

- 40 000 € pour la prise en charge des frais de déplacement des agents (avance de frais, pour la commande de billets de train principalement),
- 248 000 € pour le remboursement des trajets domicile-travail,
- 1 251 000 € pour le remboursement des frais aux agents.

Concernant les crédits dédiés aux assistants familiaux, il est décidé d'inscrire les crédits à hauteur de :

- 34 782 400 € pour la paye des assistants familiaux,
- 1 235 000 € pour le remboursement de frais aux assistants familiaux,
- 60 000 € pour les ruptures conventionnelles avec des assistants familiaux.

Il est à noter que les frais pédagogiques des apprentis sont en forte hausse mais traduisent la volonté du Conseil départemental de recruter davantage d'apprentis malgré le désengagement financier du CNFPT. En ce sens, le montant lié à la rémunération des apprentis est estimé à 590 000 €.

Enfin, concernant les conventions de mise à disposition de personnel, sont décidées les inscriptions suivantes :

- 340 000 € en dépenses de fonctionnement
- 1 600 000 € en recettes de fonctionnement

Au global, pour la gestion des ressources humaines, les dépenses de fonctionnement sont de 205 574 102 €, tandis que les recettes de fonctionnement sont évaluées à 2 120 000 €.

#### 87) Accompagner et soutenir les personnels et leur famille

Le Conseil départemental met en œuvre une politique d'action sociale volontariste. Adhérent au Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour un montant de cotisation annuelle de 800 000 €, de nombreuses aides et prestations d'action sociale complémentaires, soumises ou non à quotient familial, sont également offertes aux agents pour un montant 575 000 € en dépenses de fonctionnement.

Il est ensuite décidé d'allouer un budget de 86 000 € pour l'organisation de l'Arbre de Noël (pour les enfants de 0 à 10 ans) et des chèques cadeaux (offerts aux enfants de 11 à 16 ans, non-éligibles aux chèques du CNAS).

La restauration des agents est organisée par la Collectivité, par le biais d'un accès au restaurant inter-administratif (RIA) et assimilé dont la dépense a été évaluée à 470 000 €. Les agents qui ne sont pas basés à Nîmes bénéficient de tickets restaurants.

Afin de favoriser la cohésion sociale, 25 000 € sont prévus au titre d'une subvention à l'amicale du personnel.

Enfin, 1 000 € sont prévus au titre de l'indemnisation des dégâts matériels aux véhicules.

- Les dépenses de fonctionnement visant à l'accompagnement et au soutien du personnel en difficulté et de leur famille sont estimées à 1 957 000 €.

Au total pour l'engagement de l'administration « Développer et piloter une politique RH de qualité », il est décidé d'inscrire :  
En fonctionnement : 208 475 002 € en dépenses et 2 120 000 € en recettes

## F) Entretien et valoriser notre patrimoine bâti

Pour continuer de répondre au coût de l'inflation sur les prix des carburants, le prix des pièces détachées pour le garage, et le matériel, mais également le coût des contrats d'assurances et des biens pris en location, il est nécessaire de mobiliser des crédits de dépenses de fonctionnement pour couvrir ces besoins à hauteur de 10 008 700 €. A noter l'inscription de crédits à hauteur de 300 000 € pour la location de locaux pour accueillir les agents départementaux de façon transitoire dans le cadre des travaux prévus en 2024 à la Maison du Département.

En investissement, ce sont près de 5 762 500 € qui seront mobilisés pour, entre autres, les études et travaux de réhabilitation, restructuration et réaménagements des bâtiments départementaux ainsi que la poursuite du renouvellement de la flotte des véhicules et leur entretien.

### 88) Administrer efficacement le parc immobilier départemental et le patrimoine mobilier

En 2024, la stratégie d'optimisation et de gestion patrimoniale du Conseil départemental en matière d'immobilier, de mobilier, et de mobilité sera confortée. Cette stratégie se traduit par un plan de gestion durable et rationnel des moyens afin d'optimiser et d'améliorer les conditions de travail des agents et le service rendu aux usagers.

- En 2024, les dépenses de fonctionnement sont évaluées à 7 646 500 € dont :
  - entretien des véhicules (achats des pièces détachées...) : 2 216 500 €
  - carburant : 2 000 000 €
  - gestion des biens immobiliers pris en location : 1 563 680 €



○ marchés d'assurance bâtiments :	935 540 €
○ gestion des propriétés :	390 500 €
○ gestion des impôts et taxe :	246 000 €
○ gestion des lieux de stationnement :	112 984 €
○ dépenses diverses (frais de gestion administratifs, suivi des sinistres, relevé de diagnostic...) :	181 296 €

- Les dépenses d'investissement sont chiffrées à 1 067 500 €

Pour 2024, sont votés 300 000 € de crédits pour saisir les opportunités foncières ou immobilières afin de répondre aux nouveaux besoins d'aménagement ou d'implantation de nouveaux locaux.

Il est également décidé de poursuivre le « verdissement » de la flotte des véhicules de service de la collectivité en inscrivant un budget de 400 000 € pour l'achat de nouveaux véhicules de services.

La somme de 237 500 € est inscrite pour l'achat et le renouvellement de matériel pour le garage.

Enfin il est décidé d'inscrire 130 000€ pour les frais gestion des propriétés.

- Les recettes de fonctionnement pour 2024 sont évaluées à 447 000 € détaillées comme suit :
  - 412 000 € pour les redevances perçues sur les bâtiments départementaux,
  - 25 000 € pour la vente de biens,
  - 10 000 € pour le suivi des sinistres.

89) Adapter et pérenniser la qualité des lieux d'accueil du public et de travail des agents départementaux

Le second volet de la stratégie patrimoniale permettant la rationalisation des occupations, la remise à niveau d'un certain nombre de bâtiments et des mutualisations de locaux sur Nîmes se poursuivra en 2024. Cette stratégie sera déclinée pour plusieurs bâtiments sur tout le territoire gardois en 2024.

Les études engagées sur la refonte bâtementaire pour l'optimisation de la gestion du parc immobilier existant seront poursuivies.

Les travaux permettant l'accueil des athlètes pour les Jeux Olympiques et paralympiques 2024 sont en voie d'achèvement. Le site sera prêt pour l'ouverture de Jeux en 2024. Le Conseil départemental entend poursuivre à moyen terme les travaux de requalification et de modernisation du centre sportif départemental de Méjannes-le-Clap.

- Les dépenses de fonctionnement sont inscrites à hauteur de 2 362 200 €.

Afin de veiller au bon entretien de nos bâtiments et d'assurer le bon fonctionnement des services du Conseil départemental, les principales dépenses de fonctionnement sont réparties comme suit :

- 317 845 € pour l'achat de fournitures et matière d'œuvre,
- 464 905 € pour la gestion des marchés de maintenance de sécurité et de vérification des installations techniques,
- 277 850 € pour la réalisation des travaux des bâtiments par des entreprises,

- 165 350 € pour les études et travaux de maintenance et de sécurité des bâtiments,
  - 442 600 € pour les vêtements de travail (acquisitions et suivi externalisé),
  - 187 800 € pour les fournitures administratives,
  - 505 850 € pour les charges à caractère général (travaux par les entreprises, produits d'entretien, photocopieurs, matériel technique outillage, gestion des déchets, appui logistique gardiennage, assainissements des locaux...).
- Les dépenses d'investissement en 2024 sont évaluées à 4 695 000 €.

Elles sont prévues sur les programmes pluriannuels de gros entretien, d'agencement et de mise en conformité des bâtiments, dont la réhabilitation de l'immeuble place du 8 mai, à Nîmes, la poursuite des travaux de réhabilitation au mas de Boudan à Nîmes, des travaux de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduites de bâtiments, ainsi que le lancement de l'opération de restauration / réhabilitation du « Vieux Moulin » au Pont du Gard.

Pour assurer la pérennité et la sécurité du personnel et des usagers des bâtiments publics départementaux, il est décidé d'inscrire des crédits en 2024 à hauteur de 3 710 000 €.

Il est également décidé d'inscrire des crédits à hauteur de 985 000 € pour les études et travaux de restructuration, réhabilitation et réaménagement des principales opérations :

- maisons des associations espace Diderot,
- études réhabilitation Mas d'Asport,
- réhabilitation immeuble place du 8 mai à Nîmes,
- réhabilitation Mas de Boudan à Nîmes,
- études préalables nouveaux projets,
- restauration du Vieux Moulin au Pont du Gard.

Concernant le volet opération, les travaux pour l'ouverture au public de la Maison des associations sur le site de l'ancien collège Diderot à Nîmes devraient s'achever en 2024.

Afin de poursuivre l'opération de réaménagement et de réhabilitation du Mas de Boudan à Nîmes, il est décidé d'augmenter l'enveloppe de programme AP 2023 BMASBOUDAN de 5 080 000 € et de la porter ainsi à 7 080 000 €.

Afin de poursuivre l'opération de réaménagement et de réhabilitation du « Vieux Moulin » au Pont du Gard, il est décidé d'augmenter l'enveloppe de programme AP 2018 MOULINRES de 100 000 € et de la porter ainsi à 3 100 000 €.

Afin d'engager des travaux de restructuration et réhabilitation du site du Mas d'ASPORT sur la commune de Saint-Gilles, il est décidé la création d'une nouvelle enveloppe AP 2024 MASDASPORT d'un montant de 2 700 000 € phasée sur 5 ans.

- Il est décidé d'inscrire 4 000 € pour les recettes liées à la gestion des déchets et à l'inventaire physique des biens départementaux.

Au total pour l'engagement de l'administration « Entretien et valoriser notre patrimoine bâti », il est décidé d'inscrire :

En fonctionnement : 10 008 700 € en dépenses et 451 000 € en recettes

En investissement : 5 762 500 € en dépenses

## G) Préserver la santé des agents

### 90) Agir pour la santé au travail

La médecine professionnelle et préventive a pour missions :

- ⇒ la surveillance médicale des agents, lors de consultations au cours desquelles le médecin questionne l'agent sur son état de santé, ses conditions de travail et procède à un examen clinique,
- ⇒ la surveillance par des examens complémentaires réalisés en interne au service : visio-test, audio-test, spirométrie, analyse d'urines, électrocardiogramme,
- ⇒ les prescriptions d'examens complémentaires et de bilans de prévention proposés aux agents qui sont exposés à des risques professionnels identifiés,
- ⇒ la prévision des sérologies spécifiques, notamment à tous les agents exposés à titre professionnel à des risques de contamination par l'hépatite B, par la rage, par la leptospirose, par l'hépatite A, etc...
- ⇒ la fourniture des trousseaux de secours, selon les dispositions en vigueur,
- ⇒ la délivrance de consignes d'urgences pour prodiguer les premiers soins dans le service,
- ⇒ la gestion des vaccinations, dans le cadre des actions de santé publique auprès de tout le personnel (DTP-Revaxis et grippe), en plus des vaccinations obligatoires de par la profession des agents,
- ⇒ la gestion des équipements spécialisés, de petit matériel médical et paramédical nécessaires à la réalisation de ces missions et l'achat de matériel et outils de travail,
- ⇒ la prévention des risques professionnels par des actions visant à dépister et à réduire les facteurs de risques de maladies susceptibles de perturber l'état de santé des agents sur leur lieu de travail.

Pour l'ensemble de ces missions et compte tenu de l'effectif actuel en matière de personnel, les montants inscrits au BP 2024 sont répartis comme suit :

- 45 000 € au total en dépenses de fonctionnement (dont 33 500 € pour les examens médicaux et paramédicaux et 11 500 € pour les vaccinations et les petits soins)
- 1 500 € en dépenses d'investissement.

### 91) Prévenir et limiter les risques professionnels et promouvoir la qualité de vie au travail

Dans ce cadre, il est décidé au titre des axes et actions précisés ci-dessous d'inscrire au BP 2024 les crédits et recettes suivantes :

En premier lieu, le Conseil départemental favorise le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Il est décidé d'inscrire :

- 30 000 € en dépenses de fonctionnement, pour les aménagements de poste des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (fournitures petits équipements, appareils auditifs),
- 15 000 € en dépenses de fonctionnement, pour le versement d'aides dans le cadre du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP),
- 2 500 € pour l'achat de petit matériel (FIPH) en dépenses de fonctionnement,
- 80 000 € en recettes de fonctionnement, pour les aides versées dans le cadre du conventionnement (2023-2025) entre le Conseil départemental et le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

En deuxième lieu, pour déployer la politique de santé, prévention et qualité de vie au travail du Conseil départemental, sont inscrites les dépenses de fonctionnement suivantes :

- 11 000 € en dépenses de fonctionnement, pour l'achat de matériel dans le cadre d'actions portées sur les thématiques de la prévention, de l'ergonomie et de la pédagogie,
- 83 000 € en dépenses de fonctionnement, pour les conseils et appuis techniques en matière de prévention des risques professionnels et la mise en place d'actions de prévention des risques psychosociaux et d'amélioration de la qualité de vie au travail (marché supervision, analyses des pratiques, médiation, sensibilisation gestes et postures « éveil musculaire, pauses actives », théâtre forum, prestation ergonomique),
- 34 900 € en dépenses de fonctionnement, pour l'organisation de deux journées de cohésion autour de la QVT les 8 et 9 avril 2023 en faveur du personnel des collèges (secteurs Camargue Vidourle et Cévennes Aigoual),
- 43 000 € en dépenses de fonctionnement, pour des missions externalisées auprès de personnel extérieur (ACFI, AVP).
- 35 000 € en recettes de fonctionnement, pour l'accompagnement financier accordé au Conseil départemental (50 000 € au total) par le Fonds National de Prévention (FNP) dans le cadre de sa démarche « prévention des risques psychosociaux (RPS) »,  
Il est précisé que 15 000 € ont d'ores et déjà été attribués en faveur de la collectivité sur l'exercice 2023. Le solde de la subvention est conditionné par la finalisation du plan d'actions et sur présentation des pièces justificatives.

En troisième lieu, le Conseil départemental accompagne la santé des agents avec les dépenses suivantes :

- 60 000 € en dépenses de fonctionnement, pour le conventionnement entre le Centre de Gestion du Gard et le Conseil départemental relatif au Conseil médical unique,
- 206 000 € en dépenses de fonctionnement, pour les honoraires et frais médicaux liés à la carrière des agents,
- 125 000 € en dépenses de fonctionnement, pour les formations obligatoires en matière de santé et de sécurité au travail,
- 4 000 € en dépenses de fonctionnement, pour l'achat et la maintenance de matériel SQVT.

Concernant l'investissement, il est prévu :

- 46 000 € pour les aménagements de poste des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (achats matériels informatiques et mobiliers spécifiques).
- 17 200 € pour l'achat de 7 défibrillateurs et de matériel pédagogique Santé Sécurité au Travail (2 mannequins de premier secours) nécessaires aux formations animées en interne.

Au total pour l'engagement de l'administration « Préserver la santé des agents » il est décidé d'inscrire :  
En fonctionnement : 659 400 € en dépenses et 115 000 € en recettes  
En investissement : 64 700 € en dépenses

## Partie 2. LES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES

---

## UNE SECTION DE FONCTIONNEMENT PERMETTANT DE DEGAGER UNE EPARGNE BRUTE D'UN MONTANT DE 52,7 M€

La section de fonctionnement s'équilibre à 992 665 162,37 €.

D'un montant de 52 694 589,30 €, l'épargne brute telle qu'apparaît au BP 2024 diminue de près de 2,9 M€ à la suite d'une évolution des recettes moins dynamique que celle des dépenses.

	BP 2023	BP 2024
<b>Recettes réelles de Fonctionnement</b>	<b>931 456 262,08</b>	<b>968 748 162,37</b>
<b>Dépenses réelles de Fonctionnement</b>	<b>875 887 950,99</b>	<b>916 053 573,07</b>
<b>Dont Dépenses imprévues</b>	1 000 000,00	0,00
<b>Dont Opérations réelles</b>	863 337 950,99	904 203 573,07
<b>Dont Opérations réelles Dette</b>	11 550 000,00	11 850 000,00
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>55 568 311,09</b>	<b>52 694 589,30</b>

Pour mémoire, d'un montant de 50,2 M€ au budget primitif 2022, l'épargne brute a été finalement d'un montant de 148 M€ au compte administratif 2022.

### A) Des recettes réelles de fonctionnement inscrites pour 968,7 M€

Les recettes réelles de fonctionnement sont inscrites au BP 2024 pour un montant de 968 748 162,37 €, en progression de 37 291 900,29 € par rapport à celles estimées lors du budget primitif 2023. Cette progression est rendue possible grâce à une dynamique de certaines recettes au rang desquelles peuvent être citées :

- Une fraction de TVA compensatoire de TFPB portée à 260 M€, en hausse de 20 M€
- Des recettes liées à l'activité sociale portées à 183,4 M€, en hausse de 11,8 M€
- Une taxe spéciale sur les contrats d'assurance estimée à 132 M€, en hausse de 8,3 M€
- Une fraction de TVA compensatoire de CVAE portée à 35 M€, en hausse de 6 M€
- Une attribution du fonds national de péréquation des DMTO à 19,4 M€, en hausse de 0,9 M€
- Une Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques, en hausse de 0,7 M€

Pour autant, il est à noter que les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) d'un montant de 135 M€ sont en diminution de 10 M€, en lien avec les prévisions d'encaissement pour 2023.

## B) Des dépenses réelles de fonctionnement inscrites pour 916 M€

Les dépenses réelles de fonctionnement sont inscrites au BP 2024 pour un montant de 916 053 573,07 €, en progression de 40 165 622,08 € par rapport à celles estimées lors du budget primitif 2023.

Cette progression des dépenses de fonctionnement résulte principalement des conséquences des hausses sur les 3 postes suivants :

- ❖ Des dépenses liées aux ressources humaines en augmentation globale de + 15 M€ par rapport au budget primitif 2023

Cette progression des charges de personnel, tous chapitres confondus, s'explique essentiellement par :

- les revalorisations salariales intervenues en 2023, non inscrites au BP 2023 (+1,5% du point d'indice dans la fonction publique,
- les revalorisations de certaines grilles salariales,
- diverses mesures anti inflation (dont la revalorisation de 5% de l'IFSE), mais impactant 2024 en année pleine, auxquelles s'ajoutent diverses mesures propres à l'exercice 2024 comme la revalorisation de l'indice majoré de 5 points au 1er janvier 2024, la prime inflation, les primes SEGUR, les effets du Glissement Vieillesse Technicité, ainsi que diverses augmentations de prestations sociales (restauration collective ; complémentaire santé ; prévoyance ; etc...).

- ❖ Des dépenses sociales en augmentation globale de 13,3 M€ dont :

- Une augmentation de 1,5 M€ pour l'animation et le développement social du Territoire, comprenant notamment :
  - 0,5 M€ pour les mesures d'accompagnement spécialisées,
  - 0,5M€ pour les actions en faveur de l'insertion par l'activité économique des bénéficiaires du RSA,
  - 0,3 M€ pour l'augmentation du coût des contrats aidés,
  - 0,1 M€ pour des actions dans le domaine de l'insertion.
- Une augmentation de 0,8 M€ pour l'autonomie des personnes, comprenant notamment :
  - 5,7 M€ pour l'APA à domicile,
  - 3,8 M€ pour la PCH,
  - 1,4 M€ pour l'aide sociale pour l'hébergement des personnes handicapées,
  - 0,1 M€ pour la participation au GIP Maison des Personnes Handicapées (MDPH), compensées par une diminution de 10,4 M€ pour l'aide sociale pour l'hébergement des personnes âgées à la suite de la prise en compte du déploiement du paiement différentiel pour les personnes âgées bénéficiant de l'Aide sociale à l'hébergement en EHPAD,
- Une augmentation de 10,7 M€ pour l'enfance et la petite enfance, comprenant notamment :
  - 9,6 M€ pour l'accueil des enfants en maisons d'enfants à caractères social (MECS),



- 0,5 M€ pour l'accueil des enfants en lieu de vie et d'accueil,
  - 0,5 M€ pour l'accueil des enfants en Foyer départemental de l'enfance,
  - 0,1 M€ pour les frais d'accueil pour les Assistants familiaux.
- Une augmentation de 0,8 M€ pour la politique de la ville comprenant notamment :
- 0,5 M€ pour le fonds de développement social,
  - 0,3 M€ pour des subventions de fonctionnement aux centres sociaux et la mise en œuvre d'actions de prévention spécialisée.

❖ Des dépenses liées au financement du SDIS en augmentation de +6,1 M€ :

Avec près de 55 M€, les dépenses de financement au fonctionnement du SDIS sont en augmentation de 6,1 M€. Cette variation correspond à la majoration de la participation 2023 (non inscrite au BP 2023 pour cause de convention non encore renouvelée au moment du BP 2023) et à la majoration de la participation 2024 intégrant une revalorisation de 4,77 % (liée à l'indice des prix à la consommation hors tabac d'août 2023), ainsi qu'au recrutement en année pleine de 10 sapeurs-pompiers professionnels engagés en 2023 et de dix autres sapeurs-pompiers professionnels pour 6 mois sur 2024.

Dans ces conditions, de budget primitif à budget primitif, l'augmentation d'un montant de 40,2 M€ des dépenses réelles de fonctionnement représente une évolution de 4,59 %.

Cette épargne brute d'un montant de 52,7 M€ permet d'absorber :

- d'une part, le solde d'opération d'ordre en fonctionnement représentant -46,1 M€ (70 M€ en dépenses et 23,9 M€ en recettes),
- d'autre part, un autofinancement complémentaire de la section de fonctionnement à la section d'investissement d'un montant de 6,6 M€.

## UNE SECTION DE D'INVESTISSEMENT DOTÉE D'UN HAUT NIVEAU D'INVESTISSEMENT EN SOUTIEN A L'ACTIVITE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

La section d'investissement s'équilibre à 267 539 747,78 €.

Les dépenses réelles d'investissement hors dette représentent 156 412 747,78 €, en hausse de 10 727 619,05 € (+ 7,36 %).

Les principaux postes de dépenses réelles hors dette sont les suivants :

⇒ Routes et Mobilités :	52,00 M€
⇒ Collèges :	19,29 M€
⇒ Eau et valorisation du patrimoine naturel :	13,80 M€
⇒ Contrats territoriaux :	13,38 M€
⇒ Transition Energétique :	5,60 M€
⇒ Construction et réhabilitation des EHPAD :	5,50 M€
⇒ Logements sociaux :	4,86 M€
⇒ Centres médico-sociaux :	4,55 M€
⇒ SDIS :	4,28 M€
⇒ Méjannes-le-Clap :	4,00 M€
⇒ Parc Meynier de Salinelles :	0,80 M€
⇒ Maisons du Conseil départemental :	0,35 M€

Le remboursement en capital de la dette est de 45,1 M€.

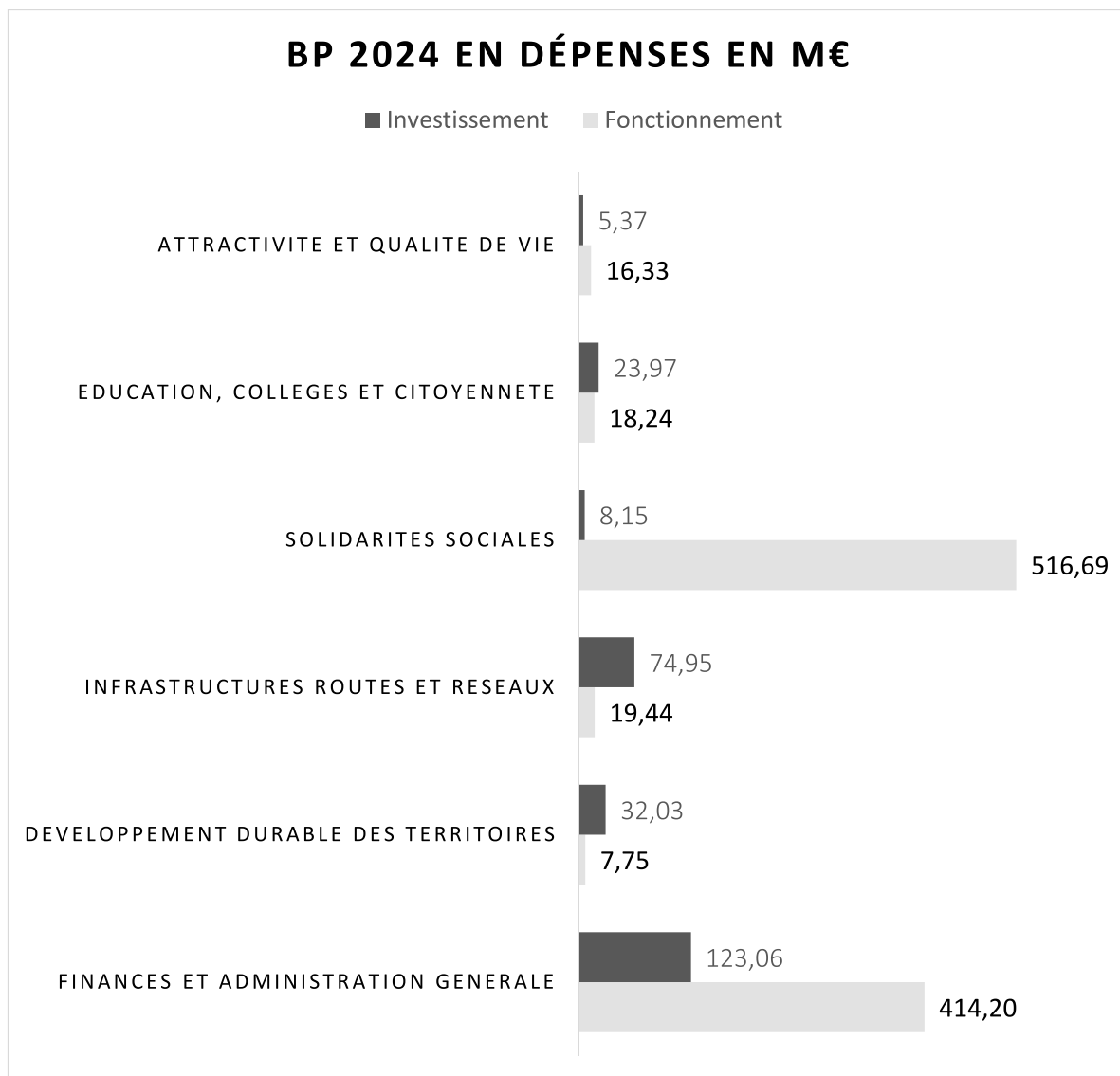
A ces dépenses réelles, s'ajoutent 58,1 M€ de dépenses d'ordre et des mouvements financiers pour un montant de 7,9 M€ (montant identique en recettes).

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par :

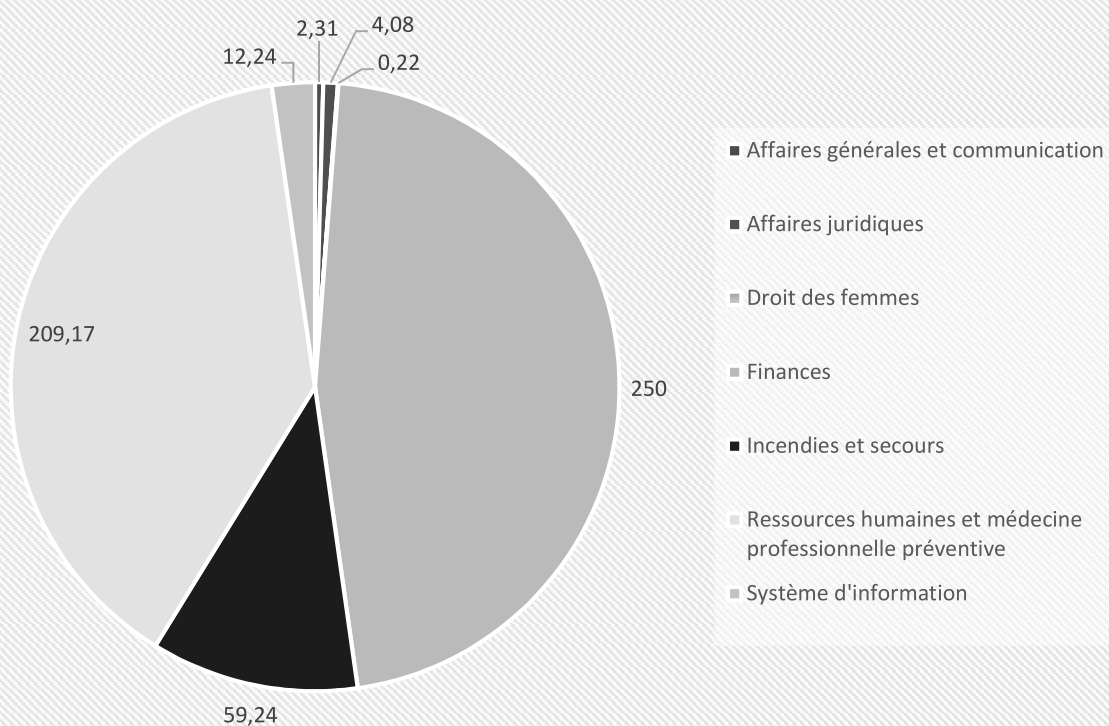
- des recettes d'ordre d'un montant de 104,2 M€,
- des recettes liées à des mouvements financiers pour un montant de 7,9 M€ (idem en dépenses),
- des recettes réelles d'un montant de 32,1 M€,
- un autofinancement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 6,6 M€,
- un emprunt d'équilibre d'un montant de 116,7 M€, étant ici précisé qu'il sera abaissé avec l'affectation du résultat 2023 sur 2024 lors de l'adoption du budget supplémentaire.

## GRAPHIQUES

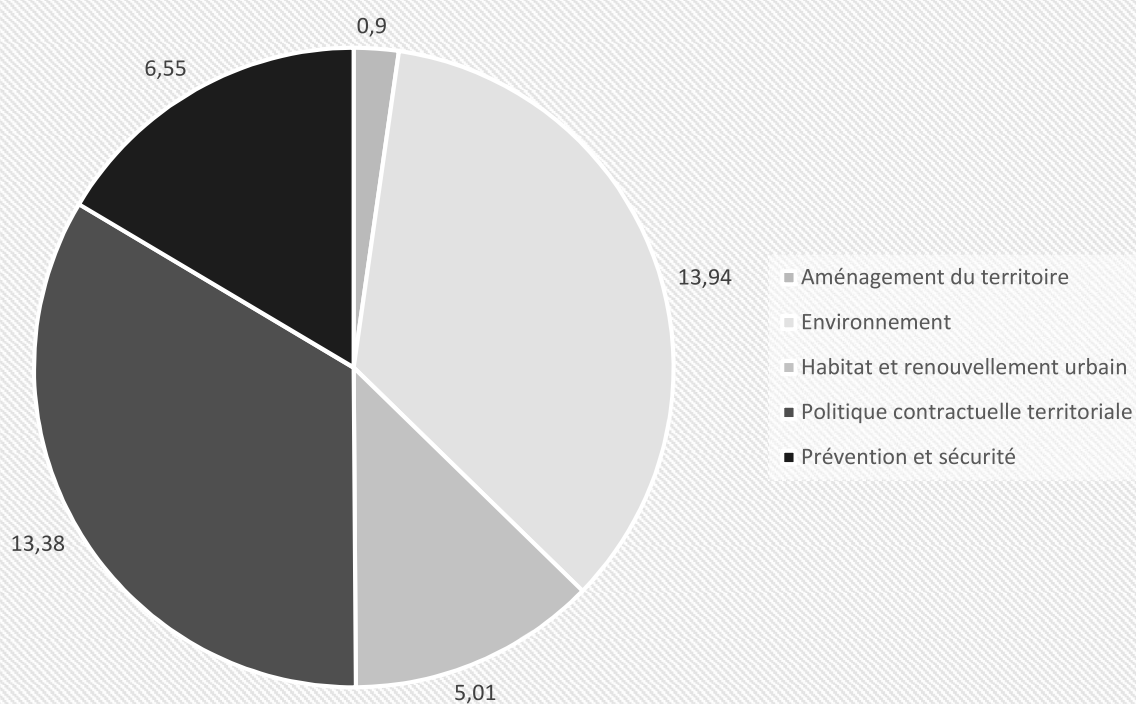
### A) Volet Dépenses



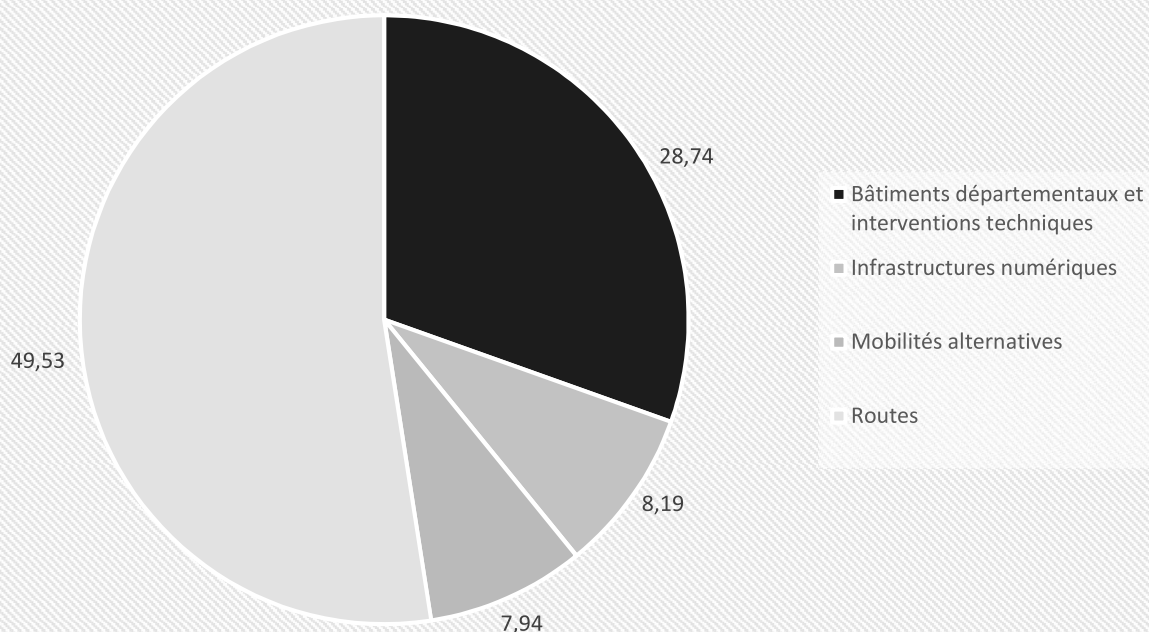
## Finances et administration générale en M€



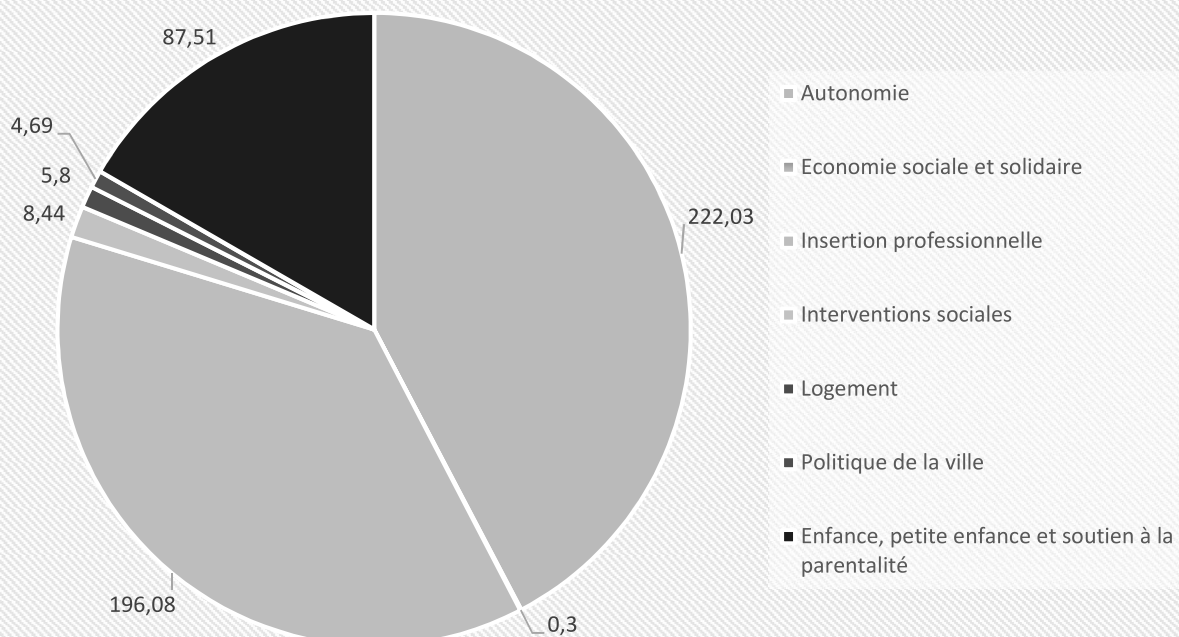
## Développement durable des territoires en M€



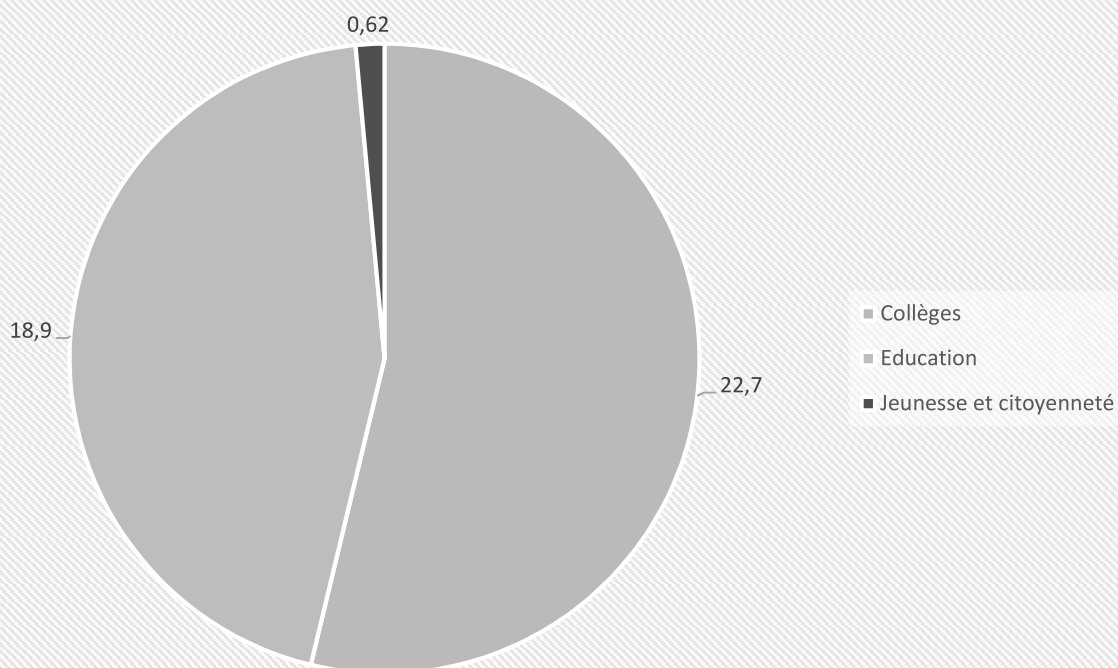
## Infrastructures routes et réseaux en M€



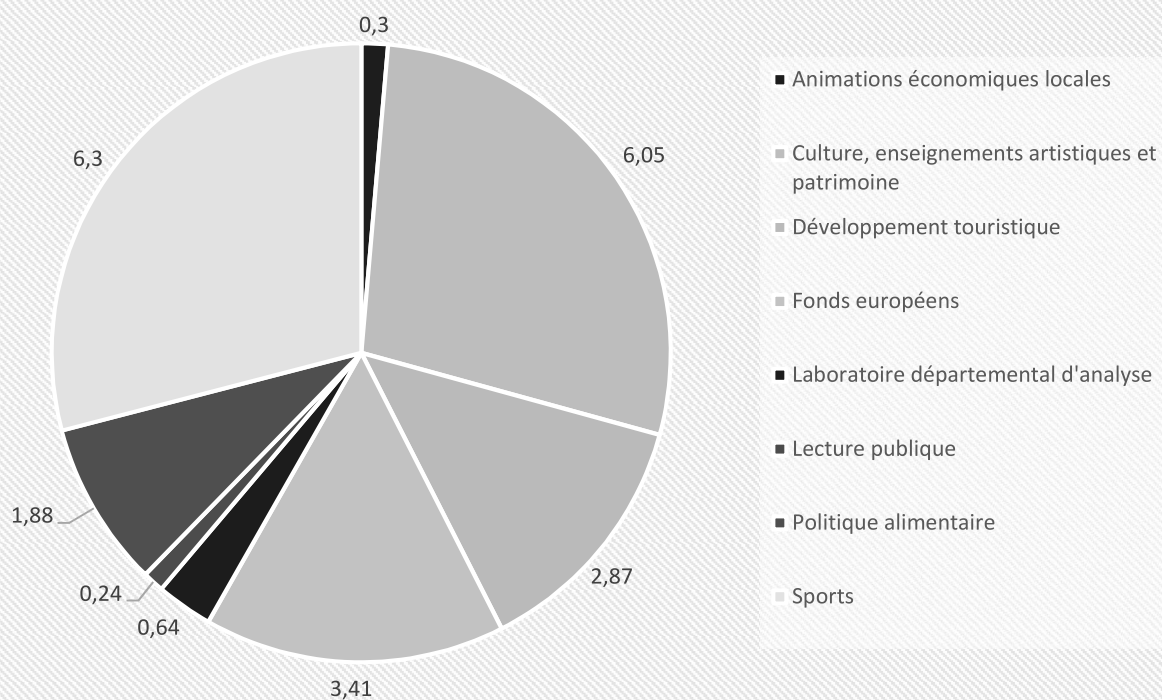
## Solidarités sociales en M€



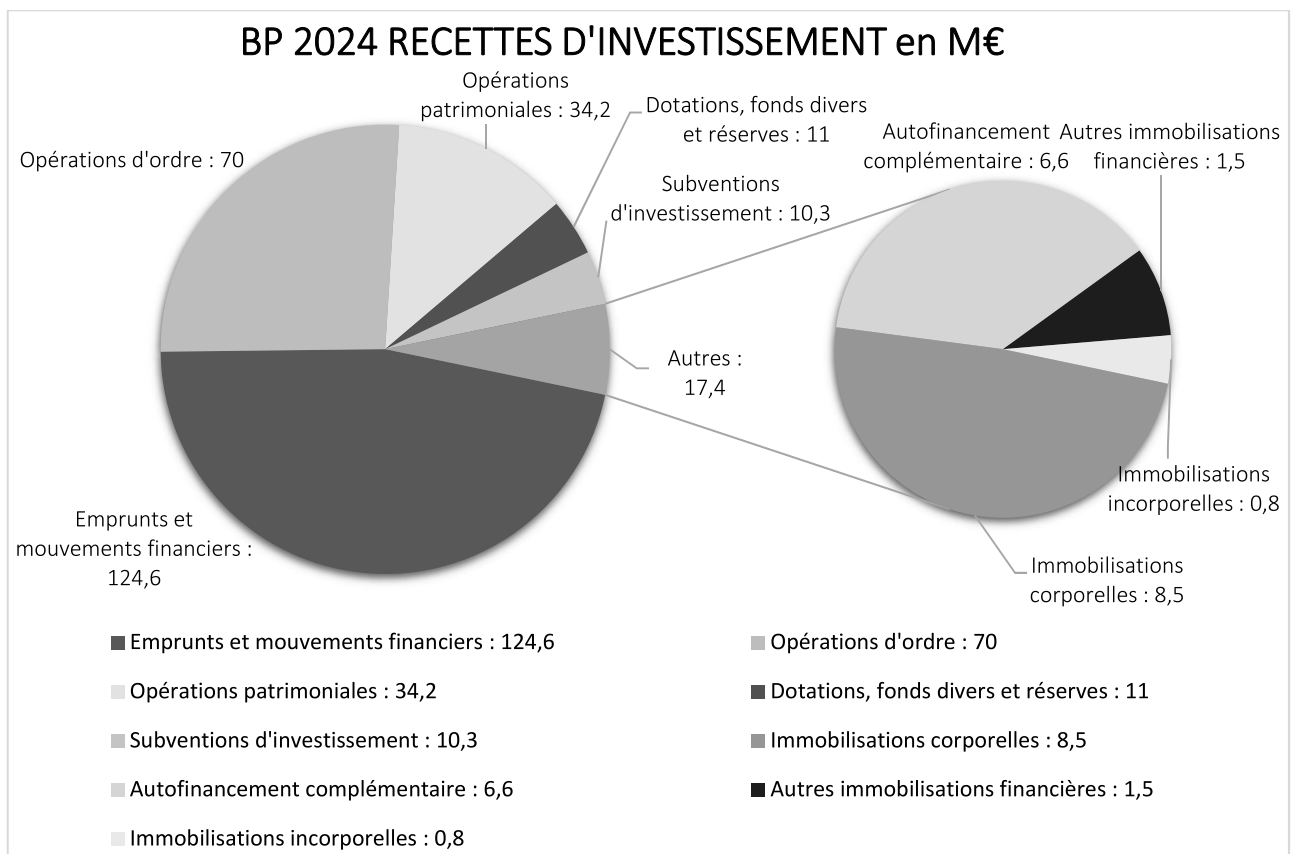
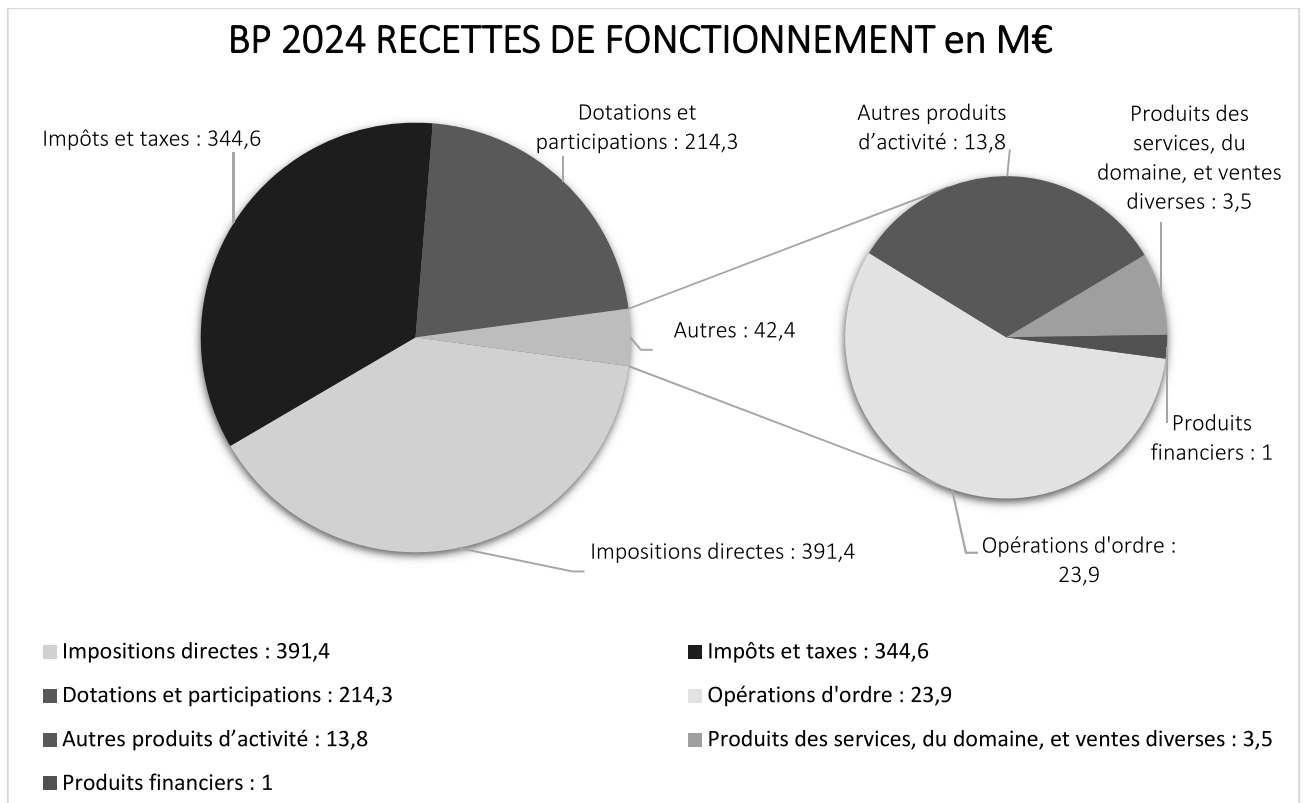
## Education, collèges et citoyenneté en M €



## Attractivité et qualité de vie en M€



B) Volet Recettes



## VUE D'ENSEMBLE

### Fonctionnement





## Investissement

Dépenses réelles 209 417 747,78 € (dont 156 412 747,78€ hors dette et mouvements financiers représentant 53 005 000 €)	Recettes réelles 156 723 158,48 € (dont 32 126 757,35 € hors dette et mouvements financiers représentant 124 596 401,13 €)
Dépenses d'ordre 58 122 000 €	Recettes d'ordre 110 816 589,30 €
Dépenses 267 539 747,78 €	Recettes 267 539 747,78 €

## SYNTHESE GLOBALE



**TOTAL BP 2024**  
1 260 204 910,15 €

## Partie 3. TABLEAUX FINANCIERS

---

## AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) ET AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP)

En dépenses

Année	Code	Libellé	AE - AP avant étape	Révision	Montant de l'AE -AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2001	COLLEGES	COLLEGES DEPARTEMENTAUX	114 573 779,51	0,00	114 573 779,51	0,00	341 839,32
2005	CQUISH	COLLEGE DE QUISSAC HALLE DE SPORT	2 447 118,69	0,00	2 447 118,69	0,00	112 781,42
2005	CSODOCOH	COLLEGE SUD OUEST DEPART CONSTRUCT.	13 390 139,03	0,00	13 390 139,03		50 347,34
2006	ACQUITDENS	ACQUISITIONS FONCIERES SUR LES ESPACES NATURELS SENSIBLES (PRODUIT TDENS)	24 425 849,23	49 685,64	24 475 534,87	300 000,00	14 384 495,76
2006	BVAUCMSRES	RESTRUCTURATION DU CMS DE VAUVERT	4 834 099,50	0,00	4 834 099,50		0,00
2006	CNOLIRES	RESTRUCTURATION COLLEGES LES OLIVIERS NIMES	11 735 981,23	0,00	11 735 981,23		0,00
2006	CVISEGPACO	COLLEGE DU VIGAN CONSTRUCTION D'UNE SEGPA	1 565 284,94	0,00	1 565 284,94	0,00	0,00
2007	BALESUTRES	RESTRUCTURATION DE L'UTR D'ALES	301 442,74	0,00	301 442,74	0,00	107 981,42
2007	BNRIARES	RESTRUCTURATION DU RIA	6 615 788,30	0,00	6 615 788,30		0,00
2007	BSADEVCECO	CONSTRUCTION CENTRE D'EXPLOITATION SAINT-ANDRE-DE-VALBORGNE	322 721,37	0,00	322 721,37	0,00	96 000,00
2007	BVIGCERES	RESTRUCTURATION DU CENTRE D'EXPLOITATION DU VIGAN	55 960,50	0,00	55 960,50	0,00	0,00
2008	CNROSRES	RESTRUCTURATION COLLEGE J. ROSTAND NIMES	16 136 000,00	0,00	16 136 000,00	0,00	101 099,64
2008	DITRAVNEUF	OPERATIONS DE TRAVAUX ROUTIERS NEUFS PROGRAMME 2008	11 193 293,45	0,00	11 193 293,45	0,00	122 998,09
2009	BVIGCMSRES	AMENAGEMENT DU CMS DU VIGAN	801 622,07	0,00	801 622,07		38 341,15
2009	CBAVENRES	EXTENSION VIE SCOLAIRE COLLEGE VENTADOUR BAGNOLS-SUR-CEZE	310 000,00	0,00	310 000,00	0,00	291 576,55
2009	CMAHSCO	CONSTRUCTION HALLE DE SPORT COLLEGE DE MANDUEL	3 790 101,77	0,00	3 790 101,77	0,00	0,00
2009	CNIVALCO	RECONSTRUCTION HQE COLLEGE JULES VALLES NIMES	27 000 000,00	100 000,00	27 100 000,00	1 600 000,00	808 440,31
2009	CREMCO	RECONSTRUCTION COLLEGE DE REMOULINS	29 200 000,00	0,00	29 200 000,00	0,00	392 408,13
2009	CUZJLTHSCO	CONSTRUCTION HALLE DE SPORT COLLEGE JEAN-LOUIS TRINTIGNANT A UZES	4 170 943,20	0,00	4 170 943,20		
2009	DICOM	ROUTES TRAVAUX EN CO-MAITRISE D'OUVRAGE	5 629 935,38	0,00	5 629 935,38	0,00	89 917,52
2009	DISUBV	ROUTES SUBVENTIONS PROGRAMME 2009	1 265 334,14	0,00	1 265 334,14	0,00	532 905,26
2010	BALZCEXT	ALZON EXTENSION DU CENTRE D'EXPLOITATION	1 046 568,92	0,00	1 046 568,92	0,00	161 061,92

Année	Code	Libellé	AE - AP avant étape	Révision	Montant de l'AE -AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2010	BLGCCECO	LA GRAND COMBE CONSTRUCTION CENTRE D'EXPLOITATION	306 000,13	0,00	306 000,13	0,00	
2010	CGALHSCO	CONSTRUCTION HALLE DE SPORT COLLEGE GALLARGUES	4 482 910,31	0,00	4 482 910,31	0,00	19 980,00
2010	DIPERIPH	COMPENSATION TRANSFERT BD PERIPH SUD VILLE DE NIMES	2 001 000,00	0,00	2 001 000,00	0,00	544 211,43
2010	DITRAVNEUF	OPERATIONS DE TRAVAUX ROUTIERS NEUFS PROGRAMME 2010	10 181 567,41	0,00	10 181 567,41	0,00	256 698,25
2010	HTDEBITFON	PART MISE EN OEUVRE HAUT DEBIT GARD	2 719 110,00	0,00	2 719 110,00	0,00	280 202,00
2011	CAUBCCH	CONSTRUCTION COLLEGE ET HALLE DE SPORTS A AUBORD	686 668,35	0,00	686 668,35	0,00	0,00
2011	DITRAVNEUF	OPERATIONS DE TRAVAUX ROUTIERS NEUFS PROGRAMME 2011	11 545 022,70	0,00	11 545 022,70		
2011	TELMOBILE	CONTRIBUTONS INFRASTRUCTURES DE TELEPHONIE MOBILE	590 189,77	0,00	590 189,77		
2012	CBELCO	CONSTRUCTION DU COLLEGE DE BELLEGARDE	19 405 134,16	0,00	19 405 134,16	0,00	266 062,52
2012	CSGILHSCO	CONSTRUCTION D'UNE HALLE DE SPORTS AU COLLEGE DE SAINT-GILLES	5 827 000,00	0,00	5 827 000,00	0,00	5 807 627,53
2013	BABSELCO	CONSTRUCTION D'ABRIS A SEL POUR LA DGADIF	285 349,01	0,00	285 349,01		
2013	DIGROSSREP	GROSSE REPARATIONS SUR LE RESEAU ROUTIER PROGRAMME 2013	17 694 865,53	0,00	17 694 865,53	0,00	323 490,08
2013	DITRAVNEUF	OPERATIONS DE TRAVAUX ROUTIERS NEUFS PROGRAMME 2013	6 823 469,11	0,00	6 823 469,11	0,00	574 884,88
2014	ACQIMMEUBL	ACQUISITIONS D'IMMEUBLES	41 360 000,00	0,00	41 360 000,00		431 176,24
2014	ACQTERRAIN	ACQUISITION TERRAIN IMPLANTATION IMMOBILIER	2 159 212,00	0,00	2 159 212,00		564 799,37
2014	ARCGG	2014 RETRAITE CG	2 424 726,41	0,00	2 424 726,41		
2014	CNIDIRESHS	RESTRUCTURATION HALLE SPORTS COLLEGE DIDEROT	86 000,01	0,00	86 000,01	0,00	38 110,43
2014	CPSERES	RECONST COLLEGE PONT-SAINT-ESPRIT	29 999 600,00	5 000 400,00	35 000 000,00	100 000,00	34 529 755,00
2014	DICOM	ROUTE TRAVAUX EN CO-MAITRISE D'OUVRAGE	6 035 891,15	0,00	6 035 891,15	0,00	532 562,65
2014	DICPER	CONTRAT DE PLAN ETAT REGION 2014-2020	8 315 000,00	0,00	8 315 000,00	525 000,00	2 447 926,54
2014	DIGROSSREP	GROSSES REPARATIONS DU RESEAU ROUTIER PROGRAMME 2014	22 265 164,39	0,00	22 265 164,39	0,00	1 370 018,47
2014	DIPISTES	TRAVAUX ROUTIERS PISTES CYCLABLES PROGRAMME 2014	5 732 176,35	0,00	5 732 176,35	0,00	387 954,18

Année	Code	Libellé	AE - AP avant étape	Révision	Montant de l'AE -AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2014	DITRAVNEUF	OPERATIONS DE TRAVAUX ROUTIERS NEUFS PROGRAMME 2014	6 852 013,66	0,00	6 852 013,66	0,00	383 843,96
2014	FSEPLIENM	PROGRAMMATION FSE NIMES METROPOLE	1 036 919,21	-95 290,67	941 628,54	0,00	0,00
2014	FUSION	SUBVENTIONS A LA CREATION ET A LA REHABILITATION DE LOGEMENTS	678 474,98	0,00	678 474,98	0,00	99 700,00
2014	SUBER	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT RURAL PROGRAMME 2014	14 368 279,91	0,00	14 368 279,91	0,00	0,00
2015	DIGROSSREP	TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS DU RESEAU ROUTIER	19 992 854,39	0,00	19 992 854,39	0,00	1 266 705,67
2015	DIMATCG	ACQUISITION ENTRETIEN ET VENTE DU MATERIEL	640 966,04	0,00	640 966,04	0,00	123 512,08
2015	DITRAVNEUF	PROGRAMMATION PLURIANNUELLE/ANNUELLE DES OPERATIONS TRAVAUX NEUFS	6 690 075,86	0,00	6 690 075,86	0,00	315 372,59
2015	ETUDESECO	ETUDES PROJETS ECONOMIQUES	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
2015	INCLUSION	PROGRAMMATION CG PROGRAMME OPERATIONNEL NATIONAL EMPLOI INCLUSION (2014-2020)	15 777 944,67	0,00	15 777 944,67	0,00	2 255 056,14
2015	LOGEMENT	SUBVENTION A LA CREATION ET A LA REHABILITATION DE LOGEMENTS	3 686 800,00	0,00	3 686 800,00	46 500,00	16 594,00
2015	SUBER	SUBVENTIONS DITES THEMATIQUES (TRAVAUX ADDUCTION EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT ELECTRIFICATION) POUR COMMUNES RURALES	11 718 003,92	0,00	11 718 003,92	0,00	
2016	ACCESSBAT	MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX	984 000,00	0,00	984 000,00	98 000,00	582 437,57
2016	ACCESSCOLL	MISE EN ACCESSIBILITE DES COLLEGES PUBLICS	12 369 243,00	0,00	12 369 243,00	2 000 000,00	3 059 940,27
2016	CGENSSCO	CONSTRUCTION SALLE DE SPORTS A GENOLHAC	1 200 000,00	0,00	1 200 000,00	0,00	1 200 000,00
2016	DICONNEX	AMENAGEMENTS CONNEXES DEPLACEMENT DE RESEAUX	300 000,00	0,00	300 000,00	0,00	210 133,54
2016	DIGROSSREP	TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS DU RESEAU ROUTIER	19 300 000,00	0,00	19 300 000,00	0,00	684 494,66
2016	LOGEMENT	SUBVENTION A LA CREATION ET A LA REHABILITATION DE LOGEMENTS	1 647 050,00	0,00	1 647 050,00	100 100,00	15 679,00
2016	RUALESINV	SUBVENTIONS AUX OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU GRAND ALES EN CEVENNES DANS LE CADRE DU FDS	153 500,00	-19 500,00	134 000,00	0,00	0,00

Année	Code	Libellé	AE - AP avant étape	Révision	Montant de l'AE -AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2016	SUBER	SUBVENTIONS DITES THEMATIQUES (TRAVAUX ADDUCTION EAU POTABLEET D'ASSAINISSEMENT ELECTRIFICATION) POUR COMMUNES RURALES	6 395 166,23	0,00	6 395 166,23	0,00	
2016	THD	ETUDES, TRAVAUX ET DSP CONCERNANT LE THD	14 798 353,80	4 257 270,40	19 055 624,20	8 030 000,00	302 111,91
2016	UFRMED	SUBVENTION UFR MEDECINE DE NIMES	750 000,00	0,00	750 000,00	0,00	750 000,00
2017	BNIDIDEROT	RESTRUCTURATION N°2 COLLEGE DIDEROT A NIMES	10 326 635,22	0,00	10 326 635,22	0,00	1 048 096,63
2017	DIAMONT	ETUDES PRELIMINAIRES	700 000,00	0,00	700 000,00	20 000,00	150 920,77
2017	DID	FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES	2 303 400,00	0,00	2 303 400,00	0,00	0,00
2017	DIGROSSREP	GROSSES REPARATIONS	17 451 333,83	0,00	17 451 333,83	0,00	774 767,03
2017	DISUBV	SUBVENTIONS	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	38 336,80
2017	DITRAVNEUF	TRAVAUX NEUFS	12 977 520,92	0,00	12 977 520,92	0,00	49 636,31
2017	GR	GROSSES REPARATIONS DFCI	204 881,16	0,00	204 881,16	2 016,50	0,00
2017	LOGEMENT	SUBVENTIONS A LA CREATION ET A LA REHABILITATION DE LOGEMENT	3 588 798,00	0,00	3 588 798,00	176 557,00	149 943,00
2017	MARCHELOG	APPUI TECHNIQUE LOGEMENT SOCIAL	162 219,35	0,00	162 219,35		0,00
2017	PAPINIMES	PAPINIMES PROGRAMME CADEREAU	2 360 495,99	0,00	2 360 495,99	70 165,63	0,00
2017	PROCECILE	SECURISATION DU BARRAGE DE STE CECILE D'ANDORGE PHASE PRO	35 000 000,00	0,00	35 000 000,00	1 677 607,88	29 500 039,33
2017	SENDROME	INSTALLATION NOUVEAU SYSTEME DE DROME BARRAGE DE SENECHAS	1 320 000,00	0,00	1 320 000,00	345 000,00	795 000,00
2017	SOLIDARITE	MAINTIEN A DOMICILE ET HEBERGEMENT DES PERSONNES AGEES	4 328 965,05	0,00	4 328 965,05	0,00	
2017	SUBER	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT RURAL 2017	6 357 244,62	0,00	6 357 244,62	0,00	
2017	TELMOBILE	TELEPHONE MOBILE	962 955,42	0,00	962 955,42	0,00	334 406,11
2017	TRANSITION	GESTION DU PROGRAMME DE TRANSITION ENERGETIQUE	15 205 000,00	2 000 000,00	17 205 000,00	3 582 500,00	2 902 861,77
2018	ACQUITICE	ACQUISITION MATERIEL TICE	1 286 192,59	0,00	1 286 192,59		
2018	BATIMENTS	GROSSES REPARATIONS DE BATIMENTS - HORS COLLEGES	5 277 000,50	0,00	5 277 000,50	0,00	733 766,87
2018	BATSOCIAUX	MODERNISATION DE LA SOLIDARITE DEPARTEMENTALE CONSTRUCTION RESTRUCTURATION REHABILITATION AGENCEMENT BATIMENTS SOCIAUX	16 000 000,00	580 000,00	16 580 000,00	4 550 000,00	5 201 265,04

Année	Code	Libellé	AE - AP avant étape	Révision	Montant de l'AE -AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2018	BJEANEDARC	RESTRUCTURATION BATIMENTS RUE JEANNE D'ARC NIMES	430 000,00	0,00	430 000,00	0,00	228 694,00
2018	BMAISDEPAR	RESTRUCTURAION MAISON DU DEPARTEMENT NIMES	957 795,38	0,00	957 795,38	0,00	0,00
2018	BREGIROUTE	MODERNISATION ET PERENNISATION DE LA REGIE ROUTIERE CONCERNANT LA CONSTRUCTION RESTRUCTURATION REHABILITATION	20 000 000,00	2 050 000,00	22 050 000,00	3 500 000,00	13 081 617,03
2018	CDE	FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES	5 010 710,75	0,00	5 010 710,75	0,00	166 011,00
2018	CGENSEGPA	CONSTRUCTION D'UNE SEGPA AU COLLEGE DE ST GENIES MALGOIRES	1 800 000,00	0,00	1 800 000,00	0,00	172 808,25
2018	COLLEGES	GROSSES REPARATIONS SUR LES COLLEGES	24 389 316,00	0,00	24 389 316,00	0,00	1 810 384,43
2018	CONSUCL	UNITE DE CONDITIONNEMENT DES LEGUMES POUR LES COLLEGES GARDOIS-CONSTRUCTION-RESTRUCTURATION-REHABILITATION	0,00	0,00	0,00	0,00	
2018	CVEGSEGPA	CONSTRUCTION D'UNE SEGPA AU COLLEGE DE VERGEZE	3 300 000,00	0,00	3 300 000,00	0,00	241 838,97
2018	DIAMONT	ETUDES PRELIMINAIRES	475 000,00	0,00	475 000,00	0,00	101 777,55
2018	DICOM	PARTICIPATION AUX PROJETS STRUCTURANTS	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00	0,00	549 145,71
2018	DIGROSSREP	GROSSES REPARATIONS	24 651 700,00	0,00	24 651 700,00	0,00	568 391,06
2018	DIPISTES	PISTES CYCLABLES	1 702 914,44	0,00	1 702 914,44	0,00	91 383,75
2018	DITRAVAGLO	CONTRIBUTIONS AUX COMMUNES POUR TRAVAUX TRAVERSEES AGGLOMERATION	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	0,00	242 463,40
2018	DITRAVNEUF	TRAVAUX NEUFS	973 467,98	0,00	973 467,98	0,00	68 348,12
2018	FONCTAPN	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR L'ATTRACTIVITE ET LE PATRIMOINE NATUREL	141 746,62	0,00	141 746,62		14 152,14
2018	GDV	CONDUITE DE MISSION DE PRIMO ACCUEIL ET D'ACCOMPAGEMENT DES GENS DU VOYAGE	270 000,00	0,00	270 000,00		
2018	INVMA	SUBVENTIONS EN INVESTISSEMENT POUR LES MILIEUX AQUATIQUES	797 890,95	0,00	797 890,95	21 370,13	0,00
2018	INVSTE	SUBVENTIONS EN INVESTISSEMENT POUR LES SOLIDARITES TERRITORIALES ENVIRONNEMENTALES	6 107 338,21	0,00	6 107 338,21	214 546,87	125 000,00
2018	LOGEMENT	SUBVENTION A LA CREATION ET A LA REHABILITATION DE LOGEMENTS	2 761 694,00	0,00	2 761 694,00	89 300,00	235 212,00
2018	MARCHELOG	APPUI TECHNIQUE LOGEMENT SOCIAL	813 935,05	0,00	813 935,05	0,00	71 294,18



Année	Code	Libellé	AE - AP avant étape	Révision	Montant de l'AE -AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2018	MONUMHISTO	MONUMENTS HISTORIQUES	196 736,00	0,00	196 736,00	0,00	100 000,00
2018	NUM	NUMERISATION DE DOCUMENTS D'ARCHIVES	405 000,00	0,00	405 000,00	6 785,03	0,00
2018	PADSOAE	POLITIQUE ALIMENTAIRE STRUCTURATION DE L'OFFRE AE	14 457,00	0,00	14 457,00	0,00	10 617,00
2018	RESEAU COLL	INFRACSTRUCTURES NUMERIQUES DES COLLEGES	1 259 372,68	0,00	1 259 372,68		
2018	RU2INV	SUBVENTIONS AUX OPERATIONS DANS LE CADRE DU FDS ANRU2 ETPNRQAD DE SAINT-GILLES	385 778,00	0,00	385 778,00	85 972,00	118 229,00
2018	SECURPISE	OPERATION BARRAGE LAC DES PISES	1 770 000,00	0,00	1 770 000,00	468 500,31	1 110 000,00
2018	SOLIDARITE	MAINTIEN A DOMICILE ET HEBERGEMENT DES PERSONNES AGEES	3 782 253,26	0,00	3 782 253,26	0,00	69 436,49
2019	AGRITOUR	SUBVENTION A L'AGRITOURISME	8 806,77	0,00	8 806,77	3 040,00	-3 040,00
2019	BMOULINRES	REHABILITATION VIEUX MOULIN PONT DU GARD	3 000 000,00	100 000,00	3 100 000,00	100 000,00	2 688 759,00
2019	CDE	FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES	5 501 645,50	0,00	5 501 645,50	0,00	22 500,00
2019	CNCAPOURES	RESTRUCTURATION COLLEGE CAPOUCHINE	15 000 000,00	0,00	15 000 000,00	0,00	14 882 238,60
2019	CROQMAURES	EXTENSION COLLEGE ROQUEMAURE	600 000,00	0,00	600 000,00		62 227,25
2019	CVILNEVRES	RESTRUCTURATION COLLEGE VILLEUVE LES AVIGNON	8 000 000,00	4 500 000,00	12 500 000,00	2 000 000,00	8 848 053,06
2019	DICOM	PARTICIPATION AUX PROJETS STRUCTURANTS	3 790 000,00	0,00	3 790 000,00	800 000,00	723 307,66
2019	DID	DOSSIERS D'INTÉRÊT DÉPARTEMENTAUX	3 036 358,99	0,00	3 036 358,99	490 000,00	-445 894,00
2019	DIDOUX	TRAVAUX NEUFS CYCLABLES	5 078 565,43	-501 544,33	4 577 021,10	0,00	70 000,00
2019	DIGROSSREP	GROSSES REPARATIONS	32 302 880,69	0,00	32 302 880,69	0,00	1 468 993,01
2019	DIMATPARC	ROUTES - MATERIELS	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	0,00	170 355,48
2019	DIMODERN	TRAVAUX NEUFS ROUTIERS	4 161 196,00	0,00	4 161 196,00	50 000,00	1 680 392,03
2019	DISUBV	SUBVENTIONS	330 000,00	0,00	330 000,00	35 000,00	15 048,74
2019	DITRAVAGLO	CONTRIBUTIONS AUX COMMUNES POUR TRAVAUX TRAVERSEES AGGLOMERATION	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	0,00	1 155 399,86
2019	FONCTMA	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR LES MILIEUX AQUATIQUES	20 000,00	0,00	20 000,00		0,00
2019	HARASUZES	SUBVENTION POUR LA CREATION D'UNE PLATEFORME PEDAGOGIQUE	120 450,00	0,00	120 450,00	0,00	0,00
2019	INVAPN	SUBVENTIONS POUR L'ATTRACTIVITE ET LE PATRIMOINE NATUREL	406 933,75	0,00	406 933,75	0,00	0,00
2019	INVMA	SUBVENTIONS POUR LES MILIEUX AQUATIQUES	592 655,69	0,00	592 655,69	20 400,00	0,00
2019	INVSTE	SUBVENTIONS DE SOLIDARITES TERRITORIALES ET ENVIRONNEMENTALES	5 108 446,87	0,00	5 108 446,87	450 000,00	619 634,83

Année	Code	Libellé	AE - AP avant étape	Révision	Montant de l'AE -AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2019	LOGEMENT	SUBVENTIONS A LA CREATION REHABILITAION DE LOGEMENT	2 175 422,00	0,00	2 175 422,00	180 591,00	41 013,60
2019	PAGAP	PROJETS ALIMENTAIRES GARDOIS	15 189,95	0,00	15 189,95	1 261,22	3 527,03
2019	PAVT	PETIT PATRIMOINE A VOCATION TOURISTIQUE	71 600,00	0,00	71 600,00	10 500,00	-9 500,00
2019	PGESTION	PLANS DE GESTION	55 000,00	-2 148,56	52 851,44	0,00	0,00
2019	RU2INV	SUBVENTIONS AUX OPERATIONS DANS LE CADRE DU FDS ANRU2 ET DU PNRQAD DE SAINT-GILLES	2 688 445,00	0,00	2 688 445,00	85 741,00	359 232,52
2019	SOLIDARITE	MAINTIEN A DOMICILE ET HEBERGEMENT DES PERSONNES AGEES	3 485 902,19	134 025,00	3 619 927,19	400 000,00	425 807,07
2020	BARRAGES	EXPLOITATION BARRAGES	130 000,00	-10 764,60	119 235,40	0,00	0,00
2020	CARTONS	CARTONS ET Pochettes MYLAR	71 239,08	0,00	71 239,08	4 996,00	0,00
2020	CBRIGNPARK	REAMENAGEMENT DU PARKING AU COLLEGE DE BRIGON	860 000,00	0,00	860 000,00	0,00	88 553,19
2020	CDE	SUBVENTION DANS LE CADRE DES CONTRATS AVEC LES COMMUNES ET LEURS GROUPEMENTS	5 532 287,02	0,00	5 532 287,02	722 467,00	60 049,00
2020	CSTGILLECO	CONSTRUCTION DU NOUVEAU COLLEGE DE ST GILLES	28 000 000,00	11 900 000,00	39 900 000,00	2 000 000,00	36 914 870,00
2020	DICOM	PARTICIPATION AUX PROJETS STRUCTURANTS	9 090 000,00	0,00	9 090 000,00	815 000,00	7 552 519,57
2020	DIDASSO	CREATION MAISON DES ASSOCIATIONS DIDEROT NIMES	1 200 000,00	0,00	1 200 000,00	500 000,00	250 008,92
2020	DIDOUX	TRAVAUX NEUFS CYCLABLES	5 890 000,00	-1 081 107,67	4 808 892,33	0,00	266 881,26
2020	DIGROSSREP	GROSSES REPARATIONS	44 950 000,00	0,00	44 950 000,00	300 000,00	11 748 816,76
2020	DIMATPARC	ROUTES - MATERIELS	7 500 000,00	0,00	7 500 000,00	1 000 000,00	534 085,95
2020	DIMODERN	TRAVAUX NEUFS ROUTIERS	9 497 774,90	0,00	9 497 774,90	195 000,00	7 335 652,92
2020	DIRADARS	OPERATIONS DE SECURITE	4 270 000,00	0,00	4 270 000,00	50 000,00	1 214 004,63
2020	DISIGN	SIGNALISATION ET PANNEAUX D'INFORMATION	950 000,00	0,00	950 000,00	0,00	412 183,94
2020	DISUBV	SUBVENTIONS	270 000,00	0,00	270 000,00	20 000,00	76 632,07
2020	DITRAVAGLO	CONTRIBUTIONS AUX COMMUNES POUR TRAVAUX TRAVERSEES AGGLO	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	0,00	1 187 055,00
2020	EDD	ETUDES DE DANGER SUR LES BARRAGES DEPARTEMENTAUX	482 000,00	-105 122,85	376 877,15	6 000,00	0,00
2020	FONCTMA	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR LES MILIEUX AQUATIQUES	35 500,00	0,00	35 500,00		0,00
2020	FONCTSTE	SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT DE SOLIDARITES TERRITORIALES ET ENVIRONNEMENTALES	52 708,08	0,00	52 708,08	0,00	

Année	Code	Libellé	AE - AP avant étape	Révision	Montant de l'AE -AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2020	FONDESECO	FONDS DE SECOURS POUR LES INONDATIONS	1 383 645,64	0,00	1 383 645,64	156 804,51	330 027,14
2020	FSL	FRAIS DE GESTION CONVENTION DE MANDAT	823 500,00	0,00	823 500,00		
2020	HALLESPORT	HALLE DE SPORT COMMUNALE	275 000,00	0,00	275 000,00	0,00	0,00
2020	INVAPN	SUBVENTIONS POUR L'ATTRACTIVITE ET LE PATRIMOINE NATUREL	455 894,83	0,00	455 894,83	65 462,05	204 224,93
2020	INVMA	SUBVENTIONS POUR LES MILIEUX AQUATIQUES	7 188 497,68	0,00	7 188 497,68	101 125,00	5 896 982,36
2020	INVSTE	SUBVENTIONS DE SOLIDARITES TERRITORIALES ET ENVIRONNEMENTALE	7 432 088,90	0,00	7 432 088,90	690 372,54	1 592 797,23
2020	LOGEMENT	SUBVENTION A LA CREATION REHABILITATION DE LOGEMENT	2 128 437,46	0,00	2 128 437,46	335 831,00	171 653,52
2020	MAIDEPEX	EXTENSION DE LA MAISON DU DEPARTEMENT NIMES	432 000,00	0,00	432 000,00	0,00	366 540,00
2020	MARCHELOG	APPUI TECHNIQUE LOGEMENT SOCIAL	225 000,00	0,00	225 000,00	0,00	146 146,00
2020	PADRHDAE	SUBVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT D'UN APPROVISIONNEMENT LOCAL DE QUALITE DE LA RESTAURATION	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	18 002,40
2020	PAVT	PETIT PATRIMOINE A VOCATION TOURISTIQUE	35 000,00	0,00	35 000,00	0,00	
2020	PROJTERRI	SUBVENTION DES PROJETS DE TERRITOIRES	1 006 250,00	0,00	1 006 250,00	250 584,24	0,00
2020	RU2INV	SUBVENTIONS AUX OPERATIONS DANS LE CADRE DU FDS ANRU2 ET DU PNRQAD DE SAINT-GILLES	369 308,00	0,00	369 308,00	63 792,00	49 001,50
2020	SOLIDARITE	MAINTIEN A DOMICILE ET HEBERGEMENT DES PERSONNES AGEES	2 275 586,12	0,00	2 275 586,12	100 000,00	248 623,99
2021	ACQIMMEUBL	ACQUISITION D'IMMEUBLES	15 000 000,00	0,00	15 000 000,00	150 000,00	14 750 000,00
2021	ACQTERRAIN	ACQUISITIONS DE TERRAIN	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00	150 000,00	4 750 000,00
2021	AGRITOUR	AGRITOURISME	21 000,00	0,00	21 000,00	10 500,00	-10 500,00
2021	BARRAGES	ETUDES SECURISATION BARRAGES	46 000,00	0,00	46 000,00	7 948,58	0,00
2021	CDE	SUBVENTION DANS LE CADRE DES CONTRATS AVEC LES COMMUNES ET LEURS GROUPEMENTS	5 228 383,50	0,00	5 228 383,50	917 490,00	0,00
2021	CREARURALE	SUBVENTION POUR LE SOUTIEN AUX SERVICES DE PROXIMITE EN MILIEU RURAL	40 000,00	0,00	40 000,00	10 000,00	0,00
2021	CSALINDRES	CONSTRUCTION D'UN COLLEGE A SALINDRES	28 000 000,00	3 600 000,00	31 600 000,00	100 000,00	31 093 954,40
2021	DID	DOSSIERS D'INTERETS DEPARTEMENTAUX	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00	500 000,00	-333 329,45
2021	DIDOUX	TRAVAUX NEUFS CYCLABLES	3 210 000,00	-2 576 606,90	633 393,10	0,00	139 059,89
2021	DIGROSSREP	PILOTAGE DU PROGRAMME PLURIANNUEL DE GROSSES REPARATION	35 000 000,00	0,00	35 000 000,00	0,00	7 031 209,95

Année	Code	Libellé	AE - AP avant étape	Révision	Montant de l'AE -AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2021	DIMODERN	TRAVAUX NEUFS ROUTIERS	10 000 000,00	0,00	10 000 000,00	3 000,00	996 880,35
2021	DITRAVAGLO	PROGRAMMATION PLURIANNUELLE/ANNUELLE DES OPERATIONS	3 947 257,00	0,00	3 947 257,00	310 000,00	375 394,40
2021	FONCTMA	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR LES MILIEUX AQUATIQUES	6 480,00	0,00	6 480,00	5 651,68	828,32
2021	FONCTSTE	SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT DE SOLIDARITES TERRITORIALES ET ENVIRONNEMENTALES	44 780,00	0,00	44 780,00	4 323,78	0,00
2021	GDV	CONDUITE DE MISSION DE PRIMO ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT DESGENS DU VOYAGE	282 000,00	0,00	282 000,00	47 000,00	0,00
2021	GOUVALIM	GOUVERNANCE ALIMENTAIRE DEPARTEMENTALE 2021	86 000,00	0,00	86 000,00	86 000,00	-86 000,00
2021	INVAPN	SUBVENTIONS POUR L'ATTRACTIVITE ET LE PATRIMOINE NATUREL	237 613,59	0,00	237 613,59	40 000,00	83 035,86
2021	INVAS	FINANCEMENT INVESTISSEMENT DES ETABLISSEMENTS ACTION SOCIALE	403 077,00	0,00	403 077,00	16 774,00	0,00
2021	INVMA	SUBVENTIONS POUR LES MILIEUX AQUATIQUES	2 062 975,05	0,00	2 062 975,05	135 079,30	137 174,64
2021	INVSTE	SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT DE SOLIDARITES TERRITORIALES ETENVIRONNEMENTALES	5 052 362,91	0,00	5 052 362,91	867 500,00	1 752 736,93
2021	LOGEMENT	SUBVENTION A LA CREATION REHABILITATION DE LOGEMENT	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00	629 607,00	1 096 881,00
2021	PADSOAE	SUBVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE ALIMENTAIRE	40 000,00	0,00	40 000,00	2 992,45	34 015,10
2021	PAGAP	SUBVENTION POUR L'EDUCATION A LA CONSOMMATION RESPONSABLE ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE GASTRONOMIQUE DU GARD	30 000,00	0,00	30 000,00	7 563,43	3 646,05
2021	PARCVL-VAE	ACQUISITION VENTE MATERIEL	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00	400 000,00	853 248,75
2021	PAVT	PETIT PATRIMOINE A VOCATION TOURISTIQUE	94 700,00	0,00	94 700,00	6 300,00	-6 300,00
2021	PLANS	NUMERISATION DE PLANS ARCHIVES	120 000,00	0,00	120 000,00	24 775,34	-3,37
2021	REGORDANE	REHABILITATION GR700 LA REGORDANE - PONT JOUANY	800 000,00	0,00	800 000,00	119 856,92	600 000,00
2021	RU2INV	SUBVENTIONS AUX OPERATIONS DANS LE CADRE DU FDS ANRU2 ET DU PNRQAD SAINT GILLES	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00	682 458,00	1 482 100,00
2021	SOLIDARITE	MAINTIEN A DOMICILE ET HEBERGEMENT DES PERSONNES AGEES	2 830 116,73	0,00	2 830 116,73	892 000,00	905 452,21

Année	Code	Libellé	AE - AP avant étape	Révision	Montant de l'AE -AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2022	BARRAGES	ETUDES SECURISATION BARRAGES	150 000,00	-100 000,00	50 000,00	10 000,00	0,00
2022	BATIMENT22	MAINTENANCE ET AMELIORATION DES BATIMENTS (2022-2027) HORS COLLEGES	10 000 000,00	0,00	10 000 000,00	2 550 000,00	4 605 502,16
2022	CDE	SUBVENTION DANS LE CADRE DES CONTRATS AVEC LES COMMUNES ET LEURS GROUPEMENTS	9 862 447,75	0,00	9 862 447,75	3 000 000,00	3 184 786,75
2022	CLIMATEAU	SUBVENTIONS POUR LA STRATEGIE EAU ET CLIMAT	500 000,00	0,00	500 000,00	15 000,00	485 000,00
2022	COLLEGE22	MAINTENANCE ET AMELIORATION DE COLLEGES (2022-2027)	34 500 000,00	0,00	34 500 000,00	9 350 000,00	7 997 173,96
2022	CPER2127	SUBVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	4 300 000,00	0,00	4 300 000,00	200 000,00	3 900 000,00
2022	CREARURALE	SUBVENTION POUR LE SOUTIEN AUX SERVICES DE PROXIMITE EN MILIEU RURAL	30 000,00	0,00	30 000,00	15 304,00	14 696,00
2022	DID	DOSSIERS D'INTERETS DEPARTEMENTAUX	9 800 000,00	0,00	9 800 000,00	2 000 000,00	6 000 000,00
2022	DIDOUX	TRAVAUX NEUFS PISTES CYCLABLES	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00	30 000,00	985 987,05
2022	DIGROSSREP	GROSSES REPARATIONS	34 000 000,00	0,00	34 000 000,00	245 000,00	6 293 085,55
2022	DIMODERN	TRAVAUX NEUFS ROUTIERS	10 000 000,00	0,00	10 000 000,00	453 000,00	7 541 593,82
2022	DITRAVAGLO	CONTRIBUTION AUX COMMUNES POUR TRAVAUX	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	1 040 000,00	2 033 803,00
2022	EQUISPORT	SUBVENTIONS POUR LA CREATION OU LA RENOVATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX OU INTERCOMMUNAUX	118 649,00	0,00	118 649,00	0,00	18 649,00
2022	ETUPREBAT	ETUDES PREALABLES SUR BATIMENTS	2 100 000,00	0,00	2 100 000,00	200 000,00	1 810 665,00
2022	ETUPRECOLL	ETUDES PREALABLES SUR LES COLLEGES	1 700 000,00	0,00	1 700 000,00	100 000,00	1 425 000,00
2022	FONCTAPN	SUBVENTIONS POUR L'ATTRACTIVITE ET LE PATRIMOINE NATUREL	132 627,55	0,00	132 627,55	54 248,53	27 627,55
2022	FONCTMA	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR LES MILIEUX AQUATIQUES	56 000,00	0,00	56 000,00	18 000,00	0,00
2022	FSE+	PROMOUVOIR L'INCLUSION SOCIALE PROGRAMMATION FSE+ 2022 2027	14 150 000,00	0,00	14 150 000,00	3 300 000,00	9 250 000,00
2022	GESTCHASS	GESTION DE LA CHASSE	60 000,00	0,00	60 000,00	25 000,00	10 000,00
2022	IAECHANTIE	FINANCEMENT DES CHANTIERS D'INSERTION	3 078 229,00	0,00	3 078 229,00	0,00	51 811,75
2022	INOND	SUBVENTIONS INONDATIONS	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00	400 000,00	3 916 677,05
2022	INVAPN	SUBVENTIONS POUR L'ATTRACTIVITE ET LE PATRIMOINE NATUREL	247 906,79	0,00	247 906,79	50 000,00	88 475,92
2022	INVMA	SUBVENTIONS POUR LES MILIEUX AQUATIQUES	1 042 615,00	0,00	1 042 615,00	306 631,26	504 257,00

Année	Code	Libellé	AE - AP avant étape	Révision	Montant de l'AE -AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2022	INVSTE	SUBVENTIONS DE SOLIDARITES TERRITORIALES ET ENVIRONNEMENTALES	6 196 149,98	0,00	6 196 149,98	1 605 196,74	2 829 215,57
2022	LOGEMENT	SUBVENTION A LA CREATION REHABILITATION DE LOGEMENT	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	750 215,00	3 120 235,00
2022	MAICODEP	CREATION DE MAISONS DEPARTEMENTALES	2 100 000,00	0,00	2 100 000,00	350 000,00	1 300 000,00
2022	MARCHELOGH	APPUI TECHNIQUE LOGEMENT SOCIAL	888 000,00	0,00	888 000,00	0,00	632 683,08
2022	MEJCLAP	MODERNISATION DU CENTRE SPORTIF DEPARTEMENTAL MEJANNES	22 000 000,00	0,00	22 000 000,00	4 000 000,00	11 160 871,92
2022	NIMBAT8MAI	ETUDES ET TRAVAUX POUR LA REHABILITATION DU BATIMENT PLACE DU 8 MAI A NIMES	6 000 000,00	0,00	6 000 000,00	400 000,00	5 350 000,00
2022	PADAOAE	SUBVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT DES CIRCUITS DE PROXIMITE	50 000,00	-6 067,00	43 933,00	2 225,50	-2 225,50
2022	PADRHDAE	SUBVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT D'UN APPROVISIONNEMENT LOCAL DE QUALITE DE LA RESTAURATION	30 000,00	-27 839,00	2 161,00	2 161,00	-2 161,00
2022	PADSOAE	SUBVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE ALIMENTAIRE	40 000,00	-3 763,00	36 237,00	12 237,00	-11 808,40
2022	PAGAE	SUBVENTIONS POUR L'EDUCATION A LA CONSOMMATION RESPONSABLE ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE GASTRONOMIQUE DU GARD	30 000,00	0,00	30 000,00	19 696,40	-6 392,80
2022	PAGAP	SUBVENTIONS POUR L'EDUCATION A LA CONSOMMATION RESPONSABLE ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE GASTRONOMIQUE DU GARD	25 444,40	-2 186,80	23 257,60	18 702,00	-18 702,00
2022	PAVT	PETIT PATRIMOINE A VOCATION TOURISTIQUE	150 000,00	0,00	150 000,00	23 300,00	3 400,00
2022	REACT EU	RENFORCEMENT DE L'ORIENTATION DES BENEFICIAIRES DU RSA ENTRANT DANS LE DROIT	120 000,00	-120 000,00	0,00	0,00	0,00
2022	REHABBAUME	REHABILITATION DU SITE DE LA BAUME MOULINS ET SEUIL	450 000,00	0,00	450 000,00	25 000,00	415 000,00
2022	RESTAUR127	RESTAURATION CD 127 TRANCHE 2022 2026	1 320 000,00	0,00	1 320 000,00	220 000,00	1 060 000,00
2022	RU2INV	SUBVENTIONS AUX OPERATIONS DANS LE CADRE DU FDS ANRU2 ET DUPNRQAD SAINT GILLES	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00	212 948,00	2 551 190,48
2022	SAFER	SUBVENTION POUR LA SAFER	60 000,00	0,00	60 000,00	15 000,00	9 720,00

Année	Code	Libellé	AE - AP avant étape	Révision	Montant de l'AE -AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2022	SOLIDARITE	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT A DESTINATION DES ESMS	6 000 000,00	0,00	6 000 000,00	1 748 743,00	3 512 534,00
2022	SPIE	SERVICE PUBLIC DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI (2022-2024)	158 667,00	-158 667,00	0,00	0,00	0,00
2022	STREAUCLIM	MISE EN OEUVRE STRATEGIE SCHEMA EAU ET CLIMAT	252 000,00	0,00	252 000,00	100 000,00	84 000,00
2022	TSSD	APPEL A PROJETS TOURISME SOCIAL SOLIDAIRE ET DURABLE	23 000,00	0,00	23 000,00	0,00	10 000,00
2023	AGRITOUR	AGRITOURISME (2023-2027)	100 000,00	0,00	100 000,00	30 000,00	50 000,00
2023	ALIMENT	SUBVENTIONS RELATIVES A LA POLITIQUE ALIMENTAIRE DEPARTEMENTALE 2023 2027	750 000,00	0,00	750 000,00	45 300,00	704 700,00
2023	ANRU2INV	SUBVENTIONS AUX OPERATIONS DANS LE CADRE DU FDS ANRU2ET DU PNRQAD SAINT GILLES	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00	580 000,00	2 407 550,00
2023	ARCGG	ASSOCIATION DE RETRAITE DES CONSEILLERS GENERAUX DU GARD (2023-2027)	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	300 000,00	900 000,00
2023	AVP	AIDE A LA VIE PARTAGEE	520 500,00	229 500,00	750 000,00	280 000,00	50 222,40
2023	BARRAGES	OPERATIONS PLURIANNUELLES A LA SECURISATION ET AL'EXPLOITATION DES BARRAGES (2023- 2025)	352 800,00	194 800,00	547 600,00	243 600,00	267 414,00
2023	BMASBOUDAN	ETUDES ET TRAVAUX POUR LA REHABILITATION DU MAS DE BOUDAN NIMES	2 000 000,00	5 080 000,00	7 080 000,00	200 000,00	6 780 000,00
2023	CARTONS	ACHAT DE CARTONS D'ARCHIVAGES	100 000,00	0,00	100 000,00	30 000,00	50 000,00
2023	CDE	SUBVENTION DANS LE CADRE DES CONTRATS AVEC LES COMMUNES ET LEURS GROUPEMENTS	10 000 000,00	0,00	10 000 000,00	3 000 000,00	4 757 747,31
2023	CHUSERRECA	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT A DESTINATION DU CHU NIMESSERRE CAVALIER	7 200 000,00	0,00	7 200 000,00	500 000,00	5 959 000,00
2023	CNROLLAND	REAGENCEMENT INTERIEUR EXTERIEUR COLLEGE ROMAIN ROLLANDA NIMES	3 700 000,00	0,00	3 700 000,00	1 500 000,00	2 050 000,00
2023	COLLPRIVES	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT POUR LES COLLEGES PRIVES	500 000,00	-435 224,00	64 776,00	0,00	-135 224,00
2023	CREARURALE	SUBVENTION POUR LE SOUTIEN AUX SERVICES DE PROXIMITE ENMILIEU RURAL (2023-2027)	150 000,00	0,00	150 000,00	20 000,00	130 000,00
2023	DEPDOUX	DEVELOPPEMENT DES DEPLACEMENTS DOUX	18 700 000,00	0,00	18 700 000,00	7 870 000,00	10 557 570,00
2023	DID	DOSSIER D'INTERETS DEPARTEMENTAUX	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00	1 000 000,00	2 000 000,00
2023	ENTPATNAT	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR L'ATTRACTIVITE ET LE PATRIMOINE NATUREL	170 000,00	0,00	170 000,00	50 000,00	65 000,00

Année	Code	Libellé	AE - AP avant étape	Révision	Montant de l'AE -AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2023	EQUIPCULTU	SUBVENTIONS EN FAVEUR DES LIEUX CULTURELS	200 000,00	-200 000,00	0,00	0,00	0,00
2023	EQUISPORT	SUBVENTIONS POUR LA CREATION OU LA RENOVATION D'EQUIPEMENTS COMMUNAUX OU INTERCOMMUNAUX	600 000,00	0,00	600 000,00	350 000,00	150 000,00
2023	FDDHORSIAE	FONDS DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENTHORS IAE	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
2023	FDDIAE	FONDS DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT IAE	90 000,00	260 000,00	350 000,00	150 000,00	200 000,00
2023	FSL	FRAIS DE GESTION CONVENTION DE MANDAT	823 500,00	0,00	823 500,00	274 500,00	274 500,00
2023	HABITINCLU	HABITAT INCLUSIF PH	500 000,00	0,00	500 000,00	300 000,00	146 000,00
2023	IAECHANTIE	FINANCEMENT DES CHANTIERS D'INSERTION	3 640 000,00	0,00	3 640 000,00	680 000,00	720 540,00
2023	LOGEMENT	SUBVENTION A LA CREATION REHABILITATION DE LOGEMENTS	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00	599 900,00	2 388 100,00
2023	MARCHELOG	APPUI TECHNIQUE LOGEMENT SOCIAL	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
2023	MILIEUAQUA	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT POUR LES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00	750 000,00	1 817 000,00
2023	NUMDOCARCH	NUMERISATION DE DOCUMENTS D'ARCHIVES	400 000,00	0,00	400 000,00	100 000,00	200 000,00
2023	PARCMEYNI	TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DU PARC MEYNIER – SALINELLES A NIMES	1 500 000,00	100 000,00	1 600 000,00	800 000,00	300 000,00
2023	PAVT	PROJET A VOCATION TOURISTIQUE (2023-2027)	600 000,00	0,00	600 000,00	152 800,00	367 200,00
2023	PENIBILITE	PLAN PLURIANNUEL DE LUTTE CONTRE LA PENIBILITE	600 000,00	0,00	600 000,00	200 000,00	200 000,00
2023	PROJSTRUCT	PROJETS ROUTIERS SUR ITINERAIRES STRUCTURANTS	15 000 000,00	0,00	15 000 000,00	3 285 000,00	11 667 440,00
2023	PROTINOND	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR LA PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS	264 000,00	0,00	264 000,00	120 000,00	79 000,00
2023	RENOROUTE	RENOVATION ET EXPLOITATION DU PATRIMOINE ROUTIER	100 000 000,00	0,00	100 000 000,00	26 725 000,00	44 857 878,39
2023	SANTE	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT POUR DES CENTRES DE SANTE ETDES CABINES POUR DE LA TELECONSULTATION	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	200 000,00	600 000,00
2023	SCHEMADSD	SCHEMA UNIQUE DES SOLIDARITES DEPENSES (2023-2027)	52 000 000,00	0,00	52 000 000,00	8 000 000,00	36 995 030,00
2023	SDIS	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT POUR LE PARC IMMOBILIER DU SDIS DU GARD	18 000 000,00	0,00	18 000 000,00	1 782 330,38	15 117 669,62



Année	Code	Libellé	AE - AP avant étape	Révision	Montant de l'AE -AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2023	SECURDEP	SECURISATION DES DEPLACEMENTS QUOTIDIENS	28 100 000,00	100 000,00	28 200 000,00	4 729 000,00	19 516 400,00
2023	SENSIBEAU	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DE SOLIDARITES TERRITORIALES ET ENVIRONNEMENTALES	81 400,00	0,00	81 400,00	0,00	26 400,00
2023	SINAGRI	SUBVENTIONS AUX AGRICULTEURS SINISTRES AFFECTES PAR LES EVENEMENTS CLIMATIQUES	500 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	-500 000,00
2023	SOLIDARITE	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT A DESTINATION DES ESMS	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	811 000,00	3 145 450,00
2023	SOLIEAU	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT DE SOLIDARITES TERRITORIALES ET ENVIRONNEMENTALES	6 330 000,00	0,00	6 330 000,00	1 590 000,00	3 860 600,00
2023	VALOPATNAT	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT POUR L'ATTRACTIVITE ET LE PATRIMOINE NATUREL	930 000,00	0,00	930 000,00	250 000,00	586 000,00
2024	AIDOMICILE	APPEL A MANIFESTATION D'INTERET DE LA CNSA		735 000,00	735 000,00	245 000,00	490 000,00
2024	AMGTPARKIN	AMENAGEMENT AIRE DE STATIONNEMENT MOBILITE DOUCE		2 000 000,00	2 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
2024	ANRU2INV	SUBVENTIONS AUX OPERATIONS DANS LE CADRE DU FDS ANRU2 ET DU PNRQAD SAINT GILLES		3 000 000,00	3 000 000,00	120 000,00	2 880 000,00
2024	CDE	SUBVENTION DANS LE CADRE DES CONTRATS AVEC LES COMMUNES ET LEURS GROUPEMENTS		10 000 000,00	10 000 000,00	1 500 000,00	8 500 000,00
2024	DID	DOSSIER D'INTERETS DEPARTEMENTAUX		3 000 000,00	3 000 000,00		3 000 000,00
2024	EHPADBEAU	RECONSTRUCTION DEUX EHPAD BEAUCAIRE		9 300 000,00	9 300 000,00	500 000,00	8 800 000,00
2024	EHPADQUAI	RECONSTRUCTION MSP QUAI DE LA FONTAINE		2 000 000,00	2 000 000,00		2 000 000,00
2024	EHPADVIDOU	RENOVATION EHPAD VIDOURLE SAUVE		3 800 000,00	3 800 000,00		3 800 000,00
2024	ENTPATNAT	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ATTRACTIVITE ET LE PATRIMOINE NATUREL		220 000,00	220 000,00	70 000,00	150 000,00
2024	EQUISPORT	SUBVENTIONS POUR LA CREATION OU LA RENOVATION D'EQUIPEMENTS COMMUNAUX OU INTERCOMMUNAUX		1 000 000,00	1 000 000,00	150 000,00	850 000,00
2024	GESTCHASS	GESTION DE LA CHASSE		80 000,00	80 000,00	2 000,00	78 000,00
2024	IAECHANTIE	FINANCEMENT DES CHANTIERS D'INSERTION		3 000 000,00	3 000 000,00	2 250 000,00	750 000,00
2024	LOGEMENT	SUBVENTION A LA CREATION REHABILITATION DE LOGEMENTS		3 000 000,00	3 000 000,00	120 000,00	2 880 000,00
2024	MASDASPORT	ETUDES ET TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DU MAS D'ASPORT A NIMES		2 700 000,00	2 700 000,00	300 000,00	2 400 000,00

Année	Code	Libellé	AE - AP avant étape	Révision	Montant de l'AE -AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2024	MILIEUAQUA	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT POUR LES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS		3 000 000,00	3 000 000,00	300 000,00	2 700 000,00
2024	PGESTION	PLANS DE GESTION		50 000,00	50 000,00	5 000,00	45 000,00
2024	PLANS	NUMERISATION DE PLANS ARCHIVES		200 000,00	200 000,00	25 000,00	175 000,00
2024	PROTINOND	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR LA PROTECTION CONTRE LESINONDATIONS		113 540,00	113 540,00	50 000,00	63 540,00
2024	REHABESMS	REHABILITATION DES ESMS PA-PH (2024-2026)		12 000 000,00	12 000 000,00	500 000,00	11 500 000,00
2024	RENOVHDD	RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HOTEL DU DEPARTEMENTA NIMES		4 500 000,00	4 500 000,00	600 000,00	3 900 000,00
2024	SENSIBEAU	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DE SOLIDARITES TERRITORIALES ET ENVIRONNEMENTALES		54 000,00	54 000,00	35 000,00	19 000,00
2024	SOLIEAU	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT DE SOLIDARITES TERRITORIALES ET ENVIRONNEMENTALES		6 330 000,00	6 330 000,00	640 000,00	5 690 000,00
2024	VALOPATNAT	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT POUR L'ATTRACTIVITE ET LE PATRIMOINE NATUREL		930 000,00	930 000,00	120 000,00	810 000,00

## En recettes

Année	Code	Libellé	AE - AP avant étape	Révision	Montant de l'AE -AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2001	COLLEGES	COLLEGES DEPARTEMENTAUX	15 405 780,92	0,00	15 405 780,92		
2005	CQUISH	COLLEGE DE QUISSAC HALLE DE SPORT	933,34	0,00	933,34		0,00
2005	CSODOCOH	COLLEGE SUD OUEST DEPART CONSTRUCT.	6 346,52	0,00	6 346,52		
2006	ACQUITDENS	ACQUISITIONS FONCIERES SUR LES ESPACES NATURELS SENSIBLES (PRODUIT TDENS)	0,00	0,00	0,00		
2006	BVAUCMSRES	RESTRUCTURATION DU CMS DE VAUVERT	47 747,21	0,00	47 747,21		
2006	CNOLIRES	RESTRUCTURATION COLLEGES LES OLIVIERS NIMES	1 446,23	0,00	1 446,23		0,00
2007	BALESUTRES	RESTRUCTURATION DE L'UTR D'ALES	1 049,92	0,00	1 049,92		
2007	BNRIARES	RESTRUCTURATION DU RIA	2 697 465,29	0,00	2 697 465,29		
2007	BSADEVCECO	CONSTRUCTION CE ST ANDRE DE VALBORGNE	840,00	0,00	840,00		
2008	CNROSRES	RESTRUCTURATION COLLEGE JEAN ROSTAND NIMES	76,14	0,00	76,14		
2009	CMAHNSCO	CONST HALLE DE SPORT COLLEGE DE MANDUEL	837,17	0,00	837,17		
2009	CUZJLTHSCO	CONST HALLE DE SPORT COLLEGE JLT A UZES	0,00	0,00	0,00		
2011	DITRAVNEUF	OPERATIONS DE TRAVAUX ROUTIERS NEUFS PROGRAMME 2011	162 237,61	0,00	162 237,61		0,00
2011	TELMOBILE	CONTRIBUTONS INFRASTRUCTURES DE TELEPHONIE MOBILE	134 421,59	0,00	134 421,59		
2013	DIGROSSREP	GROSSE REPARATIONS SUR LE RESEAU ROUTIER PROGRAMME 2013	244 810,61	0,00	244 810,61		
2014	ACQIMMEUBL	ACQUISITIONS D'IMMEUBLES	1 071 120,00	0,00	1 071 120,00		
2014	DITRAVNEUF	OPERATIONS DE TRAVAUX ROUTIERS NEUFS PROGRAMME 2014	400 000,00	0,00	400 000,00		400 000,00
2014	FSEPLIENM	PROGRAMMATION FSE NIMES METROPOLE	0,00	0,00	0,00		
2014	SUBER	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT RURAL PROGRAMME 2014	3 466 543,00	0,00	3 466 543,00		
2015	DIGROSSREP	TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS DU RESEAU ROUTIER	35 683,90	0,00	35 683,90		
2015	DITRAVNEUF	PROGRAMMATION PLURIANNUELLE/ANNUELLE DES OPERATIONS TRAVAUX NEUFS	580 388,39	0,00	580 388,39		
2015	INCLUSION	PROGRAMMATION CG PROGRAMME OPERATIONNEL NATIONAL EMPLOI INCLUSION (2014-2020)	19 646 616,80	0,00	19 646 616,80	500 000,00	8 207 335,17

Année	Code	Libellé	AE - AP avant étape	Révision	Montant de l'AE -AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2015	SUBER	SUBVENTIONS DITES THEMATIQUES (TRAVAUX ADDUCTION EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT ELECTRIFICATION) POUR COMMUNES RURALES	4 383 871,13	0,00	4 383 871,13		0,00
2016	DIGROSSREP	TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS DU RESEAU ROUTIER	11 882,86	0,00	11 882,86		
2016	SUBER	SUBVENTIONS DITES THEMATIQUES (TRAVAUX ADDUCTION EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT ELECTRIFICATION) POUR COMMUNES RURALES	2 084 344,92	0,00	2 084 344,92		0,00
2016	THD	ETUDES, TRAVAUX ET DSP CONCERNANT LE THD	27 045 000,00	0,00	27 045 000,00	10 094 000,00	14 794 215,13
2017	BNIDIDEROT	RESTRUCTURATION N°2 COLLEGE DIDEROT A NIMES	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00		798 000,00
2017	MARCHELOG	APPUI TECHNIQUE LOGEMENT SOCIAL	452 806,00	0,00	452 806,00	0,00	122 878,00
2017	SUBER	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT RURAL 2017	2 732 037,48	0,00	2 732 037,48	0,00	
2017	TELMOBILE	TELEPHONE MOBILE	0,00	0,00	0,00		
2017	TRANSITION	GESTION DU PROGRAMME DE TRANSITION ENERGETIQUE	6 426 960,13	0,00	6 426 960,13	244 500,00	2 643 570,63
2018	INVSTE	SUBVENTIONS EN INVESTISSEMENT POUR LES SOLIDARITES TERRITORIALES ENVIRONNEMENTALES	1 328 354,89	0,00	1 328 354,89	0,00	
2019	INVSTE	SUBVENTIONS DE SOLIDARITES TERRITORIALES ET ENVIRONNEMENTALES	0,00	0,00	0,00		
2019	REDTHD	REDEVANCE THD	8 216 818,61	0,00	8 216 818,61	684 800,00	4 375 258,33
2020	DIRADARS	OPERATIONS DE SECURITE	2 878 696,00	0,00	2 878 696,00	0,00	2 100 000,00
2020	FONDESECO	FONDS DE SECOURS POUR LES INONDATIONS	3 449,50	0,00	3 449,50		0,00
2020	MARCHELOG	APPUI TECHNIQUE LOGEMENT SOCIAL	42 000,00	0,00	42 000,00		0,00
2021	DIGROSSREP	PILOTAGE DU PROGRAMME PLURIANNUEL DE GROSSES REPARATION	99 792,03	0,00	99 792,03		0,00
2021	INVMA	SUBVENTIONS POUR LES MILIEUX AQUATIQUES	34 710,07	0,00	34 710,07		0,00
2022	FSE+	PROMOUVOIR L'INCLUSION SOCIALE PROGRAMMATION FSE+ 2022 2027	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00
2022	MARCHELOGH	APPUI TECHNIQUE LOGEMENT SOCIAL	100 000,00	171 000,00	271 000,00	171 000,00	0,00
2022	SPIE	SERVICE PUBLIC DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI (2022-2024)	285 600,00	-285 600,00	0,00	0,00	
2023	AVP	AIDE A LA VIE PARTAGEE	411 924,00	100 000,00	511 924,00	100 000,00	0,00

<b>Année</b>	<b>Code</b>	<b>Libellé</b>	<b>AE - AP avant étape</b>	<b>Révision</b>	<b>Montant de l'AE -AP</b>	<b>Crédits de paiement N</b>	<b>Crédits de paiement &gt; N</b>
2023	SCHEMADSR	SCHEMA UNIQUE DES SOLIDARITES RECETTES (2023-2027)	20 000 000,00	0,00	20 000 000,00	3 169 600,00	12 100 000,00
2023	SECURDEP	SECURISATION DES DEPLACEMENTS QUOTIDIENS	700 000,00	770 000,00	1 470 000,00	770 000,00	0,00
2024	AIDOMICILE	APPEL A MANIFESTATION D'INTERET DE LA CNSA		650 000,00	650 000,00	260 000,00	390 000,00

## OPERATIONS REELLES (PRESTATIONS)

### Service S0001 CAB - SERVICE PROTOCOLE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Frais divers d'organisation	011	022	6234			15 400,00
	011	022	6238			380,00
<b>Prestation</b>						<b>15 780,00</b>
Objets promotionnels	011	022	6238			152 500,00
<b>Prestation</b>						<b>152 500,00</b>
Réceptions protocolaires	011	022	60623			17 000,00
	011	022	60632			2 800,00
	011	022	6234			47 000,00
<b>Prestation</b>						<b>66 800,00</b>
<b>Totaux</b>						<b>235 080,00</b>

### Service S0002 DAJCP-SERVICE COURRIER

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Expédition du courrier	011	028	6064			3 000,00
	011	028	61358			8 500,00
	011	028	6248			4 500,00
	011	028	6261			400 000,00
	011	425	6261			60 000,00
<b>Prestation</b>						<b>476 000,00</b>
<b>Totaux</b>						<b>476 000,00</b>

Service S0004 DRH - SERVICE ACCUEIL ET RELATIONS SOCIALES

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Arbre de Noël	011	021	6288			42 000,00
	012	021	6478			44 000,00
<b>Prestation</b>						<b>86 000,00</b>
Cérémonies	011	021	60628			4 000,00
	011	021	6234			1 000,00
<b>Prestation</b>						<b>5 000,00</b>
Etudes analyses et diagnostic CHSCT	011	020	6228			2 500,00
<b>Prestation</b>						<b>2 500,00</b>
Indemnisation des dégâts matériels aux véhicules	012	021	6478			1 000,00
<b>Prestation</b>						<b>1 000,00</b>
Organisation et suivi des conseils de discipline	011	020	62268			1 000,00
<b>Prestation</b>						<b>1 000,00</b>
Organisation et suivi des instances paritaires	011	031	62268			28 000,00
<b>Prestation</b>						<b>28 000,00</b>
Prestations du CNAS	012	021	6474			800 000,00
<b>Prestation</b>						<b>800 000,00</b>
Prestations sociales du Conseil départemental	012	021	6478			420 000,00
	012	021	6488			155 000,00
<b>Prestation</b>						<b>575 000,00</b>
Restauration collective	012	021	6478			100 000,00
	65	021	6568			370 000,00
<b>Prestation</b>						<b>470 000,00</b>
Subvention à l'amicale du personnel	65	021	65748			25 000,00
<b>Prestation</b>						<b>25 000,00</b>
<b>Totaux</b>						<b>1 993 500,00</b>

Service S0006 DAJAG - DA DE L'ACHAT PUBLIC - SERVICE COMMANDE PUBLIQUE ET ASSISTANCE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	Investissement
				Année	Code	Dépenses	Dépenses
Publication des avis de publicité et d'attribution	011	028	6231			100 000,00	
	20	028	2033				25 000,00
	20	221	2033				25 000,00
	20	843	2033				25 000,00
<b>Prestation</b>						<b>100 000,00</b>	<b>75 000,00</b>
<b>Totaux</b>						<b>100 000,00</b>	<b>75 000,00</b>

Service S0007 DISI - POLE DE GESTION

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Fonctionnement de la structure	011	028	6281			38 800,00
<b>Prestation</b>						<b>38 800,00</b>
Gestion de la comptabilité fournisseurs pour les services télécoms	011	028	6262			997 200,00
<b>Prestation</b>						<b>997 200,00</b>
Gestion de la comptabilité fournisseurs pour les services télécoms des collègues	011	221	6262			318 000,00
<b>Prestation</b>						<b>318 000,00</b>
<b>Totaux</b>						<b>1 354 000,00</b>



Service S0008 DFI - SERVICE COMPTABILITE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses
Contribution financière au SDIS du Gard	204	12	20415331					2 500 000,00
	204	12	20415332	2 023	SDIS			1 782 330,38
	65	12	6553			54 960 860,00		
<b>Prestation</b>						<b>54 960 860,00</b>		<b>4 282 330,38</b>
Exécution comptable	011	01	6032			200 000,00		
	011	020	627			4 000,00		
	012	021	6338			10 000,00		
	013	01	6032				200 000,00	
	014	01	7398			500 000,00		
	65	01	6583			10 000,00		
	65	01	65888			600 000,00		
	70	01	70388				50 000,00	
76	01	761				1 000 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>1 324 000,00</b>	<b>1 250 000,00</b>	
Gestion des indus	016	01	6541			100 000,00		
	017	01	6542			10 000,00		
	017	447	6541			300 000,00		
	65	01	6541			640 000,00		
	65	01	6542			1 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>1 051 000,00</b>		
Opérations exceptionnelles	67	01	673			200 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>200 000,00</b>		
Procédure de clôture de l'exercice budgétaire	65	01	65888			10 000,00		
	75	01	75888				10 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>	
Suivi des provisions (COMPTA)	68	01	6815			400 000,00		
	68	01	6817			400 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>800 000,00</b>		
<b>Totaux</b>						<b>58 345 860,00</b>	<b>1 260 000,00</b>	<b>4 282 330,38</b>

Service S0009 DFI - SERVICE BUDGET, ASSISTANCE ET TRESORERIE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Autres dotations et participations	13	01	13413						190 302,00
	74	01	741222				13 430 744,00		
	74	01	74621				4 173 369,00		
	74	01	748312				20 004 476,00		
	74	01	74835				6 841 604,00		
<b>Prestation</b>							<b>44 450 193,00</b>		<b>190 302,00</b>
Compensation de la perte de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	73	01	7352				35 000 000,00		
<b>Prestation</b>							<b>35 000 000,00</b>		
Compensation du transfert de la compétence déchets	65	01	65541			98 260,00			
<b>Prestation</b>						<b>98 260,00</b>			
Compensation du transfert de la compétence transport	014	01	739214			26 477 447,00			
<b>Prestation</b>						<b>26 477 447,00</b>			
Compensation du transfert du port du Grau du Roi	65	01	65541			244 434,00			
<b>Prestation</b>						<b>244 434,00</b>			
Cotisation AFIGESE	011	020	6281			1 000,00			
<b>Prestation</b>						<b>1 000,00</b>			
Dotation globale de fonctionnement	74	01	74121				64 462 895,00		
	74	01	741223				29 218 367,00		
<b>Prestation</b>							<b>93 681 262,00</b>		
Dotations de mutation à titre onéreux	73	01	73121				135 000 000,00		
	73	01	73122				600 000,00		
<b>Prestation</b>							<b>135 600 000,00</b>		
Etudes financières	011	020	6288			600 000,00			
<b>Prestation</b>						<b>600 000,00</b>			

Service S0009 DFI - SERVICE BUDGET, ASSISTANCE ET TRESORERIE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée	10	01	10222						11 000 000,00
	74	01	744				300 000,00		
<b>Prestation</b>							<b>300 000,00</b>		<b>11 000 000,00</b>
Fonds national de péréquation des DMTO perçus par les départements	014	01	7392251			19 261 026,00			
	73	01	732251				19 448 220,00		
<b>Prestation</b>						<b>19 261 026,00</b>	<b>19 448 220,00</b>		
Fraction de TVA compensatoire pour la perte de la TFPB	73	01	7351				260 000 000,00		
<b>Prestation</b>							<b>260 000 000,00</b>		
Gestion de la trésorerie	011	020	627			40 000,00			
	66	01	66111			100 000,00			
	66	01	6615			50 000,00			
<b>Prestation</b>						<b>190 000,00</b>			
Gestion des emprunts	011	020	627			180 000,00			
	16	01	1641					45 100 000,00	116 691 401,13
	16	01	16449					7 905 000,00	7 905 000,00
	66	01	66111			11 400 000,00			
<b>Prestation</b>						<b>11 580 000,00</b>		<b>53 005 000,00</b>	<b>124 596 401,13</b>
Impôts et taxes	73	01	73141				11 000 000,00		
	73	01	731421				6 300 000,00		
	73	01	73143				30 000,00		
	73	01	73171				132 000 000,00		
	73	633	731722				300 000,00		
	731	01	73114				2 844 000,00		
	731	01	7318				200 000,00		
	731	01	73221				17 732 085,00		
731	01	7324				12 400 000,00			
<b>Prestation</b>							<b>182 806 085,00</b>		
Intérêts courus non échus	66	01	66112			300 000,00			
<b>Prestation</b>						<b>300 000,00</b>			

Service S0009 DFI - SERVICE BUDGET, ASSISTANCE ET TRESORERIE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement		
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Secours d'urgence	65	01	65888			100 000,00				
						<b>Prestation</b>	<b>100 000,00</b>			
Suivi des provisions (BUDGET)	68	01	6865			20 000,00				
						<b>Prestation</b>	<b>20 000,00</b>			
						<b>Totaux</b>	<b>58 872 167,00</b>	<b>771 285 760,00</b>	<b>53 005 000,00</b>	<b>135 786 703,13</b>

Service S0012 DLOG - SERVICE ATELIER ET MAINTENANCE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	Investissement
				Année	Code	Dépenses	Dépenses
Achat de fournitures et matière d'œuvre	011	028	60632			280 000,00	
	011	028	6068			1 000,00	
	011	312	60632			1 300,00	
	011	313	60632			2 200,00	
	011	314	60632			3 000,00	
	011	315	60632			5 000,00	
	011	420	60632			25 000,00	
	011	425	60632			345,00	
	21	028	21578				40 000,00
<b>Prestation</b>						<b>317 845,00</b>	<b>40 000,00</b>
Achat de fournitures et matière d'œuvre des collèges	011	221	60632			28 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>28 000,00</b>	
Appui logistique	011	028	6228			1 000,00	
	011	028	6282			140 000,00	
	011	312	6282			200,00	
	011	313	6282			2 000,00	
	011	314	6282			3 000,00	
	011	420	6282			18 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>164 200,00</b>	
Gestion des marchés de maintenance de sécurité et de vérification des installations techniques	011	028	615221			2 000,00	
	011	028	6156			225 000,00	
	011	028	6228			18 000,00	
	011	201	6156			1 000,00	
	011	201	6228			600,00	
	011	312	6156			6 200,00	
	011	312	6228			600,00	
	011	313	6156			9 500,00	
	011	313	6228			1 500,00	
	011	314	6156			11 000,00	
	011	314	6228			1 600,00	
	011	315	6156			110 000,00	
	011	315	6228			2 500,00	
	011	420	615221			400,00	
	011	420	615228			475,00	
	011	420	6156			70 030,00	
	011	420	6228			4 000,00	
	011	4213	6228			100,00	
	011	425	6156			200,00	
	011	425	6228			200,00	
	20	028	2031				12 000,00
	23	028	2313				137 000,00
	23	028	2315				1 000,00
	23	028	2318				4 000,00
	23	312	2313				2 000,00
	23	313	2317				33 000,00
	23	314	2313				12 500,00
23	315	2313				27 000,00	
23	420	2313				15 000,00	
23	515	2313				1 500,00	
<b>Prestation</b>						<b>464 905,00</b>	<b>245 000,00</b>

Service S0012 DLOG - SERVICE ATELIER ET MAINTENANCE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	Investissement
				Année	Code	Dépenses	Dépenses
Gestion des marchés de maintenance de sécurité et de vérification des installations techniques des collèges	011	221	6156			72 000,00	
	011	221	6228			90 000,00	
	20	221	2031				40 000,00
	23	221	2313				325 000,00
	23	221	2317				95 000,00
<b>Prestation</b>						<b>162 000,00</b>	<b>460 000,00</b>
Réalisation des travaux des bâtiments par des entreprises	011	028	61521			18 000,00	
	011	028	615221			150 000,00	
	011	028	615228			400,00	
	011	201	61521			1 000,00	
	011	201	615221			650,00	
	011	312	615221			4 800,00	
	011	313	615221			7 000,00	
	011	314	615221			9 000,00	
	011	315	615221			30 000,00	
	011	420	61521			12 000,00	
	011	420	615221			40 000,00	
011	420	615228			5 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>277 850,00</b>	
Réalisation des travaux par des entreprises des collèges	011	221	615221			24 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>24 000,00</b>	
Réalisation des travaux par les ateliers	011	312	61358			1 200,00	
<b>Prestation</b>						<b>1 200,00</b>	
Travaux de maintenance apportant des améliorations énergétiques	011	028	60632			10 000,00	
	011	028	615221			20 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>30 000,00</b>	
<b>Totaux</b>						<b>1 470 000,00</b>	<b>745 000,00</b>

Service S0013 DLOG - SERVICE PROGRAMMATION ET GESTION PATRIMONIALE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses
Acquisition de véhicules	21	028	21828	2 021	PARCVL-VAE			400 000,00
<b>Prestation</b>								<b>400 000,00</b>
Acquisition et vente des terrains en vue d'une urbanisation	011	028	6228			3 200,00		
	21	028	2111	2 021	ACQTERRAIN			150 000,00
<b>Prestation</b>						<b>3 200,00</b>		<b>150 000,00</b>
Acquisition et vente d'immeuble	011	028	614			1 200,00		
	011	028	6231			2 000,00		
	21	028	21318	2 021	ACQIMMEUBL			150 000,00
<b>Prestation</b>						<b>3 200,00</b>		<b>150 000,00</b>
Etudes et travaux de maintenance et de sécurité des bâtiments	20	028	2031	2 022	ETUPREBAT			200 000,00
<b>Prestation</b>								<b>200 000,00</b>
Etudes préalables liées aux nouveaux projets de collèges	20	221	2031	2 022	ETUPRECOLL			100 000,00
<b>Prestation</b>								<b>100 000,00</b>
Gestion des biens immobiliers pris en location	011	028	6132			389 000,00		
	011	028	614			450,00		
	011	028	62268			700,00		
	011	028	6227			2 000,00		
	011	321	6132			45 000,00		
	011	321	614			3 480,00		
	011	420	6132			1 000 000,00		
	011	420	614			50 000,00		
	011	420	62878			28 000,00		
	011	501	6132			38 000,00		
	011	501	614			3 200,00		
	011	853	6132			3 000,00		
011	853	614			850,00			
<b>Prestation</b>						<b>1 563 680,00</b>		
Gestion des impôts, taxes et redevances	011	028	63512			240 000,00		
	011	028	63513			6 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>246 000,00</b>		
Gestion des lieux de stationnement des véhicules de service et du personnel	011	028	6132			107 784,00		
	011	314	6132			600,00		
	011	314	614			100,00		
	011	420	6132			4 500,00		
<b>Prestation</b>						<b>112 984,00</b>		
Gestion des marchés d'assurance	011	028	6161			927 000,00		
	011	028	6228			6 540,00		
	011	425	6161			2 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>935 540,00</b>		
Gestion des marchés d'assurance des collèges	011	221	6161			256 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>256 000,00</b>		
Gestion des propriétés	011	028	614			27 500,00		
	011	028	617			46 000,00		
	011	028	6188			300,00		

Service S0013 DLOG - SERVICE PROGRAMMATION ET GESTION PATRIMONIALE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses
Gestion des propriétés	011	028	6227			3 000,00		
	011	028	62878			230 000,00		
	011	028	6354			500,00		
	011	281	614			25 000,00		
	011	313	62878			27 000,00		
	011	420	614			27 000,00		
	011	4213	614			4 200,00		
	21	028	21838					80 000,00
	23	028	2313					20 000,00
	23	420	2313					30 000,00
	70	028	70878				150 000,00	
	75	01	752				160 000,00	
	75	01	75888				90 000,00	
	75	028	75888				12 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>390 500,00</b>	<b>412 000,00</b>	<b>130 000,00</b>
<b>Gestion des propriétés des collèges</b>	011	221	62878			10 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>10 000,00</b>		
<b>Relevé et diagnostic des bâtiments</b>	011	028	617			50 000,00		
	011	028	6228			10 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>60 000,00</b>		
<b>Suivi des sinistres</b>	011	028	62878			12 896,00		
	75	028	75888				10 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>12 896,00</b>	<b>10 000,00</b>	
<b>Suivi des sinistres des collèges</b>	75	221	75888				10 000,00	
<b>Prestation</b>							<b>10 000,00</b>	
<b>Totaux</b>						<b>3 594 000,00</b>	<b>432 000,00</b>	<b>1 130 000,00</b>



Service S0015 DISI - SERVICE INFRASTRUCTURE ET DONNEES

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	Investissement
				Année	Code	Dépenses	Dépenses
Acquisition d'équipements d'infrastructures informatiques	20	028	2051				376 000,00
	21	028	21533				4 407 800,00
	21	028	2181				10 000,00
	21	028	21838				626 800,00
	21	028	2185				12 000,00
<b>Prestation</b>							<b>5 432 600,00</b>
Maintenance d'équipements d'infrastructures informatiques	011	028	60632			10 000,00	
	011	028	6156			182 000,00	
	011	028	6188			765 000,00	
	011	028	6228			96 600,00	
	65	028	65811			115 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>1 168 600,00</b>	
<b>Totaux</b>						<b>1 168 600,00</b>	<b>5 432 600,00</b>

Service S0017 DLOG - SERVICE IMMOBILIER ET TRAVAUX

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement Dépenses	Investissement	
				Année	Code		Dépenses	Recettes
Création des Maisons du Conseil départemental	20	028	2031	2 022	MAICODEP		100 000,00	
	23	028	2313	2 022	MAICODEP		250 000,00	
<b>Prestation</b>							<b>350 000,00</b>	
Dotation soutien à l'investissement départemental pour la logistique	13	221	1311					2 000 000,00
<b>Prestation</b>								<b>2 000 000,00</b>
Études et travaux de construction et d'extension des collèges	20	221	2031	2 009	CNIVALCO		100 000,00	
	20	221	2031	2 014	CPSERES		100 000,00	
	20	221	2031	2 020	CSTGILLECO		300 000,00	
	20	221	2031	2 021	CSALINDRES		100 000,00	
	23	221	237	2 020	CSTGILLECO		500 000,00	
	23	221	238	2 009	CNIVALCO		1 500 000,00	
	23	221	238	2 020	CSTGILLECO		1 200 000,00	
<b>Prestation</b>							<b>3 800 000,00</b>	
Études et travaux de maintenance et de sécurité des bâtiments	011	028	615221			85 000,00		
	011	028	6228			2 000,00		
	011	11	615228			1 000,00		
	011	312	615221			24 500,00		
	011	313	615221			9 000,00		
	011	314	615221			4 350,00		
	011	315	615221			14 000,00		
	011	321	615221			8 000,00		
	011	420	615221			8 000,00		
	011	420	615228			2 000,00		
	011	4213	615221			7 500,00		
	20	028	2031	2 022	BATIMENT22		350 000,00	
	20	312	2031	2 022	BATIMENT22		20 000,00	
	20	313	2031	2 022	BATIMENT22		50 000,00	
	20	314	2031	2 022	BATIMENT22		5 000,00	
	20	315	2031	2 022	BATIMENT22		5 000,00	
	20	420	2031	2 022	BATIMENT22		10 000,00	
	20	4213	2031	2 022	BATIMENT22		10 000,00	
	23	028	2313	2 016	ACCESSBAT		50 000,00	
	23	028	2313	2 022	BATIMENT22		685 000,00	
	23	028	2314	2 022	BATIMENT22		60 000,00	
	23	028	2315	2 022	BATIMENT22		650 000,00	
	23	028	2316	2 022	BATIMENT22		35 000,00	
	23	028	2317	2 022	BATIMENT22		30 000,00	
	23	028	2318	2 022	BATIMENT22		70 000,00	
	23	028	238	2 022	BATIMENT22		30 000,00	
	23	312	2313	2 022	BATIMENT22		180 000,00	
	23	313	2313	2 022	BATIMENT22		100 000,00	
	23	313	2317	2 022	BATIMENT22		10 000,00	
	23	314	2313	2 022	BATIMENT22		10 000,00	
	23	315	2313	2 022	BATIMENT22		10 000,00	
	23	321	2313	2 022	BATIMENT22		50 000,00	
	23	420	2313	2 022	BATIMENT22		100 000,00	

Service S0017 DLOG - SERVICE IMMOBILIER ET TRAVAUX

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	Investissement	
				Année	Code	Dépenses	Dépenses	Recettes
Etudes et travaux de maintenance et de sécurité des bâtiments	23	4213	2313	2 016	ACCESSBAT		48 000,00	
	23	4213	2313	2 022	BATIMENT22		30 000,00	
	23	4213	2314	2 022	BATIMENT22		30 000,00	
	23	6311	2313	2 022	BATIMENT22		20 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>165 350,00</b>	<b>2 648 000,00</b>	
Etudes et travaux de maintenance et de sécurité des collèges	011	221	61358			500,00		
	011	221	615221			635 800,00		
	011	221	6156			9 200,00		
	011	221	617			1 000,00		
	011	221	6228			5 000,00		
	13	221	133121					3 830 215,00
	20	221	2031	2 016	ACCESSCOLL		50 000,00	
	20	221	2031	2 022	COLLEGE22		800 000,00	
	23	221	2313	2 016	ACCESSCOLL		1 100 000,00	
	23	221	2313	2 022	COLLEGE22		2 050 000,00	
	23	221	2314	2 022	COLLEGE22		4 100 000,00	
	23	221	2315	2 022	COLLEGE22		2 000 000,00	
	23	221	2317	2 016	ACCESSCOLL		800 000,00	
	23	221	2317	2 022	COLLEGE22		100 000,00	
	23	221	238	2 016	ACCESSCOLL		50 000,00	
23	221	238	2 022	COLLEGE22		300 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>651 500,00</b>	<b>11 350 000,00</b>	<b>3 830 215,00</b>
Etudes et travaux de réaménagement du Parc Meynier de Salinelles à Nîmes	21	028	2188	2 023	PARCMEYNIE		30 000,00	
	23	028	2312	2 023	PARCMEYNIE		670 000,00	
	23	028	2313	2 023	PARCMEYNIE		100 000,00	
<b>Prestation</b>							<b>800 000,00</b>	
Etudes et travaux de restructuration, réhabilitation, réaménagement Bâtiments	20	028	2031	2 020	DIDASSO		50 000,00	
	20	028	2031	2 023	BMASBOUDAN		50 000,00	
	20	6312	2031	2 024	MASDASPORT		300 000,00	
	20	633	2031	2 019	BMOULINRES		100 000,00	
	23	028	2313	2 020	DIDASSO		450 000,00	
	23	028	2313	2 023	BMASBOUDAN		150 000,00	
<b>Prestation</b>							<b>1 100 000,00</b>	
Etudes et travaux de restructuration, réhabilitation, réaménagement des collèges	20	221	2031	2 019	CVILNEVRES		150 000,00	
	20	221	2031	2 023	CNROLLAND		150 000,00	
	23	221	2313	2 023	CNROLLAND		1 350 000,00	
	23	221	238	2 019	CVILNEVRES		1 850 000,00	
<b>Prestation</b>							<b>3 500 000,00</b>	
Etudes et travaux liés à la construction, la rénovation de centres médicaux sociaux	20	420	2031	2 018	BATSOCIAUX		300 000,00	
	23	420	2313	2 018	BATSOCIAUX		1 750 000,00	
	23	420	2315	2 018	BATSOCIAUX		100 000,00	
	23	420	238	2 018	BATSOCIAUX		2 400 000,00	
<b>Prestation</b>							<b>4 550 000,00</b>	

Service S0017 DLOG - SERVICE IMMOBILIER ET TRAVAUX

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	Investissement	
				Année	Code	Dépenses	Dépenses	Recettes
Exécution du programme de Transition Energétique des bâtiments	011	028	615221			6 500,00		
	20	028	2031	2 017	TRANSITION		160 000,00	
	20	028	2031	2 022	NIMBAT8MAI		100 000,00	
	20	028	2031	2 024	AMGTPARKIN		150 000,00	
	20	028	2031	2 024	RENOVHDD		150 000,00	
	20	313	2031	2 017	TRANSITION		70 000,00	
	23	028	2312	2 024	AMGTPARKIN		850 000,00	
	23	028	2313	2 017	TRANSITION		600 000,00	
	23	028	2313	2 024	RENOVHDD		450 000,00	
	23	028	237	2 022	NIMBAT8MAI		300 000,00	
	23	313	2317	2 017	TRANSITION		300 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>6 500,00</b>	<b>3 130 000,00</b>	
Exécution du programme de Transition Energétique des collèges	011	221	615221			40 000,00		
	20	221	2031	2 017	TRANSITION		350 000,00	
	23	221	2313	2 017	TRANSITION		1 520 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>40 000,00</b>	<b>1 870 000,00</b>	
Frais généraux Bâtiments	011	01	637			200,00		
	011	028	62268			1 500,00		
	011	028	637			5 000,00		
	011	315	6227			300,00		
	011	420	62268			1 000,00		
	011	420	637			1 150,00		
<b>Prestation</b>						<b>9 150,00</b>		
Frais généraux des collèges	011	221	62268			1 000,00		
	011	221	6227			3 000,00		
	011	221	637			1 500,00		
<b>Prestation</b>						<b>5 500,00</b>		
Gestion de conventions Collèges et Halles de sport	13	221	13148					358 860,11
<b>Prestation</b>								<b>358 860,11</b>
<b>Totaux</b>						<b>878 000,00</b>	<b>33 098 000,00</b>	<b>6 189 075,11</b>

Service S0018 DAT - MISSION QUALITE ALIMENTAIRE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses
Développement de l'offre alimentaire gardoise	011	6312	6228	2 021	GOUVALIM	86 000,00		
	65	6312	657348	2 021	PADSOAE	2 992,45		
	65	6312	657348	2 022	PADSOAE	12 237,00		
	65	6312	65748			54 000,00		
	74	6312	74718				43 535,37	
<b>Prestation</b>						<b>155 229,45</b>	<b>43 535,37</b>	
Développement d'un approvisionnement local de qualité de la restauration (hors domicile)	011	6312	6228			6 487,65		
	011	6312	6281			4 000,00		
	65	6312	657348	2 022	PADRHDAE	2 161,00		
	65	6312	657381			16 000,00		
	65	6312	65748			50 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>78 648,65</b>		
Subvention pour le développement de l'agriculture biologique	65	6312	657381			42 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>42 000,00</b>		
Subvention pour le développement des circuits de proximité	65	6312	657348	2 022	PADAOAE	2 225,50		
	65	6312	657381			16 000,00		
	65	6312	65748			104 500,00		
<b>Prestation</b>						<b>122 725,50</b>		
Subvention pour l'éducation à la consommation responsable et pour la valorisation du patrimoine gastronomique du Gard	204	6312	2041481					34 617,00
	204	6312	2041481	2 021	PAGAP			7 563,43
	204	6312	2041481	2 022	PAGAP			18 702,00
	204	6312	20421	2 019	PAGAP			1 261,22
	65	6312	657348			5 000,00		
	65	6312	657348	2 022	PAGAE	19 696,40		
	65	6312	657381			4 000,00		
	65	6312	65748			53 000,00		
	65	6312	65748	2 023	ALIMENT	45 300,00		
<b>Prestation</b>						<b>126 996,40</b>		<b>62 143,65</b>
<b>Totaux</b>						<b>525 600,00</b>	<b>43 535,37</b>	<b>62 143,65</b>

Service S0019 LDA - PÔLE DE GESTION

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses
Achat de consommables	011	6311	60228			213 950,00		
	011	6311	60632			2 500,00		
	011	6311	6228			2 500,00		
<b>Prestation</b>						<b>218 950,00</b>		
Achat d'équipements du laboratoire	011	6311	60632			2 000,00		
	21	6311	21578					117 800,00
<b>Prestation</b>						<b>2 000,00</b>		<b>117 800,00</b>
Adhésion du laboratoire	65	6311	6558			5 500,00		
<b>Prestation</b>						<b>5 500,00</b>		
Analyses de diagnostic vétérinaire	011	6311	60268			3 000,00		
	011	6311	6248			7 000,00		
	70	6311	70641				100 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>10 000,00</b>	<b>100 000,00</b>	
Analyses légionelle	70	6311	70641				60 000,00	
<b>Prestation</b>							<b>60 000,00</b>	
Analyses microbiologiques	011	6311	6042			7 000,00		
	70	6311	70641				190 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>7 000,00</b>	<b>190 000,00</b>	
Audits et formation agroalimentaire	011	6311	6042			5 000,00		
	70	6311	706888				10 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>5 000,00</b>	<b>10 000,00</b>	
Facturation formation audit	011	6311	60632			500,00		
	70	6311	706888				30 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>500,00</b>	<b>30 000,00</b>	
Frais généraux du laboratoire	011	6311	60622			4 500,00		
	011	6311	60631			1 600,00		
	011	6311	60636			3 800,00		
	011	6311	6064			2 200,00		
	011	6311	61358			100,00		
	011	6311	6182			1 800,00		
	011	6311	6228			10 000,00		
	011	6311	6234			100,00		
	011	6311	6261			6 000,00		
	011	6311	6281			100,00		
	011	6311	6282			800,00		
011	6311	6288			500,00			
<b>Prestation</b>						<b>31 500,00</b>		
Gestion des contrats fluides et énergie du laboratoire	011	6311	60611			3 000,00		
	011	6311	60612			75 000,00		
	011	6311	60621			1 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>79 000,00</b>		

Service S0019 LDA - PÔLE DE GESTION

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses
Maintenance et entretien des équipements du laboratoire	011	6311	60632			3 000,00		
	011	6311	6156			28 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>31 000,00</b>		
Maintenance et entretien des logiciels du laboratoire	011	6311	6156			30 000,00		
	011	6311	6228			2 500,00		
	20	6311	2051					1 500,00
<b>Prestation</b>						<b>32 500,00</b>		<b>1 500,00</b>
Maintenance et entretien du bâtiment du laboratoire	011	6311	60632			1 300,00		
	011	6311	61358			1 000,00		
	011	6311	615221			5 000,00		
	011	6311	6156			33 000,00		
	011	6311	6228			500,00		
	21	6311	217838					5 000,00
	23	6311	2313					13 000,00
<b>Prestation</b>						<b>40 800,00</b>		<b>18 000,00</b>
Mise en place du système qualité	011	6311	60632			3 500,00		
	011	6311	6156			1 000,00		
	011	6311	6188			37 500,00		
<b>Prestation</b>						<b>42 000,00</b>		
Réalisation d'analyses de prophylaxie et d'épidiosurveillance en santé animale EST-Trichines	70	6311	70641				30 000,00	
<b>Prestation</b>							<b>30 000,00</b>	
Réalisation d'analyses sérologiques - HB	70	6311	70641				140 000,00	
<b>Prestation</b>							<b>140 000,00</b>	
<b>Totaux</b>						<b>505 750,00</b>	<b>560 000,00</b>	<b>137 300,00</b>

Service S0021 DEVPN - SCE SOLIDARITÉS TERRITORIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	Investissement
				Année	Code	Dépenses	Dépenses
Subventions de solidarité territoriale	204	735	2041482	2 020	FONDESECO		130 000,00
	204	735	2041482	2 022	INOND		122 000,00
	23	731	2324	2 021	INVSTE		46 500,00
	23	731	2324	2 022	INVSTE		47 699,89
	23	731	2324	2 023	SOLIEAU		100 000,00
	23	731	2324	2 024	SOLIEAU		40 000,00
<b>Prestation</b>							<b>486 199,89</b>
Subventions de valorisation du patrimoine naturel	65	70	65748			153 000,00	
	65	70	65748	2 023	ENTPATNAT	10 000,00	
	65	70	65748	2 024	ENTPATNAT	10 000,00	
	65	78	65748			20 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>193 000,00</b>	
Subventions en faveur de l'hydraulique agricole	204	6312	20415332	2 022	INVSTE		5 000,00
	204	6312	20415332	2 023	SOLIEAU		5 000,00
	204	6312	20415332	2 024	SOLIEAU		5 000,00
	204	6312	2041581	2 022	INVSTE		5 000,00
	204	6312	20422	2 018	INVSTE		74 817,68
	204	6312	20422	2 022	INVSTE		5 000,00
	204	6312	20422	2 023	SOLIEAU		5 000,00
	204	6312	20422	2 024	SOLIEAU		5 000,00
<b>Prestation</b>							<b>109 817,68</b>
Subventions liées aux actions en faveur du milieu aquatique	204	853	2041482	2 022	INOND		50 000,00
	204	853	2041482	2 022	INVMA		83 101,00
	204	853	2041581	2 023	MILIEUAQUA		25 000,00
	204	853	2041581	2 024	MILIEUAQUA		10 000,00
	204	853	2041582	2 022	INOND		100 000,00
	204	853	2041582	2 024	MILIEUAQUA		10 000,00
	65	853	657358	2 022	CLIMATEAU	15 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>15 000,00</b>	<b>278 101,00</b>
Subventions lutte contre les incendies de forêt	204	12	2041482	2 020	INVAPN		4 495,43
	204	12	2041482	2 021	INVAPN		29 109,93
	204	12	2041482	2 022	INVAPN		12 099,49
	204	12	2041482	2 023	VALOPATNAT		25 000,00
	204	12	2041482	2 024	VALOPATNAT		10 000,00
	204	12	2041582	2 021	INVAPN		10 890,07
	204	12	2041582	2 022	INOND		28 000,00
	204	12	2041582	2 022	INVAPN		37 900,51
	204	12	2041582	2 023	VALOPATNAT		20 000,00
	204	12	2041582	2 024	VALOPATNAT		10 000,00
	204	12	204181	2 023	VALOPATNAT		35 000,00
	204	12	204181	2 024	VALOPATNAT		35 000,00
	65	12	657348	2 017	GR	2 016,50	
	65	12	657348	2 022	FONCTAPN	20 779,32	
	65	12	657348	2 023	ENTPATNAT	20 000,00	
	65	12	657348	2 024	ENTPATNAT	30 000,00	
	65	12	657358	2 022	FONCTAPN	33 469,21	
	65	12	657358	2 023	ENTPATNAT	20 000,00	
	65	12	657358	2 024	ENTPATNAT	30 000,00	
	65	78	65748			20 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>176 265,03</b>	<b>257 495,43</b>



Service S0021 DEVPN - SCE SOLIDARITÉS TERRITORIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	Investissement
				Année	Code	Dépenses	Dépenses
Subventions pour la protection contre les inondations	204	853	2041481	2 017	PAPINIMES		12 210,40
	204	853	2041481	2 018	INVMA		21 370,13
	204	853	2041481	2 020	INVMA		71 125,00
	204	853	2041481	2 021	INVMA		108 240,16
	204	853	2041481	2 023	MILIEUAQUA		25 000,00
	204	853	2041481	2 024	MILIEUAQUA		15 000,00
	204	853	2041482	2 017	PAPINIMES		57 955,23
	204	853	2041482	2 019	INVMA		20 400,00
	204	853	2041482	2 021	INVMA		10 000,00
	204	853	2041482	2 022	INVMA		173 530,26
	204	853	2041482	2 023	MILIEUAQUA		475 000,00
	204	853	2041482	2 024	MILIEUAQUA		250 000,00
	204	853	2041581	2 022	INVMA		50 000,00
	204	853	2041581	2 023	MILIEUAQUA		25 000,00
	204	853	2041581	2 024	MILIEUAQUA		5 000,00
	204	853	2041582	2 020	INVMA		30 000,00
	204	853	2041582	2 021	INVMA		16 839,14
	204	853	2041582	2 023	MILIEUAQUA		200 000,00
	204	853	2041582	2 024	MILIEUAQUA		10 000,00
	204	853	20422				150 000,00
	65	18	657348	2 021	FONCTMA		5 651,68
	65	18	657348	2 024	PROTINOND		25 000,00
	65	18	657358	2 022	FONCTMA		18 000,00
65	18	657358	2 023	PROTINOND		120 000,00	
65	18	657358	2 024	PROTINOND		25 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>193 651,68</b>	<b>1 726 670,32</b>
Subventions relatives à la gestion de l'eau et au partenariat avec l'Agence de l'eau	13	731	1318				67 684,00
	204	731	2041481	2 018	INVSTE		82 289,76
	204	731	2041481	2 019	INVSTE		150 000,00
	204	731	2041481	2 020	INVSTE		25 000,00
	204	731	2041481	2 021	INVSTE		80 000,00
	204	731	2041481	2 022	INVSTE		500 000,00
	204	731	2041481	2 023	SOLIEAU		230 000,00
	204	731	2041481	2 024	SOLIEAU		90 000,00
	204	731	2041482	2 018	INVSTE		57 439,43
	204	731	2041482	2 019	INVSTE		300 000,00
	204	731	2041482	2 020	FONDESECO		26 804,51
	204	731	2041482	2 020	INVSTE		574 000,00
	204	731	2041482	2 021	INVSTE		664 000,00
	204	731	2041482	2 022	INOND		100 000,00
	204	731	2041482	2 022	INVSTE		1 042 496,85
	204	731	2041482	2 023	SOLIEAU		1 000 000,00
	204	731	2041482	2 024	SOLIEAU		400 000,00
	65	501	657381	2 024	SENSIBEAU		14 000,00
	65	731	657348	2 021	FONCTSTE		4 323,78
	65	731	657348	2 024	SENSIBEAU		6 000,00
65	731	65748	2 024	SENSIBEAU		15 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>39 323,78</b>	<b>5 389 714,55</b>

Service S0021 DEVPN - SCE SOLIDARITÉS TERRITORIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	Investissement
				Année	Code	Dépenses	Dépenses
Subventions relatives à la gestion de l'eau (volet eau des contrats territoriaux)	204	731	2041482	2 020	INVSTE		91 372,54
	204	731	2041482	2 021	INVSTE		77 000,00
	204	731	2041482	2 023	SOLIEAU		250 000,00
	204	731	2041482	2 024	SOLIEAU		100 000,00
<b>Prestation</b>							<b>518 372,54</b>
Subventions relatives aux espaces naturels sensibles	204	78	2041482				50 000,00
	204	78	2041482	2 023	VALOPATNAT		50 000,00
	204	78	2041482	2 024	VALOPATNAT		20 000,00
	65	78	657358			41 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>41 000,00</b>	<b>120 000,00</b>
Subventions relatives aux espaces, sites et itinéraires	204	78	2041481	2 023	VALOPATNAT		10 000,00
	204	78	2041481	2 024	VALOPATNAT		5 000,00
	204	78	2041482	2 020	INVAPN		60 966,62
	204	78	2041482	2 023	VALOPATNAT		110 000,00
	204	78	2041482	2 024	VALOPATNAT		40 000,00
	65	78	65748			131 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>131 000,00</b>	<b>225 966,62</b>
<b>Totaux</b>						<b>789 240,49</b>	<b>9 112 338,03</b>

Service S0025 DEVPN - SERVICE ATTRACTIVITÉ ET PATRIMOINE NATUREL

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses
Acquisition foncière (DEVPN)	21	78	2118	2 006	ACQUITDENS			300 000,00
	73	01	73131				3 500 000,00	
<b>Prestation</b>							<b>3 500 000,00</b>	<b>300 000,00</b>
Actions en faveur des espaces naturels	011	78	60632			10 000,00		
	011	78	61524			135 800,00		
	011	78	6156			647,00		
	011	78	617			20 000,00		
	011	78	617	2 024	PGESTION	5 000,00		
	011	78	62268	2 022	GESTCHASS	25 000,00		
	011	78	62268	2 024	GESTCHASS	2 000,00		
	011	78	6231			2 000,00		
	011	78	6281			725,00		
	011	78	637			6 000,00		
	20	78	2031					50 000,00
	20	78	2031	2 022	REHABBAUME			5 000,00
	20	78	2031	2 022	RESTAUR127			20 000,00
	21	78	2128					10 000,00
	21	78	21578					10 000,00
	21	78	21828					30 000,00
	21	78	2188					5 000,00
	23	78	2312					129 500,00
	23	78	2312	2 022	REHABBAUME			20 000,00
	23	78	2312	2 022	RESTAUR127			200 000,00
	65	78	6558			10 000,00		
	65	78	6568			25 000,00		
	70	78	7022				10 000,00	
70	78	7035				35 000,00		
70	78	70388				6 100,00		
<b>Prestation</b>						<b>242 172,00</b>	<b>51 100,00</b>	<b>479 500,00</b>
Actions en faveur des espaces, sites et itinéraires	011	78	615231			50 000,00		
	20	731	2051					30 000,00
	20	78	2031	2 021	REGORDANE			19 856,92
	23	78	2315					100 000,00
	23	78	2315	2 021	REGORDANE			100 000,00
	70	78	70848				4 500,00	
<b>Prestation</b>						<b>50 000,00</b>	<b>4 500,00</b>	<b>249 856,92</b>
Actions valorisation du patrimoine naturel	011	78	6068			105 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>105 000,00</b>		
Etudes d'intérêt départemental sur les espaces naturels sensibles	011	78	617			80 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>80 000,00</b>		
<b>Totaux</b>						<b>477 172,00</b>	<b>3 555 600,00</b>	<b>1 029 356,92</b>

## Service S0032 DEJCS - SERVICE CULTURE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	Investissement
				Année	Code	Dépenses	Dépenses
Organisation de manifestations culturelles (CULT)	011	311	6228			40 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>40 000,00</b>	
Participation à l'EPCC du Pont du Gard	65	633	6568			2 000 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>2 000 000,00</b>	
Subvention à l'action culturelle	65	311	6568			3 000,00	
	65	311	657348			170 000,00	
	65	311	657381			160 000,00	
	65	311	65748			2 047 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>2 380 000,00</b>	
Subventions aux projets innovants d'enseignement artistique	65	311	657348			50 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>50 000,00</b>	
Subventions des projets des collèges	65	281	657381			245 000,00	
	65	281	65748			40 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>285 000,00</b>	
Subventions d'investissement en faveur des lieux culturels, des écoles et conservatoires	204	311	2041481				30 000,00
	204	311	20421				40 000,00
<b>Prestation</b>							<b>70 000,00</b>
Subventions en faveur des enseignements artistiques	65	311	657348			275 000,00	
	65	311	65748			75 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>350 000,00</b>	
Subventions en faveur des résidences territoriales d'artistes	65	311	657348			1 000,00	
	65	311	657381			1 000,00	
	65	311	65748			58 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>60 000,00</b>	
<b>Totaux</b>						<b>5 165 000,00</b>	<b>70 000,00</b>

Service S0033 DEJCS - SERVICE SPORT ET JEUNESSE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	Investissement
				Année	Code	Dépenses	Dépenses
Conseil Départemental des Jeunes (CDJ)	011	338	60623			1 000,00	
	011	338	6228			25 000,00	
	011	338	6234			23 000,00	
	011	338	6245			39 900,00	
	011	338	6281			6 100,00	
	65	338	6514			5 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>100 000,00</b>	
Etudes et travaux du Centre sportif de Méjannes-le-Clap	20	321	2031	2 022	MEJCLAP		300 000,00
	23	321	237	2 022	MEJCLAP		600 000,00
	23	321	238	2 022	MEJCLAP		3 100 000,00
<b>Prestation</b>							<b>4 000 000,00</b>
Organisation et mise en place du schéma des sports	011	321	6228			20 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>20 000,00</b>	
Promotion du Centre Sportif de Méjannes-le-Clap	011	321	6228			50 000,00	
	65	321	65748			250 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>300 000,00</b>	
Subvention pour le Centre Sportif Méjannes-le-Clap (Régie)	65	321	657381			420 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>420 000,00</b>	
Subventions aux acteurs jeunesse	65	338	657348			50 000,00	
	65	338	657381			5 000,00	
	65	338	65748			350 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>405 000,00</b>	
Subventions aux acteurs sportifs structurants	65	321	65748			600 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>600 000,00</b>	
Subventions aux actions éducatives en lien avec les établissements scolaires	65	338	65748			130 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>130 000,00</b>	
Subventions aux associations sportives en lien avec les collèges	65	321	65748			160 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>160 000,00</b>	
Subventions en faveur des initiatives des jeunes	011	338	6184			25 000,00	
	65	338	65748			55 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>80 000,00</b>	
Subventions pour l'animation sportive du territoire gardois	65	321	65748			300 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>300 000,00</b>	
Subventions pour l'égalité d'accès à la pratique sportive	204	321	20421				100 000,00
	65	321	65748			400 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>400 000,00</b>	<b>100 000,00</b>
<b>Totaux</b>						<b>2 915 000,00</b>	<b>4 100 000,00</b>

Service S0034 DLL - SERVICE RESSOURCES DOCUMENTAIRES DEVELOP COLLECTIONS

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses
Acquisition d'ouvrages et de documents	011	313	6065			150 000,00		
	011	313	6182			1 200,00		
	77	313	773				3 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>151 200,00</b>	<b>3 000,00</b>	
Gestion de la formation des bibliothécaires	011	313	6183			16 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>16 000,00</b>		
Gestion des collections	011	313	60632			6 000,00		
	21	313	21611					2 000,00
<b>Prestation</b>						<b>6 000,00</b>		<b>2 000,00</b>
<b>Totaux</b>						<b>173 200,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>2 000,00</b>

Service S0036 DCD - POLE DE GESTION

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses
Acquisition d'œuvre	21	314	21611					10 000,00
	75	314	75811				1 500,00	
<b>Prestation</b>							<b>1 500,00</b>	<b>10 000,00</b>
Création de produits dérivés	011	314	6068			3 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>3 000,00</b>		
Entretien des locaux et du matériel	011	314	61558			2 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>2 000,00</b>		
Entretien en état naturel	011	314	60631			500,00		
	011	314	6068			1 400,00		
<b>Prestation</b>						<b>1 900,00</b>		
Expositions œuvres temporaires	74	314	74718				3 000,00	
<b>Prestation</b>							<b>3 000,00</b>	
Médiation culturelle (visites commentées)	011	314	6228			8 000,00		
	65	314	65818			1 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>9 000,00</b>		
Mise en sécurité des biens	011	314	60632			3 000,00		
	011	314	6188			1 000,00		
	011	314	6228			3 600,00		
<b>Prestation</b>						<b>7 600,00</b>		
Organisation et animation d'ateliers pédagogiques	011	314	6068			1 200,00		
	011	314	6188			1 000,00		
	011	314	6236			1 000,00		
	74	314	74718				10 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>3 200,00</b>	<b>10 000,00</b>	
Présentation des collections permanentes	011	314	6238			100,00		
	20	314	2031					3 000,00
<b>Prestation</b>						<b>100,00</b>		<b>3 000,00</b>
Publications à caractère scientifique	011	314	6228			3 000,00		
	011	314	6236			34 000,00		
	011	314	6238			7 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>44 000,00</b>		
<b>Totaux</b>						<b>70 800,00</b>	<b>14 500,00</b>	<b>13 000,00</b>

Service S0037 DCD - SERVICE REGIE ET DOCUMENTATION

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses
Bibliothèque spécialisée	011	314	6182			2 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>2 000,00</b>		
Gestion administrative et financière	74	314	74748				36 000,00	
<b>Prestation</b>							<b>36 000,00</b>	
Gestion de la régie de recettes	011	314	627			200,00		
	70	314	7062				500,00	
	70	314	7078				7 000,00	
	70	314	70878				50,00	
<b>Prestation</b>						<b>200,00</b>	<b>7 550,00</b>	
Inventaire et étude des collections	011	314	60632			1 500,00		
	011	314	6182			200,00		
	011	314	6188			8 000,00		
	21	314	21838					22 000,00
	74	314	74718				2 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>9 700,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>22 000,00</b>
Présentation des collections permanentes	011	314	6281			2 000,00		
	21	314	21578					1 000,00
	21	314	21788					5 000,00
	21	314	2181					20 000,00
	65	314	65818			3 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>5 000,00</b>		<b>26 000,00</b>
Restauration en l'état initial	23	314	2316					20 000,00
<b>Prestation</b>								<b>20 000,00</b>
<b>Totaux</b>						<b>16 900,00</b>	<b>45 550,00</b>	<b>68 000,00</b>



Service S0039 DADST - CELLULE FINANCIERE LOGEMENT

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Contribution à l'agence départementale de l'habitat et du logement (volet logement)	65	555	6568			1 745 350,00			
<b>Prestation</b>						<b>1 745 350,00</b>			
FSL accès et maintien, suivi de la gestion déléguée à la CAF	011	555	611	2 023	FSL	274 500,00			
	011	555	627			900,00			
	27	01	2748					1 300 000,00	1 300 000,00
	27	01	2764					200 000,00	200 000,00
	65	555	65181			371 000,00			
	65	555	6542			50 000,00			
	65	555	6577			100 000,00			
	74	555	74748				10 000,00		
	74	555	74758				60 000,00		
	74	555	747888				60 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>796 400,00</b>	<b>130 000,00</b>	<b>1 500 000,00</b>	<b>1 500 000,00</b>
FSL charges, prise en charge des aides financières liées au logement	65	555	65181			1 300 000,00			
	74	555	747888				510 000,00		
	77	555	773				1 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>1 300 000,00</b>	<b>511 000,00</b>		
Subvention de fonctionnement dans le champ du FSL	65	555	65748			383 162,00			
<b>Prestation</b>						<b>383 162,00</b>			
<b>Totaux</b>						<b>4 224 912,00</b>	<b>641 000,00</b>	<b>1 500 000,00</b>	<b>1 500 000,00</b>

Service S0044 DA POLE PROGRAMMATION - SERVICE TRANSITION ENERGETIQUE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Gestion des contrats fluides et énergie	011	028	60611			36 000,00			
	011	028	60612			1 200 000,00			
	011	028	60613			90 000,00			
	011	028	60621			6 000,00			
	011	028	6228			1 000,00			
	011	281	60612			60 000,00			
	011	30	60612			750,00			
	011	313	60611			3 300,00			
	011	313	60612			120 000,00			
	011	314	60611			1 000,00			
	011	314	60612			130 000,00			
	011	315	60611			4 000,00			
	011	315	60612			619 500,00			
	011	321	60612			5 000,00			
	011	420	60611			15 000,00			
	011	420	60612			500 000,00			
	011	420	60621			10 000,00			
	011	501	60611			40 000,00			
	011	501	60612			630 000,00			
	011	501	60621			60 000,00			
	011	501	6281			6 000,00			
	011	633	60612			5 800,00			
	011	78	60611			400,00			
	011	78	60612			18 750,00			
	011	853	60611			1 000,00			
	011	853	60612			30 000,00			
011	853	60621			5 000,00				
65	028	6561			6 000,00				
<b>Prestation</b>						<b>3 604 500,00</b>			
Gestion du programme de Transition énergétique des bâtiments	011	028	617			15 000,00			
	011	028	6288			1 500,00			
	13	028	1311	2 017	TRANSITION				40 000,00
	20	028	2031	2 017	TRANSITION			300 000,00	
	75	028	75888				10 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>16 500,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>300 000,00</b>	<b>40 000,00</b>

Service S0044 DA POLE PROGRAMMATION - SERVICE TRANSITION ENERGETIQUE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Gestion du programme de Transition énergétique des collèges	011	221	617			20 000,00			
	011	221	6288			3 500,00			
	13	221	1311	2 017	TRANSITION				204 500,00
	20	221	2031	2 017	TRANSITION			282 500,00	
	75	221	75813				2 300,00		
<b>Prestation</b>						<b>23 500,00</b>	<b>2 300,00</b>	<b>282 500,00</b>	<b>204 500,00</b>
<b>Totaux</b>						<b>3 644 500,00</b>	<b>12 300,00</b>	<b>582 500,00</b>	<b>244 500,00</b>

Service S0047 DAUT - SERVICE APA ET POLITIQUE MAINTIEN A DOMICILE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes
Allocation d'aides individuelles (APAD)	016	430	673			3 500,00	
	016	430	747811				38 679 627,00
	016	431	6511411			42 000 000,00	
	016	431	651142			8 000 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>50 003 500,00</b>	<b>38 679 627,00</b>
Allocation personnalisée à l'autonomie en établissement (APAE)	016	433	651144			30 500 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>30 500 000,00</b>	
Carte mobilité inclusion	011	4238	611			20 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>20 000,00</b>	
Dotation complémentaire pour les services d'aide et d'accompagnement à domicile	65	4238	6514			150 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>150 000,00</b>	
Subventions pour des actions de modernisation des services d'aide à domicile	65	4238	65181	2 024	AIDOMICILE	245 000,00	
	74	78	747811	2 024	AIDOMICILE		260 000,00
<b>Prestation</b>						<b>245 000,00</b>	<b>260 000,00</b>
<b>Totaux</b>						<b>80 918 500,00</b>	<b>38 939 627,00</b>

Service S0049 DAT - CELLULE FINANCIERE HABITAT

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses
<b>Appui technique logement social</b>	74	555	74718	2 022	MARCHELOGH		171 000,00	
<b>Prestation</b>							<b>171 000,00</b>	
<b>Subventions à la création et à la réhabilitation de logements hors RU</b>	204	555	2041482	2 022	LOGEMENT			11 000,00
	204	555	20415332	2 017	LOGEMENT			44 139,00
	204	555	20415332	2 019	LOGEMENT			79 460,00
	204	555	20415332	2 020	LOGEMENT			170 111,00
	204	555	20415332	2 021	LOGEMENT			461 712,00
	204	555	20415332	2 022	LOGEMENT			405 966,00
	204	555	20415332	2 023	LOGEMENT			453 776,00
	204	555	20415332	2 024	LOGEMENT			84 000,00
	204	555	20422	2 015	LOGEMENT			46 500,00
	204	555	20422	2 016	LOGEMENT			100 100,00
	204	555	20422	2 017	LOGEMENT			132 418,00
	204	555	20422	2 018	LOGEMENT			89 300,00
	204	555	20422	2 019	LOGEMENT			101 131,00
	204	555	20422	2 020	LOGEMENT			165 720,00
	204	555	20422	2 021	LOGEMENT			167 895,00
	204	555	20422	2 022	LOGEMENT			333 249,00
204	555	20422	2 023	LOGEMENT			146 124,00	
204	555	20422	2 024	LOGEMENT			36 000,00	
<b>Prestation</b>								<b>3 028 601,00</b>
<b>Subventions dans le cadre du FDS ANRU2 et PNRQAD Saint Gilles</b>	204	515	2041482	2 020	RU2INV			63 792,00
	204	515	20415332	2 021	RU2INV			682 458,00
	204	515	20415332	2 022	RU2INV			212 948,00
	204	515	20415332	2 023	ANRU2INV			580 000,00
	204	515	20415332	2 024	ANRU2INV			120 000,00
	204	515	20422	2 018	RU2INV			85 972,00
	204	515	20422	2 019	RU2INV			85 741,00
<b>Prestation</b>								<b>1 830 911,00</b>
<b>Subventions pour l'ADIL</b>	65	555	65748			150 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>150 000,00</b>		
<b>Totaux</b>						<b>150 000,00</b>	<b>171 000,00</b>	<b>4 859 512,00</b>

Service S0050 DMR - POLE INGENIERIE FINANCIERE ET PROGRAMMATION

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Adhésion aux réseaux de mobilité	011	843	6281			5 850,00			
	65	18	65748			1 000,00			
<b>Prestation</b>						<b>6 850,00</b>			
Aménagement d'aires de covoiturage	23	843	2315	2 023	SECURDEP			100 000,00	
<b>Prestation</b>								<b>100 000,00</b>	
Aménagement des traversées d'agglomération	20	843	2031	2 022	DITRAVAGLO			40 000,00	
	20	843	2031	2 023	SECURDEP			150 000,00	
	23	843	2315	2 022	DITRAVAGLO			1 000 000,00	
<b>Prestation</b>								<b>1 190 000,00</b>	
Charges et produits divers	011	843	6227			5 000,00			
<b>Prestation</b>						<b>5 000,00</b>			
Etudes et travaux de construction de bâtiment - Régie route	20	028	2031	2 018	BREGIROUTE			430 000,00	
	23	028	2313	2 018	BREGIROUTE			1 050 000,00	
	23	028	237	2 018	BREGIROUTE			700 000,00	
	23	028	238	2 018	BREGIROUTE			1 267 000,00	
<b>Prestation</b>								<b>3 447 000,00</b>	
Etudes et travaux de restructuration réhabilitation de bâtiments régie route	23	028	2315	2 018	BREGIROUTE			50 000,00	
	23	028	2317	2 018	BREGIROUTE			3 000,00	
<b>Prestation</b>								<b>53 000,00</b>	
Etudes pour la rénovation du patrimoine routier	20	843	2031	2 022	DIGROSSREP			45 000,00	
	20	843	2031	2 023	RENOROUTE			900 000,00	
<b>Prestation</b>								<b>945 000,00</b>	
Etudes pour le développement des déplacements doux	20	843	2031	2 022	DIDOUX			30 000,00	
	20	843	2031	2 023	DEPDOUX			210 000,00	
<b>Prestation</b>								<b>240 000,00</b>	

Service S0050 DMR - POLE INGENIERIE FINANCIERE ET PROGRAMMATION

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exploitation du réseau routier (MIFP)	011	843	6183			5 000,00			
	70	843	70323				300 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>5 000,00</b>	<b>300 000,00</b>		
Matériel pour la rénovation et l'exploitation du patrimoine routier	21	843	21578	2 020	DIMATPARC			1 000 000,00	
	21	843	21578	2 023	RENOROUTE			1 100 000,00	
	21	843	2188	2 023	RENOROUTE			50 000,00	
	75	843	75888				250 000,00		
<b>Prestation</b>							<b>250 000,00</b>	<b>2 150 000,00</b>	
Modernisation, études et travaux des déplacements quotidiens	13	01	13313						500 000,00
	20	843	2031	2 023	SECURDEP			355 000,00	
	21	843	2111	2 021	DIMODERN			3 000,00	
	21	843	2111	2 023	SECURDEP			4 000,00	
	23	843	2315	2 020	DICOM			815 000,00	
	23	843	2315	2 021	DITRAVAGLO			300 000,00	
	23	843	2315	2 022	DIMODERN			450 000,00	
	23	843	2315	2 023	SECURDEP			570 000,00	
<b>Prestation</b>								<b>2 497 000,00</b>	<b>500 000,00</b>
Sécurisation des déplacements quotidiens	13	843	1345	2 023	SECURDEP				770 000,00
	204	847	2041481	2 023	SECURDEP			100 000,00	
	23	843	2315	2 020	DIRADARS			50 000,00	
	23	843	2315	2 023	SECURDEP			3 450 000,00	
<b>Prestation</b>								<b>3 600 000,00</b>	<b>770 000,00</b>
Subventions aux associations œuvrant pour la mise à disposition de données météorologiques	65	18	65748			1 000,00			
<b>Prestation</b>						<b>1 000,00</b>			
Travaux d'entretien et d'exploitation du réseau routier (MIFP)	011	843	6156			15 000,00			
	011	843	62878			35 000,00			
<b>Prestation</b>						<b>50 000,00</b>			

Service S0050 DMR - POLE INGENIERIE FINANCIERE ET PROGRAMMATION

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Travaux pour la rénovation du patrimoine routier	13	843	13148						500 000,00
	13	843	1321						500 000,00
	20	843	2031	2 019	DIMODERN			50 000,00	
	20	843	2031	2 021	DITRAVAGLO			10 000,00	
	21	843	2111	2 022	DIMODERN			3 000,00	
	23	843	2313	2 022	DIGROSSREP			200 000,00	
	23	843	2315	2 020	DIGROSSREP			300 000,00	
	23	843	2315	2 023	RENOROUTE			22 930 000,00	
	23	843	238	2 023	RENOROUTE			1 745 000,00	
<b>Prestation</b>								<b>25 238 000,00</b>	<b>1 000 000,00</b>
Travaux pour le développement des déplacements doux	13	843	1322						300 000,00
	204	847	2041481	2 019	DISUBV			35 000,00	
	204	847	2041481	2 023	DEPDOUX			250 000,00	
	23	843	2315	2 023	DEPDOUX			6 740 000,00	
	23	843	238	2 023	DEPDOUX			670 000,00	
<b>Prestation</b>								<b>7 695 000,00</b>	<b>300 000,00</b>
Travaux pour projets routiers sur grandes infrastructures de mobilité	204	843	204181	2 020	DISUBV			20 000,00	
	204	847	204113	2 014	DICPER			400 000,00	
	23	843	2315	2 014	DICPER			125 000,00	
	23	843	2315	2 023	PROJSTRUCT			3 050 000,00	
<b>Prestation</b>								<b>3 595 000,00</b>	
Travaux pour projets routiers sur itinéraires structurants	20	843	2031	2 017	DIAMONT			20 000,00	
	20	843	2031	2 020	DIMODERN			195 000,00	
	20	843	2031	2 023	PROJSTRUCT			235 000,00	
	23	843	2315	2 019	DICOM			800 000,00	
<b>Prestation</b>								<b>1 250 000,00</b>	
<b>Totaux</b>						<b>67 850,00</b>	<b>550 000,00</b>	<b>52 000 000,00</b>	<b>2 570 000,00</b>



Service S0058 DAD -DIR ADJOINTE CONSERVATION ET COMMUNICATION

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	Investissement
				Année	Code	Dépenses	Dépenses
Acquisition d'archives (dons, dépôt, legs, achats, microfilmage, numérisation)	011	315	62268			100,00	
	21	315	21611				40 000,00
	21	315	21611	2 018	NUM		6 785,03
	21	315	21611	2 021	PLANS		24 775,34
	21	315	21611	2 023	NUMDOCARCH		100 000,00
	21	315	21611	2 024	PLANS		25 000,00
<b>Prestation</b>						<b>100,00</b>	<b>196 560,37</b>
Conservation curative (reliure, restauration)	23	315	2316				75 000,00
<b>Prestation</b>							<b>75 000,00</b>
Conservation préventive conditionnement petite restauration	011	315	6068			30 000,00	
	21	315	21578				70 000,00
	21	315	2188	2 020	CARTONS		4 996,00
	21	315	2188	2 023	CARTONS		30 000,00
<b>Prestation</b>						<b>30 000,00</b>	<b>104 996,00</b>
Mise à disposition d'un fonds documentaire (bibliothèque spécialisée)	011	315	6065			3 000,00	
	011	315	6182			4 500,00	
	011	315	6188			19 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>26 500,00</b>	
<b>Totaux</b>						<b>56 600,00</b>	<b>376 556,37</b>

Service S0060 DLOG - SERVICE MOYENS ET ENVIRONNEMENT DU TRAVAIL

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses
Achat combustible	011	028	60621			13 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>13 000,00</b>		
Achat de mobilier	21	028	21848					225 000,00
	21	281	21848					2 000,00
	21	315	21848					1 000,00
	21	425	21848					2 000,00
<b>Prestation</b>								<b>230 000,00</b>
Aménagement de postes FIPH	011	028	60632			500,00		
	011	028	60636			2 000,00		
	21	028	21578					10 000,00
	21	028	21848					15 000,00
	21	028	2188					5 000,00
<b>Prestation</b>						<b>2 500,00</b>		<b>30 000,00</b>
Assainissement des locaux et des bâtiments	011	028	615221			45 000,00		
	011	028	6283			5 500,00		
	011	420	6283			3 000,00		
	011	501	6283			300,00		
<b>Prestation</b>						<b>53 800,00</b>		
Fournitures administratives	011	028	6064			184 600,00		
	011	028	6068			2 700,00		
	011	425	6064			500,00		
<b>Prestation</b>						<b>187 800,00</b>		
Gestion des déchets	011	028	6288			45 000,00		
	011	420	6288			5 000,00		
	011	501	6228			3 000,00		
	011	501	6288			33 000,00		
	70	028	70388				2 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>86 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	
Inventaire physique et suivi de l'état des biens meubles départementaux	75	028	75888				2 000,00	
<b>Prestation</b>							<b>2 000,00</b>	
Manutention des équipements matériels et mobiliers départementaux	011	028	6228			2 000,00		
	011	028	6241			5 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>7 000,00</b>		
Matériel technique et outillage	011	028	60632			30 000,00		
	011	028	61358			1 000,00		
	011	028	61558			3 500,00		
	011	028	6156			1 000,00		
	011	201	60621			700,00		
	011	315	6156			300,00		
	21	028	21578					30 000,00
	21	028	2188					39 000,00
	21	201	21578					1 000,00
<b>Prestation</b>						<b>36 500,00</b>		<b>70 000,00</b>

Service S0060 DLOG - SERVICE MOYENS ET ENVIRONNEMENT DU TRAVAIL

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses
Photocopieurs (acquisition, location, maintenance et suivi externalisé)	011	028	6156			45 000,00		
	21	028	21848					97 000,00
<b>Prestation</b>						<b>45 000,00</b>		<b>97 000,00</b>
Produits d'entretien	011	028	60631			85 000,00		
	011	201	60631			3 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>88 000,00</b>		
Signalétique des bâtiments	011	028	6238			2 000,00		
	21	028	2188					45 000,00
	21	420	2188					10 000,00
	21	501	2188					10 000,00
<b>Prestation</b>						<b>2 000,00</b>		<b>65 000,00</b>
Signalétique des collègues	21	221	2188					15 000,00
<b>Prestation</b>								<b>15 000,00</b>
Vêtements de travail (acquisitions et suivi externalisé)	011	028	60636			430 000,00		
	011	028	6188			9 100,00		
	011	201	60636			3 500,00		
<b>Prestation</b>						<b>442 600,00</b>		
Vêtements de travail (acquisitions et suivi externalisé) des collègues	011	221	60636			125 800,00		
<b>Prestation</b>						<b>125 800,00</b>		
<b>Totaux</b>						<b>1 090 000,00</b>	<b>4 000,00</b>	<b>507 000,00</b>

Service S0063 DRH - SERVICE EMPLOI ET ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Accompagnement à l'évolution professionnelle (CPF)	011	021	6184			60 000,00
<b>Prestation</b>						<b>60 000,00</b>
Coaching et accompagnement des parcours	011	021	6184			25 000,00
<b>Prestation</b>						<b>25 000,00</b>
Colloque hors CNFPT	011	021	6185			25 000,00
<b>Prestation</b>						<b>25 000,00</b>
Formation aux logiciels métiers	011	021	6184			90 000,00
<b>Prestation</b>						<b>90 000,00</b>
Formation bureautique et outils numériques	011	021	6184			30 000,00
<b>Prestation</b>						<b>30 000,00</b>
Formation collectives internes	011	020	6281			2 400,00
	011	021	6132			15 000,00
	011	021	6184			160 000,00
<b>Prestation</b>						<b>177 400,00</b>
Formation des agents en approche métiers, permis poids lourd	011	021	6184			15 000,00
<b>Prestation</b>						<b>15 000,00</b>
Formation des Assistants Familiaux	011	4213	6184			25 000,00
<b>Prestation</b>						<b>25 000,00</b>
Formation des services civiques	011	021	6184			5 000,00
<b>Prestation</b>						<b>5 000,00</b>
Formation individuelle hors CNFPT	011	021	6184			190 000,00
<b>Prestation</b>						<b>190 000,00</b>
Frais pédagogiques des apprentis	011	021	6184			160 000,00
<b>Prestation</b>						<b>160 000,00</b>
Marché santé sécurité au travail	011	021	6184			125 000,00
<b>Prestation</b>						<b>125 000,00</b>
Participation à des concours	011	021	6188			10 000,00
<b>Prestation</b>						<b>10 000,00</b>
Prise en charge de frais dans le cadre de formations	011	021	6251			30 000,00
<b>Prestation</b>						<b>30 000,00</b>
Recrutement des candidats	011	021	62268			20 000,00
	011	021	6231			20 000,00
<b>Prestation</b>						<b>40 000,00</b>
Remboursements de frais liés à la formation des agents	011	021	6251			30 000,00
<b>Prestation</b>						<b>30 000,00</b>
<b>Totaux</b>						<b>1 037 400,00</b>



Service S0064 DRH - SERVICE ADMINISTRATION DES RESSOURCES HUMAINES

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes
Achat de tickets restaurant	012	021	6488			911 064,00	
<b>Prestation</b>						<b>911 064,00</b>	
Contribution au financement de la prévoyance des agents	012	021	6478			500 000,00	
	012	021	6488			304 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>804 000,00</b>	
Convention de mise à disposition de personnel	012	021	6218			270 000,00	
	012	843	6218			70 000,00	
	70	021	70848				100 000,00
	70	425	70848				1 500 000,00
<b>Prestation</b>						<b>340 000,00</b>	<b>1 600 000,00</b>
Financement des Services Civiques	012	338	6218			35 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>35 000,00</b>	
Frais liés aux recrutements par mutation	011	501	6255			5 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>5 000,00</b>	
Litiges dans le domaine RH	011	01	6227			50 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>50 000,00</b>	
Paye des agents	012	021	6331			380 000,00	
	012	021	6332			106 423,20	
	012	021	6336			210 522,90	
	012	021	64111			17 343 444,76	
	012	021	64112			300 000,00	
	012	021	64113			250 000,00	
	012	021	64118			5 752 000,00	
	012	021	64131			2 352 290,00	
	012	021	6451			3 936 516,50	
	012	021	6453			6 202 196,20	
	012	021	6456			209 000,00	
	012	021	64731			490 000,00	
	012	201	6331			169 959,60	
	012	201	6332			84 250,00	
	012	201	6336			170 000,00	
	012	201	64111			12 458 393,20	
	012	201	64112			198 000,00	
	012	201	64113			500 000,00	
	012	201	64118			3 400 000,00	
	012	201	64131			2 600 000,00	
	012	201	6451			2 675 380,00	
	012	201	6453			4 500 000,00	
	012	30	6331			25 000,00	
	012	30	6332			8 000,00	
	012	30	6336			15 000,00	
	012	30	64111			1 305 207,01	
012	30	64112			13 000,00		
012	30	64113			15 000,00		

Service S0064 DRH - SERVICE ADMINISTRATION DES RESSOURCES HUMAINES

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes
	012	30	64118			303 500,00	
	012	30	64131			250 000,00	
	012	30	6451			250 000,00	
	012	30	6453			386 456,40	
	012	313	6331			15 000,00	
	012	313	6332			4 438,80	
	012	313	6336			8 445,60	
	012	313	64111			846 376,76	
	012	313	64112			12 000,00	
	012	313	64113			18 000,00	
	012	313	64118			200 000,00	
	012	313	64131			60 000,00	
	012	313	6451			141 510,00	
	012	313	6453			282 376,80	
	012	314	6331			3 110,40	
	012	314	6332			3 002,40	
	012	314	6336			5 670,00	
	012	314	64111			470 209,31	
	012	314	64112			6 800,00	
	012	314	64113			19 000,00	
	012	314	64118			170 300,00	
	012	314	64131			60 000,00	
	012	314	6451			80 000,00	
	012	314	6453			172 746,00	
	012	315	6331			23 000,00	
	012	315	6332			6 000,00	
	012	315	6336			12 000,00	
	012	315	64111			1 214 202,70	
	012	315	64112			15 000,00	
	012	315	64113			25 000,00	
	012	315	64118			270 000,00	
	012	315	64131			90 000,00	
	012	315	6451			184 570,00	
	012	315	6453			342 165,60	
	012	411	6331			85 000,00	
	012	411	6332			33 264,00	
	012	411	6336			63 266,40	
	012	411	64111			4 954 915,26	
	012	411	64112			98 000,00	
	012	411	64113			165 000,00	
	012	411	64118			1 206 000,00	
	012	411	64131			1 500 000,00	
	012	411	6414			11 000,00	
	012	411	6451			1 069 640,00	
	012	411	6453			1 918 000,00	
	012	420	6331			350 000,00	
	012	420	6332			128 584,80	
	012	420	6336			245 300,40	
	012	420	64111			20 689 209,72	
	012	420	64112			335 000,00	
	012	420	64113			723 000,00	
	012	420	64118			5 128 000,00	

Paye des agents

Service S0064 DRH - SERVICE ADMINISTRATION DES RESSOURCES HUMAINES

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes
	012	420	64131			4 000 000,00	
	012	420	6451			4 300 000,00	
	012	420	6453			7 312 000,00	
	012	501	6331			167 000,00	
	012	501	6332			77 608,80	
	012	501	6336			147 747,60	
	012	501	64111			13 918 195,63	
	012	501	64112			224 000,00	
	012	501	64113			158 000,00	
	012	501	64118			5 003 000,00	
	012	501	64131			770 000,00	
	012	501	6451			2 450 000,00	
	012	501	6453			4 451 370,00	
	012	60	6331			8 000,00	
	012	60	6332			1 800,00	
	012	60	6336			4 000,00	
	012	60	64111			329 146,52	
	012	60	64112			9 800,00	
	012	60	64113			2 100,00	
	012	60	64118			90 000,00	
<b>Paye des agents</b>	012	60	64131			28 000,00	
	012	60	6451			70 000,00	
	012	60	6453			110 000,00	
	012	6311	6331			16 000,00	
	012	6311	6332			4 000,00	
	012	6311	6336			8 000,00	
	012	6311	64111			658 293,04	
	012	6311	64112			17 000,00	
	012	6311	64113			13 000,00	
	012	6311	64118			240 400,00	
	012	6311	64131			200 000,00	
	012	6311	6451			150 000,00	
	012	6311	6453			212 608,80	
	012	78	6331			5 000,00	
	012	78	6332			2 000,00	
	012	78	6336			4 000,00	
	012	78	64111			376 167,45	
	012	78	64112			4 800,00	
	012	78	64113			500,00	
	012	78	64118			103 800,00	
	012	78	64131			28 000,00	
	012	78	6451			70 000,00	
	012	78	6453			117 385,20	
	013	021	6419				250 000,00
	013	021	6459				30 000,00
	016	430	6331			32 259,60	
	016	430	6332			16 000,00	
	016	430	6336			30 000,00	
	016	430	64111			2 499 595,08	
	016	430	64112			42 000,00	
	016	430	64113			86 000,00	
	016	430	64118			523 500,00	



Service S0064 DRH - SERVICE ADMINISTRATION DES RESSOURCES HUMAINES

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes
Paye des agents	016	430	64131			510 000,00	
	016	430	6451			530 000,00	
	016	430	6453			800 000,00	
	017	446	6331			26 000,00	
	017	446	6332			10 000,00	
	017	446	6336			20 000,00	
	017	446	64111			1 855 483,56	
	017	446	64112			33 000,00	
	017	446	64113			42 000,00	
	017	446	64118			390 000,00	
	017	446	64131			180 000,00	
	017	446	6451			320 000,00	
	017	446	6453			594 432,00	
	65	021	65888			1 000,00	
	6586	01	65861			460 000,00	
	70	021	70328				10 000,00
75	020	752				30 000,00	
75	021	75888				200 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>165 187 638,00</b>	<b>520 000,00</b>
Paye des Assistants familiaux	012	4213	6331			167 400,00	
	012	4213	6336			175 000,00	
	012	4213	64121			20 600 000,00	
	012	4213	64123			350 000,00	
	012	4213	64126			150 000,00	
	012	4213	64128			145 000,00	
	012	4213	6451			5 300 000,00	
	012	4213	6453			1 200 000,00	
	012	4213	6471			95 000,00	
	012	4213	64731			400 000,00	
65	4213	6522			6 200 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>34 782 400,00</b>	
Prise en charge des frais de déplacement des agents	011	021	6251			40 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>40 000,00</b>	
Remboursement de frais aux Assistants Familiaux	011	4213	6245			1 200 000,00	
	011	4213	6251			35 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>1 235 000,00</b>	
Remboursement des trajets domicile travail	012	021	6488			248 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>248 000,00</b>	
Remboursements de frais aux agents	011	021	6251			164 800,00	
	011	201	6251			47 380,00	
	011	30	6251			10 300,00	
	011	313	6251			25 750,00	
	011	314	6251			4 120,00	
	011	315	6251			4 120,00	
011	411	6251			149 350,00		

Service S0064 DRH - SERVICE ADMINISTRATION DES RESSOURCES HUMAINES

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes
Remboursements de frais aux agents	011	420	6251			463 500,00	
	011	501	6251			263 680,00	
	011	501	6255			10 000,00	
	011	60	6251			2 060,00	
	011	6311	6251			10 300,00	
	011	78	6251			15 450,00	
	011	843	6251			5 000,00	
	016	430	6251			39 140,00	
	017	446	6251			36 050,00	
<b>Prestation</b>						<b>1 251 000,00</b>	
Ruptures conventionnelles des assistants familiaux	012	4213	64126			60 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>60 000,00</b>	
Ruptures conventionnelles du personnel titulaire	012	021	64116			30 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>30 000,00</b>	
Soutien au développement de l'apprentissage	012	021	6417			590 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>590 000,00</b>	
<b>Totaux</b>						<b>205 569 102,00</b>	<b>2 120 000,00</b>

Service S0065 DGARI - SERVICE MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	Investissement
				Année	Code	Dépenses	Dépenses
Examen médical	011	021	60632			500,00	
	011	021	6068			2 000,00	
	011	411	61558			1 000,00	
	012	021	6475			30 000,00	
	21	411	2188				1 500,00
<b>Prestation</b>						<b>33 500,00</b>	<b>1 500,00</b>
Vaccinations et petits soins	011	021	60661			8 000,00	
	011	021	60662			3 500,00	
<b>Prestation</b>						<b>11 500,00</b>	
<b>Totaux</b>						<b>45 000,00</b>	<b>1 500,00</b>

Service S0066 DEJCS - SERVICE EDUCATION

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses
Dotation annuelle de fonctionnement aux collèges publics	65	221	655111			8 855 350,00		
<b>Prestation</b>						<b>8 855 350,00</b>		
Dotation annuelle de fonctionnement collèges privés	65	221	655112			3 000 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>3 000 000,00</b>		
Dotation annuelle équipement des collèges	204	221	20431					302 000,00
<b>Prestation</b>								<b>302 000,00</b>
Dotation classes SEGPA	204	221	20431					70 000,00
	65	221	6568			64 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>64 000,00</b>		<b>70 000,00</b>
Dotation création classe ULIS	204	221	20431					10 000,00
<b>Prestation</b>								<b>10 000,00</b>
Dotation pour forfait externat collèges privés	65	221	6568			1 986 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>1 986 000,00</b>		
Dotation pour l'acquisition de véhicules de services	204	221	20431					16 000,00
<b>Prestation</b>								<b>16 000,00</b>
Fonds départemental des Personnels d'Internat	74	221	74758				1 450 000,00	
<b>Prestation</b>							<b>1 450 000,00</b>	
Loyers des logements de fonction des collèges	75	221	752				50 000,00	
<b>Prestation</b>							<b>50 000,00</b>	
Mise à disposition de mobilier scolaire	21	221	21841					162 000,00
<b>Prestation</b>								<b>162 000,00</b>
Participation au fonctionnement des équipements sportifs communaux mis à disposition des collèges	65	221	6568			300 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>300 000,00</b>		
Participation au fonctionnement des halles de sport	65	221	6568			465 200,00		
	74	221	74748				85 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>465 200,00</b>	<b>85 000,00</b>	
Participations obligatoires pour l'accueil de collégiens extérieurs	65	221	6558			282 000,00		
	74	221	7473				245 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>282 000,00</b>	<b>245 000,00</b>	

Service S0066 DEJCS - SERVICE EDUCATION

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses
Plan pluriannuel de lutte contre la pénibilité	011	221	6228			50 000,00		
	21	221	21578	2 023	PENIBILITE			100 000,00
	21	221	2188	2 023	PENIBILITE			100 000,00
<b>Prestation</b>						<b>50 000,00</b>		<b>200 000,00</b>
Prise en charge de frais supplémentaires des collègues	65	221	6568			292 050,00		
<b>Prestation</b>						<b>292 050,00</b>		
Prise en charge de la participation de la MDPH à la majoration des enseignants référents	65	221	6568			24 000,00		
	70	221	70878				24 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>24 000,00</b>	<b>24 000,00</b>	
Prise en charge de matières d'œuvre et des petits travaux pour les collègues	65	221	6568			231 400,00		
<b>Prestation</b>						<b>231 400,00</b>		
Prise en charge des transports EPS	65	221	6568			200 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>200 000,00</b>		
Subventions pour la construction et la rénovation des équipements sportifs utilisés par les collègues	204	201	2041482	2 023	EQUISPORT			350 000,00
	204	201	2041482	2 024	EQUISPORT			150 000,00
<b>Prestation</b>								<b>500 000,00</b>
<b>Totaux</b>						<b>15 750 000,00</b>	<b>1 854 000,00</b>	<b>1 260 000,00</b>

Service S0072 DEJCS - SERVICE RESTAURATION

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses
Achat camion frigorifique UCL	21	201	21828					80 000,00
<b>Prestation</b>								<b>80 000,00</b>
Fonctionnement de l'UCL (Unité de conditionnement des légumes)	011	201	60632			9 000,00		
	011	201	6068			5 000,00		
	011	201	61558			23 800,00		
	011	201	6156			11 300,00		
	011	201	6288			6 800,00		
	21	201	21578					26 000,00
<b>Prestation</b>						<b>55 900,00</b>		<b>26 000,00</b>
Lutte contre le gaspillage alimentaire	011	221	6228			30 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>30 000,00</b>		
Participation des communes aux services de restauration des collèges	74	221	74748				57 000,00	
<b>Prestation</b>							<b>57 000,00</b>	
Sensibilisation à l'équilibre alimentaire dans la restauration scolaire	011	221	6281			100,00		
	011	281	6184			6 500,00		
<b>Prestation</b>						<b>6 600,00</b>		
<b>Totaux</b>						<b>92 500,00</b>	<b>57 000,00</b>	<b>106 000,00</b>

Service S0076 DDNT - DIRECTION DEVELOPPEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Contribution au réseau départemental d'infrastructures haut débit et à ses usages	011	501	6132			36 000,00			
	011	501	617			100 000,00			
	011	501	6281			11 000,00			
	13	501	1311	2 016	THD				453 000,00
	13	501	1312	2 016	THD				330 000,00
	20	501	2031	2 016	THD			785 000,00	800 000,00
	204	501	20423	2 016	THD			150 000,00	
	23	501	2315	2 016	THD			7 095 000,00	8 511 000,00
	70	501	70388				55 000,00		
	75	501	75813	2 019	REDTHD		684 800,00		
	77	501	773				160 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>147 000,00</b>	<b>899 800,00</b>	<b>8 030 000,00</b>	<b>10 094 000,00</b>
Contribution aux infrastructures de téléphonie mobile	011	501	611			8 000,00			
	011	501	6132			6 000,00			
<b>Prestation</b>						<b>14 000,00</b>			
<b>Totaux</b>						<b>161 000,00</b>	<b>899 800,00</b>	<b>8 030 000,00</b>	<b>10 094 000,00</b>

Service S0078 MPV - SERVICE MISSION POLITIQUE DE LA VILLE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	Investissement
				Année	Code	Dépenses	Dépenses
Contribution à des actions de prévention spécialisée	65	4213	6568			1 920 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>1 920 000,00</b>	
Subvention fonctionnement des centres sociaux	65	428	657348			220 000,00	
	65	428	657381			67 000,00	
	65	428	65748			683 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>970 000,00</b>	
Subventions pour des actions de développement social dans le cadre du FDS (hors ORU)	011	30	60623			5 000,00	
	21	30	21848				20 000,00
	65	30	6568			36 800,00	
	65	30	657348			85 043,00	
	65	30	657381			38 656,00	
	65	30	65748			1 611 501,00	
<b>Prestation</b>						<b>1 777 000,00</b>	<b>20 000,00</b>
<b>Totaux</b>						<b>4 667 000,00</b>	<b>20 000,00</b>



Service S0079 DAT - SERVICE DU TOURISME ET DE L'ATTRACTIVITE TERRITOIRE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement Dépenses	Investissement	
				Année	Code		Dépenses	Recettes
Actions de promotion Gard Militant du Goût	011	633	6234			10 000,00		
	011	633	6236			57 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>67 000,00</b>		
Salon de l'agriculture	011	633	6132			26 000,00		
	011	633	614			22 000,00		
	011	633	6234			13 000,00		
	011	633	6238			160 000,00		
	011	633	6241			20 000,00		
65	633	65748			19 000,00			
<b>Prestation</b>						<b>260 000,00</b>		
Subvention au Comité Départemental du Tourisme (CDT) Gard Tourisme	65	633	65748			2 200 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>2 200 000,00</b>		
Subvention aux Gites de France	65	633	65748			100 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>100 000,00</b>		
Subvention pour la valorisation du patrimoine gastronomique	65	633	657348			12 000,00		
	65	633	657381			88 000,00		
	65	633	65748			165 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>265 000,00</b>		
Subvention pour les manifestations et opérations touristiques	65	633	657348			5 000,00		
	65	633	657381			25 000,00		
	65	633	65748			50 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>80 000,00</b>		
Subvention pour les projets structurants à vocation touristique (PAVT)	13	843	1318					20 000,00
	204	633	2041481	2022	PAVT		8 300,00	
	204	633	2041481	2023	PAVT		50 000,00	
	204	633	2041482	2019	PAVT		10 500,00	
	204	633	2041482	2021	PAVT		6 300,00	
	204	633	2041482	2022	PAVT		15 000,00	
	204	633	2041482	2023	PAVT		62 800,00	
	204	633	20421	2023	PAVT		20 000,00	
	204	633	20422	2023	PAVT		20 000,00	
	21	843	2188				100 000,00	
<b>Prestation</b>							<b>292 900,00</b>	<b>20 000,00</b>
Subvention pour les projets structurants (modernisation des exploitations agricoles)	204	633	20422	2019	AGRITOUR		3 040,00	
	204	633	20422	2021	AGRITOUR		10 500,00	
	204	633	20422	2023	AGRITOUR		30 000,00	
<b>Prestation</b>							<b>43 540,00</b>	
Subvention pour le tourisme social et solidaire	65	633	657348			8 000,00		
	65	633	65748			100 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>108 000,00</b>		
<b>Totaux</b>						<b>3 080 000,00</b>	<b>336 440,00</b>	<b>20 000,00</b>



Service S0082 DCO - SERVICE IMAGES ET NUMERIQUE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	Investissement
				Année	Code	Dépenses	Dépenses
Animation du site internet	011	022	6156			10 000,00	
	011	022	62268			2 000,00	
	011	022	6228			10 000,00	
	20	022	2051				105 000,00
<b>Prestation</b>						<b>22 000,00</b>	<b>105 000,00</b>
Evènements externes	011	022	6228			15 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>15 000,00</b>	
Petit équipement de communication	21	022	21838				10 000,00
<b>Prestation</b>							<b>10 000,00</b>
<b>Totaux</b>						<b>37 000,00</b>	<b>115 000,00</b>

Service S0083 DCO - SERVICE RELATIONS EXTERIEURES

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	Investissement
				Année	Code	Dépenses	Dépenses
Campagnes de communication	011	022	6231			1 245 000,00	
	011	022	6238			50 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>1 295 000,00</b>	
Evènements	011	022	6234			2 500,00	
<b>Prestation</b>						<b>2 500,00</b>	
Journal	011	022	611			50 000,00	
	011	022	6236			50 000,00	
	011	022	6238			30 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>130 000,00</b>	
Supports de communication	011	022	6236			134 000,00	
	011	022	6238			200 000,00	
	21	022	2188				35 000,00
	65	022	65818			1 500,00	
<b>Prestation</b>						<b>335 500,00</b>	<b>35 000,00</b>
<b>Totaux</b>						<b>1 763 000,00</b>	<b>35 000,00</b>

Service S0084 DAD - DIR ADJOINTE VALORISATION ET PARTENARIATS

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses
Mise en valeur des archives (expositions, publications)	011	315	6188			35 000,00		
	011	315	6241			1 000,00		
	65	315	65818			2 000,00		
	70	315	7088				500,00	
<b>Prestation</b>						<b>38 000,00</b>	<b>500,00</b>	
Organisation et animation d'ateliers pédagogiques	011	315	6068			5 000,00		
	011	315	611			15 000,00		
	011	315	6188			130 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>150 000,00</b>		
Subvention pour archives communales	204	315	2041481					15 000,00
<b>Prestation</b>								<b>15 000,00</b>
<b>Totaux</b>						<b>188 000,00</b>	<b>500,00</b>	<b>15 000,00</b>

Service S0091 DEVPN - SERVICE EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses
Actions de prévention des inondations	011	18	6185			3 000,00		
	011	18	6281			4 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>7 000,00</b>		
Actions relatives à l'eau et les milieux aquatiques	011	501	6281			4 500,00		
	011	78	611			130 000,00		
	21	853	21578					5 000,00
	74	853	74718				110 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>134 500,00</b>	<b>110 000,00</b>	<b>5 000,00</b>
Assistance technique réglementaire à l'eau	011	731	60632			3 500,00		
	011	731	611			59 583,00		
	011	731	61558			8 000,00		
	21	731	21578					15 000,00
	21	731	21828					30 000,00
	70	731	705				48 600,00	
	74	731	747888				162 500,00	
<b>Prestation</b>						<b>71 083,00</b>	<b>211 100,00</b>	<b>45 000,00</b>
Etudes d'intérêt départemental sur l'eau	011	501	617	2 022	STREAUCLIM	100 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>100 000,00</b>		
<b>Totaux</b>						<b>312 583,00</b>	<b>321 100,00</b>	<b>50 000,00</b>

Service S0092 DEVPN - SERVICE GRANDS OUVRAGES HYDRAULIQUES

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exploitation des barrages	011	01	637			20 000,00			
	011	853	60632			20 000,00			
	011	853	611			15 000,00			
	011	853	611	2 023	BARRAGES	15 000,00			
	011	853	615231			85 000,00			
	011	853	615231	2 022	BARRAGES	10 000,00			
	011	853	615231	2 023	BARRAGES	131 600,00			
	011	853	617			80 000,00			
	011	853	617	2 020	EDD	6 000,00			
	011	853	617	2 021	BARRAGES	7 948,58			
	011	853	617	2 023	BARRAGES	57 000,00			
	011	853	62268			60 000,00			
	011	853	62268	2 023	BARRAGES	40 000,00			
	011	853	6231			4 000,00			
21	853	21578						60 000,00	
70	853	70323					4 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>551 548,58</b>	<b>4 000,00</b>	<b>60 000,00</b>	
Opérations sur les barrages	13	853	1318						218 880,24
	20	853	2031					50 000,00	
	20	853	2031	2 017	PROCECILE			177 607,88	
	20	853	2031	2 017	SENDROME			30 000,00	
	20	853	2031	2 018	SECURPISE			8 500,31	
	23	853	2312	2 017	PROCECILE			60 000,00	
	23	853	2313					900 000,00	
	23	853	2313	2 017	SENDROME			250 000,00	
	23	853	2313	2 018	SECURPISE			300 000,00	
	23	853	237					100 000,00	
	23	853	237	2 017	PROCECILE			300 000,00	
	23	853	237	2 017	SENDROME			55 000,00	
	23	853	237	2 018	SECURPISE			140 000,00	
	23	853	238	2 017	PROCECILE			1 140 000,00	
	23	853	238	2 017	SENDROME			10 000,00	
23	853	238	2 018	SECURPISE			20 000,00		
<b>Prestation</b>								<b>3 541 108,19</b>	<b>218 880,24</b>
<b>Totaux</b>						<b>551 548,58</b>	<b>4 000,00</b>	<b>3 601 108,19</b>	<b>218 880,24</b>



Service S0093 DCDG - DIRECTION COORDINATION DIRECTION GENERALE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Actions pour l'égalité femmes hommes et contre les discriminations	011	01	6238			10 000,00
	011	028	6288			8 000,00
	65	01	65748			4 000,00
<b>Prestation</b>						<b>22 000,00</b>
Pilotage et management de l'administration départementale	011	028	6228			2 000,00
	011	028	6234			13 000,00
	011	028	6238			70 000,00
	011	028	6288			40 000,00
<b>Prestation</b>						<b>125 000,00</b>
Prévention et lutte contre les violences faites aux femmes	011	01	6238			10 000,00
	65	01	657348			15 000,00
	65	01	657381			15 000,00
	65	01	65748			162 500,00
<b>Prestation</b>						<b>202 500,00</b>
<b>Totaux</b>						<b>349 500,00</b>



Service S0094 DAT - DA AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET FONDS EUROPEENS - SERVICE FONDS EUROPEEN ET TERRITOIRE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes
Appui technique pour des projets de coopération territoriale	011	048	6228			14 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>14 000,00</b>	
Cotisation à des réseaux de coopération territoriale	011	048	6281			8 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>8 000,00</b>	
Gestion de la subvention globale du Fonds social européen (FSE et FSE+)	011	428	6228			20 000,00	
	65	041	657348	2 022	FSE+	3 100 000,00	
	65	041	657358	2 022	FSE+	100 000,00	
	65	041	65748	2 022	FSE+	100 000,00	
	74	041	74771	2 015	INCLUSION		500 000,00
	74	041	74771	2 022	FSE+		1 000 000,00
<b>Prestation</b>						<b>3 320 000,00</b>	<b>1 500 000,00</b>
Subvention de fonctionnement à la Maison de l'Europe	65	048	65748			5 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>5 000,00</b>	
Subvention et participation aux structures animatrices des GAL Leader	65	62	657348			39 000,00	
	65	62	65748			26 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>65 000,00</b>	
<b>Totaux</b>						<b>3 412 000,00</b>	<b>1 500 000,00</b>

Service S0116 DAP - SERVICE BUDGET, FINANCES ET AFFAIRES JURIDIQUES

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Subvention aux initiatives de promotion et d'animation locale	65	021	65748			104 000,00
<b>Prestation</b>						<b>104 000,00</b>
Subventions complémentaires de fonctionnement	65	62	65748			203 000,00
<b>Prestation</b>						<b>203 000,00</b>
<b>Totaux</b>						<b>307 000,00</b>

Service S0118 DAP - SERVICE COORDINATION FINANCIERE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses
Achat de matériel pour les consultations pré et post natales	011	411	61558			6 000,00		
	011	420	60632			19 315,00		
	21	411	2188					35 000,00
<b>Prestation</b>						<b>25 315,00</b>		<b>35 000,00</b>
Achat de matériel roulant pour les sages-femmes et autres personnes de l'action sociale	011	411	60632			13 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>13 000,00</b>		
Achat de produits pharmaceutiques	011	411	60668			21 650,00		
<b>Prestation</b>						<b>21 650,00</b>		
Déplacement des mineurs et des adultes désignés par le CG (voyages)	011	420	6245			60 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>60 000,00</b>		
Fonctionnement de la structure	011	420	6227			7 000,00		
	011	420	6282			365 000,00		
	65	428	65818			1 100,00		
<b>Prestation</b>						<b>373 100,00</b>		
Gestion des conditions d'accueil des usagers	011	420	60623			8 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>8 000,00</b>		
Interprétariat	011	428	6228			10 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>10 000,00</b>		
Participation pour le Conseil départemental d'Accès au Droit du Gard	65	428	6568			60 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>60 000,00</b>		
Prise en charge des frais liés aux actions et informations collectives	011	420	60623			10 200,00		
	011	420	60632			3 100,00		
<b>Prestation</b>						<b>13 300,00</b>		
Schéma unique des solidarités sociales	011	420	6228	2023	SCHEMADSD	1 000,00		
	011	428	611	2023	SCHEMADSD	45 500,00		
	011	428	6228	2023	SCHEMADSD	10 000,00		
	016	431	6511411	2023	SCHEMADSD	1 800 000,00		
	016	431	651142	2023	SCHEMADSD	100 000,00		
	017	444	611	2023	SCHEMADSD	530 000,00		
	017	444	65748	2023	SCHEMADSD	856 771,00		
	017	444	74718	2023	SCHEMADSR		2 400 000,00	
	017	444	74771	2023	SCHEMADSR		269 600,00	
	65	30	65748	2023	SCHEMADSD	78 000,00		
	65	411	657348	2023	SCHEMADSD	100 000,00		

Service S0118 DAP - SERVICE COORDINATION FINANCIERE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses
Schéma unique des solidarités sociales	65	412	65748	2023	SCHEMADSD	109 466,00		
	65	420	651128	2023	SCHEMADSD	500 000,00		
	65	4213	65133	2023	SCHEMADSD	150 000,00		
	65	4213	652412	2023	SCHEMADSD	1 200 000,00		
	65	4213	652413	2023	SCHEMADSD	950 000,00		
	65	4213	652416	2023	SCHEMADSD	184 000,00		
	65	4213	652418	2023	SCHEMADSD	200 000,00		
	65	4213	6568	2023	SCHEMADSD	111 213,00		
	65	4213	65748	2023	SCHEMADSD	86 000,00		
	65	4238	65243	2023	SCHEMADSD	110 000,00		
	65	4238	657381	2023	SCHEMADSD	60 000,00		
	65	4238	65748	2023	SCHEMADSD	100 000,00		
	65	425	6511212	2023	SCHEMADSD	100 000,00		
	65	425	6522	2023	SCHEMADSD	50 000,00		
	65	425	65242	2023	SCHEMADSD	100 000,00		
	65	428	657381	2023	SCHEMADSD	60 000,00		
	65	428	65748	2023	SCHEMADSD	79 000,00		
	65	444	65748	2023	SCHEMADSD	264 310,00		
	65	555	65181	2023	SCHEMADSD	14 740,00		
	65	62	65748	2023	SCHEMADSD	50 000,00		
	74	431	7478141	2023	SCHEMADSR		500 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>8 000 000,00</b>	<b>3 169 600,00</b>	
Supervisions pour les équipes du secteur social	011	420	6228			220 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>220 000,00</b>		
<b>Totaux</b>						<b>8 804 365,00</b>	<b>3 169 600,00</b>	<b>35 000,00</b>

Service S0119 DAJAQ - POLE QUESTURE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Cotisation à des associations d'Elus	65	028	6281			65 000,00
<b>Prestation</b>						<b>65 000,00</b>
Enregistrement et transcription des débats	011	031	62268			7 000,00
<b>Prestation</b>						<b>7 000,00</b>
Gestion des frais de déplacement liés à la formation des élus	65	031	65315			2 000,00
<b>Prestation</b>						<b>2 000,00</b>
Gestion des frais de mission et de déplacement des élus	65	031	65312			60 000,00
<b>Prestation</b>						<b>60 000,00</b>
Indemnités dues aux élus	65	031	65311			1 652 000,00
	65	031	65313			195 000,00
	65	031	65314			525 000,00
<b>Prestation</b>						<b>2 372 000,00</b>
Organisation et gestion de la formation des élus (frais pédagogiques)	65	031	65315			33 040,00
<b>Prestation</b>						<b>33 040,00</b>
Répartition des enveloppes cantonales Animations d'intérêt local	65	028	65748			207 000,00
<b>Prestation</b>						<b>207 000,00</b>
Subvention à des associations d'élus	65	031	65748			37 000,00
	65	031	65748	2 023	ARCGG	300 000,00
<b>Prestation</b>						<b>337 000,00</b>
<b>Totaux</b>						<b>3 083 040,00</b>

Service S0121 DGARI - SERVICE D'APPUI DGARI

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Développement de la conformité en interne	011	028	6281			450,00
<b>Prestation</b>						<b>450,00</b>
Gestion des commandes de documentation pour les services et les élus	011	028	6182			123 000,00
	011	028	6281			1 000,00
	6586	01	65862			20 000,00
<b>Prestation</b>						<b>144 000,00</b>
<b>Totaux</b>						<b>144 450,00</b>

Service S0124 DADST - DA DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI - SERVICE PILOTAGE ALLOCATION INSERTION ET EMPLOI

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses
Conduite de missions de primo accueil et d'accompagnement des Gens du voyage	011	428	6228	2 021	GDV	47 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>47 000,00</b>		
Financement des emplois du secteur non marchand (CAOM)	017	444	65671			2 760 000,00		
	017	444	6568			12 000,00		
	017	444	75888				53 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>2 772 000,00</b>	<b>53 000,00</b>	
Mise en œuvre d'actions en faveur de l'avenir professionnel (plan lutte pauvreté et emploi)	017	444	657348			100 000,00		
	017	444	657381			50 000,00		
	017	444	65748			850 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>1 000 000,00</b>		
Participation volontaire départementale aux salaires des CDDI (IAE non marchand)	017	444	65671			93 600,00		
<b>Prestation</b>						<b>93 600,00</b>		
Plan de contrôle des allocataires RSA avec les organismes payeurs	017	445	6568			27 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>27 000,00</b>		
Revenu de solidarité active	011	428	62878			1 000,00		
	017	447	6188			26 000,00		
	017	447	65171			165 000 000,00		
	017	447	65172			22 000 000,00		
	017	447	6542			5 000,00		
	017	447	75342				1 500 000,00	
	017	447	75343				110 000,00	
	017	447	7584				21 275,00	
	017	448	6577			10 000,00		
	017	448	65888			8 000,00		
	017	448	673			35 000,00		
	73	01	731421				99 644 517,00	
74	01	74783				8 800 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>187 085 000,00</b>	<b>110 075 792,00</b>	
Subvention de fonctionnement dans le domaine de l'insertion	65	428	657348			137 000,00		
	65	428	65748			65 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>202 000,00</b>		
Subvention d'investissement dans le domaine de l'insertion	204	444	20421	2 023	FDDIAE			75 000,00
	204	444	20422	2 023	FDDIAE			75 000,00
<b>Prestation</b>								<b>150 000,00</b>
Subvention favorisant l'emploi pour les publics en insertion	017	444	65748			31 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>31 000,00</b>		
Subventions pour des actions d'insertion et d'accompagnement (AIA)-Ordinaires	017	444	657381			117 630,00		
	017	444	65748			935 487,00		
<b>Prestation</b>						<b>1 053 117,00</b>		





Service S0125 DAJAQ - SERVICE JURIDIQUE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Protection fonctionnelle des agents	011	028	6227			5 000,00
	011	028	62878			2 000,00
<b>Prestation</b>						<b>7 000,00</b>
Rédaction d'études juridiques	011	028	62268			35 000,00
<b>Prestation</b>						<b>35 000,00</b>
Référent alerte éthique	011	028	6228			10 000,00
<b>Prestation</b>						<b>10 000,00</b>
Représentation des intérêts de la collectivité	011	028	6227			101 000,00
<b>Prestation</b>						<b>101 000,00</b>
Subvention aux organismes à caractère juridique	65	028	65748			6 000,00
<b>Prestation</b>						<b>6 000,00</b>
<b>Totaux</b>						<b>159 000,00</b>

Service S0137 DISI - SERVICE EQUIPEMENT

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	Investissement
				Année	Code	Dépenses	Dépenses
Acquisition de postes de travail numériques	20	028	2051				10 000,00
	21	028	21838				1 123 000,00
	21	028	21848				171 000,00
	21	028	2185				53 000,00
<b>Prestation</b>							<b>1 357 000,00</b>
Acquisition de postes de travail numériques pour les collègues	20	221	2051				110 000,00
	21	221	21533				10 000,00
	21	221	21831				985 000,00
	21	221	2185				15 000,00
	21	221	2188				15 000,00
<b>Prestation</b>							<b>1 135 000,00</b>
Maintenance des postes de travail numériques	011	028	60632			35 000,00	
	011	028	6156			175 000,00	
	011	028	6228			34 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>244 000,00</b>	
Maintenance des postes de travail numériques pour les collègues	011	221	60632			40 000,00	
	011	221	6156			64 000,00	
	011	221	6188			10 000,00	
	011	221	6228			20 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>134 000,00</b>	
<b>Totaux</b>						<b>378 000,00</b>	<b>2 492 000,00</b>

Service S0138 DISI - SERVICE PROJETS

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	Investissement
				Année	Code	Dépenses	Dépenses
Assistance à maîtrise d'œuvre et à maîtrise d'ouvrage (AMOE/AMOA)	011	028	6228			214 030,00	
<b>Prestation</b>						<b>214 030,00</b>	
Déploiement d'applications et des matériels associés	20	028	2051				536 500,00
	20	425	2051				50 500,00
<b>Prestation</b>							<b>587 000,00</b>
Maintenance des applications et des matériels associés	011	028	6156			457 700,00	
	011	028	6188			328 590,00	
	011	425	6156			21 850,00	
	65	028	65811			12 000,00	
	65	028	65818			2 130,00	
<b>Prestation</b>						<b>822 270,00</b>	
<b>Totaux</b>						<b>1 036 300,00</b>	<b>587 000,00</b>

Service S0140 DEVPN - SERVICE COORDINATION ET ANIMATION

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes
Contribution à l'Agence Technique Départementale	65	01	6568			100 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>100 000,00</b>	
Contribution au fonctionnement des syndicats mixtes/ententes DFCI	65	18	6561			36 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>36 000,00</b>	
Contributions au fonctionnement des syndicats mixtes/ ententes patrimoine naturel	65	78	6561			3 658 000,00	
	74	78	74748				500 000,00
<b>Prestation</b>						<b>3 658 000,00</b>	<b>500 000,00</b>
Financement CAUE	014	515	7398			900 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>900 000,00</b>	
Subventions aux syndicats mixtes - eau et milieu aquatique	65	853	657381			715 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>715 000,00</b>	
<b>Totaux</b>						<b>5 409 000,00</b>	<b>500 000,00</b>

Service S0144 DAUT - SERVICE ACCUEIL INFORMATION AIDE TRANSPORT SCOLAIRE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes
Allocations aux familles pour le transport des élèves handicapés	65	81	6514			2 047 500,00	
	65	81	65188			640 500,00	
	77	81	773				1 600,00
<b>Prestation</b>						<b>2 688 000,00</b>	<b>1 600,00</b>
<b>Totaux</b>						<b>2 688 000,00</b>	<b>1 600,00</b>

Service S0145 DAUT - SERVICE GESTION DES ETS SOCIAUX ET MS PA PH

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Investissement
				Année	Code	Dépenses
<b>Subventions d'investissement pour la construction ou la réhabilitation des établissements PA</b>	204	4238	20415322	2 023	SOLIDARITE	8 000,00
	204	4238	20415331	2 021	SOLIDARITE	84 000,00
	204	4238	20415331	2 022	SOLIDARITE	50 000,00
	204	4238	20415331	2 023	SOLIDARITE	33 000,00
	204	4238	20415331	2 024	EHPADBEAU	500 000,00
	204	4238	20415332	2 019	SOLIDARITE	400 000,00
	204	4238	20415332	2 021	SOLIDARITE	808 000,00
	204	4238	20415332	2 022	SOLIDARITE	65 565,00
	204	4238	20415332	2 023	SOLIDARITE	600 000,00
	204	4238	20421	2 022	SOLIDARITE	133 178,00
	204	4238	20422	2 020	SOLIDARITE	100 000,00
	204	4238	20422	2 022	SOLIDARITE	500 000,00
	204	4238	20422	2 024	REHABESMS	500 000,00
	204	425	20422			50 000,00
	204	425	20422	2 022	SOLIDARITE	1 000 000,00
204	425	20422	2 023	SOLIDARITE	170 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>5 001 743,00</b>
<b>Subventions du CHU Nîmes Serre Cavalier</b>	204	4238	20415332	2 023	CHUSERRECA	500 000,00
<b>Prestation</b>						<b>500 000,00</b>
<b>Totaux</b>						<b>5 501 743,00</b>

Service S0146 DAUT - DIRECTION DE L'AUTONOMIE ET DES PERSONNES

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Allocation à la vie partagée	13	420	1311	2 023	AVP				100 000,00
	204	4238	2041482	2 023	AVP			55 000,00	
	204	4238	20415322	2 023	AVP			60 000,00	
	204	4238	20422	2 023	AVP			165 000,00	
	204	425	2041482	2 023	HABITINCLU			100 000,00	
	204	425	20415322	2 023	HABITINCLU			100 000,00	
	204	425	20422	2 023	HABITINCLU			100 000,00	
	65	4238	65113			250 000,00			
	65	425	651128			250 000,00			
	74	4231	7478141				275 000,00		
74	4232	7478142				200 000,00			
<b>Prestation</b>						<b>500 000,00</b>	<b>475 000,00</b>	<b>580 000,00</b>	<b>100 000,00</b>
Compensation du surcout lié à l'application de l'avenant 43 de la branche de l'aide à domicile pour les SAAD non couverts par des CPOM	016	431	6511411			3 540 000,00			
	016	431	747811				2 583 100,00		
	65	4238	6514			200 000,00			
	65	425	6511211			900 000,00			
	74	4238	747818				100 000,00		
	74	425	747812				531 540,00		
<b>Prestation</b>						<b>4 640 000,00</b>	<b>3 214 640,00</b>		
Financement des actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie	65	4232	65748			2 200 000,00			
	74	4231	7478141				2 200 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>2 200 000,00</b>	<b>2 200 000,00</b>		
Subventions à divers organismes partenaires	204	420	2041482	2 023	SANTE			50 000,00	
	204	420	20415332	2 023	SANTE			50 000,00	
	204	420	20422	2 023	SANTE			100 000,00	
	65	4238	65748			113 200,00			
	65	425	65748			162 000,00			
<b>Prestation</b>						<b>275 200,00</b>		<b>200 000,00</b>	
<b>Totaux</b>						<b>7 615 200,00</b>	<b>5 889 640,00</b>	<b>780 000,00</b>	<b>100 000,00</b>

Service S0152 DTER - SERVICE A USAGER ET A L EXPLOITATION DES RESEAUX

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Exploitation du réseau routier (SUER)	011	843	60633			1 900,00
	011	843	611			100 000,00
	011	843	6132			100,00
	011	843	6156			25 000,00
<b>Prestation</b>						<b>127 000,00</b>
<b>Totaux</b>						<b>127 000,00</b>

Service S0154 DTER- SERVICE SOUTIEN OPERATIONNEL

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Travaux d'entretien et d'exploitation du réseau routier (SSO)	011	843	60611			1 000,00
	011	843	60633			1 900 000,00
	011	843	611			30 000,00
	011	843	61358			300 000,00
	011	843	615231			2 792 150,00
	011	843	6156			50 000,00
	011	843	617			150 000,00
<b>Prestation</b>						<b>5 223 150,00</b>
<b>Totaux</b>						<b>5 223 150,00</b>

Service S0155 DMR - SERVICE LABORATOIRE ROUTIER

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Travaux d'entretien et d'exploitation du réseau routier (SLR)	011	843	60628			5 000,00
	011	843	60632			2 000,00
	011	843	61558			18 000,00
	011	843	6182			5 000,00
<b>Prestation</b>						<b>30 000,00</b>
<b>Totaux</b>						<b>30 000,00</b>

Service S0162 DLOG - DA POLE OPERATIONNEL - SERVICE GARAGE DEPARTEMENTAL

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses
<b>Carburant</b>	011	028	60622			2 000 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>2 000 000,00</b>		
<b>Création des Maisons du Conseil départemental itinérantes</b>	011	028	61358			145 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>145 000,00</b>		
<b>Entretien matériel garage</b>	011	028	615221			7 400,00		
	011	028	61558			10 000,00		
	011	028	6156			12 500,00		
	011	028	6228			33 500,00		
	21	028	21578					160 000,00
	21	028	21838					60 000,00
	23	028	2313					17 500,00
<b>Prestation</b>						<b>63 400,00</b>		<b>237 500,00</b>
<b>Entretien véhicule</b>	011	028	60631			55 000,00		
	011	028	60632			1 450 000,00		
	011	028	611			125 000,00		
	011	028	61358			24 000,00		
	011	028	61551			550 000,00		
	011	028	6156			10 000,00		
	011	028	6188			2 500,00		
<b>Prestation</b>						<b>2 216 500,00</b>		
<b>Frais administratif véhicule</b>	011	028	6042			3 600,00		
	011	028	6355			24 000,00		
	65	028	65888			6 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>33 600,00</b>		
<b>Sinistre véhicule</b>	011	028	61551			5 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>5 000,00</b>		
<b>Vente biens garage</b>	75	028	75888				25 000,00	
<b>Prestation</b>							<b>25 000,00</b>	
<b>Totaux</b>						<b>4 463 500,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>237 500,00</b>



Service S0163 MR - DA POLE INGENIERIE - SERVICE INGENIERIE FONCIERE ET PROCEDURE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Acquisition et cession foncière (routes)	011	501	6132			1 400,00
	011	843	6132			600,00
	011	843	6227			4 000,00
	011	843	6228			10 000,00
	011	843	6231			2 000,00
	011	843	6354			1 000,00
	65	843	65888			500,00
	65	847	6568			500,00
<b>Prestation</b>						<b>20 000,00</b>
<b>Totaux</b>						<b>20 000,00</b>

Service S0169 DEPE - SERVICE OFFRE D'ACCUEIL

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes
Activités relatives au réseau ados	65	4213	6514			1 500,00	
<b>Prestation</b>						<b>1 500,00</b>	
Frais d'accueil chez les assistants familiaux	65	4213	65181			705 000,00	
	65	4213	65211			65 000,00	
	65	4213	6522			100 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>870 000,00</b>	
Frais d'hébergement en famille d'accueil	65	4213	6522			910 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>910 000,00</b>	
Prise en charge de l'accueil au Centre départemental d'accueil des familles	65	4213	652411			5 152 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>5 152 000,00</b>	
Prise en charge de l'accueil au Foyer de l'Enfance	65	4213	652411			11 090 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>11 090 000,00</b>	
Prise en charge de l'accueil dans des lieux de vie	65	4213	652413			4 650 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>4 650 000,00</b>	
Prise en charge de l'accueil des jeunes au Foyer des Jeunes Travailleurs et à l'hôtel	65	4213	652414			41 600,00	
	65	4213	652418			166 400,00	
<b>Prestation</b>						<b>208 000,00</b>	
Prise en charge de l'accueil des mères avec enfants	011	4213	62878			50 000,00	
	65	4213	652418			418 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>468 000,00</b>	
Prise en charge de l'accueil en Maisons d'Enfants	65	4213	652412			43 800 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>43 800 000,00</b>	
Prise en charge des frais de la vie quotidienne des enfants accueillis	011	4213	6068			1 040,00	
	011	4213	6161			1 040,00	
	011	4213	62878			31 200,00	
	65	4213	6514			800 000,00	
	65	4213	65181			5 000,00	
	75	4213	7512				5 000,00
	75	4213	7513				500 000,00
	75	4213	7518				18 000,00
<b>Prestation</b>						<b>838 280,00</b>	<b>523 000,00</b>
<b>Totaux</b>						<b>67 987 780,00</b>	<b>523 000,00</b>

Service S0174 DEPE - SERVICE EQUIPE ADOPTION

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Achat de trousseaux de naissance	65	4213	6514			3 500,00
<b>Prestation</b>						<b>3 500,00</b>
<b>Totaux</b>						<b>3 500,00</b>

Service S0176 DAT - DA AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET FONDS EUROPEENS - SERVICE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET COLLECTIVITES

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	Investissement
				Année	Code	Dépenses	Dépenses
Cotisation aux agences d'urbanisme	011	515	6281			48 600,00	
<b>Prestation</b>						<b>48 600,00</b>	
Subvention pour la préservation du potentiel agricole gardois	65	588	65748	2 023	SINAGRI	500 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>500 000,00</b>	
Subvention pour la préservation du potentiel foncier gardois	65	515	65748	2 022	SAFER	15 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>15 000,00</b>	
Subvention pour le soutien aux services de proximité en milieu rural	204	62	2041482	2 021	CREARURALE		10 000,00
	204	62	2041482	2 022	CREARURALE		15 304,00
	204	62	2041482	2 023	CREARURALE		20 000,00
<b>Prestation</b>							<b>45 304,00</b>
Subventions dans le cadre des contrats avec les communes et leurs groupements	204	501	2041482	2 019	DID		490 000,00
	204	501	2041482	2 020	CDE		722 467,00
	204	501	2041482	2 020	PROJTERRI		250 584,24
	204	501	2041482	2 021	CDE		917 490,00
	204	501	2041482	2 021	DID		500 000,00
	204	501	2041482	2 022	CDE		3 000 000,00
	204	501	2041482	2 022	DID		1 500 000,00
	204	501	2041482	2 023	CDE		3 000 000,00
	204	501	2041482	2 023	DID		1 000 000,00
	204	501	2041482	2 024	CDE		1 500 000,00
204	633	2041482	2 022	DID		500 000,00	
<b>Prestation</b>							<b>13 380 541,24</b>
Subventions pour le développement de l'enseignement supérieur	204	23	20415332	2 022	CPER2127		200 000,00
<b>Prestation</b>							<b>200 000,00</b>
<b>Totaux</b>						<b>563 600,00</b>	<b>13 625 845,24</b>

Service S0180 DEPE - DA PROTECTION MATERNELLE INFANTILE - DIRECTION ADJOINTE PROTECTION MATERNELLE INFANTILE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes
Achat de matériel nécessaire au fonctionnement de la PMI	011	410	6236			40 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>40 000,00</b>	
Achat de produits pharmaceutiques	011	411	60632			1 200,00	
	011	411	60661			46 000,00	
	011	411	60662			41 500,00	
	011	411	60668			2 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>90 700,00</b>	
Contribution à des actions d'accompagnement à la parentalité	011	411	6182			200,00	
	65	411	6514			1 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>1 200,00</b>	
Formation des Assistantes Maternelles	011	411	6183			188 000,00	
	012	411	6218			2 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>190 000,00</b>	
Participation à des structures oeuvrant dans le domaine de la parentalité	65	411	6568			15 000,00	
	65	411	65748			15 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>30 000,00</b>	
Participation au CAMSP d'Alès	65	411	6568			215 449,00	
<b>Prestation</b>						<b>215 449,00</b>	
Participation au CAMSP de Bagnols sur Cèze	65	411	6568			126 140,00	
<b>Prestation</b>						<b>126 140,00</b>	
Participation au CAMSP de Nîmes	65	411	65821			184 589,00	
<b>Prestation</b>						<b>184 589,00</b>	
Prise en charge des frais liés à la grossesse	65	411	6514			145 152,00	
	74	411	7476				350 000,00
<b>Prestation</b>						<b>145 152,00</b>	<b>350 000,00</b>
Subventions à des structures oeuvrant dans le domaine de l'accueil de la petite enfance	74	411	747888				139 109,00
<b>Prestation</b>							<b>139 109,00</b>
Subventions à des structures oeuvrant dans le domaine de la santé et de l'accès aux soins	65	412	65748			35 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>35 000,00</b>	
Subventions pour les lieux d'accueil enfants parents (LAEP) et les relais assistants familiaux (RAM)	65	411	657348			172 000,00	
	74	411	747888				15 000,00
<b>Prestation</b>						<b>172 000,00</b>	<b>15 000,00</b>
<b>Totaux</b>						<b>1 230 230,00</b>	<b>504 109,00</b>



Service S0182 POLE CULTUREL CHATEAU ASSAS

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Actions culturelles au Château d'Assas	011	313	6228			15 000,00
<b>Prestation</b>						<b>15 000,00</b>
<b>Totaux</b>						<b>15 000,00</b>

Service S0185 DAJAQ - DA DE L'ACHAT PUBLIC - SERVICE PROGRAMMATION ET PERFORMANCE ACHAT

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Actions de sensibilisation et de formation aux marchés publics	011	028	62268			4 000,00
<b>Prestation</b>						<b>4 000,00</b>
Adhésion à l'association des acheteurs publics	011	028	6281			300,00
<b>Prestation</b>						<b>300,00</b>
Mise en œuvre du Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsable	011	028	6228			40 000,00
<b>Prestation</b>						<b>40 000,00</b>
<b>Totaux</b>						<b>44 300,00</b>

Service S0186 DAUT - SERVICE COMPENSATION DU HANDICAP

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes
Accords dits LAFORCADE Ségur 2PH	65	425	65242			2 700 000,00	
	74	425	747818				1 890 000,00
<b>Prestation</b>						<b>2 700 000,00</b>	<b>1 890 000,00</b>
Allocations d'aides individuelles à l'hébergement PH et Services	011	420	62878			55 000,00	
	011	425	62878			25 000,00	
	65	425	65242			54 500 000,00	
	75	425	7513				300 000,00
<b>Prestation</b>						<b>54 580 000,00</b>	<b>300 000,00</b>
Financement des SAVS et SAMSAH	65	425	65242			3 254 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>3 254 000,00</b>	
PCH Psy	65	425	6511211			2 000 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>2 000 000,00</b>	
Prestation de Compensation du Handicap	65	425	6511211			23 600 000,00	
	65	425	6511212			3 500 000,00	
	74	425	747812				9 531 649,00
	75	425	7535				50 000,00
<b>Prestation</b>						<b>27 100 000,00</b>	<b>9 581 649,00</b>
Prise en charge des aides ménagères PH	65	425	6514			15 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>15 000,00</b>	
Versement de l'allocation compensatrice	65	425	651122			3 220 000,00	
	75	425	7538				25 000,00
<b>Prestation</b>						<b>3 220 000,00</b>	<b>25 000,00</b>
<b>Totaux</b>						<b>92 869 000,00</b>	<b>11 796 649,00</b>

Service S0187 DAUT - SERVICE AIDE SOCIALE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes
Allocation d'aides individuelles à l'hébergement PA (HORS APAE)	65	4238	65243			25 500 000,00	
	75	4238	7513				7 000 000,00
<b>Prestation</b>						<b>25 500 000,00</b>	<b>7 000 000,00</b>
Participation aux associations tutélares	65	425	6568			17 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>17 000,00</b>	
Prise en charge des aides ménagères PA	65	4238	6514			1 724 143,00	
<b>Prestation</b>						<b>1 724 143,00</b>	
Prise en charge des aides ménagères PA (ARSM2)	65	4238	65113			5 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>5 000,00</b>	
Récupération des créances d'aide sociale	75	4238	7513				2 300 000,00
<b>Prestation</b>							<b>2 300 000,00</b>
<b>Totaux</b>						<b>27 246 143,00</b>	<b>9 300 000,00</b>



Service S0190 DRH - SERVICE PREVENTION ET QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses
Achat de matériel ergonomique pour test	011	020	60632			11 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>11 000,00</b>		
Aides versées dans le cadre du FIPHFP	65	021	65181			15 000,00		
	74	021	747888				80 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>15 000,00</b>	<b>80 000,00</b>	
Aides versées dans le cadre du Fonds national de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles	74	021	747888				35 000,00	
<b>Prestation</b>							<b>35 000,00</b>	
Aménagement de postes RQTH	011	020	60632			30 000,00		
	21	020	21838					8 000,00
	21	020	21841					8 000,00
<b>Prestation</b>						<b>30 000,00</b>		<b>16 000,00</b>
Conseil et appui technique en matière de prévention des risques professionnels	011	020	6228			83 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>83 000,00</b>		
Gestion de la convention avec le CDG30 relative au Comité médical et à la Commission de réforme	011	020	6228			60 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>60 000,00</b>		
Gestion des frais médicaux liés à la carrière	012	021	6475			206 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>206 000,00</b>		
Inspection dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité	012	021	6218			43 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>43 000,00</b>		
Matériel SPQVT Achat et Maintenance	011	020	60632			4 000,00		
	21	020	21578					17 200,00
<b>Prestation</b>						<b>4 000,00</b>		<b>17 200,00</b>
Séminaires relatifs à la qualité de vie au travail	011	020	6228			34 900,00		
<b>Prestation</b>						<b>34 900,00</b>		
<b>Totaux</b>						<b>486 900,00</b>	<b>115 000,00</b>	<b>33 200,00</b>

Service S0192 DISI - POLE SECURITE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Déploiement de logiciels de sécurisation	011	028	6188			1 234 200,00
<b>Prestation</b>						<b>1 234 200,00</b>
Déploiement de matériels de sécurisation	011	028	60632			1 500,00
<b>Prestation</b>						<b>1 500,00</b>
Mise en oeuvre d'actions de sécurisation	011	028	6228			98 000,00
<b>Prestation</b>						<b>98 000,00</b>
<b>Totaux</b>						<b>1 333 700,00</b>

Service S0193 DISI - SERVICE UTILISATEURS

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	Investissement
				Année	Code	Dépenses	Dépenses
Accompagner aux usages numériques	011	028	6182			7 500,00	
	011	028	6188			13 500,00	
	011	028	6228			10 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>31 000,00</b>	
Développer et maintenir le Système d'Information Géographique	011	028	6156			2 400,00	
	20	028	2051				15 000,00
<b>Prestation</b>						<b>2 400,00</b>	<b>15 000,00</b>
<b>Totaux</b>						<b>33 400,00</b>	<b>15 000,00</b>

Service S0204 DAUT - MISSION SOUTIEN AU GIP ET MODE D'ACCUEILS ALTERNATIFS

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes
Formation des accueillants PA-PH	011	420	6183			55 673,00	
	011	420	62878			5 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>60 673,00</b>	
Hébergement personnes handicapées en familles d'accueil	65	425	6522			380 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>380 000,00</b>	
Participation au GIP	65	425	651123			28 500,00	
	65	425	6568			500 000,00	
	70	425	70878				163 000,00
<b>Prestation</b>						<b>528 500,00</b>	<b>163 000,00</b>
Subvention pour les modes d'accueil alternatif	65	4238	657381			244 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>244 000,00</b>	
Suivi médico social des personnes accueillies en famille d'accueil (PA et PH)	016	433	611			273 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>273 000,00</b>	
<b>Totaux</b>						<b>1 486 173,00</b>	<b>163 000,00</b>

Service S0213 DLL - SERVICE ACCOMPAGNEMENT DU RESEAU DEVELOP TERRITOIRES

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses
Acquisition de mobilier DLL	21	313	2188					10 000,00
	75	313	75888				5 000,00	
<b>Prestation</b>							<b>5 000,00</b>	<b>10 000,00</b>
Mise en réseau informatisé	204	313	2041481					4 000,00
<b>Prestation</b>								<b>4 000,00</b>
Organisation de manifestations culturelles (DLL)	011	313	6228			12 000,00		
	011	313	6288			4 700,00		
	65	313	65818			200,00		
<b>Prestation</b>						<b>16 900,00</b>		
Subvention pour la création d'emploi de bibliothécaire	65	313	657348			2 100,00		
<b>Prestation</b>						<b>2 100,00</b>		
Subventions pour l'achat de mobilier de bibliothèque en faveur du réseau	204	313	2041481					27 000,00
<b>Prestation</b>								<b>27 000,00</b>
<b>Totaux</b>						<b>19 000,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>41 000,00</b>

Service S0225 DEPE - CELLULE RECUEIL DES INFORMATIONS PREOCCUPANTES

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Coordination départementale dans le traitement des informations préoccupantes	65	4213	6568			27 100,00
<b>Prestation</b>						<b>27 100,00</b>
<b>Totaux</b>						<b>27 100,00</b>

Service S0260 DADST - SERVICE COORDINATION DE L'ACTION SOCIALE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses
Fonds d'Aide aux Jeunes	65	4213	65133			150 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>150 000,00</b>		
Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP)	011	428	611			500 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>500 000,00</b>		
Participation à la maison de justice et du droit	65	428	6568			31 200,00		
<b>Prestation</b>						<b>31 200,00</b>		
Prise en charge des aides financières individuelles extra-légales	65	428	65133			400 000,00		
	77	428	773				500,00	
<b>Prestation</b>						<b>400 000,00</b>	<b>500,00</b>	
Prise en charge des aides financières individuelles légales	65	4213	65111			700 000,00		
	77	4213	773				2 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>700 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	
Subventions à des structures oeuvrant dans le domaine de la santé et de l'accès aux soins	65	412	65748			183 600,00		
<b>Prestation</b>						<b>183 600,00</b>		
Subventions aux actions de soutien à la parentalité (REAAP)	65	4213	65748			54 200,00		
<b>Prestation</b>						<b>54 200,00</b>		
Subventions de fonctionnement dans le champ de l'action sociale	011	428	6281			60,00		
	65	428	657381			30 000,00		
	65	428	65748			433 000,00		
<b>Prestation</b>						<b>463 060,00</b>		
Subventions d'investissement et d'équipement dans le champ de l'action sociale	204	428	20421					25 000,00
	204	428	20422					120 000,00
	204	428	20422	2 021	INVAS			16 774,00
<b>Prestation</b>								<b>161 774,00</b>
<b>Totaux</b>						<b>2 482 060,00</b>	<b>2 500,00</b>	<b>161 774,00</b>

Service S0261 DEPE - DIRECTION ADJOINTE DE L'ASE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes
Interventions des aides ménagères et des techniciennes de l'intervention sociale et familiale	65	4213	6514			600 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>600 000,00</b>	
Participation à des structures ou des associations intervenant en prévention	65	4213	6568			34 400,00	
<b>Prestation</b>						<b>34 400,00</b>	
Prise en charge des interventions des équipes sociales associatives, AEMO et AEMO renforcée	65	4213	652416			6 830 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>6 830 000,00</b>	
Prise en charge des tutelles aux biens et administration ad hoc	011	4213	611			70 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>70 000,00</b>	
Subventions à des structures oeuvrant dans le champ de la prévention	65	4213	65748			325 000,00	
<b>Prestation</b>						<b>325 000,00</b>	
Suivi financier des dessaisissements	011	4213	62878			400 000,00	
	75	4213	7511				350 000,00
<b>Prestation</b>						<b>400 000,00</b>	<b>350 000,00</b>
<b>Totaux</b>						<b>8 259 400,00</b>	<b>350 000,00</b>

Service S0268 DEPE - SERVICE EQUIPE MINEURS NON ACCOMPAGNES

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes
Prise en charge de l'hébergement et des frais de la vie quotidienne des mineurs non accompagnés	011	4213	62878			30 000,00	
	65	4213	6514			30 000,00	
	65	4213	652411			700 000,00	
	65	4213	652412			4 000 000,00	
	65	4213	652414			1 900 000,00	
	65	4213	652418			3 340 000,00	
	74	4213	747888				2 000 000,00
<b>Prestation</b>						<b>10 000 000,00</b>	<b>2 000 000,00</b>
<b>Totaux</b>						<b>10 000 000,00</b>	<b>2 000 000,00</b>

Service S0931 DADST - MISSION ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Subventions aux réseaux de l'économie sociale et solidaire	65	62	65748			250 000,00
<b>Prestation</b>						<b>250 000,00</b>
<b>Totaux</b>						<b>250 000,00</b>

## OPERATIONS D'ORDRE ET OPERATIONS PATRIMONIALES

DIRECTION	IMPUTATION					Fonctionnement	
						Dépenses	Recettes
<b>DIRECTION DES FINANCES ET DU CONTROLE DE GESTION</b>	<b>023</b>	<b>01</b>	<b>023</b>	<b>0</b>	<b>S0009</b>	6 611 589,30	
<b>Somme :</b>						<b>6 611 589,30</b>	
<b>DIRECTION DES FINANCES ET DU CONTROLE DE GESTION</b>	<b>042</b>	<b>01</b>	<b>6811</b>	<b>0</b>	<b>S0008</b>	70 000 000,00	
		<b>01</b>	<b>752</b>	<b>0</b>	<b>S0008</b>		470 000,00
		<b>01</b>	<b>77681</b>	<b>0</b>	<b>S0008</b>		14 085 585,00
		<b>01</b>	<b>777</b>	<b>0</b>	<b>S0008</b>		9 361 415,00
<b>Somme :</b>						<b>70 000 000,00</b>	<b>23 917 000,00</b>
<b>DIRECTION DES FINANCES ET DU CONTROLE DE GESTION</b>						<b>76 611 589,30</b>	<b>23 917 000,00</b>



DIRECTION	IMPUTATION					Investissement	
						Dépenses	Recettes
<b>DIRECTION DES FINANCES ET DU CONTROLE DE GESTION</b>	<b>021</b>	<b>01</b>	<b>021</b>	<b>0</b>	<b>S0009</b>		6 611 589,30
Somme :							<b>6 611 589,30</b>
<b>DIRECTION DES FINANCES ET DU CONTROLE DE GESTION</b>	<b>040</b>	<b>01</b>	<b>13911</b>	<b>0</b>	<b>S0008</b>	485 000,00	
		<b>01</b>	<b>13912</b>	<b>0</b>	<b>S0008</b>	460 000,00	
		<b>01</b>	<b>139148</b>	<b>0</b>	<b>S0008</b>	275 000,00	
		<b>01</b>	<b>139158</b>	<b>0</b>	<b>S0008</b>	2 900,00	
		<b>01</b>	<b>13916</b>	<b>0</b>	<b>S0008</b>	4 300,00	
		<b>01</b>	<b>139172</b>	<b>0</b>	<b>S0008</b>	45 000,00	
		<b>01</b>	<b>139178</b>	<b>0</b>	<b>S0008</b>	4 000,00	
		<b>01</b>	<b>13918</b>	<b>0</b>	<b>S0008</b>	3 000 000,00	
		<b>01</b>	<b>139311</b>	<b>0</b>	<b>S0008</b>	1 185 000,00	
		<b>01</b>	<b>1393121</b>	<b>0</b>	<b>S0008</b>	3 830 215,00	
		<b>01</b>	<b>139313</b>	<b>0</b>	<b>S0008</b>	70 000,00	
		<b>01</b>	<b>16878</b>	<b>0</b>	<b>S0008</b>	470 000,00	
		<b>01</b>	<b>198</b>	<b>0</b>	<b>S0008</b>	14 085 585,00	
		<b>01</b>	<b>28031</b>	<b>0</b>	<b>S0008</b>		300 000,00
		<b>01</b>	<b>2804111</b>	<b>0</b>	<b>S0008</b>		7 000,00
		<b>01</b>	<b>2804112</b>	<b>0</b>	<b>S0008</b>		500 000,00
		<b>01</b>	<b>2804113</b>	<b>0</b>	<b>S0008</b>		90 000,00
		<b>01</b>	<b>2804121</b>	<b>0</b>	<b>S0008</b>		225 000,00
		<b>01</b>	<b>2804122</b>	<b>0</b>	<b>S0008</b>		240 000,00
		<b>01</b>	<b>28041481</b>	<b>0</b>	<b>S0008</b>		1 050 000,00
		<b>01</b>	<b>28041482</b>	<b>0</b>	<b>S0008</b>		20 000 000,00
		<b>01</b>	<b>280415311</b>	<b>0</b>	<b>S0008</b>		35 000,00
		<b>01</b>	<b>280415312</b>	<b>0</b>	<b>S0008</b>		120 000,00
		<b>01</b>	<b>280415331</b>	<b>0</b>	<b>S0008</b>		70 000,00
		<b>01</b>	<b>280415332</b>	<b>0</b>	<b>S0008</b>		8 700 000,00
		<b>01</b>	<b>28041581</b>	<b>0</b>	<b>S0008</b>		20 000,00
<b>01</b>	<b>28041582</b>	<b>0</b>	<b>S0008</b>		1 300 000,00		
<b>01</b>	<b>2804181</b>	<b>0</b>	<b>S0008</b>		20 000,00		
<b>01</b>	<b>2804182</b>	<b>0</b>	<b>S0008</b>		85 000,00		

DIRECTION	IMPUTATION			Investissement		
				Dépenses	Recettes	
DIRECTION DES FINANCES ET DU CONTROLE DE GESTION	01	2804183	0	S0008	1 300 000,00	
	01	280421	0	S0008	130 000,00	
	01	280422	0	S0008	2 300 000,00	
	01	280431	0	S0008	250 000,00	
	01	280432	0	S0008	470 000,00	
	01	2804411	0	S0008	900 000,00	
	01	2804412	0	S0008	5 800 000,00	
	01	2805	0	S0008	1 200 000,00	
	01	28128	0	S0008	90 000,00	
	01	281311	0	S0008	700 000,00	
	01	281312	0	S0008	5 500 000,00	
	040	01	281313	0	S0008	1 200 000,00
	01	281314	0	S0008	500 000,00	
	01	281318	0	S0008	800 000,00	
	01	281321	0	S0008	40 000,00	
	01	281328	0	S0008	30 000,00	
	01	281351	0	S0008	4 800 000,00	
	01	281352	0	S0008	65 000,00	
	01	28148	0	S0008	80 000,00	
	01	281538	0	S0008	510 000,00	
	01	281578	0	S0008	1 510 000,00	
	01	2817312	0	S0008	3 200 000,00	
	01	2817314	0	S0008	15 000,00	
	01	281735	0	S0008	2 500 000,00	
	01	2817538	0	S0008	60 000,00	
	01	2817578	0	S0008	200,00	
	01	281785	0	S0008	7 800,00	
	01	28181	0	S0008	130 000,00	
	01	281828	0	S0008	360 000,00	
	01	281831	0	S0008	520 000,00	
	01	281838	0	S0008	1 500 000,00	
	01	281848	0	S0008	260 000,00	

DIRECTION	IMPUTATION				Investissement		
					Dépenses	Recettes	
DIRECTION DES FINANCES ET DU CONTROLE DE GESTION	040	01	28185	0	S0008		140 000,00
		01	28188	0	S0008		370 000,00
<b>Somme :</b>						<b>23 917 000,00</b>	<b>70 000 000,00</b>
DIRECTION DES FINANCES ET DU CONTROLE DE GESTION	041	01	16449	3	S0009	7 905 000,00	7 905 000,00
		01	2031	999	S0008		2 000 000,00
		01	2033	999	S0008		200 000,00
		01	204411	999	S0008	1 100 000,00	
		01	21578	999	S0008		200 000,00
		01	21841	999	S0008		800 000,00
		01	2188	999	S0008		100 000,00
		01	2313	999	S0008	10 900 000,00	
		01	2315	999	S0008	5 500 000,00	
		01	2316	999	S0008	6 140 000,00	
		01	2317	999	S0008	2 460 000,00	
		01	2324.	999	S0008	200 000,00	
		01	237	999	S0008		3 000 000,00
01	238	999	S0008		20 000 000,00		
<b>Somme :</b>						<b>34 205 000,00</b>	<b>34 205 000,00</b>
<b>DIRECTION DES FINANCES ET DU CONTROLE DE GESTION</b>						<b>58 122 000,00</b>	<b>110 816 589,30</b>

## SYNTHESE PAR COMMISSION

			Fonctionnement	Fonctionnement	Investissement	Investissement
COMMISSION	DGA	DIRECTION	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>C100 FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE</b>	DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES INTERNES	DIRECTION DES FINANCES ET DU CONTROLE DE GESTION	117 218 027,00	772 545 760,00	57 287 330,38	135 786 703,13
	DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES INTERNES	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	209 086 902,00	2 235 000,00	33 200,00	
	DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES INTERNES	DIRECTION RESSOURCES INTERNES	189 450,00		1 500,00	
	DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES INTERNES	DIRECTION DE L'INNOVATION ET DES SYSTEMES D'INFORMATION	4 852 000,00		7 391 600,00	
	DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES INTERNES	DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES DE L'ACHAT ET DE LA QUESTURE	3 862 340,00		75 000,00	
	DIRECTION GENERALE DES SERVICES	DIRECTION COORDINATION GENERALE DES SERVICES	349 500,00			
	PRESIDENCE	CABINET DU PRESIDENT - DIRECTION DE LA COMMUNICATION	2 035 080,00		150 000,00	
<b>C100 FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE</b>			<b>337 593 299,00</b>	<b>774 780 760,00</b>	<b>64 938 630,38</b>	<b>135 786 703,13</b>
<b>C200 DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES</b>	DIRECTION GENERALE ADJOINTE DEVELOPPEMENT ET CADRE DE VIE	DIRECTION DE L'EAU ET DE LA VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL	7 539 544,07	4 380 700,00	13 792 803,14	218 880,24
	DIRECTION GENERALE ADJOINTE DEVELOPPEMENT ET CADRE DE VIE	DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	213 600,00	171 000,00	18 240 053,24	
	<b>C200 DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES</b>			<b>7 753 144,07</b>	<b>4 551 700,00</b>	<b>32 032 856,38</b>
<b>C300 INFRASTRUCTURES ROUTES ET RESEAUX</b>	DIRECTION GENERALE ADJOINTE MOBILITES ET LOGISTIQUE	DIRECTION DE LA LOGISTIQUE	13 813 700,00	461 000,00	14 922 500,00	40 000,00
	DIRECTION GENERALE ADJOINTE MOBILITES ET LOGISTIQUE	DIRECTION DE LA MOBILITE ET DES ROUTES	5 468 000,00	550 000,00	52 000 000,00	2 570 000,00
	DIRECTION GENERALE ADJOINTE MOBILITES ET LOGISTIQUE	DIRECTION DU DEVELOPPEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE	161 000,00	899 800,00	8 030 000,00	10 094 000,00
	<b>C300 INFRASTRUCTURES ROUTES ET RESEAUX</b>			<b>19 442 700,00</b>	<b>1 910 800,00</b>	<b>74 952 500,00</b>
<b>C400 SOLIDARITES SOCIALES</b>	DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SOLIDARITES	DIRECTION DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES	212 823 016,00	66 090 516,00	6 281 743,00	100 000,00
	DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SOLIDARITES	DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA PETITE ENFANCE	87 508 010,00	3 377 109,00		
	DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SOLIDARITES	DIRECTION D'APPUI DGADS	13 279 277,00	3 810 600,00	1 535 000,00	1 500 000,00
	DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SOLIDARITES	MISSION POLITIQUE DE LA VILLE	4 667 000,00		20 000,00	
	DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SOLIDARITES	DIRECTION DE L'ANIMATION ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL DES TERRITOIRES	198 416 477,00	110 131 292,00	311 774,00	
	<b>C400 SOLIDARITES SOCIALES</b>			<b>516 693 780,00</b>	<b>183 409 517,00</b>	<b>8 148 517,00</b>
<b>C500 EDUCATION, COLLEGES ET CITOYENNETE</b>	DIRECTION GENERALE ADJOINTE DEVELOPPEMENT ET CADRE DE VIE	DIRECTION EDUCATION JEUNESSE CULTURE ET SPORTS	16 465 000,00	1 854 000,00	1 260 000,00	
	DIRECTION GENERALE ADJOINTE DEVELOPPEMENT ET CADRE DE VIE	DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE			200 000,00	
	DIRECTION GENERALE ADJOINTE MOBILITES ET LOGISTIQUE	DIRECTION DE LA LOGISTIQUE	1 326 300,00	12 300,00	21 377 500,00	6 393 575,11
	DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES INTERNES	DIRECTION DE L'INNOVATION ET DES SYSTEMES D'INFORMATION	452 000,00		1 135 000,00	
	<b>C500 EDUCATION, COLLEGES ET CITOYENNETE</b>			<b>18 243 300,00</b>	<b>1 866 300,00</b>	<b>23 972 500,00</b>

COMMISSION	DGA	DIRECTION	Fonctionnement	Fonctionnement	Investissement	Investissement
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
C600 ATTRACTIVITE ET QUALITE DE VIE	DIRECTION GENERALE ADJOINTE DEVELOPPEMENT ET CADRE DE VIE	DIRECTION D'APPUI DGADCV	307 000,00			
	DIRECTION GENERALE ADJOINTE DEVELOPPEMENT ET CADRE DE VIE	DIRECTION DE LA CONSERVATION DEPARTEMENTALE	87 700,00	60 050,00	81 000,00	
	DIRECTION GENERALE ADJOINTE DEVELOPPEMENT ET CADRE DE VIE	DIRECTION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES	244 600,00	500,00	391 556,37	
	DIRECTION GENERALE ADJOINTE DEVELOPPEMENT ET CADRE DE VIE	DIRECTION EDUCATION JEUNESSE CULTURE ET SPORTS	7 457 500,00	57 000,00	4 276 000,00	
	DIRECTION GENERALE ADJOINTE DEVELOPPEMENT ET CADRE DE VIE	DIRECTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE	192 200,00	8 000,00	43 000,00	
	DIRECTION GENERALE ADJOINTE DEVELOPPEMENT ET CADRE DE VIE	DIRECTION DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES	505 750,00	560 000,00	137 300,00	
	DIRECTION GENERALE ADJOINTE DEVELOPPEMENT ET CADRE DE VIE	POLE CULTUREL CHATEAU ASSAS	15 000,00			
	DIRECTION GENERALE ADJOINTE DEVELOPPEMENT ET CADRE DE VIE	DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	7 517 600,00	1 543 535,37	443 887,65	20 000,00
		<b>C600 ATTRACTIVITE ET QUALITE DE VIE</b>		<b>16 327 350,00</b>	<b>2 229 085,37</b>	<b>5 372 744,02</b>
		<b>Opérations réelles</b>	<b>916 053 573,07</b>	<b>968 748 162,37</b>	<b>209 417 747,78</b>	<b>156 723 158,48</b>
C100 FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE	DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES INTERNES	DIRECTION DES FINANCES ET DU CONTROLE DE GESTION	76 611 589,30	23 917 000,00	58 122 000,00	110 816 589,30
		<b>C100 FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>76 611 589,30</b>	<b>23 917 000,00</b>	<b>58 122 000,00</b>	<b>110 816 589,30</b>
		<b>Opérations d'ordre</b>	<b>76 611 589,30</b>	<b>23 917 000,00</b>	<b>58 122 000,00</b>	<b>110 816 589,30</b>
		<b>BP 2024</b>	<b>992 665 162,37</b>	<b>992 665 162,37</b>	<b>267 539 747,78</b>	<b>267 539 747,78</b>

